PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020

Adopté par la Ville de Gatineau
Le 25 août 2015
Modifié suite aux consultations publiques
Le 12 avril 2016

Ville de Gatineau

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction

Catherine Loriot, chargée de projets - PGMR, Service de l'environnement

Comité de révision du PGMR :

- **Guy Boudreau**, chef de division matières résiduelles, Service de l'environnement
- **Carole Jobin**, agente de communication principale, Service des communications
- **Catherine Loriot**, chargée de projets PGMR, Service de l'environnement
- **Chantal Marcotte**, directrice du Service de l'environnement
- **Pascal Thivierge**, chargé de projets en participation publique, Planification stratégique
- **Frédéric Tremblay**, conseiller en environnement, Service de l'urbanisme et du développement durable
- **André Turgeon**, directeur général adjoint, Services de proximité

Avec la participation de :

- Delphine Azoulay
- Guy Boudreau
- Diane Deschambault
- Danny Gollain
- Carole Jobin
- Lucie Lafond
- Iblis Le Guen
- Annie-France Major
- Frédéric Tremblay

Commission du PGMR

- **Ralph Boardman** : Association pour l'environnement du quartier Limbour
- **Denis Savard** : Syndicat des cols bleus de la Ville de Gatineau
- **Marc St-Onge** : Multivesco
- **Geneviève Carrier** : Enviro Éduc-Action
- **Diane Vermette** : Groupe d'action Équiterre Outaouais
- **Stéphanie Beauregard** : citoyenne

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION I
Rédaction i
Comité de révision du PGMR : i
Avec la participation de : i
Commission du PGMR i
TABLE DES MATIERES II
CONTEXTE ET ENJEUX 13
Historique 13
PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau 13
Ententes et partenariats 14
Communication et sensibilisation 14
Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire 14
Service municipal de GMR – secteur résidentiel 16
Révision du PGMR 22
Cadre législatif de la GMR 24
Autres politiques et plans municipaux 29
PORTRAIT DIAGNOSTIQUE TERRITORIAL 31
Portrait de la Ville de Gatineau 37
Description géographique 37
Aménagement du territoire 38
Description démographique 40
Description socio-économique 42
Structure économique 45
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) 52
ISÉ – Description 52
ISÉ – Organismes, entreprises et installations 52
ISÉ – Résidentiel 54
ISÉ – ICI 55
ISÉ – Organisationnel 56
ISÉ – Diagnostic 57
ISÉ – Actions 57
Réduction à la source et Réemploi 59
Réduction et réemploi – Description 59
Réduction et réemploi – Organismes et entreprises 59
Réduction et réemploi – Installations 60
Réduction et réemploi – Résidentiel et ICI 63
Réduction et réemploi – Diagnostic résidentiel et ICI 66
Réduction et réemploi – Organisationnel 66
Réduction et réemploi – Enjeux 68
Réduction et réemploi – Actions 68
Matières recyclables 71
Matières recyclables – Description 71
Matières recyclables – Organismes et entreprises 72

Matières recyclables – Installations 73
Matières recyclables – Résidentiel 75
Matières recyclables – Secteur ICI 80
Matières recyclables – Organisationnel 83
Matières recyclables – Enjeux 85
Matières recyclables – Actions 85
Matières compostables 87
Matières compostables – Organismes et entreprises 87
Matières compostables – Installations 88
Matières compostables – Résidentiel 91
Matières compostables – Secteur ICI 97
Matières compostables – Secteur organisationnel 101
Biosolides 103
Matières compostables – Enjeux 108
Matières compostables – Actions 109
Résidus de CRD 111
Résidus de CRD – Organismes et entreprises 111
Résidus de CRD – Installations 112
Résidus de CRD – Résidentiel 116
Résidus de CRD – ICI 118
Résidus de CRD – Organisationnel 122
Résidus de CRD – Enjeux 124
Résidus de CRD – Actions 124
Déchets ultimes 126
Déchets – Organismes et entreprises 126
Déchets – Installations et capacité de traitement 127
Déchets – Résidentiel (ordures ménagères) 134
Déchets – ICI 142
Déchets – Organisationnel 146
Déchets - Enjeux 147
Déchets – Actions 148
RDD et RÉP 150
RDD – Organismes, entreprises et installations 151
RDD – Résidentiel et ICI 152
RDD – Diagnostic 154
RDD –Enjeux 155
RDD - Actions 155
Matières nécessitant une gestion particulière 156
Véhicules hors d'usage 156
Résidus et sous-produits des activités de gestion 156
des matières résiduelles 156
Résidus d'activités municipales 157
Résidus de transformation industrielle 158
CONCLUSION 159
ENJEUX DU PGMR 2016-2020 160
VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 161

PLAN D'ACTION 2016-2020 163
Déploiement du plan d'action 164
Cadre financier 173
Financement 174
Service municipal de GMR modifié - 2016-2020 175
Surveillance et suivi 179
Surveillance et suivi – Actions 179
REFERENCES 180
ANNEXES 182
1. Fiches actions du PGMR 2016-2020 182
2. Rapport de simulation avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, version 2 238
3. Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2014 241
4. Règlement municipal no 669-2010 qui encadre la gestion des matières résiduelles 242

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Distribution des compétences et responsabilités en GMR sur le territoire gatinois – 2013 15
Tableau 2 : Répartition des unités d'occupation desservies par le service municipal de GMR de Gatineau, 2013 16
Tableau 3 : Budget 2006-2014 – Service municipal résidentiel de GMR (incluant le PGMR) 17
Tableau 4 : Coûts de gestion de certaines filières de matières résiduelles – Service municipal de GMR de Gatineau, 2013 19
Tableau 5 : Service municipal de GMR offert selon les unités d'occupation et par type de collecte 26
Tableau 6: Type de dépôt à déchets autorisé selon le nombre d'unités d'occupation ou de chambres 29
Tableau 7 : Type de dépôt à déchets et matières recyclables selon le nombre de contenants par semaine 29
Tableau 8 : Nombre et types d'unités desservies par le service municipal de GMR, 2013-2020 45
Tableau 9 : Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes présentes à Gatineau, selon le sommaire du rôle d'évaluation, 2013 46
Tableau 10 : Emploi par ICI, selon les secteurs du SCIAN[1], à Gatineau (partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau.) au 4e trimestre 2013 46
Tableau 11 : Répartition des lieux d'affaires et permis d'affaires gatinois susceptibles de produire des MR, par secteur d'activités commerciale ou institutionnelle 48
Tableau 12 : Répartition des lieux d'affaires selon le secteur d'activité industrielle 50
Tableau 13 : Recensement des organismes et entreprises œuvrant en ISÉ à la GMR responsable sur le territoire 53
Tableau 14 : Recensement des organismes, entreprises et installations de l'économie circulaire à Gatineau 60
Tableau 15 : Textiles et encombrants générés, 2013 64
Tableau 16 : Organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières recyclables à Gatineau 72
Tableau 17 : Installations de tri et de traitement des matières recyclables (incluant métaux et ferrailleurs) 73
Tableau 18 : Évaluation des quantités de matières recyclables mises aux ordures selon les résultats de la caractérisation résidentielle 2013 76
Tableau 19 : Quantités estimées des différents types de matières recyclables qu'il reste à récupérer au niveau résidentiel 77
Tableau 20 : Quantités estimées des différents types de matières recyclables qu'il reste à récupérer dans le secteur ICI (petits commerces exclus) 82
Tableau 21 : Taux de récupération global pour tous les événements soutenus par Fêtes et festivals, 2012-2013 84
Tableau 22 : Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières compostables 87
Tableau 23 : Installations de tri et traitement des matières compostables desservant Gatineau 88
Tableau 24 : Proportion d'unités d'occupation ayant accès à la collecte des matières compostables (accès à un bac brun) en date du 1er janvier 2014 92
Tableau 25 : Distribution de compost 2014 en quelques chiffres : 95
Tableau 26: Quantités estimées des différents types de matières compostables qu'il reste à récupérer au niveau résidentiel 96
Tableau 27 : Quantités estimées des différents types de matières compostables qu'il reste à récupérer dans le secteur ICI (petits commerces exclus) 100
Tableau 28 : Organismes et entreprises qui œuvrent dans la gestion des résidus de CRD 112
Tableau 29 : Installations de gestion de résidus de CRD 112
Tableau 30 : Quantités estimées des différents types de résidus de CRD qu'il reste à récupérer au secteur résidentiel 117
Tableau 31 : Quantités estimées des différents types de résidus CRD qu'il reste à récupérer dans le secteur ICI, 2013* 120
Tableau 32 : Résidus de CRD récupérés par la Ville de Gatineau – secteur organisationnel, 2013 122
Tableau 33 : Organismes et entreprises qui œuvrent dans la gestion des déchets 126

Tableau 34 : Installations de tri et traitement des déchets accessibles pour Gatineau 127
Tableau 35 : LET autorisés potentiellement accessibles de Gatineau 128
Tableau 36 : Matières résiduelles gérées au CRT de Gatineau, 2013 129
Tableau 37 : Quantités potentielles et minimales de matières résiduelles visées à valoriser en 2030 – Appel de préqualification pour les déchets ultimes, regroupement régional, 2011 132
Tableau 38 : Évolution de la valeur des redevances de 2006 à 2014 135
Tableau 39 : Quantités de matières résiduelles valorisables (en tonnes) à détourner des ordures ménagères pour atteindre les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements de l'élimination 138
Tableau 40 : Quantités de matières résiduelles valorisables à détourner des déchets des ICI afin d'atteindre les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements de l'élimination 144
Tableau 41 : Installations de gestion de certains RDD 151
Tableau 42 : Organismes et entreprises œuvrant en gestion des RDD et des produits sous la RÉP 152
Tableau 43 : Quantités de pneus récupérés à Gatineau, 2013 154
Tableau 44 : Quantités de résidus municipaux de branches et de bois récupérés, 2013-2014 158
Tableau 45 : Cadre financier du plan d'action du projet de PGMR 2016-2020 modifié 173
Tableau 46 : Impact financier du PGMR 2016-2020 174
Tableau 47 : Récapitulatif des modifications (en rouge) du service municipal résidentiel de GMR pour 2016-2020 178

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Coût de la taxe municipale de GMR et matières collectées résidentielles depuis 2005 18
Figure 2 : Taux de récupération des matières résiduelles résidentielles à Gatineau 20
Figure 3 : Production de matières résiduelles par citoyen (en kg/hab) 20
Figure 4 : Déroulement de la révision du PGMR 23
Figure 5: Structure du portrait diagnostique de la GMR à Gatineau 31
Figure 6 : Localisation de la Ville de Gatineau en Outaouais et dans la région de la capitale nationale (RCN) 37
Figure 7 : Population 2011, Ville de Gatineau, en nombre d'habitant par secteur 41
Figure 8 Variation quinquennale de la population de 2006-2011, par secteur 42
Figure 9: Prévisions de la croissance de la population 42
Figure 10 Population et ménages ajoutés entre 2001 et 2011 selon le secteur de la ville de Gatineau (SADDR) 43
Figure 11 : Projections du nombre de ménages et de la population gatinoise, 2016-2020 44
Figure 12 : Répartition des ICI en fonction du nombre d'employés, 2013 47
Figure 13 : Répartition des permis d'affaires délivrés par secteur de la ville de Gatineau, 2013 47
Figure 14 : Matières recyclables récupérées par personne et par logement 75
Figure 15 : Perception de l'importance de l'information disponible et de la complexité du recyclage chez les Gatinois 76
Figure 16 : Coûts de collecte et de tri déclarés à RECYC-QUÉBEC pour la collecte sélective et compensations reçues depuis 2006 78
Figure 17 : Matières recyclables produites par les ICI, 2013 81
Figure 18 : Taux de récupération des matières compostables résidentielles, 2013 93
Figure 19 : Rendement des matières compostables collectées par habitant et par unité desservie 94
Figure 20: Perception de l'importance, de l'information disponible et de la complexité du compostage chez les Gatinois 96
Figure 21 : CPE participant aux collectes des matières recyclables et compostables 98
Figure 22 : Matières compostables produites par les ICI (excluant les boues de papetières), 2013 99
Figure 23 : Modes de gestion des boues et coûts selon les étapes du procédé à l'usine d'épuration de Gatineau, 2013 105
Figure 24 : Production et transport des biosolides à l'usine d'épuration (tonnes humides) 106
Figure 25 : Nombre de visites et quantité de matières apportées aux écocentres - 2013 115
Figure 26 : Résidus de CRD du secteur ICI et résidentiel (incluant les agrégats), 2013 119
Figure 27 : Récupération de matériaux secs (excluant les métaux), dans les bâtiments municipaux 123
Figure 28 : Évolution des coûts d'enfouissement (en $/tonnes) pour la Ville de Gatineau 131
Figure 29 : Ordures ménagères gérées par la Ville de Gatineau, 2013 135
Figure 30 : Revenus de redistribution de redevances en fonction du taux d'élimination résidentielle (kg/pers) 137
Figure 31 : Composition des ordures ménagères résidentielles selon type de logement, 2013 137
Figure 32 : Matières résiduelles potentiellement récupérables dans les programmes actuels résidentiels, 2013 138

Figure 33 : Composition des matières résiduelles résidentielles à détourner de plus que celles déjà récupérées en 2013, qui seraient valorisées en 2020 si atteinte prévue des objectifs de récupération ET des bannissements de l'élimination 140
Figure 34 : Exemples d'incitatifs à la réduction de la génération de déchets et d'ordures ménagères 142
Figure 35: Composition des déchets éliminés des ICI (excluant l'industrie de la CRD), 2013 143
Figure 36 : Quantités de matières résiduelles valorisables à détourner des déchets de la CRD afin d'atteindre les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements de l'élimination 145
Figure 37 : Composition des RDD gérés par la Ville de Gatineau, 2013 153
Figure 38 : Modifications (en rouge) de la collecte résidentielle des matières recyclables, 2016-2020 175
Figure 39 : Modifications (en rouge) de la collecte résidentielle des matières compostables, 2016-2020 176
Figure 40 : Modifications (en rouge) de la collecte résidentielle des ordures ménagères, 2016-2020 176

ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRT	Centre de récupération et de transbordement ou ÉCT
CUBF	Code d'utilisation biens fonds
FS	Fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LD	Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles
LES	Lieux d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LEDCD	Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PCVMP	Papier, carton, verre, métal, plastique
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SUDD	Service de l'urbanisme et du développement durable, Ville de Gatineau
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides

LEXIQUE

Biosolides

Matières organiques putrescibles, comprenant les boues suivantes :

Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières (CAN/BNQ 0413-400).

Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable (un, deux ou quatre ans selon l'utilisation et l'occupation). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

Boues de papetières

Les boues papetières sont les principaux résidus organiques produits par les papetières et résultent du traitement des effluents papetiers.

Boues agroalimentaires

Mélange de résidus organiques et d'eau qui résulte du traitement des eaux de procédés générées dans les usines de transformation agroalimentaires, incluant les usines de transformation du lait, des fruits, des légumes, etc.

Bois

Bois résiduel, peinturé ou non, provenant des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition, incluant, de façon non-limitative : le bois d'œuvre, cadres de portes et fenêtres sans vitre, le bois composé de pièces de bois d'œuvre, de placages et d'autres éléments de bois réunis entre eux à l'aide d'adhésifs, le bois en placage stratifié, le bois de copeaux parallèles, le bois lamellé-collé, la mélamine, le contreplaqué et le MDF, les meubles en bois (sommier, chaises, tables).

Branches

Branches et racines d'arbres, tronc et souches.

Centre de masse

Point de concentration établit en fonction des différentes densités de la population sur tout le territoire. Le centre de masse du territoire est situé à l'angle des rue Moreau et de Pointe Gatineau dans le secteur Gatineau.

Centre de tri

Lieu de traitement de matières recyclables ou des résidus de CRD, triés ou non à la source, où l'on effectue le tri, et en général la préparation des matières en vue de leur récupération ou de leur revente comme matières secondaires.

Collecte

Ensemble des opérations consistant à collecter les matières résiduelles et à les acheminer vers un lieu de dépôt soit de transbordement, de tri, de traitement ou de disposition.

Conteneur

Contenant à chargement avant ou arrière muni d'un couvercle ou d'une porte montée sur charnière, construit de matériaux rigides tels que le métal, le plastique ou la fibre de verre renforcé et possédant les accessoires pour que son contenu puisse être déversé par un moyen mécanique dans un camion de collecte, ayant une capacité minimale de 1,5 mètre cube, habituellement d'une capacité de 2, 4, 6 ou 8 verges cubes.

Conteneur transroulier

Boîte en métal de différentes dimensions, habituellement d'une capacité de 10, 20, 30 ou 40 verges cubes, construite pour l'entreposage temporaire de matières résiduelles dans l'attente de leur collecte. Cette boîte est manipulée mécaniquement par un camion porteur spécialement conçu pour le transporter.

Écocentre et centre de transbordement (ECT)

Écocentre et centre de transbordement de la Ville de Gatineau, situé au 860 boulevard de la Carrière, secteur de Hull.

Électroménagers

Appareils domestiques, dont les laveuses, sécheuses, réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, cuisinières.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif des déchets dans l'environnement, y compris l'incinération et l'enfouissement, et incluant toutes les opérations de traitement et de transfert des déchets en vue de leur élimination.

Encombrant

Toute matière résiduelle solide trop volumineuse pour être disposée dans un contenant, par exemple les meubles, les encombrants métalliques, les troncs d'arbres, les tapis coupés en laizes et attachés, les matelas, le bois d'œuvre, les résidus de CRD, etc.

Encombrant métallique

Encombrant fait majoritairement de métal, incluant notamment, les électroménagers, les fournaises, les réservoirs à eau, les balançoires, les tuyaux, poteaux de métal, etc.

Encombrant-déchets

Tout encombrant destiné à l'enfouissement et donc admissible à la collecte des ordures ménagères municipale. Par exemple : mobilier rembourré, matelas et sommiers, tapis et linoléum ou couvre-sol, bain, douche ou spa fait en acrylique ou fibre de verre, arbre de Noël artificiel, toiles de piscines, etc.

Encombrant-réemploi

Encombrant réutilisable (en bon état) ou recyclable destiné à la valorisation, incluant de façon non-limitative les encombrants métalliques, le mobilier et les articles de maison, les articles et équipement de loisirs et de sport, les appareils et outils d'entretien et de jardinage, les jouets, etc.

Enfouissement

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Gravats

Débris de démolition habituellement constitués de résidus de béton, de briques, de pierre, de roche, de morceaux d'asphalte, de ciment durci, de granulats, de roc ou de céramique.

ICI

Industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire visé par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Item (ou article)

Regroupement de matières résiduelles d'un volume approximatif de 120 litres et d'un poids maximal de 25 kg. Chaque contenant de matières résiduelles est considéré comme un item, sauf pour un bac roulant de 240 litres qui équivaut à 2 items ainsi que pour un bac roulant de 360 litres qui équivaut à 3 items. Un encombrant, un meuble, un paquet de branches, un tapis coupé en laizes et attaché, sont chacun considérés et comptabilisés individuellement comme un item distinct.

Levée

Action de vider, de cueillir et de transporter vers un site désigné un conteneur ou un conteneur transroulier.

Matière compostable

Toute matière résiduelle de nature organique admissible au traitement par compostage; comprennent : les résidus alimentaires (ex. résidus de table), les résidus verts (ex. : herbes, feuilles et résidus horticoles), les autres matières compostables (ex. : fibres sanitaires, mouchoirs, essuie-tout, cendre, etc. ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels. On assimile aussi aux matières compostables les papiers et cartons souillés par des aliments ou par d'autres matières organiques putrescibles.

Matière recyclable

Toute matière résiduelle admissible au programme municipal de collecte des matières recyclables (collecte sélective). De façon non limitative, ces matières comprennent les contenants, emballages et imprimés faits de papier et carton, de plastiques (numéros 1, 2, 4, 5 et 7), de verre et de métal.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur ou propriétaire destine à l'abandon.

Ordures ménagères

Toute matière résiduelle d'origine domestique destinées à l'enfouissement et admissibles au programme municipal de collecte des ordures ménagères. Les résidus domestiques dangereux au sens de la loi sont exclus des ordures ménagères.

Petit commerce

Toute unité d'occupation non-résidentielle desservie à la rue par le service municipal de collecte des matières résiduelles car assujettie au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles et générant un volume d'ordures ménagères comparable à ce que génère une unité résidentielle.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tout résidu qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse, et qui ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Résidus de construction, rénovation ou démolition (CRD)

Résiuds résultant de travaux de construction, de rénovation, de démolition résidentielle, excluant les gravats. Par exemple : le bois, les métaux, les plâtras, le gypse, la brique, les tuyaux, les tuiles de céramique, plastiques rigides et d'emballage, verre plat, etc.

Résidus verts

Toute matière résiduelle résultant du jardinage ou du nettoyage de terrains extérieurs, notamment l'herbe coupée, le gazon, les plantes domestiques, les feuilles mortes, les vignes, les rameaux de cèdres et les branches d'arbres dont le diamètre ne dépasse pas 12 mm.

Unité desservie

Toute unité résidentielle et tous les petits commerces assujettis au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles, incluant les immeubles bénéficiant de tenants lieu de taxes et les édifices.

Unité partiellement desservie

Les unités non-desservies et les unités pour lesquelles un en lieu de taxes est payable qui bénéficient d'une entente avec la Ville pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables seulement.

Unité résidentielle

Tout logement (peu importe le type d'immeuble où il se trouve : unifamilial, semi-détaché ou à logements multiples) ou habitation telle que définie au règlement de zonage en vigueur.

CONTEXTE ET ENJEUX

Selon l'article 53.5. de la Loi sur la qualité de l'environnement, la Ville de Gatineau constitue une municipalité régionale et doit ainsi établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) couvrant tout son territoire et le réviser tous les cinq ans avec l'objectif de favoriser la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le présent document présente donc le projet de PGMR de la Ville de Gatineau et couvre tout son territoire, pour la période commençant le 1er janvier 2016, et prenant fin le 31 décembre 2020.

Historique

Le Québec a adopté sa Politique de gestion des matières résiduelles en 1998. Un plan d'action quinquennal 1998-2008 fut rédigé et stipulait entre autres que toutes les MRC et les grandes villes du Québec devaient mettre en valeur annuellement un minimum de 65 % des matières résiduelles pouvant l'être. Les municipalités régionales, dont la Ville de Gatineau, ont donc élaboré et adopté des plans de gestion de leurs matières résiduelles (PGMR) de « première génération » en vue d'atteindre cet objectif. Bien peu de municipalités ont atteint un tel taux de récupération, mais l'exercice de planification de la gestion des matières résiduelles sur un territoire donné avait débuté et se poursuit maintenant: la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a évolué au cours des dernières années et une nouvelle politique est maintenant en vigueur.

PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau

Le 1er octobre 2005, la Ville de Gatineau adoptait un PGMR 2006-2010 en vue de récupérer en 2008, 65 % des déchets générés à Gatineau, comme prescrit par le gouvernement du Québec. Ce document signifiait au gouvernement, les moyens que la Ville de Gatineau comptait prendre pour atteindre les objectifs de récupération dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Un bilan du PGMR 2006-2010 a été réalisé et est diffusé depuis 2011; ce bilan démontre que beaucoup d'actions avaient été entreprises depuis 2006 afin d'atteindre les objectifs de récupération fixés, au niveau résidentiel presqu'exclusivement. En effet, pour les secteurs ICI et CRD, la responsabilité municipale se limitait à leur suivi annuel de performance et non à leur offrir des services et des infrastructures.

Depuis 2013, une mise à jour du PGMR de la Ville de Gatineau est rendue publique et transmise à chaque année au MDDELCC afin de rendre compte publiquement de l'état d'avancement du PGMR en vigueur. La mise à jour 2014 est disponible en annexe.

Le sommaire des 33 recommandations du PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau faisait partie intégrante du PGMR et constituait son plan d'action. Presque toutes les recommandations ont été mises en œuvre au cours des cinq années du PGMR 2006–2010 et s'est poursuivie jusqu'à sa révision, démarrée en mai 2014. Beaucoup des recommandations n'ont pas été implantées nécessairement à l'année prévue au plan initial, en partie parce que la personne responsable de la coordination du PGMR n'est entrée en poste qu'en 2007, mais aussi parce que dans certains cas, les projets se sont révélés beaucoup plus complexes que prévus. Voici un aperçu des actions majeures réalisées depuis :

- Implantation de la collecte des matières compostables;
- Distribution de gros bacs bleus recyclage dans le cadre de la collecte sélective et collecte des matières pêle-mêle;

- Déploiement de campagnes continues de communication et de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles;
- Élaboration d'une politique d'achats responsables au niveau corporatif à la Ville de Gatineau;
- Réalisation d'études pour l'implantation d'écocentres;
- Ouverture et opération d'un écocentre temporaire-saisonnier (secteur Hull);
- Mise sur pied d'un programme municipal de vidange et d'inspection de fosses septiques;
- Réalisation d'une étude pour les déchets ultimes;

Ententes et partenariats

Aucune entente avec d'autres organismes ou municipalités n'a été nécessaire dans le cadre du premier PGMR. C'est la Ville de Gatineau qui a été responsable de la mise en œuvre du PGMR 2006-2010, de son suivi et de la reddition de comptes auprès des instances provinciales, ainsi que de sa révision.

Les partenariats ont été nombreux au cours des dix dernières années; plusieurs ententes et contrats ont été réalisés par contre dans le cadre de la prestation du service municipal de gestion des matières résiduelles dans le secteur résidentiel. Par exemple, une entente pour le tri des matières recyclables a été signée en 2012 avec Tricentris, dont la Ville de Gatineau est ainsi devenue membre. Ces contrats sont tous présentés dans les sections constituant le portrait territorial.

Aussi, les organismes communautaires, les écoles et les entreprises d'économie sociale ont démontré un grand intérêt à la gestion des matières résiduelles à Gatineau; ils ont beaucoup participé et contribué à la mise en œuvre du PGMR, en mettant en œuvre des initiatives de sensibilisation ou des campagnes d'information et de communication surtout.

Communication et sensibilisation

Les méthodes et moyens de communication, de sensibilisation et d'information ont évolué depuis 2006; les campagnes de sensibilisation ont été adaptées à de nouvelles réalités et au potentiel que cela représente pour augmenter la participation des citoyens et changer véritablement les comportements et les habitudes des gatinois. Les études de caractérisation des matières résiduelles, l'évaluation annuelle des taux de participation aux collectes sélectives et le sondage Léger Marketing[1] démontrent que grâce aux campagnes d'ISÉ déployées depuis 2006 auprès des gatinois, les citoyens sont très informés et sensibilisés à la gestion de leurs matières résiduelles (voir section ISÉ), comme en témoignent l'augmentation des taux de récupération de certaines matières et la réduction des déchets éliminés à l'enfouissement.

Gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire

La Ville de Gatineau est l'entité principalement responsable de la gestion des matières résiduelles au niveau résidentiel et organisationnel, par l'octroi de contrats de services, mais tout le secteur autre que résidentiel (les ICI) gère de façon indépendante les matières résiduelles qui y sont produites.

[1] Sondage Léger. (2013).

Tableau 1 : Distribution des compétences et responsabilités en GMR sur le territoire gatinois – 2013

Sujet ou filières de matières résiduelles	Type d'activités	Entité responsable du secteur (fournisseur)		
		Résidentiel	ICI	Organisationnel – Ville de Gatineau
Planification de la GMR territoriale	Planification de la GMR - PGMR	Ville de Gatineau		
Ordures ménagères ou déchets ultimes	Collecte et transport déchets (ordures ménagères)	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)
	Traitement des déchets – enfouissement	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)
Matières recyclables	Collecte et transport matières recyclables	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)
	Traitement – tri matières recyclables	Ville de Gatineau – entente (Tricentris)	Privé	Ville de Gatineau – entente (Tricentris)
Matières compostables	Collecte et transport matières compostables	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Waste Management)
	Traitement – compostage	Ville de Gatineau – contrat (Laflèche)	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Laflèche)
Biosolides	Collecte et transport de biosolides (vidange fosses septiques)	Privé	Privé	Ville de Gatineau
	Traitement – compostage et granulation	Ville de Gatineau (usine d'épuration de Gatineau)		
Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	Collecte et transport des résidus de CRD	Privé	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Myral)
	Écocentres - exploitation	Ville de Gatineau		
	Traitement – tri des résidus de CRD	Privé	Privé	Ville de Gatineau – contrat (Myral)
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Récupération et traitement sécuritaire	Ville de Gatineau – contrat (ChemTECH)	Privé	Ville de Gatineau-contrat (ChemTECH)
Encombrants (excl. ordures ménagères)	Récupération et traitement	Privé - OBNL	Privé - OBNL	Privé - OBNL
Textiles	Récupération et traitement–tri	OBNL	Privé - OBNL	S. o.
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	Conception et déploiement de programmes d'ISÉ	Ville de Gatineau	OBNL	Ville de Gatineau

La Ville de Gatineau exploite certaines infrastructures de GMR accessibles au secteur privé, mais ce dernier semble plutôt faire affaire avec des entreprises privées pour leur GMR, selon les filières de matières à gérer.

Service municipal de GMR – secteur résidentiel

La Ville de Gatineau offre un service de gestion des matières résiduelles encadré dans le Règlement 669-2010 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Gatineau (voir section Règlement 669-2010).

Desserte et unités desservies

Tout logement ou toute habitation assujettie au paiement de la taxe municipale de collecte des matières résiduelles est desservi par ce service de collecte. Tout établissement non résidentiel peut aussi être desservi (à la rue seulement) pour autant qu'il génère six articles d'ordures ménagères ou moins par collecte (soit aux deux semaines). Un article est un regroupement de matières résiduelles d'un volume approximatif de 120 litres et d'un poids maximal de 25 kilogrammes. La Ville de Gatineau n'offre donc pas le service de collecte aux industries, commerces et institutions (ICI), exception faite des établissements scolaires, de certaines institutions et des petits commerces. Le service municipal de collecte des matières recyclables et compostables est offert par la Ville de Gatineau aux établissements scolaires et aux CPE, selon le principe de l'utilisateur-payeur. De plus, les organismes et entreprises œuvrant dans la récupération ou la valorisation GMR peuvent bénéficier de tarifs réduits aux écocentres et au centre de transbordement de la Ville de Gatineau selon les modalités du règlement de tarification municipal en vigueur.

Tableau 2 : Répartition des unités d'occupation desservies par le service municipal de GMR de Gatineau, 2013

Type de bâtiment	Nbre d'unités desservies	%	
Unifamiliales de 1 et 2 logements	75 064	64 %	
Petits commerces	2 628		
Petits immeubles 3 à 8 logements (desservis à la rue)	18 800	15 %	Multiplex
Immeubles à logements multiples (9 et plus : desservis par conteneurs)	25 188	21 %	
Total unités desservies	121 680 unités	100 %	
Établissements scolaires	177		

Petits commerces

Un commerce est considéré comme un petit commerce admissible au service municipal de GMR lorsqu'il génère autant de matières résiduelles qu'une résidence, soit l'équivalent du contenu de deux bacs de 360 litres d'ordures ménagères toutes les deux semaines. Un petit commerce peut obtenir gratuitement deux bacs bleus de 360 litres pour ses matières recyclables et deux bacs bruns de 240 litres qu'il doit mettre à la rue. Par la suite, il peut se procurer auprès de la Ville un maximum de deux bacs bleus et deux bacs bruns supplémentaires (frais annuels de 34 $ pour un bac bleu et 167 $ pour un bac brun pour 2013).

Établissements scolaires

En 2013, la Ville de Gatineau offrait la collecte hebdomadaire des matières recyclables dans les établissements scolaires, à 55 $ par année et celle d'un bac brun de matières compostables à 463 $ par année. Ainsi, en 2013 :

- 85 % des écoles primaires participent à la collecte des matières recyclables contre 8,7 % pour la collecte des matières compostables;
- 73 % des écoles secondaires du territoire participent à la collecte des matières recyclables contre 31,6 % pour la collecte des matières compostables.

Centres de la Petite Enfance (CPE)

48 % des CPE de Gatineau ont accès au service de GMR municipal selon le principe de l'utilisateur-payeur et les autres CPE (52 %) ont accès au service municipal gratuitement, car ils génèrent autant d'ordures ménagères qu'une résidence. Ils ont également droit gratuitement à un maximum de quatre bacs bleus de 360 litres (et peuvent en avoir deux supplémentaires à condition de les payer) et à un maximum de deux bacs bruns de 240 litres (et peuvent en avoir deux supplémentaires à condition de les payer).

Ville de Gatineau – Secteur organisationnel

Toutes les matières résiduelles assimilables aux matières résidentielles produites dans le secteur organisationnel de la Ville de Gatineau (telles les ordures ménagères, matières recyclables et compostables, résidus de CRD, RDD, etc.) sont gérées dans le cadre du service municipal résidentiel, c'est-à-dire que les coûts de collecte, transport, tri ou traitement des matières produites par les opérations municipales sont intégrés aux coûts de prestation du service municipal de GMR de la Ville. Les quantités de matières produites par les activités organisationnelles sont aussi assimilées aux quantités totales gérées dans le secteur résidentiel. Très peu de données sont disponibles pour ségréger les quantités, les taux de récupération et les coûts de gestion des matières résiduelles organisationelles par rapport à celle résidentielles.

Coûts du service municipal de GMR – Secteur résidentiel

La quasi-totalité du budget du service municipal de GMR est basé sur la perception de la taxe municipale de GMR facturée à tous les propriétaires d'unités desservies à Gatineau par l'entremise des taxes municipales. Sauf pour les établissements scolaires, ces propriétaires paient TOUS la même taxe relative à la gestion de leurs matières résiduelles, qui s'élevait à 128,96 $par unité desservie pour 2013.

Tableau 3 : Budget 2006-2014 – Service municipal résidentiel de GMR (incluant le PGMR)

	ANNÉE	2006 (000 $)	2007 (000 $)	2008 (000 $)	2009 (000 $)	2010 (000 $)	2011 (000 $)	2012 (000 $)	2013 (000 $)	2014 (000 $)
Coûts (000 $)	Collecte des ordures ménagères	11 504	11 421	12 911	14 151	13 884	12 121	12 740	12 950	12 540
	Écocentres et RDD	56	104	112	224	382	513	695	805	1 349
	Collecte sélective	1 920	2 178	4 518	3 734	3 740	4 241	3 533	3 527	3 907
	Collecte des matières compostables	1 505	1 860	2 296	2 282	4 250	3 160	3 520	3 391	3 118
	Service de dette pour PGMR (emprunts pour immobilisations)			44	781	845	1 260	1 315	1 285	1 212
	Plan de gestion des matières résiduelles – PGMR	213	466	753	601	585	671	738	677	778
	Soutien tech., ateliers mécaniques Hygiène du milieu (33,3%) (coût indirect)	438	440	468	432	357	380	413	423	472
	Total des coûts à considérer	**15 636**	**16 469**	**21 102**	**22 205**	**24 043**	**22 346**	**22 954**	**23 058**	**23 376**

	ANNÉE	2006 (000 $)	2007 (000 $)	2008 (000 $)	2009 (000 $)	2010 (000 $)	2011 (000 $)	2012 (000 $)	2013 (000 $)	2014 (000 $)
Recettes (000 $)	Déchets commerciaux et résidentiels	(2 670)	(2 019)	(1 407)	(890)	(655)	(860)	(1 199)	(831)	(1 044)
	GMR dans les écoles				(23)	(32)	(68)	(73)	(77)	(88)
	Bail du centre de tri Chelsea			(113)	(150)	(150)	(150)	(38)	6	
	Redistribution des redevances (loi 130)	(1 094)	(1 705)	(1 851)	(1 620)	(1 800)	(2 654)	(2 684)	(2 784)	(2 757)
	Compensation collecte sélective RECYC-QUÉBEC	(1 006)	(435)	(678)	(1 697)	(1 349)	(5 040)	(3 807)	(3 390)	(3 488)
	Total recettes à considérer	(4 770)	(4 159)	(4 049)	(4 380)	(3 986)	(8 772)	(7 801)	(7 076)	(7 377)
Taxe GMR	DÉPENSES NETTES À TAXER	10 866	12 310	17 053	17 825	20 057	13 574	15 153	15 982	15 999
	Nombre de logements desservis	104 539	107 316	112 245	114 497	116 906	118 387	119 825	121 680	124 059
	Taux de la taxe GMR (taxé)	111,44 $	111,44 $	159,77 $	159,77 $	176,22 $	152,83 $	137,73 $	128,96 $	124,36 $

Les dépenses de GMR (coûts) sont demeurées stables depuis 2008-2009, et ce malgré l'augmentation de la population et du nombre d'unités desservies. Les recettes, quant à elles ont augmenté dans les dernières années, notamment en raison de l'optimisation des services et des programmes de valorisation et de l'augmentation des redistributions de redevances à l'élimination du provincial et de la compensation des coûts de collecte sélective.

La figure suivante montre que la taxe municipale de GMR a d'ailleurs considérablement diminué depuis 2010 et que les quantités de matières résiduelles gérées par la Ville sont demeurées stables, mais que leur composition a changé avec la mise en place de collectes sélectives.

Figure 1 : Coût de la taxe municipale de GMR et matières collectées résidentielles depuis 2005

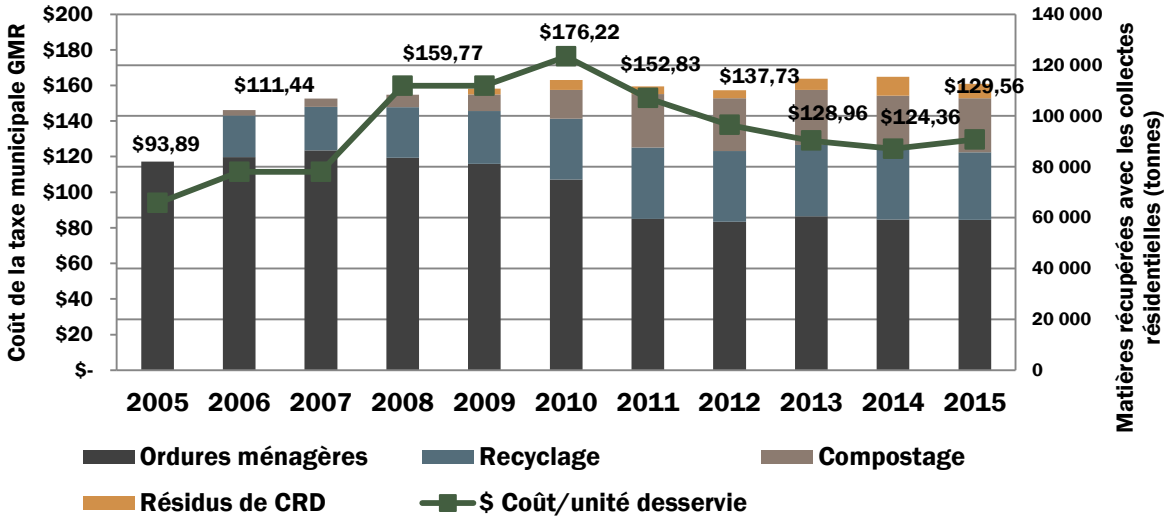

Il apparait aussi que les dépenses les plus importantes du budget de la GMR sont liées à la collecte et à l'élimination (enfouissement) des ordures ménagères, puisque :

- celles-ci constituent 55 % des matières résiduelles gérées par la Ville de Gatineau, donc le plus grand gisement de matières à disposer au sein du service municipal résidentiel de collectes;
- leur traitement (transbordement à Gatineau et ensuite leur transport et leur enfouissement vers le lieu d'enfouissement technique (LET) le plus près de Gatineau), est très couteux en raison de l'éloignement du LET.

Tableau 4 : Coûts de gestion de certaines filières de matières résiduelles – Service municipal de GMR de Gatineau, 2013

Matières résiduelles résidentielles selon les collectes	Quantité collectée		Coût traitement/tonne additionnelle
	Tonnes	%	
Ordures ménagères	60 572	55 %	98,60 $
Matières compostables	21 521	19 %	83,40 $
Matières recyclables	27 994	25 %	18,84 $ Compensé à 92,5 % = env. 1,50 $/tonne
Arbres de Noël	98	1 %	Forfait annuel

Les coûts de coordination, de mise en œuvre et de suivi du PGMR 2006-2010 sont inscrits à la ligne PGMR du budget et demeurent, malgré les fluctuations selon certains projets au fil des ans, relativement stables aussi. Les dépenses liées au PGMR comprennent :

- des coûts de ressources humaines déployées pour mettre en œuvre les projets prévus au PGMR en vigueur;
- les coûts de conception et diffusion de campagnes d'ISÉ (incluant une équipe d'agents de sensibilisation);
- les services professionnels de consultation en GMR (études de caractérisation de matières résiduelles, analyses de faisabilité de certains projets, études techniques, etc.);
- les subventions aux organismes pour des projets et des partenariats liés à la GMR responsable sur le territoire gatinois.

Performance

Le taux de récupération et de mise en valeur annuel (ensemble des matières résidentielles valorisées/la quantité totale produite par le secteur résidentiel) de Gatineau est de 48 % en 2014 dans le secteur résidentiel, en augmentation depuis 10 ans maintenant, mais en stagnation depuis environ quatre ans.

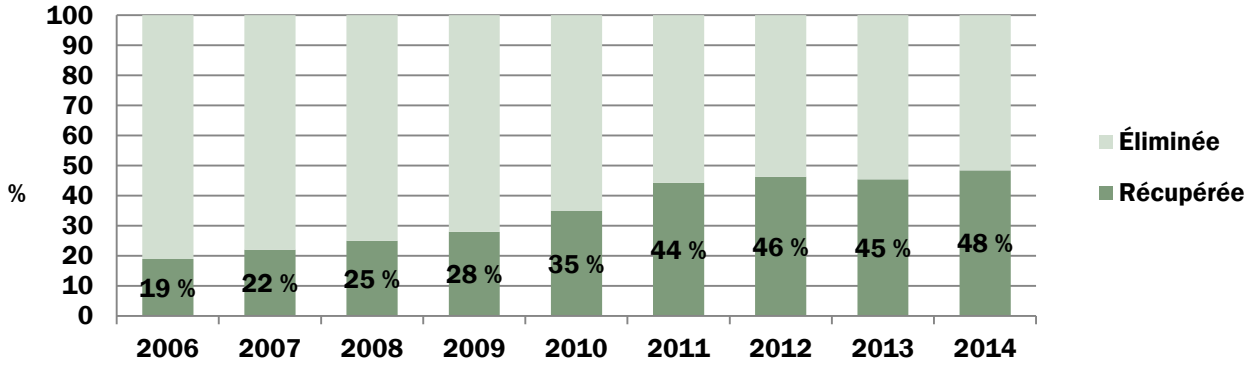

La Ville n'avait pas l'obligation d'atteindre les objectifs de récupération provinciaux du premier PGMR, mais elle devait offrir les services et les infrastructures qui permettaient leur atteinte; il est très difficile de mesurer l'atteinte des objectifs de récupération puisque la méthodologie de calcul des taux de récupération est demeurée imprécise tout au long des dernières années et n'est toujours pas offerte par le gouvernement provincial.

L'indicateur du taux d'élimination (résidentiel) par habitant est utilisé par le gouvernement provincial pour calculer les redistributions de redevances à l'élimination que reçoivent les municipalités pour mettre en œuvre leur PGMR. En revanche, depuis 2013, une nouvelle méthode de calcul établit la performance territoriale des municipalités. Elle prend dorénavant compte l'ensemble des matières résiduelles résidentielles et ICI générées sur le territoire de la municipalité.

Figure 3 : Production de matières résiduelles par citoyen (en kg/hab)

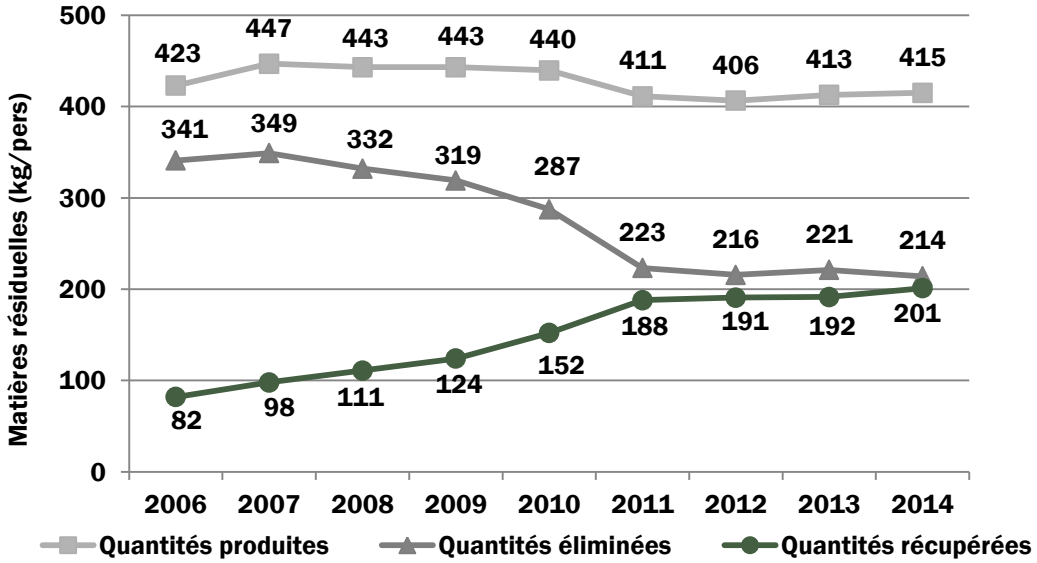

[2] Bilan GMR 2014. (2015).

La révision du PGMR de la Ville de Gatineau a permis de faire le portrait de la production et de la gestion des matières résiduelles autres que résidentielles sur son territoire (voir section ICI). Cependant, puisqu'aucun suivi de ces matières n'avait été fait depuis 2006, la performance de récupération ou de détournement des déchets du secteur ICI n'a pu être évaluée historiquement.

Les matières résiduelles gérées par la Ville de Gatineau sont aussi en changement. Avec l'arrivée de plusieurs programmes de récupération mis sur pied par les producteurs (grâce à la responsabilité élargie des producteurs, RÉP) ou par RECYC-QUÉBEC, plusieurs filières de matières ne sont plus strictement municipales. Par exemple les peintures usées, les pneus et les produits électronique peuvent être apportés par les citoyens à des points récupération gérés par des entreprises privées ou des commerces (quincailleries, magasins grandes surfaces, etc.) autres que des points de dépôt municipaux. Aussi, dans les dernières années, la quantité de matières résiduelles gérées par la Ville a augmenté, notamment à cause de l'ouverture des écocentres, où des milliers de tonnes de matières résiduelles ont été apportées par les citoyens, mais aussi en raison de l'augmentation de la population.

Conclusion – PGMR 2006-2010

La mise en œuvre du PGMR 2006-2010 a donc eu une incidence importante sur la quantité de matières éliminées provenant du secteur résidentiel à Gatineau. Ainsi, par rapport à 2006, on observe, en 2014 :

- une réduction de 37 % de l'élimination par personne (en kilogrammes de déchets enfouis par habitant), c'est-à-dire que chaque Gatinois a produit 221 kg d'ordures ménagères en 2013;
- Une réduction de près de 30 % des ordures ménagères (en tonnes absolues gérées par la Ville) envoyées à l'enfouissement en provenance du secteur résidentiel gatinois.

Ces matières qui ont été détournées de l'élimination ont été valorisées par certaines filières de récupération, comme la collecte de matières recyclables, celle des résidus verts devenue collecte des matières compostables en 2010, l'apport de résidus de CRD et de résidus domestiques dangereux aux écocentres, etc. De plus, l'arrivée de programmes de récupération de certaines matières sous la RÉP a augmenté les possibilités de récupération pour les citoyens et contribue encore davantage à diminuer les matières éliminées à l'enfouissement.

Les résultats obtenus à Gatineau, dans le secteur résidentiel surtout, sont probants des efforts et des sommes investies au cours des dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR par la Ville de Gatineau. Mais il reste encore beaucoup à accomplir en vue d'atteindre les nouveaux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Révision du PGMR

La révision du PGMR a débuté officiellement en mai 2014 par l'adoption d'une résolution de démarrage du processus par le conseil municipal. Depuis, le processus légal de révision du PGMR démarré s'est déroulé comme suit :

- **Octobre et novembre 2014, rencontres et concertation avec les parties prenantes**

  L'équipe de la Politique environnementale du Service de l'environnement a coordonné la période de concertation, en collaboration avec l'équipe de la Planification stratégique et accompagnée par une firme de consultants experts en participation publique. L'objectif initial de la première phase, réalisée à l'automne 2014, était de recueillir, en amont de la rédaction du projet de PGMR, les commentaires d'intervenants qui représentent l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire gatinois, tels que les organisations, les partenaires du milieu et les ICI.

  Des rencontres avec certaines entreprises et certains organismes oeuvrant en GMR ont aussi été tenues par le Service de l'environnement au cours de l'automne 2014, afin de collecter des données.

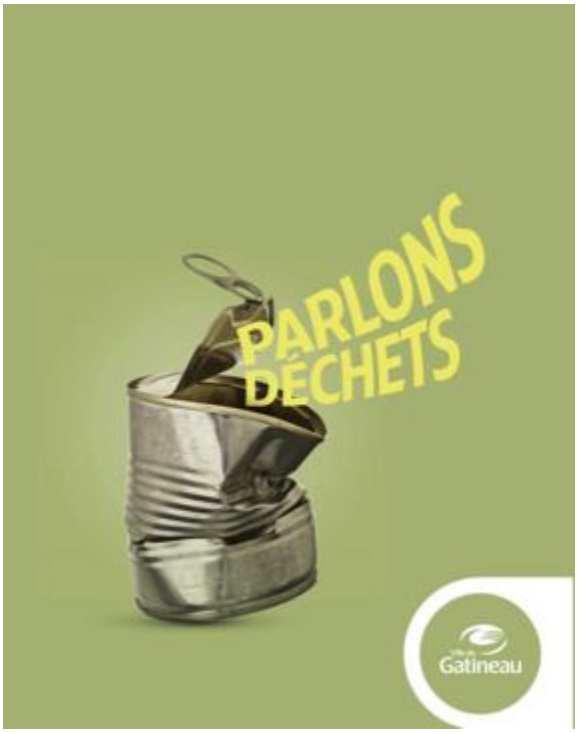

- **Février 2015 : Portrait diagnostique, orientations et objectifs du PGMR 2016-2020**

  Remise du portrait diagnostique de la GMR sur le territoire de Gatineau et détermination et adoption d'orientations et d'objectifs par le conseil municipal en vue de l'élaboration du plan d'action du PGMR (présentés à la fin du présent document).

- **Juin 2015 : Plan d'action**
  Dépôt au conseil municipal et adoption du plan d'action à intégrer au projet de PGMR 2016-2020, constitué de 29 actions pour diminuer de 45 % les ordures ménagères dans le secteur résidentiel

- **Août 2015 : Constitution d'une commission en charge de la consultation publique**

  Une Commission, formée de six représentants provenant du milieu des affaires, du milieu syndical, du milieu environnemental, du milieu sociocommunautaire et d'un membre citoyen a été mise en place à cet effet.

- **Septembre et octobre 2015 : Consultations publiques sur le projet de PGMR 2016-2020**

  Cette deuxième phase de la démarche de consultation publique a débuté par deux séances d'information, qui ont eu lieu les 28 et 30 septembre 2015, à la Maison du citoyen et au Centre sportif de Gatineau. Le 28 octobre 2015, les citoyens ont ensuite été invités à participer à une audience publique en déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement, en déposant un mémoire écrit sans le présenter ou en exprimant verbalement leur opinion sans déposer de mémoire. Les ci-

toyens ont également pu transmettre leurs commentaires par courriel tout au long de la période de consultation.

Une campagne de publicité *Parlons déchets* a été diffusée dans tous les médias de Gatineau afin d'inciter tous les citoyens à participer à cette consultation publique. Les enjeux étaient importants.

- **Avril 2016 : Rapport de consultation publique et projet de PGMR modifié**

  Le rapport de la Commission consultative, relatant la consultation publique sur la révision du PGMR est disponible dans le site web municipal**.**

Figure 4 : Déroulement de la révision du PGMR

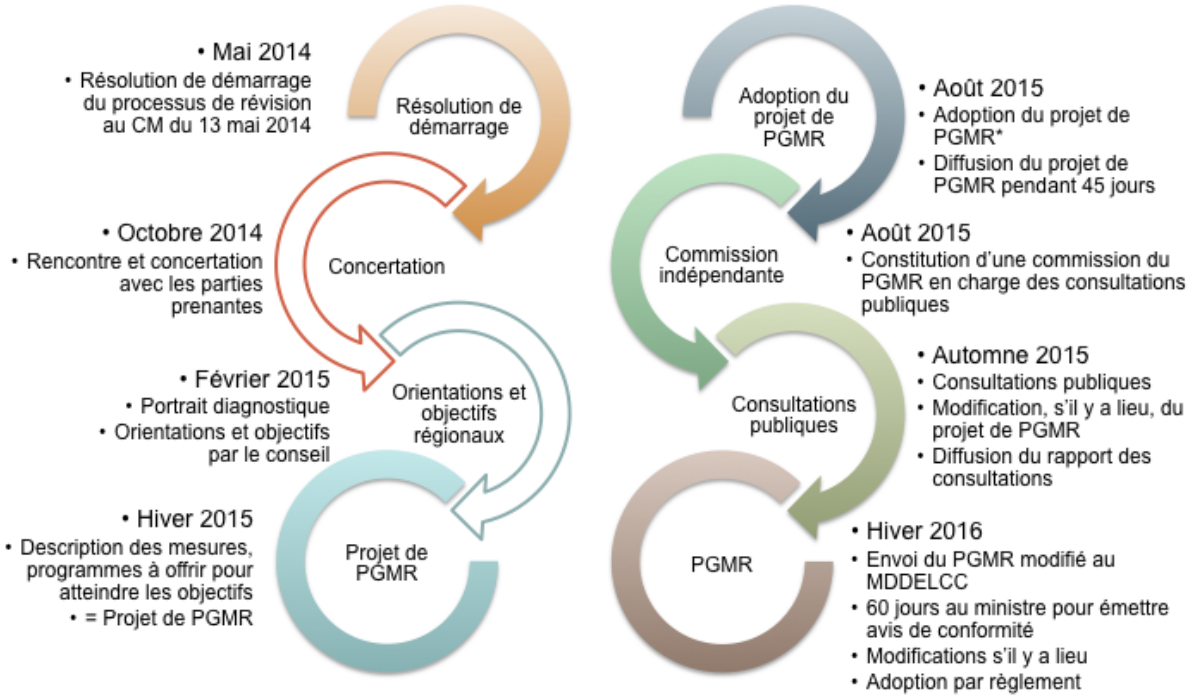

Cadre législatif de la GMR

Cadre législatif fédéral

Au Canada, la responsabilité de la gestion des déchets solides municipaux (DSM) est partagée entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux/territoriaux, et les gouvernements municipaux. Dans la définition des DSM figurent les matières recyclables, les produits compostables ainsi que les ordures provenant des maisons, des entreprises, des institutions et des sites de construction et de démolition.

Les administrations municipales sont responsables de la collecte, du réacheminement (recyclage et compostage) et de l'élimination des DSM, alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont chargés des activités liées aux approbations, à l'octroi de permis et à la surveillance. Le gouvernement fédéral se charge, quant à lui, des questions relatives au développement durable, aux substances toxiques, aux mouvements internationaux, aux terres et aux opérations fédérales, aux émissions à l'air, incluant les gaz à effet de serre, et à l'aide financière fédérale.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 est une loi visant la prévention de la pollution et la protection de l'environnement ainsi que de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable. Elle procure au gouvernement du Canada des outils pour protéger l'environnement et/ou la santé humaine, établit des échéanciers serrés pour la gestion des substances qui sont jugées toxiques en vertu de la Loi et exige la quasi-élimination des rejets dans l'environnement de substances toxiques en vertu de la Loi qui sont reconnues bioaccumulables, persistantes et anthropiques.

Cadre législatif provincial

Le Québec s'est résolument engagé au cours des dernières années, dans la voie du développement durable en adoptant une série de politiques et en mettant en place des programmes et des mesures qui reposent sur la *Loi sur le développement durable* et qui s'intègrent dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. C'est le cas de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dans laquelle doit s'inscrire le PGMR de la Ville de Gatineau. Un plan d'action 2011-2015 et plusieurs programmes l'accompagnant sont présentés par le MDDELCC.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles; son objectif fondamental : *Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.*

Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Enjeux et objectifs

Pour participer à l'atteinte de cet objectif, la Politique prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles, soient:

- mettre un terme au gaspillage des ressources;

- contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

… Et plusieurs objectifs provinciaux dans son plan d'action 2011-2015 qui devront être abordés dans le cadre de la révision des PGMR :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Par ailleurs, d'autres objectifs propres à des matières ou à des produits, notamment ceux qui sont désignés sous la RÉP, sont fixés par règlement provincial ou par entente.

Bannissement des matières organiques putrescibles

Le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise prévoit le bannissement de l'élimination des matières organiques, plus précisément :

- du papier et carton;
- du bois;
- des matières organiques putrescibles d'ici 2020.

La Ville de Gatineau doit absolument en tenir compte et prévoir des mesures en ce sens dans son PGMR. D'ailleurs un projet de modification du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) et un plan de mise en œuvre de ces bannissements sont en cours d'élaboration par le gouvernement provincial. Les mesures envisagées viseront notamment à favoriser le respect des bannissements par les différents générateurs de papier, de carton et de bois, de même que par les entreprises de collecte et de transport, de récupération ou d'élimination de matières résiduelles.

Hiérarchie des 3RV-E

En 2011, le gouvernement a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'y introduire l'article 53.4.1 qui établit la priorité des modes de gestion des matières résiduelles à privilégier, soit la hiérarchie des 3RV-E. L'article 53.4.1 fournit également la définition des activités de valorisation énergétique et de valorisation matière. Ainsi, en conformité avec la Politique, la GMR sur un territoire donné, ainsi que les mesures, les installations et les programmes proposés au PGMR devront privilégier :

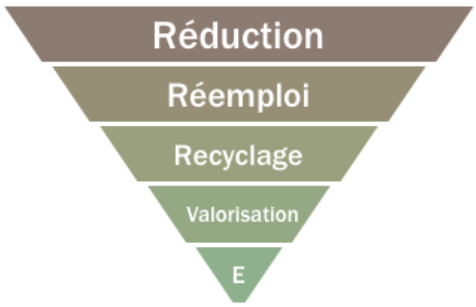

1. la réduction à la source et respecter ensuite, en ordre de priorité;
2. le réemploi;
3. le recyclage;
4. les autres formes de valorisation (dont la valorisation énergétique);
5. l'élimination

Règlements municipaux encadrant la GMR

Règlement nº 669-2010

Le Règlement 669-2010 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Gatineau est entré en vigueur le 1er janvier 2011. C'est dans ce cadre que la Ville de Gatineau collecte les matières recyclables et compostables (incluant les résidus verts), les ordures ménagères ainsi que les encombrants métalliques. Par ailleurs, certaines matières non collectées peuvent être apportées aux écocentres; c'est le cas par exemple des produits électronique dont les citoyens peuvent aussi se départir dans différents points de dépôt privés ou municipaux sur le territoire. Ces programmes et services constituent le service municipal de GMR offert aux unités desservies.

Unités desservies

- Tout logement ou toute habitation assujettie au paiement de la taxe municipale de GMR est desservi par ce service de collecte.
- Tout établissement non résidentiel peut aussi être desservi (à la rue seulement) pour autant qu'il génère six articles d'ordures ménagères ou moins par collecte (toutes les deux semaines). Un article est un regroupement de matières résiduelles d'un volume approximatif de 120 litres et d'un poids maximal de 25 kilogrammes.

Petits commerces

Un commerce est considéré comme un petit commerce desservi par le service municipal de gestion des matières résiduelles quand il génère autant de matières résiduelles qu'une résidence, soit l'équivalent de deux bacs de 360 litres d'ordures ménagères aux deux semaines. Un petit commerce peut obtenir gratuitement deux bacs bleus de 360 litres pour ses matières recyclables et deux bacs bruns de 240 litres, qu'il doit mettre à la rue.

Dans le cadre du service municipal de collectes, la Ville fournit les contenants de récupération pour les matières recyclables et compostables, mais les contenants pour les ordures ménagères doivent être fournis par les propriétaires. Les contenants fournis par la Ville doivent demeurer sur la propriété à laquelle ils sont liés. Voici un tableau qui illustre le service offert :

Tableau 5 : Service municipal de GMR offert selon les unités d'occupation et par type de collecte

Collecte		Bordure de rue		Conteneurs	Matières acceptées	Matières refusées
		1-2 logements	3-8 logements	9+ logements		
Ordures ménagères Volume max. = 6 articles de 120 l /collecte	Collecte	à la rue	à la rue	à la cour	S. o.	• Résidus verts • Matières recyclables • RDD, pneus, TIC • Encombrants métalliques
	Fréquence	1 x /2 semaines		1 x/sem.		
	Contenant	fourni par le propriétaire				

Matières recyclables Obligatoire	Collecte	à la rue	à la rue	à la cour	▪ Contenants, imprimés et emballages : ▪ Papier, carton, plastiques, verre, métal	▪ Plastiques de code 3 et 6 ▪ Matières compostables ▪ Textiles ▪ Verre plat, etc.
	Fréquence	1 x/2 semaines		1 x/sem.		
	Contenant	Bac bleu de 360 l fourni par la Ville		Conteneur bleu fourni par Ville		
Matières compostables Résidus verts obligatoire	Collecte	à la rue	à la rue	à la cour	▪ Résidus alimentaires ▪ Résidus verts ▪ Autres matières compostables	▪ Couches, produits sanitaires ▪ Sacs de plastiques ▪ Textiles ▪ etc.
	Fréquence	1 fois/semaine				
	Contenant	Bac brun 80 l fourni par Ville	Bac brun de 120 l ou 240 l - Ville	Bac brun de 240 l fourni par Ville		
Arbres Noël	Collecte spéciale	À la rue : 2 semaines en janvier			▪ Arbres de Noël sans décorations	
Encombrants métalliques	Collecte spéciale	À la rue sur appel			▪ Électroménagers ▪ Métaux	▪ Encombrants non métalliques
Écocentres	Apport volontaire	▪ 2 écocentres (dont 1 permanent à l'est) ▪ Grille tarifaire en vigueur (règl. tarification) ▪ Dépôts du réemploi			▪ Résidus de CRD triés ou non ▪ RDD, TIC ▪ Réemploi	▪ Ordures ménagères

Obligations

Le Règlement nº 669-2010 oblige tout occupant d'une unité d'occupation desservie à séparer des ordures ménagères les matières recyclables, les résidus verts, les encombrants métalliques et les produits électroniques. Il est donc interdit de déposer les matières précitées dans les ordures ménagères. L'application de ce règlement est renforcée par le fait que l'entrepreneur responsable de la collecte ne ramasse pas les poubelles si elles contiennent des matières interdites, par exemple des sacs de plastique contenant des feuilles mortes, des produits électroniques ou du carton.

Matières acceptées

Le règlement définit également les matières acceptées dans chaque collecte et les contenants admissibles. Il précise les modalités de mise à la rue des matières résiduelles (mise à la rue autorisée entre 19 h la veille du jour de collecte et 7 h le jour de la collecte, contenants accessibles par le camion, encombrant ne devant pas dépasser 1,5 m de long et 25 kg, etc.).

Enfin, le propriétaire de l'unité desservie doit effectuer l'entretien régulier de ses contenants et de ses outils de collecte et s'assurer de la propreté et de l'étanchéité de ces derniers. Le règlement précise que le propriétaire sera facturé pour une réparation de ses contenants, mais pas s'il s'agit d'un vol.

Application du règlement

L'application de ce règlement se fait par deux inspecteurs de la Division de la gestion des matières résiduelles : « *Quiconque contrevient à l'une des dispositions du Règlement nº 669-2010 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 $ pour une première infraction. Cependant, l'officier responsable*

de l'application du règlement remettra au moins trois avis de courtoisie au contrevenant avant de donner un constat d'infraction. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées. »

Depuis son entrée en vigueur, ce règlement se veut un outil de renforcement car les dispositions pénales ne sont pas systématiquement utilisées. L'application auprès des citoyens s'en trouve donc très diminuée : en 2013, 26 avis de courtoisie (contre 109 en 2012) ont été remis à des contrevenants au règlement. Aucun constat d'infraction n'a été donné en cette troisième année d'application règlementaire. En revanche, les éboueurs de l'entreprise de collecte Waste Management ont remis environ 5200 avis de courtoisie de non-conformité, posés directement sur les contenants de collecte ou les matières non admissibles déposées en bordure de rue en 2013. Ces avis constituent de bons outils de sensibilisation aux citoyens pour inciter à faire un meilleur tri. Cependant, très peu de renforcement a été fait auprès des citoyens récalcitrants qui ne participent pas au recyclage ou qui génèrent plus d'ordures ménagères que permis selon la règlementation; l'information et la sensibilisation sont encore les moyens les plus privilégiés auprès des citoyens.

Fosses septiques

La Ville de Gatineau n'offre pas de service de vidange aux propriétaires de fosses septiques mais assure un suivi rigoureux de celles-ci en appliquant le règlement provincial Q-2, r.8 qui stipule que les fosses septiques doivent être vidangées tous les deux ans pour une résidence permanente et tous les quatre ans pour une résidence secondaire. Les citoyens sont informés de ce règlement par la Ville et doivent fournir au Service de l'environnement les preuves de vidanges régulières. L'objectif du programme de suivi étant d'obtenir un portrait exact et à jour de la vidange des fosses septiques gatinoises afin de prévenir les rejets à l'environnement dans le cas où la vidange n'est pas faite régulièrement et de s'assurer que les boues de fosses septiques sont disposées adéquatement.

Aucune donnée relative à la quantité de boues issues de vidanges de fosses septiques n'a été compilée depuis l'instauration du programme de suivi. Les propriétaires de fosses septiques font vider leurs fosses par des entreprises spécialisées qui, pour la plupart, transportent les boues récupérées jusqu'à l'usine de traitement des eaux de Gatineau où elles sont traitées. Les données obtenues de chaque entreprise qui ont vidangé des boues à l'usine d'épuration de Gatineau ont été analysées afin de déduire les quantités de biosolides produites par les résidences de Gatineau en 2013; près de 8 850 m^3 de boues à 2 % de siccité ont été reçues à l'usine en 2013, soit environ 150 tonnes (sèches) en provenance de résidences gatinoises. Cette quantité de boues de fosses septiques de Gatineau est donc incluse dans les biosolides traités par biométhanisation, séchage et granulation à l'usine d'épuration de la rue Notre-Dame k.

Règlement municipal de zonage

Le règlement de zonage de la Ville de Gatineau précise les éléments à prendre en compte pour la planification de l'entreposage des matières résiduelles entre deux collectes (abri à déchets, enclos extérieur pour conteneur ou bacs, bâtiment accessoire d'entreposage temporaire, local d'entreposage à l'intérieur du bâtiment principal), et ce, que ce soit pour un bâtiment résidentiel, commercial ou communautaire :

- Les dépôts à déchets et matières recyclables ne doivent pas se faire en cour avant d'une propriété. Ils doivent par ailleurs se faire à une distance minimale d'un mètre d'une ligne de terrain, autre qu'une ligne de rue et à au moins 3,5 m d'une ligne de rue.
- Un abri à déchets doit être contigu à un mur du bâtiment principal et être placé à au moins 6 m en retrait de la façade principale du bâtiment. Un abri à déchets est une construction fermée, autre qu'un bâtiment, destiné à l'entreposage temporaire des déchets et des matières récupérables entre les opérations d'enlèvement.
- Un enclos extérieur pour conteneur ou bac et un bâtiment accessoire d'entreposage temporaire doit être accessible par une allée de circulation donnant accès à une rue. Un espace libre d'une longueur minimale de 12 m doit être aménagé devant la porte du bâtiment ou de l'enclos afin de permettre le stationnement du camion durant l'opération d'enlèvement des ordures ou des matières récupérables.

- Lorsqu'il est situé à l'extérieur, le conteneur ou le bac doit être entouré d'un écran faisant l'objet d'un traitement architectural ou d'une clôture opaque d'une hauteur au moins égale à celle du conteneur ou du bac pour qu'il ne soit pas visible de la rue ni d'un terrain contigu situé sur la même rue, sans excéder 2,5 m de hauteur.

Aussi, selon la vocation du bâtiment principal, le règlement de zonage prévoit le type de dépôt à déchets autorisé. Lorsque le mot « oui » est inscrit sur une ligne vis-à-vis un type de dépôt, ce type de dépôt est autorisé :

- Vocation résidentielle : dans le cas d'un bâtiment comprenant 5 logements et plus ou 10 chambres et plus, un espace doit être réservé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment pour un dépôt à déchets et à matières récupérables.

Tableau 6: Type de dépôt à déchets autorisé selon le nombre d'unités d'occupation ou de chambres

Type de dépôt à déchets et à matières recyclables autorisé	5 à 8 logements ou de 10 à 17 chambres	9 à 23 logements ou 18 à 47 chambres	24 logements et plus ou 48 chambres et plus
Abri à déchets	Oui	Non	Non
Enclos extérieur pour conteneur ou bac	Oui	Oui	Non
Bâtiment accessoire d'entreposage temporaire	Oui	Oui	Non
Local d'entreposage aménagé à l'intérieur du bâtiment principal	Oui	Oui	Oui

- Vocation commerciale, récréative, industrielle ou communautaire : malgré le tableau suivant, le dépôt à déchets et à matières récupérables d'un bâtiment occupé par au moins trois établissements ne peut être un abri à déchets.

Tableau 7 : Type de dépôt à déchets et matières recyclables selon le nombre de contenants par semaine

Type de dépôt à déchets et à matières recyclables autorisé	Produisant 6 contenants ou moins/sem.	Produisant 7 contenants ou plus/ sem.
Abri à déchets	Oui	Non
Enclos extérieur pour conteneur ou bac	Oui	Oui
Bâtiment accessoire d'entreposage temporaire	Oui	Oui
Local d'entreposage aménagé à l'intérieur du bâtiment principal	Oui	Oui

Autres politiques et plans municipaux

Le PGMR de la Ville de Gatineau s'inscrit dans la politique environnementale de la Ville adopté en 2009 par le conseil municipal. La politique environnementale est par contre liée à d'autres politiques et plans municipaux.

Politique environnementale

Cette politique reconnait le rôle de la Ville pour contribuer à améliorer l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle inclut quatre orientations qui imprègnent chacun des sept grands thèmes assortis d'objectifs encadrant l'action de la Ville. Les thèmes et les objectifs d'intervention porteurs sont l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'énergie, la qualité de vie et les matières résiduelles. Ce dernier thème vise l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. La politique environnementale est accompagnée d'un plan d'action 2014-2018 dans lequel la révision du PGMR est la principale action prévue pour 2015 dans ce thème et l'objectif est la mise en oeuvre du PGMR ensuite.

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Le SADR est entré en vigueur en décembre 2015. Amorcée en 2011, la révision du schéma aura permis d'établir les lignes directrices de l'organisation du territoire et de son développement pour les prochaines années, que ce soit en matière d'environnement, d'économie, d'affectation du sol, de transport collectif, de mobilité active ou de croissance urbaine. La gestion des matières résiduelles en faisait partie puisqu'elle a un impact sur les émissions de gaz à effet de serre, et la réduction de ces dernières constitue un des quatre principes directeurs du schéma.

Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La diminution des émissions de GES figure en tête de liste des priorités de la politique environnementale dans le domaine de la qualité de l'air. Derrière cet axe stratégique se trouve l'inventaire des émissions de GES de la Ville de Gatineau en tant qu'organisation et de celles de la collectivité, réalisé en 2011par rapport aux données de 2009. Cet inventaire a permis à la Ville de Gatineau d'adopter des objectifs de réduction et un plan d'action pour 2015. Les émissions de GES liées au cycle des matières résiduelles ont aussi été inventoriées dans ce bilan où seules les émissions fugitives de biogaz ont été comptabilisées. Les autres émissions sont incluses au transport routier (collecte, transbordement et transport à un site d'enfouissement). La réduction souhaitée des émissions de GES liées aux matières résiduelles sera conséquente de plusieurs mesures qui se retrouvent d'ailleurs dans le présent PGMR :

- En implantant le compostage des matières putrescibles, qui génère du CO_2 et non du méthane, une baisse nette d'émissions de GES a été obtenue. La pratique du recyclage engendre aussi des économies de GES, mais elles n'ont pas encore été calculées, selon le principe que chaque tonne de matière recyclée est une tonne qui n'a pas à être produite à partir de matière vierge; pour certaines matières, la diminution des émissions est considérable;
- Le futur centre de traitement des résidus ultimes, si aménagé dans la zone industrielle de salubrité, mettra fin au transbordement vers Lachute, ce qui diminuera de quelque 600 000 km par an le transport lourd pour Gatineau. Ce centre aura vraisemblablement recours à un procédé thermique qui générera du CO_2, mais pas de méthane, tout comme le compostage. La technologie retenue aura aussi la possibilité de produire de l'énergie sous forme d'électricité ou de gaz de synthèse, valant un autre crédit de CO_2;
- Le recyclage des résidus de CRD, et un cadre règlementaire sur l'utilisation de matériaux recyclés dans le bâtiment diminueraient l'empreinte de carbone du parc immobilier;
- Les émissions fugitives de biogaz des sites d'enfouissement utilisés par la Ville se poursuivront jusqu'en 2051 et au-delà;
- La croissance démographique produira plus de matières résiduelles à gérer et, surtout, de portes à desservir; il faut s'attendre à une hausse relative des émissions de GES reliées aux différents services de collectes si le service actuel est maintenu.

Finalement, une stabilisation des émissions de GES reliées à la gestion des matières résiduelles est prévue mais la réduction est visée à la faveur de la révision du PGMR et de sa mise en œuvre ensuite.

PORTRAIT DIAGNOSTIQUE TERRITORIAL

Le portrait territorial vise à décrire l'état de la situation de la gestion des matières résiduelles actuelle sur le territoire de la Ville de Gatineau, et comprend :

- Une description du territoire d'application (Ville de Gatineau);

Et par filières de matières résiduelles principales :

- Une description de cette filière de matières résiduelles, des orientations et des objectifs de récupération à atteindre;
- Un recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire;
- Un recensement des installations de GMR présentes, nécessaires ou à l'extérieur du territoire;
- Un portrait de la production de cette matière produite sur le territoire, soit un inventaire des matières produites selon trois secteurs de provenance et une analyse de la performance de récupération ou de valorisation :
    - Résidentiel
    - ICI
    - Ville de Gatineau – secteur organisationnel

Les prochaines sections du présent document illustrent ce portrait. Ce système de gestion a aussi été analysé, des constats ont été expliqués et ont permis de faire émerger les enjeux de la GMR à Gatineau et de dresser le portrait diagnostique territorial. Dans chaque section de matières résiduelles, seront donc présentées :

- Une description des enjeux relatifs à cette filière de matières (diagnostic);
- Une description des actions (mesures) proposées pour atteindre les objectifs énoncés.

Figure 5: Structure du portrait diagnostique de la GMR à Gatineau

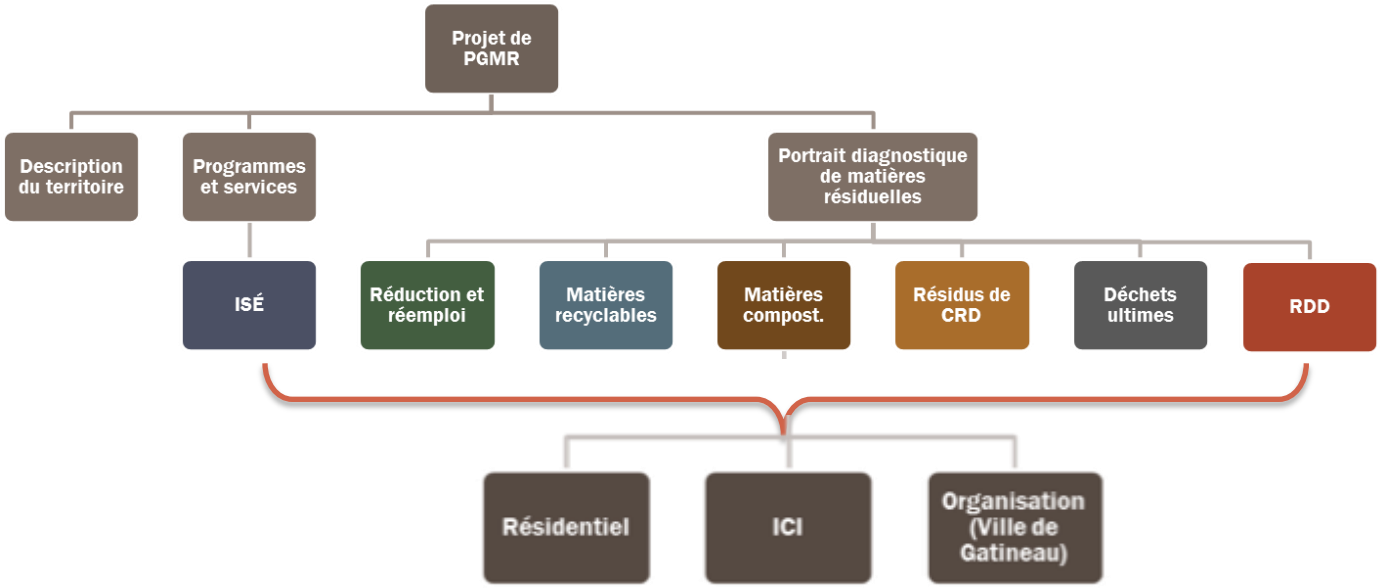

Année de référence – 2013

Puisque les données existantes les plus récentes et complètes qui pouvaient être collectées et colligées étaient celles de 2013 au moment du début de la révision du PGMR, l'année de référence déclarée pour le portrait de la GMR sur le territoire gatinois est 2013. Les projections de quantités de matières produites et à gérer qui doivent être incluses dans le prochain PGMR seront donc basées sur 10 ans et 20 ans après 2013.

Malgré plusieurs études de caractérisation, des recherches, des collectes de données et sondages, plusieurs données permettant de dresser un portrait de la GMR autres que résidentielles sont manquantes, très difficiles à obtenir ou inexistantes. Et cela, même si la Ville peut exiger les données de la part des générateurs ou des gestionnaires de déchets (selon la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec), mais que les entreprises n'ont pas d'obligation de les fournir.

Études préalables à la révision du PGMR

Plusieurs études préparatoires ont été réalisées au cours de la dernière année ou sont en cours de finalisation et d'analyse pour permettre de dresser le portrait de la GMR sur le territoire gatinois. Les résumés et les faits saillants de ces études sont présentés dans le présent document; les rapports de celles-ci peuvent être consultés sur le site Web de la Ville de Gatineau.

Sondage web sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI, Ville de Gatineau, automne 2012 - Sondage web. (2012).

Avant d'entamer une étude de caractérisation des matières résiduelles autres que résidentielles sur le territoire de la Ville de Gatineau, le Service de l'environnement a fait parvenir une demande de participation à un sondage web à toutes les entreprises possédant un permis d'affaires à Gatineau à l'automne 2012.

Un peu plus de 4 700 lettres ont été envoyées et 630 réponses au sondage ont été reçues, pour un taux de participation de 12,4 %. Le sondage visait à obtenir des renseignements concernant la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles produites par ces entreprises. Les résultats ont permis de mieux cerner les modes de gestion des différentes filières de matières et le type de matières résiduelles issues des activités des organisations, le tout dans le but d'avoir un meilleur portrait de la GMR par les ICI.

Constats et recommandations

Les réponses relatives aux contenants, à la collecte, au volume et à la fréquence ont été en général assez incomplètes, parfois nébuleuses ou discordantes et il a été difficile d'en soutirer des constats généraux. En somme, le sondage a davantage permis d'évaluer les taux de récupération pour chaque filière de matières résiduelles plutôt que d'estimer les quantités générées. Toutefois, soulignons que globalement, 40 % des ICI ne récupèrent pas les matières recyclables pêle-mêle et 80 % ne récupèrent pas les matières compostables.

La gestion des matières résiduelles est peu connue par les ICI, surtout en ce qui concerne les collecteurs qui les desservent et la destination des matières gérées. Ce manque de connaissances entrave possiblement les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. Un soutien informationnel et une sensibilisation auprès des ICI seraient nécessaires pour améliorer leur performance de détournement.

Sondage téléphonique sur la gestion des matières résiduelles dans les industries, Ville de Gatineau, hiver 2013 - Sondage téléphonique. (2013).

Dans le but d'obtenir des données plus précises sur la gestion des matières résiduelles par les industries, un sondage téléphonique a été entrepris auprès de ces organisations de la région en décembre 2013. L'ensemble des 127 industries établies sur le territoire de Gatineau a été contacté. Parmi celles-ci, 74 ont répondu à l'ensemble du questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 58 %. Les résultats ont permis d'estimer les quantités de matières générées par les industries, en particulier pour la filière des déchets ultimes.

En utilisant la méthodologie élaborée dans le cadre de l'étude de caractérisation des matières résiduelles autres que résidentielles, les données recueillies ont pu être extrapolées à partir de la variable « aire du bâtiment », basé sur le code d'utilisation principale (CUBF) de chaque bâtiment.

Constats et recommandations

En résumé, les métaux sont la matière la plus récupérée, soit par 53 % des industries. Les filières les moins récupérées sont assurément celles des matériaux secs et des matières compostables.

Aussi, il a été observé que la gestion des matières résiduelles et les différentes filières qui la composent semblent être mieux appréhendées par les industries que par les ICI en général : les industries semblent mieux connaitre leurs matières, leurs contrats de collecte et avoir plus de moyens à leur disposition pour assurer des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles. Plusieurs industries ont eu la chance d'émettre des commentaires dans le cadre du sondage téléphonique. Plusieurs répondants ont partagé leur intérêt de récupérer les matières recyclables, mais soutiennent que la collecte additionnelle pour ces matières serait trop dispendieuse. Un soutien et une sensibilisation auprès des industries seraient donc pertinents pour améliorer leur performance de détournement.

Sondage sur les obstacles à la participation des citoyens aux programmes de valorisation des matières résiduelles, Léger Marketing, été 2013 - Sondage Léger. (2013).

La firme Léger Marketing a été mandatée, à l'été 2013, pour accompagner le Service de l'environnement dans l'identification des obstacles reliés à la participation des citoyens (secteur résidentiel) de Gatineau aux programmes de récupération et de valorisation des matières résiduelles.

Constats et recommandations

Le rapport fait le diagnostic des obstacles exprimés par certains gatinois «récalcitrants» aux programmes municipaux. Les programmes de valorisation déjà offerts et les outils de communication qui les accompagnent depuis plusieurs années font de Gatineau une Ville exemplaire en ce qui a trait aux efforts de mobilisation citoyenne. Or, pour rejoindre les citoyens récalcitrants, le sondage nous apprend que les nouvelles solutions proposées devront :

- avoir un effet plus concret et plus direct sur leur calcul coût/bénéfices;
- tenir compte des freins identifiés dans le sondage pour maximiser les effets des mesures à adopter.

Il est donc recommandé, pour réaffirmer le leadership de la Ville, d'adopter un plan d'action rigoureux mettant simultanément en application des mesures informationnelles, techniques et tarifaires. Au cœur de ce plan : un changement des normes sociales de responsabilité collective des citoyens, pour lequel l'instauration d'une saine compétition à l'intérieur même de la ville (entre les quartiers ou de façon individuelle) est le meilleur gage de mobilisation.

Étude de caractérisation des matières résiduelles autres que résidentielles, Les Services I.E.W.S, hiver 2013 – printemps 2015 - Caractérisation ICI. (2013).

Tel que prescrit par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, la Ville de Gatineau doit intégrer à son PGMR, « …un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, en distinguant par type de matière » (LQE, article 53.9, point 4). Les types d'industries, de commerces et d'institutions diffèrent du secteur résidentiel au niveau de leur production de matières résiduelles; une telle étude de caractérisation des matières résiduelles autres que résidentielles n'avait pas encore été réalisée sur le territoire de la Ville de Gatineau. Suite à un appel d'offres, la firme Les Services I.E.W.S a été retenue pour réaliser cette étude.

Le plus grande partie du mandat a consisté à mettre sur pied une liste des ICI du territoire gatinois, par type d'activités commerciales et selon les modes de gestion de leurs matières résiduelles. Une campagne de collecte de données relatives aux matières résiduelles commerciales et institutionnelles ainsi qu'une période d'échantillonnage et de caractérisation d'une vingtaine d'entreprises ont eu lieu à l'automne 2013. Aussi, aucune industrie du territoire n'a été caractérisée. Ces industries ont plutôt été appelées à répondre à un sondage téléphonique effectué par un employé

de la Ville de Gatineau pendant l'étude, à l'automne 2013. Le mandat a été limité à la caractérisation des matières résiduelles produites par les secteurs institutionnel et commercial non déjà desservis par le service municipal de GMR, et localisés sur le territoire de la Ville.

Constats et recommandations

En somme, l'étude a révélé qu'un peu plus de 52 000 tonnes par années de matières résiduelles sont produites par les secteurs institutionnel et commercial sur le territoire de la Ville. Il est estimé que 77 % de ce total est enfoui par année tandis que 21 % est recyclé et 2 % composté, donnant un taux de valorisation global de 23 %. Ces données sont reprises et utilisées dans le portrait et l'inventaire des matières résiduelles des ICI.

Étude de caractérisation des matières résiduelle résidentielles, Les Services I.E.W.S., automne 2013 - Caractérisation résidentielle. (2013).

Pour mettre à jour les données de référence du secteur résidentiel, le Service de l'environnement a mandaté *Les Services I.E.W.S* pour réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles résidentielles sur son territoire. Les données obtenues ont servi à :

- Établir production de matières résiduelles résidentielles ainsi que les taux de récupération;
- Analyser et évaluer l'atteinte des objectifs de récupération dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- Évaluer la réussite des programmes et services municipaux déjà mis en place;
- Mesurer la participation des citoyens à ces programmes;

Constats et recommandations

Le taux de valorisation ou de récupération de l'ensemble de la Ville s'établit à 64 % pour les maisons unifamiliales, à 44 % pour les logements de 3 à 8 unités desservis en bordure de rue et à 15 % seulement pour les multiplex. Le taux élevé de récupération au niveau des résidences unifamiliales s'attribue en partie aux résultats liés à la collecte des matières compostables.

L'étude a toutefois établi que 8 % des ordures ménagères issues des maisons unifamiliales, 10 % des ordures ménagères provenant des logements de 3 à 8 unités et 18 % des ordures produites dans les multiplex sont des matières potentiellement recyclables dans les bacs bleus. Les résultats révèlent également que 34 % des ordures ménagères provenant de maisons unifamiliales, 66 % des ordures issues des logements de 3 à 8 unités et 41 % de celles des multiplex sont potentiellement compostables.

Analyse comparative – Traitement des matières compostables, SOLINOV, printemps 2014 - SOLINOV. (2015).

La Ville a mandaté la firme SOLINOV pour l'assister dans sa réflexion pour l'analyse comparative de scénarios de traitement des matières organiques. En effet, depuis 2010, la Ville de Gatineau offre à ses citoyens le service de collecte des matières compostables, lesquelles sont traitées au centre de compostage de l'entreprise Laflèche Environmental située à Moose Creek en Ontario. Suite à un appel d'offres public, l'entreprise s'est vue octroyer un contrat d'une durée de 5 ans, renouvelable deux fois une année, se terminant au plus tard en 2016. Dans cette perspective, la Ville de Gatineau devra choisir entre deux scénarios de gestion ;

1. **Scénario A** : construire une infrastructure de compostage fermée, dédiée à ses besoins, sur un site identifié à cet effet sur le territoire de la Ville dans le secteur du carrefour environnemental (aire de salubrité), en considérant l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec en vertu du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);
2. **Scénario B** : poursuivre le mode de gestion actuel par attribution d'un contrat privé de gestion pour le traitement des matières compostables récupérées.

Le travail effectué dans le cadre de cette analyse a consisté en :

- l'estimation des quantités des matières organiques générées et récupérables dans un horizon de 10 et 20 ans;
- la mise à jour et une validation des informations reliées à la collecte des matières compostables;

- la mise à jour de la capacité de traitement et la superficie requise pour une installation dédiée de compostage en système fermé;
- l'estimation des coûts de construction, des coûts d'exploitation et du coût de revient à la tonne pour les deux scénarios à l'étude;
- l'analyse comparative des coûts des deux scénarios de gestion.

Constats et recommandations

Parmi les scénarios étudiés, le scénario B de compostage à un lieu privé existant, via un contrat de service, apparaît le moins coûteux, malgré la subvention accordée par le PTMOBC pour construire une installation fermée de compostage, de propriété municipale.

En principe, la Ville de Gatineau aurait jusqu'au début de 2016 pour prendre une décision finale, si l'on tient compte de l'échéance du 31 décembre 2017 pour présenter un projet au PTMOBC. Toutefois, l'acceptation des projets par le gouvernement provincial se fera jusqu'à épuisement du budget réservé au programme gouvernemental. Ces éléments de planification ont été pris en compte par la Ville de Gatineau durant la révision du PGMR (voir Matières compostables – Installations).

Analyse comparative – Gestion des biosolides de la Ville de Gatineau, Bélanger Agro-Consultant, automne 2014 - Biosolides Bélanger. (2015).

La Ville de Gatineau avait mandaté Bélanger Agro-Consultant inc. pour effectuer un portrait de la gestion actuelle des biosolides générés par la station mécanisée de traitement des eaux usées de Gatineau, ainsi que pour recommander des scénarios possibles de gestion.La première partie du rapport décrit les caractéristiques des boues produites, la classification environnementale selon le Guide de gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) et les utilisations possibles. La deuxième partie porte sur les résultats du test de flairage et de l'avis de projet ainsi que les scénarios potentiels de gestion.

Constats et recommandations

On constate l'absence d'un recyclage régional des biosolides; les granules de Gatineau produites sont valorisées en Ontario et les boues compostées dans les Laurentides. La région de l'Outaouais ne bénéficie donc pas des matières organiques produites sur son territoire, alors qu'elle reçoit des boues provenant d'autres municipalités que la Ville de Gatineau. Pour les agriculteurs, les biosolides ne sont pas un déchet, mais un engrais et un amendement de sol utilisé dans le but d'améliorer le rendement des cultures et de diminuer le recours aux engrais chimiques.

Les projets et analyses réalisés dans le cadre du mandat confié à Bélanger Agro-consultant inc., ont permis de montrer que les boues épaissies et digérées de Gatineau peuvent être épandues directement au champ ce qui présente un avantage économique et agroenvironnemental évident. L'approche est environnementale, car la matière est produite localement et valorisée à proximité; cela permettrait des économies importantes aux entreprises agricoles de l'Outaouais, en plus de permettre à la Ville de réaliser des économies substantielles en termes de coûts de transport vers les installations de compostage; la Ville jouerait ainsi un rôle de levier du développement régional.

Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (fait par RECYC-QUÉBEC), Ville de Gatineau, 2015 - Outil RECYC-QUÉBEC version 2. (2015).

Conçu spécifiquement par Chamard et associés pour aider et accompagner le milieu municipal dans la révision de leur PGMR, cet outil de calcul permet d'estimer les quantités de matières résiduelles pour un territoire donné, dans ce cas-ci, pour le territoire de la Ville de Gatineau. L'outil a été conçu pour faciliter la mise à jour des inventaires des matières résiduelles, notamment lorsqu'aucune donnée valable n'est disponible ou connue. L'utilisation de cet outil n'est pas obligatoire, mais suggérée. D'ailleurs, aucune méthodologie particulière de collecte et d'estimation de données n'est imposée à la Ville.

Une simulation de production de matières résiduelles a été réalisée par le Service de l'environnement avec cet outil, pour les secteurs des ICI et de la CRD. Certaines données et résultats sont présentés en annexe et dans les sections appropriées.

Identification de solutions d'implantation d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères, NI Environnement, 2015 - Incitatifs tarifaires. (2015).

Afin d'accompagner le Service de l'environnement à identifier des solutions d'implantation d'incitatifs tarifaires dans le secteur résidentiel en vue de réduire les ordures ménagères produites et d'augmenter les taux de participation aux collectes sélectives, un mandat d'accompagnement a été octroyé à NI- Environnement, qui a fait :

- une revue de littérature et une analyse d'études de cas dans des collectivités similaires à la Ville de Gatineau, sur le plan des objectifs poursuivis, de la mise en œuvre, des apprentissages et des résultats obtenus par rapport aux attentes;
- la recommandation d'un système de tarification incitative adapté aux caractéristiques de la Ville de Gatineau et présentant une analyse budgétaire, l'estimation de réduction de l'enfouissement attendu et l'ampleur du programme d'information et de surveillance nécessaire;

Tous les rapports de ces études sont disponibles dans le site Web de la Ville de Gatineau et sont cités comme sources tout au long du présent document.

Portrait de la Ville de Gatineau

Description géographique

La Ville de Gatineau, qui est née d'une fusion municipale le 1er janvier 2002, succède aux cinq anciennes municipalités d'Aylmer, de Buckingham, de Hull, de Gatineau et de Masson-Angers. La Ville de Gatineau est l'une des 14 villes et agglomérations québécoises identifiées comme des villes-MRC, et exerce donc les compétences d'une MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Son territoire est bordé d'ouest en est par les municipalités de Pontiac, Chelsea, Cantley, Val-des-Monts, L'Ange-Gardien de même que par Lochaber-Partie-Ouest. Principal affluent du Saint-Laurent, et frontière naturelle entre le Québec et l'Ontario, la rivière des Outaouais forme sa limite au sud. La ville de Gatineau est un pôle attractif qui offre des infrastructures et des équipements d'envergure régionale, non seulement aux populations des municipalités limitrophes, mais aussi aux municipalités régionales environnantes. Gatineau, forte de ses pouvoirs, agit en tant que municipalité régionale de comté (MRC) et ville. Comptant à elle seule près de 72 % de la population régionale, elle est le lieu de prédilection pour l'implantation de commerces et de services de masse destinés aux populations francophones de la région. En même temps, comme métropole de l'Outaouais, Gatineau est un important centre de services pour l'ensemble de la région, regroupant de nombreuses institutions publiques en santé, éducation et culture.

Gatineau constitue aussi le territoire le plus urbanisé à l'ouest de la région de Montréal et est la seule entité régionale frontalière à une région urbanisée de l'Ontario. Elle forme d'ailleurs avec Ottawa, la quatrième agglomération urbaine d'importance au pays.

Figure 6 : Localisation de la Ville de Gatineau en Outaouais et dans la région de la capitale nationale (RCN) [3]

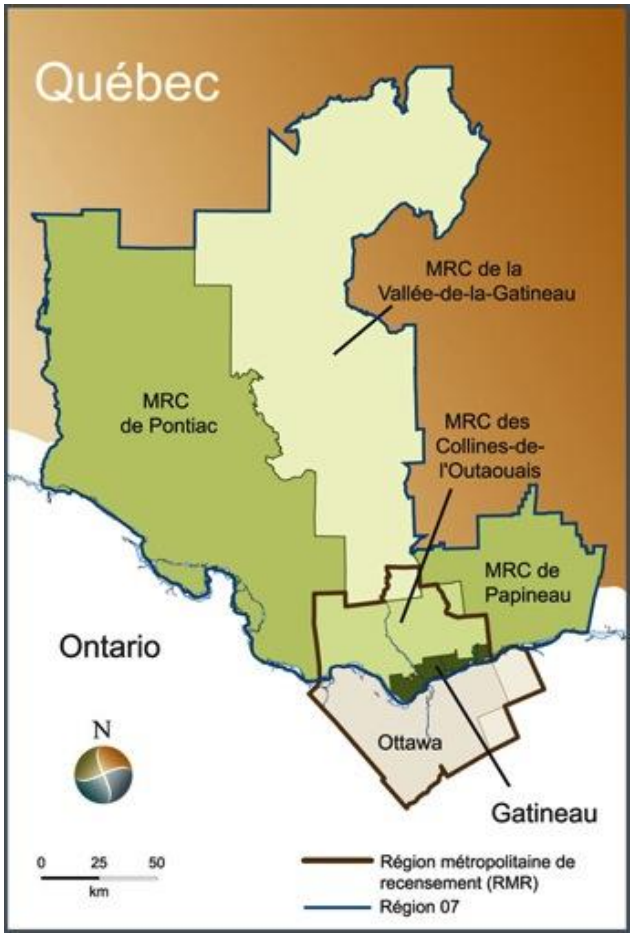

[3] Source : Portrait de Gatineau – Profil démographique et socio-économique, 2011)

Aménagement du territoire

Le survol des zones résidentielles, agricoles, commerciales et industrielles permet de mettre en contexte la gestion des matières résiduelles sur le territoire dans une perspective géospatiale. Par ailleurs, les territoires voisins au nord de la Ville, qui font partie des MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, se caractérisent par une occupation principalement agricole ou rurale, avec une part de villégiature non négligeable.

Sur les 343 kilomètres carrés du territoire terrestre, on retrouve une superficie dédiée au développement urbain d'environ 191 kilomètres carrés, soit 55,5 % du territoire. À long terme, il est prévu dans le plan d'action 2014-2051 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de réviser les limites du périmètre d'urbanisation en fonction d'une utilisation optimale du territoire, et ce en réponse à la croissance démographique anticipée (voir section suivante).

Globalement, la Ville se caractérise par un secteur résidentiel à basse densité, de type semi-urbain. La densité 2013 de la Ville de Gatineau dans son ensemble est de 775 habitants par kilomètre carré (7,75 habitants par hectare). Cela peut-être expliqué en partie par la structure urbaine à plusieurs noyaux diffus d'est en ouest de la ville. La distribution de la densité résidentielle sur le territoire varie beaucoup, allant de 5 à 61 logements par hectare, selon le village urbain.

Inscrits au plan stratégique de la Ville depuis 2003, les villages urbains et les milieux de vie champêtre sont les unités privilégiées de planification et d'intervention. Ils tendent à s'imposer comme collectivités viables et lieux d'appartenance pour les citoyens. Le territoire de Gatineau a été subdivisé en seize villages urbains et quatre milieux de vie champêtre. Un dix-septième village urbain s'est ajouté suivant la modification du périmètre d'urbanisation.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur maintenant exige une densité minimale nette de 30 logements par hectare pour tout nouveau projet résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain. Il va sans dire que cette densité augmente dans les projets intégrés et les zones d'habitation à haute densité.

Quelque 3436 logements ou résidences isolées n'ont pas de service d'égout et ont accès à des installations septiques (résidentielles) pour le traitement de leurs eaux usées (Source : Taxation, Ville de Gatineau 2014). Plus de 1600 de ces résidences sont localisées en dehors du périmètre d'urbanisation. Aussi, plus de 14 % du territoire est constitué d'espaces verts aménagés en parc ou à l'état naturel.

Périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation délimite le territoire affecté aux fonctions urbaines. Les zones rurales et la zone agricole sont à l'extérieur de ce périmètre. Outre les secteurs déjà urbanisés, il englobe des espaces verts ou d'intérêt écologique de même que les terrains voués au développement futur des activités urbaines. C'est à l'intérieur du périmètre d'urbanisation que la croissance de Gatineau se traduira en nouveaux secteurs résidentiels et en espaces industriels, commerciaux et d'affaires.

Zone agricole

La zone agricole permanente couvre près de 40 % du territoire de Gatineau. Elle se concentre au nord de l'autoroute 50 ainsi que dans les secteurs d'Aylmer et de Masson-Angers. L'élevage bovin est la principale production animale, suivi des productions ovine et chevaline et de la production laitière. Les terres en culture sont vouées à la production de foin, de maïs, de soya et d'orge. Quelques fermes sont aussi spécialisées dans la production maraîchère.

L'activité agricole de Gatineau est appelée à jouer un rôle de plus en plus important en ce qui a trait à la sécurité alimentaire d'une population en croissance. La Ville cherche non seulement à protéger ce territoire pour des fins agricoles, mais vise aussi à diversifier et intensifier son développement agricole. Afin de

mettre en valeur le potentiel agricole de sa zone verte, elle entend adopter un plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA).

Zone de salubrité

L'affectation industrielle de salubrité[4] accueille sur le territoire gatinois les activités reliées à la gestion des déchets solides, à l'industrie lourde ainsi qu'aux technologies, équipements et produits reliés à la gestion des matières résiduelles qui englobe les activités de recyclage, de compostage, de valorisation énergétique des produits non recyclables et non compostables et de vitrification des cendres. Ces fonctions peuvent générer des inconvénients plus ou moins importants.

L'affectation industrielle de salubrité couvre une seule aire à Gatineau, où est également autorisée toute une gamme d'activités diversifiées allant de l'industrie spécialisée à l'industrie lourde en passant par des activités de service de nature extensive. Cette zone occupe un vaste espace contigu à l'Aéroparc, au sud-est de celui-ci. Son périmètre a été établi en 1993. Le bien-fondé d'une telle zone a été confirmé par le PGMR que la Ville a adopté en 2005 et la révision du PGMR maintiendra l'opportunité de la zone, consacrée à la gestion intégrée des matières résiduelles et qui est le seul lieu dédié aux activités de cette nature sur le territoire de la ville.

Des actions prévues au schéma d'aménagement et au présent PGMR ont pour objectif principal de renforcer le cadre d'aménagement et de gestion à la fois pour préserver sa vocation spécifique et pour minimiser les risques auxquels sont exposés les usages avoisinants, notamment l'aéroport, les terres en culture et les entreprises alimentaires.

Parcs régionaux et terres publiques

Parc de la Gatineau

Le parc de la Gatineau, le parc de conservation de la région de la capitale nationale, abrite de nombreux écosystèmes et attraits patrimoniaux uniques. Il s'étend sur 361 kilomètres carrés de terres et se situe à la jonction du Bouclier canadien et des basses-terres du Saint-Laurent, au point de rencontre de la rivière des Outaouais et de la rivière Gatineau. Une partie du parc est donc comprise dans le territoire de la Ville de Gatineau mais couvre plusieurs autres municipalités voisines de la Ville.

Le parc reçoit plus de 2,7 millions de visites par année[5]. Les visiteurs profitent des centaines de kilomètres de sentiers et des 32,5 kilomètres de promenades panoramiques. Le parc compte de nombreux belvédères et attraits patrimoniaux à découvrir. La Commission de la capitale nationale (CCN) entend réduire au maximum l'impact des activités récréatives sur le milieu naturel et les écosystèmes fragiles et planifie la gestion des matières résiduelles qui y sont produites en s'appuyant sur sa Stratégie environnementale. Les entreprises mandatées par la CCN pour l'entretien du parc sont responsables de la gestion des déchets. Des bénévoles et organismes du milieu qui ont à cœur le parc de la Gatineau surveillent aussi la propreté des sentiers et lieux fréquentés, en ramassant les déchets par exemple. Les utilisateurs du parc sont priés de rapporter leurs déchets aux bâtiments d'accueil ou aux entrées et sorties du parc. Aucune donnée n'a pu être obtenue sur les matières résiduelles produites dans le parc, ou attribuables au territoire de la Ville de Gatineau.

[4] SADR. (2015).
[5] Site web, Commission de la capitale nationale.

Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la GMR

La Ville de Gatineau est une zone urbaine dont la structure économique est intrinsèquement liée à son appartenance à la capitale nationale fédérale. En effet, la fonction publique fédérale est le principal employeur et plus de 90 % des emplois sont dans le secteur des services. La fonction publique fédérale gère selon ses propres programmes les matières résiduelles générées dans ses bâtiments sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Gatineau entretient des liens économiques serrés avec Ottawa et l'Est ontarien et fait également partie intégrante de la région de la capitale nationale de Gatineau-Ottawa (RCN). Le lien autoroutier n'ayant pas été complété pendant près de 50 ans en Outaouais a eu pour effet de renforcer le lien nord-sud avec la province ontarienne et n'est pas venu créer de lien ouest-est avec le reste du Québec. Cette absence d'infrastructure a contribué à isoler la région du reste du Québec tant aux plans économique et culturel que de l'identité régionale québécoise.

Les ponts Champlain, des Chaudières, du Portage, Interprovincial et MacDonald-Cartier, ainsi que le traversier de Masson-Cumberland, relient Gatineau à la Ville d'Ottawa, sur la rive sud. Les mouvements interrégionaux (origine ou destination à l'extérieur de la région) occupent une part importante (près de 40 %) des mouvements de camions affectant Gatineau. Par contre, seulement deux ponts interprovinciaux autorisent les camions : le pont Chaudière qui débouche dans le centre-ville de Gatineau et le pont Cartier-Macdonald qui débouche dans le centre-ville d'Ottawa. Enfin, le réseau ferroviaire et le réseau fluvial présentent peut-être un potentiel pour le transport des marchandises, dont les matières résiduelles, mais sont à ce jour sous-utilisés.

Depuis peu, le lien autoroutier de l'autoroute 50 vers Montréal a été achevé à l'automne 2012. Les déplacements vers le reste de la province étant facilités, il est à prévoir un changement des déplacements des personnes et du transport des marchandises qui possiblement influenceront les dynamiques régionales. Par exemple, le transport de déchets vers les lieux d'enfouissement techniques les plus près de Gatineau (Lachute et Sainte-Sophie au Québec) se trouve facilité depuis. Mais ce ne sera qu'au cours des prochaines décennies qu'il sera possible d'évaluer l'influence de ce nouveau lien sur les dynamiques économiques, environnementales et sociales de la région.

Enfin, de nombreux intervenants et paliers de gouvernement interagissent autour de la Ville de Gatineau. Ceux-ci possèdent des niveaux de responsabilité différents et par conséquent des budgets et des agendas qui s'étendent sur des périodes distinctes et qui concernent des délimitations territoriales différentes. Dans un tel contexte, la Ville a la tâche de revoir ses orientations en gestion territoriale des matières résiduelles dans une perspective régionale relativement aux défis qui lui sont imposés par les besoins régionaux et aussi par les orientations et politiques du gouvernement provincial.

Description démographique

Avec une population totalisant 273 915 habitants en 2013[6], Gatineau figure comme la quatrième ville au Québec en regard de la taille de sa population.

La population de Gatineau peut être qualifiée de jeune. L'âge médian qui partage la population en deux groupes d'effectifs égaux est de 38,1 ans comparativement à 41 ans dans la province de Québec. La population âgée de moins de 45 ans représentait 61,9 % de la population de Gatineau et plus de la moitié de ce groupe (51,5 %) est âgée de moins de 25 ans[7].

[6] Institut de la statistique du Québec, 2014
[7] Portrait de Gatineau – Profil socioéconomique et démographique de Gatineau, 2006

Ménages et familles

Entre 1991 et 2011, le nombre de ménages a augmenté de 49 %, soit plus rapidement que la population (32 %), entraînant la réduction de la taille moyenne des ménages. À l'échelle du Québec, la croissance des ménages privés a été de 28 % au cours de la même période[8]. En 2011, en moyenne 2,3 personnes occupaient les logements de Gatineau. Vingt ans plus tôt, la taille moyenne des ménages était de 2,6 personnes. En 1991, 8 % des ménages se composaient de personnes vivant seules comparativement à 13 % en 20119.

L'augmentation du nombre de personnes vivant seules s'observe principalement dans la population âgée de 65 ans et plus, cette dernière constituant 12 % de la population de Gatineau; leur nombre a plus que doublé en vingt ans. En 2011, 30 % de la population de 65 ans et plus vivaient seules. La même tendance générale s'observe pour l'ensemble de la province de Québec; l'Institut de la statistique du Québec projette que 20 % de la population de Gatineau aura plus de 65 ans en 2021.

La croissance démographique de Gatineau s'explique entre autres par des migrations interrégionales et interprovinciales, mais de plus en plus par l'immigration qui s'est développée de façon continue. Gatineau est la deuxième région d'adoption par les immigrants dans la province après l'agglomération urbaine de Montréal : 11 % de la population gatinoise est immigrante en 2011. Une proportion élevée de personnes nées à l'étranger, l'affirmation du français comme langue commune et un taux élevé de bilinguisme façonnent d'ailleurs le visage de Gatineau.

Figure 7 : Population 2011, Ville de Gatineau, en nombre d'habitant par secteur

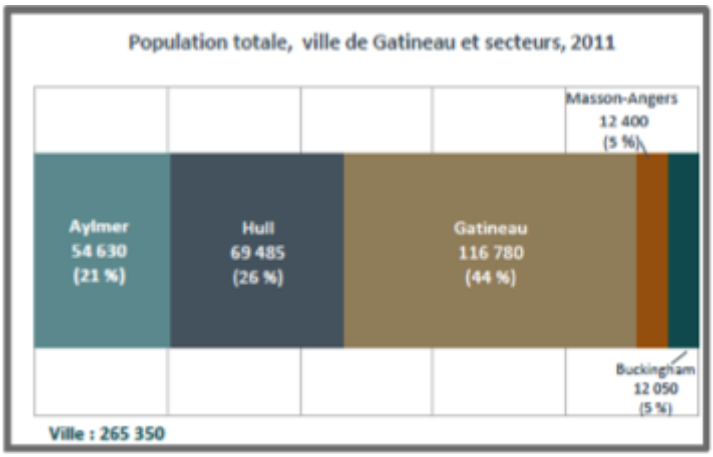

[8] Profil de l'habitation : Portrait de Gatineau – Profil de l'habitation. Volume 3, cahier 1.
[9] Profil démographique et socioéconomique de la Ville de Gatineau, Ville de Gatineau, secteurs et villages urbains, 2011

Figure 8 Variation quinquennale de la population de 2006-2011, par secteur

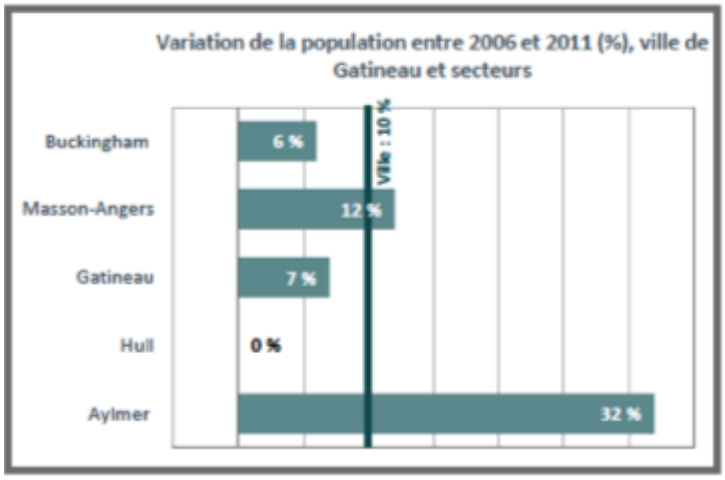

Projection démographique

Le scénario démographique du PGMR repose sur l'évolution de la population officielle de la Ville, décrétée chaque année par le gouvernement du Québec, ainsi que sur les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec. Celui-ci projette que la population gatinoise atteindra 316 003 habitants en 2026 et 339 089 habitants en 2036, soit une variation de 26,1 % entre 2011 et 2036.

Figure 9: Prévisions de la croissance de la population[10]

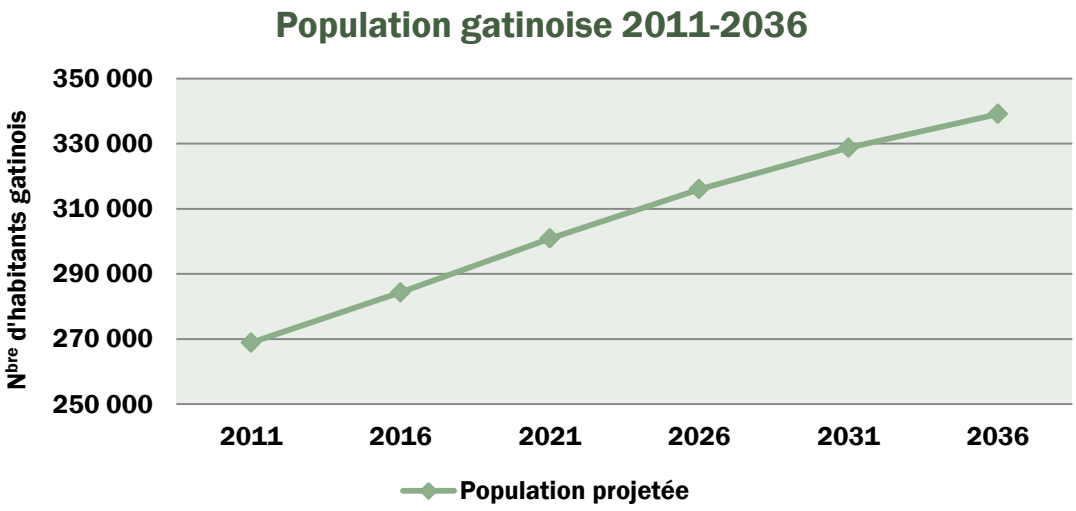

Description socio-économique

Grâce à sa position limitrophe à l'Ontario, Gatineau a une identité unique et offre des occasions à de nombreux travailleurs, souvent qualifiés, qui viennent notamment occuper les emplois de la fonction publique, surtout fédérale, principal employeur de la région.

[10] ISQ Démographie. (2015).

Entre 2001 et 2011, la population de Gatineau a crû de 17 %, une croissance largement supérieure à celle de la plupart des villes québécoises; celle de la province a été de 9 % au cours de la même période. Bien qu'importante, cette croissance est en revanche inégalement répartie sur le territoire. Près de la moitié des quelque 39 000 nouveaux résidants établis entre 2001 et 2011 se sont installés dans le secteur d'Aylmer, à l'extrême ouest de la ville. Le secteur de Gatineau a quant à lui reçu 36 % d'entre eux et les secteurs de Hull, de Masson-Angers et de Buckingham, respectivement, 8, 7 et 1 %.

Figure 10 Population et ménages ajoutés entre 2001 et 2011 selon le secteur de la ville de Gatineau (SADDR)

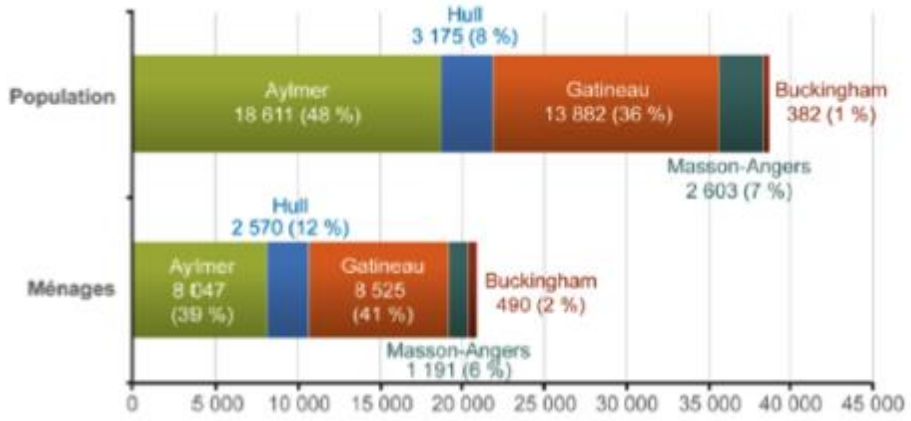

Impact de la démographie et de la croissance sur la GMR

Les tendances de croissance de la population sont un paramètre majeur à prendre en considération dans l'élaboration du PGMR. En effet, l'arrivée de nombreux résidants dans les prochaines années va augmenter la génération de matières résiduelles (en quantités absolues), ainsi que la gestion de ces dernières. Par ailleurs, la croissance démographique implique la construction de nouveaux logements, pour la plupart dans les secteurs éloignés du centre-ville.

Avec la croissance démographique, intervient inévitablement une croissance du nombre de ménages. En effet, la baisse historique de la fécondité, le report des unions, les divorces et les séparations, la décohabitation et l'allongement de la vie ont entraîné, une demande plus importante de logements, mais une baisse du nombre d'occupants. Le nombre de ménages profite alors d'un rythme de croissance plus important que celui de la population. C'est ainsi qu'en 2011, il y a 23 % plus de ménages privés à Gatineau qu'en 2001[11].

En matière de gestion des matières résiduelles, cette tendance contribue à augmenter le nombre d'unité d'occupation qui doivent être desservies par le service municipal de gestion des matières résiduelles (collectes) ainsi que la production, en termes de quantité, de matières résiduelles produites. Cela a aussi pour effet de diminuer les quantités de matières produites par unités d'occupation, puisque moins de personnes résident dans une unité d'occupation.

Augmentation du nombre de ménages et construction de nouveaux logements

La croissance démographique et l'augmentation du nombre de ménages ont mené, au cours des dernières décennies, à une forte augmentation du nombre de logements à Gatineau. En effet, depuis 1991, environ 1900 logements par an se construisent sur le territoire de Gatineau et une croissance particulièrement forte du nombre de logements est observée depuis le début des années 2000. Cette tendance est la conséquence de divers facteurs, tels que le climat économique, les taux d'intérêt, les tendances démographiques

[11] SADR. (2014). p. 3-28

ou encore les écarts de prix entre Gatineau et Ottawa, qui rendent les logements à Gatineau très attractifs pour les Ontariens.

Projections

Pour ce qui est du nombre de logements (résidentiels), les projections utilisées sont basées sur les projections 2011-2036 de l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 11 : Projections du nombre de ménages et de la population gatinoise, 2016-2020

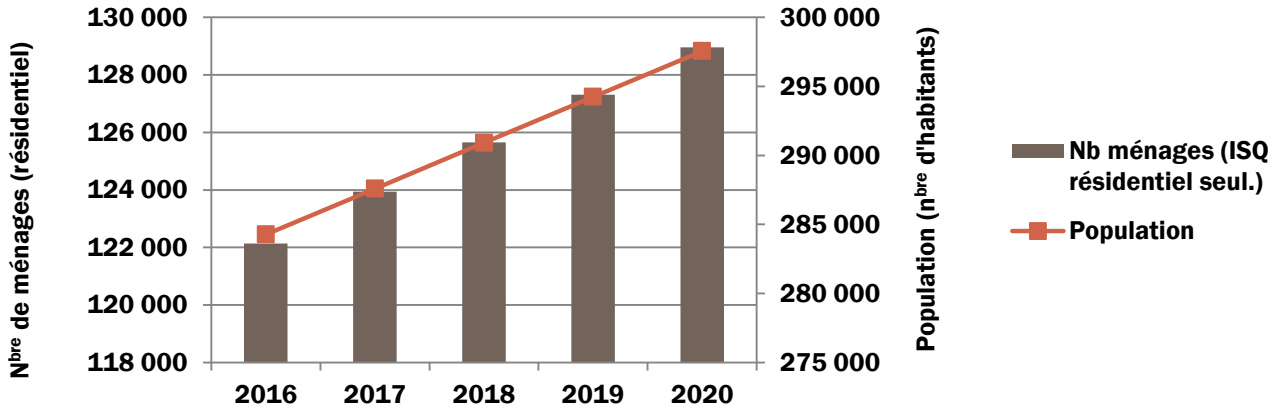

À la lumière de ces projections, il apparait que le nombre de ménages et donc le nombre de logements résidentiels à Gatineau augmentera plus rapidement que la population au cours des cinq prochaines années. Il devrait donc y avoir une baisse du nombre de personnes habitant dans un logement résidentiel et donc une baisse de la production de la quantité de matières résiduelles par unité résidentielle à Gatineau, dans le secteur résidentiel.

Types d'habitations - Cadre bâti

La majorité des logements de Gatineau sont des résidences unifamiliales et comptent pour 60 % des logements résidentiels de la ville.

Les logements résidentiels ont été séparés en quatre types d'unités : les unités unifamiliales (comprenant les maisons unifamiliales, les semi-détachés ou jumelés), les petits immeubles comportant des unités de type plex (de trois à huit logements par immeuble, habituellement de cinq étages et moins) desservies en bordure de rue par des collectes porte-à-porte, les immeubles à logements multiples, soit les logements construits dans des immeubles de neuf logements et plus - ces derniers logements sont habituellement desservis par des conteneurs au niveau de la collecte des matières résiduelles et comportent généralement moins d'habitant par logement et finalement, les unités d'occupation non résidentielles mais desservies par le service municipal de gestion des matières résiduelles, car assimilable à une résidence (aussi appelés petits commerces).

Tableau 8 : Nombre et types d'unités desservies par le service municipal de GMR, 2013-2020

	2013	2016	2017	2018	2019	2020
Population (Nbre d'habitants)	273 915	284 272				302 873
Nbre de ménages (logements résidentiels seul.)	119 052 + 2 628 petits commerces	122 135				130 531
Unifamilial de 1 à 2 logis et *plex* (de 3 à 9 logis)	93 356	98 491				99 157
Condominium et multilogements (10 logis et plus)	26 275	26 834				27 383
Total d'unités desservies (données de la Ville de Gatineau)	121 680	126 564	128 462	130 389	132 345	134 330

De façon générale, il semble que la proportion des unités d'occupation de chaque catégorie restera sensiblement la même entre 2013 et 2020, avec une variation de seulement 1 % (de 21% à 22%) en faveur des unités multifamiliales.

Structure économique

Gatineau est un pôle régional d'éducation. Le territoire municipal comprend une université, trois cégeps, quatre commissions scolaires et trois écoles secondaires privées. Côté économie et emploi, la ville de Gatineau peut compter sur les fonctions publiques québécoises et canadiennes comme plus grands employeurs de la région de même que sur deux centrales hydro-électriques d'Hydro-Québec, un aéroport, un casino et un secteur industriel en transition avec les difficultés des secteurs traditionnels comme les pâtes et papiers . À l'origine, l'économie gatinoise reposait presque entièrement sur les pâtes et papiers. Aujourd'hui, elle est largement tributaire de la fonction publique à titre de métropole et centre administratif de l'Outaouais, mais surtout à cause de la proximité d'Ottawa, capitale du Canada. Plusieurs ministères et agences des gouvernements du Canada et du Québec sont installés à Gatineau, le plus souvent au centre-ville. Plus du tiers (36 % en 2006) des travailleurs gatinois occupaient leur emploi du côté d'Ottawa, démontrant une grande intégration économique entre les deux parties de la RCN.

En 2006, l'administration publique constituait le plus important secteur d'emploi. La même année, 92 % des 110 000 emplois de Gatineau se retrouvaient dans le secteur des services et 8 % seulement dans celui de l'industrie. L'économie de Gatineau avait une production de plus 8 milliards de dollars en 2006, dont 82 % provenaient du secteur des services[12].

[12] SADR. (2015).

Tableau 9 : Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et de fermes présentes à Gatineau, selon le sommaire du rôle d'évaluation, 2013

	Nb industries	Nb commerces	Nb institutions	Total ICI	Nb fermes enregistrées
Ville de Gatineau 2013	105	1 123+826	38+362		184
TOTAL 2013	105	1 949	400	2 454	184

Tableau 10 : Emploi par ICI, selon les secteurs du SCIAN[1], à Gatineau (partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau.) au 4e trimestre 2013[13]

Ville de Gatineau	Nbre d'emplois (000)
Secteur de la production de biens	23,4
Agriculture	–
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	–
Services publics	–
Construction	15,1
Fabrication	6,8
Secteur des services	146,8
Commerce	20,6
Transport et entreposage	3,8
Finance, assurances, immobilier et location	4,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	10,1
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	7,1
Services d'enseignement	16,3
Soins de santé et assistance sociale	22,5
Information, culture et loisirs	8,3
Hébergement et restauration	6,3
Autres services	6,0
Administrations publiques	41,1
Total Gatineau	170,2

[13] Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Figure 12 : Répartition des ICI en fonction du nombre d'employés, 2013

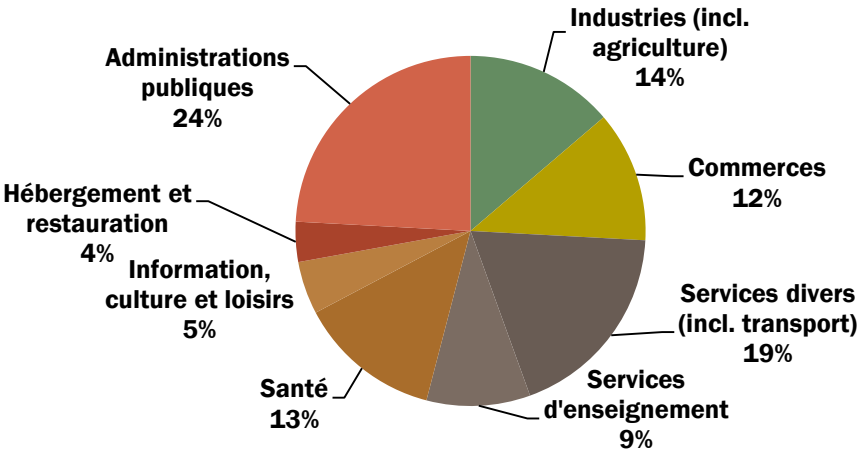

Par conséquent, l'activité économique de Gatineau se définit principalement par une activité commerciale et de services à la population, comme, sans s'y restreindre, le gouvernement, l'enseignement, la construction, la santé ou les finances.

Permis d'affaires

Une liste des permis d'affaires a été élaborée par le SUDD en cours d'année 2013 et répertorie tous les permis d'affaires en vigueur délivrés dans chacun des cinq secteurs de Gatineau. Les permis d'affaires délivrés permettent de répertorier toutes les activités ayant lieu sur le territoire gatinois. Cette liste comptait, en 2013, près de 7 000 entreprises ayant pignon sur rue sur le territoire gatinois, classées selon leur code d'utilisation biens fonds (CUBF).

Il apparait dans ce système, que 1 144 sur 6 880 permis délivrés représentent des lieux d'affaires dépendants d'un logement résidentiel (usage additionnel à l'habitation). Donc 17 % des lieux d'affaires gatinois sont situés dans un logement desservi par le service municipal de GMR; ces matières produites sont totalement assimilées aux matières produites dans le secteur résidentiel.

Figure 13 : Répartition des permis d'affaires délivrés par secteur de la ville de Gatineau, 2013

Secteur	Nb de permis d'affaires
Aylmer	943
Hull	2 270
Gatineau et Buckingham et Masson-Angers	3 667
Total	**6 880**
Permis d'affaires UAH (usage additionnel à l'habitation)	1 144
Permis d'affaires autres que résidentiels	5 738
Petits commerces desservis par service municipal de GMR	(2 628)
Permis d'affaires générant des matières résiduelles autres que résidentielles	3 110

Ainsi, un peu plus de 5 700 entreprises sont en activité dans des emplacements physiques (bâtiments, immeubles) autres que résidentiels, et génèrent donc des matières résiduelles qui sont de nature commerciale.

Commerce et institutions (CI)

Puisque la disposition des matières résiduelles commerciales est tributaire du type de bâtiment dans lequel les activités sont exercées, le Service de l'environnement a produit une liste des emplacements d'affaires par catégories d'activités d'entreprises afin de mieux illustrer le portrait de la production de matières résiduelles selon le type d'activité commerciale, institutionnelle et industrielle sur son territoire. Cette liste regroupe tous les bâtiments autres que résidentiels qui hébergent des activités qui génèrent des matières résiduelles, mais qui ne sont pas desservis par le service municipal de gestion des matières résiduelles.

Cette liste comporte 1 509 (dont 155 industries et sept emplacements agricoles) inscriptions classées selon leur usage principal pour le bâtiment (par CUBF et par code SCIAN équivalents) qui sont vraisemblablement 1509 emplacements possibles de zones de collectes pour des matières résiduelles autres que résidentielles. Par exemple, un emplacement pourrait être : une école, un centre commercial comportant plusieurs commerces, une tour à bureaux hébergeant plusieurs entreprises. Voici les catégories de groupes d'établissements commerciaux et institutionnels (les industries sont traitées séparément, dans la section suivante) et le nombre d'emplacements sur le territoire de la Ville de Gatineau, utilisés pour caractériser leur production de matières résiduelles[14] :

Tableau 11 : Répartition des lieux d'affaires et permis d'affaires gatinois susceptibles de produire des MR, par secteur d'activités commerciale ou institutionnelle

	Usage principal du bâtiment – Type d'activité	Nbre emplacements (bâtiments) sur le territoire, 2013	Nbre de permis d'affaires par CUBF 2014
RÉSIDENTIEL	**Résidentiel (non desservis par service municipal de GMR)**	**47**	**18**
	Logements	42	
	Habitation en commun	5	18
COMMERCIAL	**Commerces et vente au détail**	**408**	**1230**
	Centre commercial et immeuble commercial	303	41
	Vente au détail de produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	26	68
	Vente au détail de marchandises en général	13	132
	Vente au détail de vêtements et d'accessoires	2	185
	Vente au détail de meubles, de mobiliers de maisons et d'équipements	17	106
	Autres activités de ventes au détail	47	349
	Autres marchands et réparateurs d'automobile	**146**	**261**
	Vente en gros	58	64
	Service de réparation	88	261

[14] Caractérisation ICI. (2013-2015).

	Épiceries	**51**	**284**
	Dépanneurs et stations-services	**96**	**216**
	Restauration	**155**	**591**
	Restaurants	128	498
	Bars et discothèques	25	58
	Traiteurs, cantines et autres	2	36
	Hôtels et motels	**20**	**38**
INSTITUTIONNEL	**Immeubles à bureaux**	**109**	**97**
	Immeubles à bureaux	104	
	Service gouvernemental	5	97
	Institutions financières	**21**	**288**
	Autres services institutionnels	**84**	**1058**
	Service personnel	22	435
	Service d'affaires	40	391
	Services divers	18	208
	Exposition d'objets culturels	4	24
	Éducation	**92**	**110**
	Services de sport et loisirs	**36**	**139**
	Assemblée publique	7	14
	Amusement	2	20
	Activité récréative	25	105
	Loterie et jeux de hasard	2	10
	Services médicaux et de santé	**89**	**1127**
		Total	**5 457**

Il ressort de l'analyse de ce tableau qu'un petit nombre d'emplacements ou bâtiments commerciaux et institutionnels hébergent beaucoup d'entreprises (permis d'affaires) sur le territoire. Le secteur du commerce de détail constitue la plus grande portion du nombre de bâtiments d'affaires gatinois (408 sur1354, soit 30 %), suivi par le secteur de la restauration (11 %). Ce sont d'ailleurs ces deux secteurs qui génèrent le plus de matières résiduelles en raison de leurs activités. La production de matières résiduelles a par contre été évaluée selon la superficie des bâtiments commerciaux et institutionnels.

Industries

L'activité industrielle sur le territoire de la Ville de Gatineau se caractérise par la présence de trois usines de pâtes et papier et d'une industrie chimique, soient : l'usine Kruger dans le secteur de Hull, Produits forestiers Résolu dans le secteur de Gatineau, Papier Masson dans le secteur de Masson-Angers et le complexe ERCO dans le secteur de Buckingham (industrie chimique).

Gatineau compte huit parcs industriels et huit parcs d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire. Outre les parcs à vocation mixte, trois parcs sont à vocation unique (du Moulin, Papier-Masson et ERCO) et trois ont une vocation commerciale lourde et para-industrielle (Saint-René, Vanier et Pink). Le parc des Hautes-Plaines a une vocation de parc de prestige, l'aéroparc, une vocation industrielle légère et le parc de salubrité publique, une vocation industrielle lourde. Cinq des parcs sont de tenure municipale, un est de tenure mixte et les dix autres sont de tenure privée. Sur la superficie totale de l'ensemble de ces parcs, seulement 17 % demeure vacant, soit 274,2 hectares. Globalement, 75 % de la superficie des parcs

industriels et d'affaires est construite. Les parcs Richelieu, Freeman et Masson ont pratiquement atteint leur capacité alors que les trois parcs à vocation unique (du Moulin, Papier-Masson et ERCO) sont complets.

Quelques 217 emplacements commerciaux sur le territoire gatinois n'ont pas accès au service d'égout municipal et possèdent donc des installations septiques si les activités ayant lieu sur ces sites le nécessitent.

C'est dans les zones industrielles Pink, Du Moulin, l'aéroparc et le parc de salubrité que l'on retrouve une forte concentration des entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles, notamment en ce qui concerne la collecte et du tri. La zone industrielle de salubrité, quant à elle, fut planifiée et réservée pour toute industrie de la grappe environnementale telle que définie au schéma d'aménagement.

Tableau 12 : Répartition des lieux d'affaires selon le secteur d'activité industrielle

	Usage principal du bâtiment – Type d'activité industrielle	Nbre emplacements (bâtiments) sur le territoire 2013	Nbre de permis d'affaires par CUBF 2014
INDUSTRIEL	Aliments et boissons	9	11
	Textiles		3
	Industrie de l'habillement		4
	Bois	19	46
	Papier et produits de papier	4	5
	Impression	7	19
	Métal	10	21
	Matières premières et agrégats	12	16
	Industrie de produits du pétrole et du charbon		2
	Produits chimiques	1	1
	Autres industries manufacturières	4	7
	Produits électriques et électroniques	12	45
	Services de construction	38	239
	Agriculture et ressources naturelles	7	17
	Terrains et stationnements	11	26
	Total	**155**	**466**

Malgré un regain récent du secteur manufacturier dans les pays industrialisés, l'économie gatinoise demeure largement tributaire du secteur des services et plus particulièrement des administrations publiques.

Un secteur d'activité industrielle se démarque par contre : celui de l'industrie de la construction, qui est déjà bien installée sur le territoire de Gatineau. Couplé aux prévisions de démographique et à la perspective des milliers de nouveaux ménages dans les prochaines années, ce secteur semble prometteur. La Ville mise d'ailleurs sur ce secteur pour mettre en valeur ses espaces économiques spécialisés (parcs industriels et

d'affaires). Aylmer est le secteur qui a connu le plus de développement résidentiel au cours des dernières années accueillera plusieurs logements additionnels dans le futur. Plusieurs entreprises du domaine de la construction sont déjà installées dans le parc industriel Pink. Le schéma prévoit l'agrandissement du parc Pink à l'intention des entreprises de la construction, du commercial lourd et du para-industriel. Le parc Pink pourra ainsi devenir le lieu par excellence pour accueillir les entreprises reliées à la chaîne de valeur en construction, notamment dans les volets de l'écoconstruction et de l'exportation[15].

[15] SADR. (2015). Parcs industriels

Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

ISÉ – Description

Afin de bien gérer leurs matières résiduelles vers les filières de récupération et de mise en valeur existantes, tous les citoyens doivent être informés des programmes et services disponibles, des meilleures pratiques de GMR responsable et des objectifs de réduction et de récupération à atteindre collectivement. Pour ainsi faire, le PGMR doit, sur son territoire *:*

- ***Prévoir des mesures d'ISÉ*** *concernant différentes catégories de matières résiduelles et s'adressant à diverses clientèles. Ainsi, des mesures d'ISÉ propres aux matières recyclables, aux matières organiques putrescibles et aux résidus de CRD doivent être prévues.*
- ***Prévoir des mesures d'ISÉ*** *auprès des générateurs provenant des milieux résidentiels et des clientèles des secteurs des ICI.*

ISÉ – Organismes, entreprises et installations

Plusieurs organismes font des efforts d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) en termes de gestion des matières résiduelles dans la région. C'est le cas notamment de :

- Enviro Éduc-Action, organisme à but non lucratif pilotant le Programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais, dont un volet important est de sensibiliser le public à optimiser leurs habitudes de consommation et de tri de matières résiduelles; EÉA offre aussi des services de gestion des matières résiduelles événementielle;
- Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), organisme à but non lucratif fondé en 1990 offre des services-conseils et des ateliers de sensibilisation sur l'environnement et les 3R-V sur la GMR responsable aux entreprises et au grand public;
- La Relance Outaouais, par le biais des organismes Service technologique La Relance (STLR) et Valoritec, déploient divers efforts de sensibilisation communautaire afin de conscientiser la population et ainsi augmenter le volume de déchets électroniques recyclés;
- Tricentris, centre de tri des matières recyclables, présent sur le territoire de Gatineau depuis 2012, offre plusieurs programmes d'ISÉ relative au recyclage auprès du grand public, des écoles et des ICI ainsi qu'en soutenant financièrement les municipalités par le biais de divers programmes de subvention ou de partenariats;
- La Valorifête, organisée par l'Association des Gens d'Affaire et Professionnels du Vieux Gatineau, l'Amicale des Personnes Handicapées Physiques de l'Outaouais, Recycl'Art urbain, etc. est un événement tenu chaque année dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) permettant d'amener les citoyens à réfléchir sur leur empreinte environnementale et à leur faire découvrir des façons amusantes et inédites de réduire leur production de déchets;
- Évolu-Tic, organisme offrant des services de GMR (récupération de produits électroniques, papier et carton, ampoules fluocompactes et déchiquetage de documents confidentiels) aux des entreprises de Gatineau et de la région offre aussi des kiosques de sensibilisation auprès de plusieurs publics dans la région.

Tableau 13 : Recensement des organismes et entreprises œuvrant en ISÉ à la GMR responsable sur le territoire

Nom	Activités d'ISÉ	Type d'organisation
Service de l'environnement - Ville de Gatineau	Service conseil sur la GMR responsable, service municipal de GMR de la Ville de Gatineau, patrouille environnementale, 3-1-1, Bottin vert, Info D-tri-tus, Fonds vert de la Ville de Gatineau (soutien financier)	Institution publique
Enviro Éduc-Action	Service conseil en GMR responsable pour les ICI, événements et écoles, gestion de matières résiduelles événementielle, programme Écoles éco-citoyennes	Organisme communautaire ou d'économie sociale
CREDDO - Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	Atelier d'information et d'éducation en environnement et sur les 3RV au grand public et aux ICI, Prestataire du programme ICI ON RECYCLE! en Outaouais, services de caractérisation des matières résiduelles, guide de GMR aux ICI, Bottin vert de l'Outaouais	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Valoritec (division de La Relance Outaouais)	Promotion des 3RV dans la filière des produits électroniques	Organisme communautaire ou d'économie sociale
ÉVOLU-Tic	Promotion des 3RV dans la filière des produits électroniques et des ampoules au mercure (fluocompactes)	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Tricentris	Programme de sensibilisation au tri et recyclage, programme dans les écoles, soutien financier aux membres (municipalités), visites du centre de tri	Organisme municipal
La Valorifête (AGAP du Vieux-Gatineau)	Événement de sensibilisation tenu lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets - SQRD chaque année; ventes débarras, échanges, kiosques de sensibilisation sur les 3RV, producteurs locaux, Recycl'Art urbain, etc.	Organisme communautaire ou d'économie sociale

Ces organismes et bien d'autres aussi, ont reçu ou reçoivent un appui financier à leurs projets d'ISÉ à la gestion des matières résiduelles grâce au Fonds vert de la Ville de Gatineau. La plus grande partie des efforts d'ISÉ sur le territoire est consentie par la Ville de Gatineau auprès du secteur résidentiel.

Il ressort aussi de ce portrait que plusieurs organisme du milieu sont déjà expérimentés pour offrir des services d'ISÉ mais ils considèrent ne pas disposer d'un financement suffisant pour mener leurs activités d'ISÉ auprès de la population[16].

[16] Rapport commission PGMR. (2016).

ISÉ – Résidentiel

ISÉ – Portrait résidentiel

Les programmes de valorisation déjà offerts sur le territoire et les outils de communication qui les accompagnent depuis plusieurs années font de Gatineau une ville exemplaire en ce qui a trait aux efforts de mobilisation citoyenne.

Plan de communication

Le PGMR 2006-2010 recommandait (R13) d'élaborer un plan de communication doté d'une enveloppe de l'ordre de 1,3 million de dollars sur cinq ans afin de sensibiliser la population et faire la promotion des différents programmes de récupération. Ainsi, plusieurs campagnes de communication ont vu le jour - dont *Allô B.B., ça roule?*, *Le Bio-Bac, j'embarque!* - et ont été diffusées. Ces campagnes, le site web de la Ville, le contenu informationnel relié à la GMR au service 311 ainsi que la mise sur pied d'une équipe verte de sensibilisation aux citoyens l'été ont visé uniquement le secteur résidentiel depuis 2006 et encore aujourd'hui.

Équipe verte

Une équipe estivale a été mise sur pied pour la première saison en 2007 pour sensibiliser les citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles. Cette équipe était composée annuellement de quatre employés (des agents de sensibilisation) qui parcouraient les rues de Gatineau et participaient à des événements pour aller à la rencontre des citoyens. Leur mission était d'informer et d'encourager les citoyens à participer aux divers services municipaux de collectes et programmes liés à la gestion des déchets résidentiels.

En 2011, une fusion entre la patrouille environnementale (équipe estivale ayant comme objectif de sensibiliser les citoyens aux divers programmes environnementaux et règlements en vigueur reliés à la Politique environnementale de la Ville) et l'équipe verte permet de regrouper tous les agents de sensibilisation du Service de l'environnement dans la même équipe. La nouvelle patrouille environnementale ainsi créée se voit confier les objectifs et les tâches de sensibilisation aux sujets environnementaux et aux gestes éco-citoyens, dont la gestion des matières résiduelles.

L'approche de sensibilisation a évolué : les actions de la patrouille, auparavant axées sur l'information et la sensibilisation, sont maintenant orientées à mettre en œuvre des programmes qui visent directement le changement de comportement. Dans le cas des matières résiduelles, la sensibilisation vise à inciter les citoyens à bien trier leurs matières afin de participer à la collecte des matières recyclables et compostables, entres autres.

Diagnostic – Résidentiel

Il est très difficile d'évaluer l'impact de ces programmes d'ISÉ visant les citoyens du secteur résidentiel car très peu de moyens de mesurer le résultat réel et la portée de ces programmes existent dans ce domaine. Les bilans annuels de participation et performance de récupération de matières résiduelles réalisés par la Ville de Gatineau démontrent depuis quatre ans une stagnation dans ces indicateurs (participation aux programmes de collectes, quantité d'ordures ménagères produites par habitant), malgré la poursuite continue de programmes d'ISÉ sur les matières résiduelles. Hors, toutes les recherches en psychologie environnementale et sociale démontrent que ces programmes d'ISÉ n'ont que très peu ou pas d'effet sur les citoyens ou sur leur comportement, en plus de coûter très cher.

Aussi, le sondage Léger[17] permis de déterminer que la très grande majorité des citoyens gatinois se considèrent très sensibilisés, informés et motivés à trier leurs matières et utiliser leurs bacs bleus et bruns, mais ils ne le font pas nécessairement. Cette étude a permis l'identification de déterminants possibles à l'adoption de comportements souhaités. Pour mobiliser les citoyens, il apparait que l'analyse coût/bénéfice doit être positive pour participer à ces programmes, c'est-à-dire que le citoyen analyse toujours les coûts et les bénéfices qu'il retire de participer ou non aux programmes de valorisation des matières résiduelles; plus les bénéfices sont grands, ou plus les désavantages de ne pas participer sont grands, plus la participation sera grande. Le citoyen est au centre de la décision de réduire ses déchets, de recycler et composter ou non. Pour favoriser la participation de tous les citoyens, des incitatifs doivent être mis en place par la Ville de Gatineau, pour :

- Avoir un effet concret sur le calcul coût/bénéfice de chaque citoyen de participer;
- Tenir compte des freins et obstacles identifiés dans les sondages et études réalisées, et ce, pour maximiser les effets des mesures à adopter. Par exemple, ces études confirment que les citoyens du secteur résidentiel se considèrent déjà informés et sensibilisés sur le recyclage mais moins sur le compostage.

Les techniques de sensibilisation les plus efficaces pour induire des changements de comportement sont :

- D'éveiller un esprit de (saine) compétition parmi les citoyens ou quartiers;
- Personne à personne : intervention beaucoup plus efficace quand le citoyen est rencontré en personne plutôt que lorsque la documentation lui est laissée, par exemple.

De plus, depuis quelques années, des employés des services municipaux concernés ont été formés pour plutôt concevoir des programmes de marketing social afin que les efforts de sensibilisation et de communication induisent véritablement un changement d'habitudes et de comportement positif chez les citoyens; pour accroître la participation des citoyens et utilisateurs aux collectes sélectives et au système de tri, la Ville doit cibler la conception et la mise en œuvre d'un programme de marketing social vers les jeunes, les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multiplex, les clientèles vulnérables et les ICI.

ISÉ – ICI

Portrait du secteur ICI

Les ICI du territoire semblent très peu sensibilisés à la bonne gestion des matières résiduelles de leurs activités[18]. Cependant, les campagnes d'ISÉ du service municipal de GMR (section précédente) visent les résidents mais aussi les propriétaires de plus de 2600 petits commerces qui sont desservis par ce service. De plus, le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau offre depuis plusieurs années des activités d'ISÉ aux établissements scolaires du territoire, dans le but d'encourager le recyclage et le compostage en milieu scolaire et de sensibiliser ces institutions et leur population.

Le CREDDO déploie depuis plusieurs années des formations en bonne GMR aux ICI, par le biais du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE ! dans la région de l'Outaouais. Le programme ICI ON RECYCLE! a été instauré par RECYC-QUÉBEC dans le but de reconnaître les établissements des secteurs ICI qui ont à cœur la gestion responsable des matières résiduelles et qui contribuent ainsi à protéger l'environnement. Par ce programme, RECYC-QUÉBEC offre au nom du gouvernement du Québec une reconnaissance officielle aux établissements participants, tout en leur proposant des outils d'accompagnement et une visibilité propre à chaque niveau de participation. Cependant, la participation

[17] Sondage Léger. (2013).
[18] Concertation PACE. (2014).

des ICI au programme ICI ON RECYCLE! est très faible à Gatineau et illustre que les entreprises de Gatineau sont peu impliquées dans la GMR. Mais les entreprises gatinoises qui ont été attestées de leur engagement au programme sont des modèles dans leur secteur pour leur bonne gestion des matières qu'ils produisent.

Le CREDDO a aussi produit un guide de gestion des matières résiduelles destiné au secteur ICI, particulièrement aux responsables de la gestion des matières résiduelles afin de valoriser et d'améliorer le recyclage et le compostage au sein de leurs organismes.

Enviro Éduc-Action offre des activités de sensibilisation dans les écoles de Gatineau par le biais de son programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais, qui comporte un volet GMR et beaucoup d'outils de caractérisation, de réduction des déchets et de sensibilisation.

Très peu de données liées à la sensibilisation des ICI de Gatineau en GMR sont disponibles. Le secteur des institutions scolaires semble le secteur le plus sensibilisé. Beaucoup de demandes sont faites régulièrement de la part de citoyens, de groupes environnementaux, d'organismes communautaires et d'établissements scolaires eux-même pour que la Ville de Gatineau investisse dans la sensibilisation à la GMR ciblée pour les enfants et dans les écoles.

Diagnostic – ICI

Le Rapport de concertation PACE [19] démontre que très peu de ICI sont sensibilisés; seulement 20 % des parties prenantes qui ont participé aux ateliers travail étaient au courant des objectifs de GMR que le gouvernement provincial a établi pour 2015, ou au courant des futurs bannissements de l'élimination de certaines matières. Cette période de concertation a démontré à quel point la Ville de Gatineau (ainsi que la province) ne peut pas tenir pour acquis que les secteurs privés et institutionnels se perçoivent comme des acteurs engagés dans la GMR responsable et les 3RV. De plus, l'absence de participation des ICI dans la consultation publique du projet de PGMR, démontre un manque d'information quant à leur intérêt à participer aux mesures proposées dans le PGMR[20].

Pourtant, le PGMR révisé et les bannissements de l'élimination prévus auront un impact pour tous les générateurs de matières résiduelles. D'ailleurs, la grande majorité des ICI consultés ont suggéré que la Ville mène une campagne de sensibilisation auprès des secteurs commerciaux et institutionnels surtout (le secteur industriel est trop spécifique pour les matières qu'ils produisent), pour encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles organisationnelles et pour mobiliser l'attention sur les bannissements de l'élimination à venir. Les ICI voient la Ville de Gatineau comme une source d'expertise en GMR de par son expérience dans le secteur résidentiel et parce qu'elle élabore le PGMR.

ISÉ – Organisationnel

La Ville de Gatineau déploie régulièrement des campagnes d'ISÉ municipales portant sur la GMR et visant les employés municipaux et les visiteurs dans les bâtiments municipaux ouverts au public; par exemple, lors de l'implantation du compostage dans les bâtiments municipaux, une tournée de formation sur la GMR à tous les employés de conciergerie a été réalisée.

Très peu de données sont disponibles pour mesurer le niveau d'information et de sensibilisation des employés municipaux à la bonne gestion des matières résiduelles au travail. Le Service de l'environnement est perçu comme une ressource d'accompagnement en GMR pour les opérations de la Ville auprès de

[19] Concertation PACE. (2014).
[20] Rapport commission PGMR. (2016).

plusieurs services et équipes municipales. Très peu de formation en GMR ou même en écoresponsabilité est offerte ou disponible aux employés. De par son expertise, la Ville de Gatineau se doit de montrer l'exemple au niveau organisationnel et démontrer les meilleures pratiques de tri et de gestion responsable des matières résiduelles qu'elle génère dans ses bâtiments et ses événements.

ISÉ – Diagnostic

Il ressort de l'analyse des trois secteurs de provenance que les enjeux principaux concernant l'ISÉ relative à la gestion responsable des matières résiduelles à Gatineau sont :

Enjeux – ISÉ

- *Conformité du PGMR en ce qui a trait à l'intégration de mesures d'ISÉ;*
- *Développement et mise en œuvre de campagnes d'ISÉ démontrant des résultats mesurables et un véritable changement de comportement;*
- *Facilitation de réalisation et de diffusion de campagnes d'ISÉ visant spécifiquement les ICI et adaptées selon les secteurs et types d'entreprises;*
- *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration envers une gestion des matières résiduelles plus responsable;*
- *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.*

Le PGMR doit donc faciliter la conception et le déploiement de stratégies et de programmes qui ne seront pas nécessairement des actions d'information, de sensibilisation ou d'éducation mais qui seront conçus en vue de :

- pallier aux obstacles identifiés dans chacune des filières de matières résiduelles;
- augmenter les bénéfices d'adopter le comportement souhaité (tri à la source, gestion 3R-V)
- augmenter les freins et obstacles aux comportements non désirés (ne pas trier et produire des déchets)
- diminuer les bénéfices des comportements non souhaités qui doivent changer.

ISÉ – Actions

Les actions proposées en ISÉ auprès des trois secteurs se résument à concevoir et déployer des services-conseils personnalisés sur la GMR responsable aux publics ciblés, en vue d'induire un véritable changement de comportement chez tous les citoyens. La Ville de Gatineau est perçue comme l'organisation la plus compétente et crédible pour réaliser ces actions et sera donc responsable de les mettre en œuvre sur le territoire gatinois, mais tirera parti des réseaux, de l'expertise et de la créativité d'organismes du milieu afin de travailler de concert avec eux. Un tel partenariat permettra de joindre plus directement des clientèles ciblées que ce soit pour accroître leur participation au tri à la source ou encore parce qu'elles sont directement interpellées par des mesures se trouvant dans le PGMR.

ISÉ	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objet	***Campagnes d'ISÉ municipales personnalisées, visant la réduction, le réemploi, la consommation responsable et l'économie circulaire, déployées en partenariat avec les organismes du milieu***		
Actions	**1.**	**2.**	**3.**
	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation, basé sur le marketing social, pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens, ciblant : • **Les jeunes** • **Les nouveaux arrivants** • **Les multilogements**	**Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles aux commerces et institutions**	**Création d'un guichet unique d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales, à tous les employés municipaux**

Réduction à la source et Réemploi

Réduction et réemploi – Description

La réduction à la source constitue tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles, alors que le réemploi est plutôt l'utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés, par exemple accorder une seconde vie à des biens de consommation ou à des matériaux par le biais d'un don, d'un prêt, d'une réparation ou d'une vente.

Le réemploi comporte des avantages environnementaux considérables puisqu'il permet de réduire la pression exercée sur les ressources naturelles, de diminuer la quantité de matières éliminées tout en favorisant la solidarité sociale. Du point de vue économique, le réemploi ou l'économie de seconde main permettent des bénéfices à plusieurs niveaux :

- des économies par rapport aux achats de biens et produits neufs;
- la stimulation de création d'emplois durables (réparation et reconditionnement);
- la réduction de notre dépendance à l'importation.

Les matières réutilisables peuvent être des appareils et outils d'entretien et de jardinage, des matériaux de construction et de rénovation (CRD) réutilisables, des articles et équipements de sport, du mobilier et des biens pour la maison (gestion spéciale pour les meubles avec tissu, rembourrés et les matelas), des petits appareils électriques et électroménagers, les textiles, chaussures et accessoires de mode (ceintures, chapeaux, sacs à main, etc.) et plus encore.

En termes de réduction et de réemploi dans la gestion des matières résiduelles produites sur son territoire, le PGMR doit :

- ***privilégier la hiérarchie des 3RV-E****, soit la réduction à la source et respecter ensuite, en ordre de priorité, le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation avant l'élimination.*
    - *Si des options de gestion des matières résiduelles permettant de respecter la hiérarchie des 3RV-E pour une partie ou la totalité des matières résiduelles générées sont disponibles au moment de l'élaboration du Plan, la Ville de Gatineau, ainsi que les autres parties liées ou concernées doivent les favoriser.*
- *prévoir des mesures de* ***réduction à la source et de réemploi***
- *prévoir des mesures s'appliquant précisément à la Ville de Gatineau, telles qu'une* ***politique municipale de réduction à la source*** *ou de gestion des matières résiduelles ou des programmes municipaux d'achats écoresponsables.*

Réduction et réemploi – Organismes et entreprises

Plusieurs organismes très diversifiés s'affairent au réemploi sur le territoire de la Ville de Gatineau. La majorité de ces organismes sont recensés dans le Bottin vert, un catalogue électronique qui peut aider les citoyens à mieux consommer et à mieux se départir de leurs matières résiduelles. En majorité sans but lucratif et de petite taille, ces organismes exercent plusieurs fonctions de la chaîne du réemploi des textiles et encombrants : transport, tri, réparation, revente, recyclage, redistribution, etc.

Les matières sont souvent transportées, données ou échangées de façon informelle entre les différents acteurs dans le cadre de partenariats. Les quantités traitées dans ce réseau ne sont pas disponibles et il est impossible d'avoir un portrait exact des flux de matières destinées au réemploi sur le territoire gatinois.

Le tableau de la section suivant dresse une liste non exhaustive des différents organismes qui œuvrent dans le réemploi sur le territoire de Gatineau, tout en identifiant leurs activités et les matières résiduelles visées. Les filières les plus communes pour le réemploi sont les textiles et les encombrants.

Réduction et réemploi – Installations

Plusieurs installations, qui sont souvent les mêmes établissements où œuvrent les organismes et entreprises du domaine, sont accessibles aux citoyens pour donner, échanger ou acheter des matières qui auraient autrement été mises aux ordures ménagères, telles :

- dépôts de réemploi aux écocentres municipaux, accessibles gratuitement pour déposer des articles en bon état en vue de leur donner une deuxième vie;
- boîtes de récupération de vêtements, cuir, chaussures et accessoires usagés aux écocentres municipaux ;
- plusieurs boîtes de récupération (dépôt) de textiles et articles usagés installées sur le territoire de la Ville (GFGSO, Disciples d'Emmaüs, Saint-Vincent de Paul, etc.)
- plusieurs points de vente (et dépôt) pour articles et vêtements usagés, friperies (réseaux Saint-Vincent-de-Paul, comptoirs familiaux et Emmaüs)
- journées de ventes-débarras tenues par les citoyens sur leur propriété.

Tableau 14 : Recensement des organismes, entreprises et installations de l'économie circulaire à Gatineau

Nom	Adresse	Activités	Type
3R Québec inc.	266, chemin St-Louis, unité 66	Récupération, échange, recyclage d'encombrants de toutes sortes; meubles, textiles, articles de maison	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Armée du salut	157, boul. Gréber	Récupération de textiles, meubles, électroménagers et revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Atelier Hors-Piste	1065, boul. de la Carrière	Cordonnerie et récupération et réparation d'articles de plein air	Entreprise privée
Au grenier d'Amélie	71, boul. Montclair	Friperie de vêtements pour enfants et articles de bébé	Entreprise privée
Beau bon pas cher	757, boul. Saint-René Est	Vente d'électroménagers usagés reconditionnés	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Boutique Chapman	46, chemin de la Savane	Récupération et réparation d'appareils de nettoyage et d'électroménagers et revente	Entreprise privée
Boomerang Kids	25, chemin de la Savane	Magasin de revente de vêtements et articles pour enfants	Entreprise privée
Boutique 3R Friperie	1096, rue St-Louis	Friperie de vêtements, accesoires et bijoux à prix modique et réception de dons	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Boutique La femme d'à côté	400 boul. Alexandre-Taché, local 105	Boutique de vêtements pour adultes haut de gamme en consignation	Entreprise privée
Boutique Le Local	140, rue Eddy	Vente de vêtements et d'accessoires écologique, fait à partir de matériaux récupérés	Entreprise privée

Cédé troqué	190, boulevard St-Joseph	Achète, vend, échange et répare des disques compacts, des jeux vidéo, des films et des vinyles	
Cédé troqué	178, boul. Gréber	Achète, vend, échange et répare des disques compacts, des jeux vidéo, des films et des vinyles	Entreprise privée
Comme neuf Diversité	133, rue Eddy	Récupération de meubles et revente	Entreprise privée
Comptoir familial Angers	160, rue du Progrès	Comptoir familial	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Comptoir familial Saint-René	400, rue Raymond	Comptoir familial	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Comptoirs St-Vincent-de-Paul	102, rue Eddy	Récupération de vêtements, biens, meubles électroménagers et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Comptoirs St-Vincent-de-Paul Hull	25, rue Côté	Récupération de vêtements, biens, meubles électroménagers et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Comptoir St-Vincent de Paul Riviera	165, avenue Gatineau	Récupération de vêtements, biens, meubles électroménagers et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Comptoir St-Vincent de Paul	1291, rue St-Louis	Récupération de vêtements, biens, meubles électroménagers et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Comptoir St-Vincent de Paul Riviera	438, avenue de Buckingham	Récupération de vêtements, biens, meubles électroménagers et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Conférence de l'Ile - St-Vincent de Paul	109, rue Wrigth	Récupération de vêtements, biens, meubles électroménagers et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Disciples d'Emmaüs	175, rue Eddy	Récupération de vêtements et meubles usagés et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Éco-Transpo	7, chemin Romanuk	Récupération, déconstruction, réutilisation ou revente de résidus de CRD	Entreprise privée
Enfants de l'espoir de Hull	81, rue Saint-Henri	Récupération de meubles et d'électroménagers et redistribution	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Entraide familiale de l'Outaouais	310-B, rue Notre-Dame	Le magasin qui donne - Récupération de vêtements et meubles usagés et redistribution ou revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
La Frip (Friperie de l'Amitié)	297, rue Notre-Dame	Récupération de vêtements et meubles usagés et redistribution ou revente, antiquaire	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Friperie le Bon Berger	65, boul. Lorrain	Récupération et vente de vêtements usagés pour toute la famille en très bon état et à bas prix	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Grands frères Grandes	195, rue Deveault, unité 10	Collecte gratuite de vêtements et d'articles de maison usagés	Organisme communautaire ou d'éco-

sœurs de l'Outaouais			nomie sociale
La Bouquinerie à Dédé	341 Rue Notre Dame	Récupération et revente de livres usagés	Entreprise privée
La source des aubaines Gatineau	74, boul. Gréber	Centre de liquidation de biens, meubles, vêtements et accessoires neufs	Organisme communautaire ou d'économie sociale
La source des aubaines Hull	93, rue Lois	Centre de liquidation de biens, meubles, vêtements et accessoires neufs	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Le Brocanteur	153, rue du Progrès	Antiquaire	Entreprise privée
Maison de la famille Gatineau	132, rue St-Jacques	Joujouthèque et vidéothèque	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Oh Retro	550, rue Notre-Dame	Achat et vente d'objets antiques et rétro	Entreprise privée
Service d'action communautaire de l'Outaouais	29A, boulevard Gréber, bureau 4	Récupération de textiles, redistribution et revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Sport échange Outaouais	1065, boulevard de la Carrière	Récupération d'articles de sport et revente	Entreprise privée
Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO)	180, boul. Mont-Bleu	Escouade anti-gaspillage alimentaire	Organisme communautaire ou d'économie sociale
TRI-Outaouais	n. d.	Récupération de vêtements, textiles et accessoires, tri, recyclage et redistribution	Organisme communautaire ou d'économie sociale
Village des Valeurs	361, boulevard Maloney Est.	Récupération de textiles et revente	Organisme communautaire ou d'économie sociale

Économie circulaire

L'économie circulaire, de son côté, est une nouvelle économie axée sur la circulation des matières résiduelles, observable quand ces matières sont réinjectées dans un système, en en refaisant une matière première. Parce qu'il encourage la surconsommation et le gaspillage sur une planète aux ressources finies, le modèle d'économie linéaire (extraire – produire – distribuer – consommer – jeter) en cours depuis les débuts de l'ère industrielle, montre de plus en plus ses limites[21]. Car pour éliminer le gaspillage des ressources, les matières résiduelles doivent être perçues comme des ressources.

Dépôts du réemploi – écocentres

Au printemps 2014, la Ville de Gatineau a mis en place des dépôts de réemploi dans ses deux écocentres. Ces dépôts consistent en des points de collecte pour différents articles en bon état destinés au réemploi, apportés par les citoyens, comme :

- matières textiles;
- appareils et outils d'entretien de jardinage;

[21] https://www.novae.ca/2015/12/le-deploiementitue-le-quebec/

- articles et matériaux de construction et de rénovation;
- articles et équipements de sport;
- mobilier et articles de maison;
- petits appareils électriques et électroménagers.

Les matières textiles récupérées sont données à TRI-Outaouais et les autres articles sont pris en charge par Grands frères Grandes sœurs de l'Outaouais, d'après des ententes entre la Ville de Gatineau et ces deux organismes signée au printemps 2014.

Réduction et réemploi – Résidentiel et ICI

Portrait et inventaire

Les données liées à l'évaluation des quantités de matières réduites ou réutilisées sont très difficiles à obtenir :

- Les organismes d'entraide ne comptabilisent pas tous de la même façon les matières qu'ils gèrent (dons, collectes, échange, revente, etc.);
- Il n'existe pas de définition précise ou de méthodologie qui permettrait de faire une liste de matières résiduelles qui ont été détournées de l'élimination grâce au réemploi, à l'économie de seconde main ou pour évaluer les tendances et performance du système;
- De nombreux réseaux informels d'économie de seconde main (Kijiji, ventes-débarras, etc.) sont présents sur le territoire mais les quantités et les types de matières ainsi valorisées ne sont pas quantifiables;
- Les encombrants et textiles sont acceptés dans la collecte des ordures ménagères a Gatineau; alors que le réseau de réemploi est un système basé sur l'apport volontaire des citoyens, ce qui requiert donc plus d'efforts que les collectes à domicile; la façon la plus facile et simple pour les citoyens de se départir d'encombrants et de vêtements présentement, est de les déposer en bordure de rue, dans les déchets.

Les textiles et encombrants présents dans les ordures ménagères (tonnage éliminé) ont été évalués lors de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel en 2013[22]. Les quantités de matières réutilisables valorisées connues ont été inscrites dans le tonnage récupéré mais puisque peu d'organismes de réemploi ou d'entraide ont fourni des données collectées durant l'année 2013, les données sont très conservatrices. Le tonnage de textiles généré à Gatineau est issu du calculateur de textiles provenant des outils de calcul de RECYC-QUÉBEC, alors que les données liées aux encombrants récupérés n'ont pas été estimées.

[22] Caractérisation résidentielle. (2013).

Tableau 15 : Textiles et encombrants générés, 2013

Matières	Tonnage récupéré	%	Tonnage éliminé	%	Tonnage généré
Textiles	2 426	62%	1 470	38%	3 896
Encombrants (excl. bois et CRD)	n. d.	0%	1 851	n. d.	1 851
Encombrants métalliques (collecte municipale)	45	32%	95	68%	141
Total	2 465		3 416		5 881

- Les estimations de l'outil RECYC-QUÉBEC prévoient une production annuelle de 3 896 tonnes de textiles à disposer sur notre territoire, soit 14,2 kg/pers/an. Selon la caractérisation résidentielle 2013, près de 1 500 tonnes de textiles se trouvent dans les ordures ménagères. Il semble donc que plus de 60 % des textiles soient donc récupérés à Gatineau.
- Les encombrants et articles réutilisables (meubles et encombrants non-métalliques de toutes sortes, excluant les résidus de bois et de CRD) qui ont été enfouis totalisent 1 850 tonnes en 2013; il est impossible d'estimer la production totale par contre.
- La collecte municipale d'encombrants métalliques a permis de récupérer 45 tonnes qui ont été valorisées. La caractérisation résidentielle 2013 a permis d'estimer que près de 70 % de ces matières, soit 95 tonnes, s'est retrouvée aux ordures ménagères, et seulement dans les conteneurs des multilogements : en effet, la collecte informelle et illégale de matières métalliques par des ferrailleurs le jour de collecte porte-à-porte résidentielle, a sûrement permis de réduire énormément les quantités de métaux destinés à l'enfouissement. Ces matières sont probablement revendues ensuite à une entreprise de recyclage de métaux, et donc valorisées.

En raison du cadre législatif provincial et des compétences municipales qui en découlent, il est très difficile pour une municipalité de mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire à la source la génération de matières résiduelles. L'industrie d'emballage et de biens de consommation à usage unique est hors de portée. Toutefois, quelques petites actions ont été mises en place à Gatineau, surtout dans le secteur résidentiel, au cours des dernières années afin de promouvoir la réduction à la source et soutenir le réemploi auprès des citoyens-consommateurs.

Portrait des initiatives de réduction et de réemploi

Conseil national zéro déchets

En réponse à une invitation envoyée par le National Zero Waste Council (NZWC), le conseil municipal a adopté une résolution à l'été 2014 afin que la Ville de Gatineau devienne membre de cet organisme dont la mission est de faciliter la collaboration nationale entre le secteur privé, les gouvernements (dont les municipalités) et les citoyens, en vue de réduire les déchets et le gaspillage des ressources par un meilleur design, une production plus durable et une optimisation de l'utilisation des biens et matières consommés.

La prévention de la production et la réduction des matières résiduelles est une dimension que la Ville, en tant que planificatrice de la GMR sur son territoire doit considérer dans son PGMR et en être responsable. Jusqu'à maintenant, les moyens pour le faire ont été très limités. Le Service de l'environnement fait donc maintenant partie du comité de travail national sur les campagnes de communications portant sur la réduction des déchets. L'objectif de ce comité de travail est le réseautage, le partage de connaissances et le dialogue en vue de rechercher les meilleures pratiques, les politiques et projets innovants dans le domaine.

Campagnes de sensibilisation sur la réduction

Herbicyclage

Un réemploi tout naturel consiste à laisser sécher sur place l'herbe coupée sur leur pelouse; elle constitue un excellent engrais naturel sans pesticides! La Ville de Gatineau fait la promotion de l'herbicyclage depuis plusieurs années par le biais de la diffusion d'une campagne publicitaire estivale, et dans le cadre de la patrouille environnementale du Service de l'environnement.

Non aux prospectus!

La Ville de Gatineau encourage les citoyens qui ne souhaitent pas recevoir de prospectus dans leur boîte aux lettres à apposer un autocollant « Non aux prospectus ». Ces autocollants gratuits sont disponibles aux citoyens qui désirent les apposer sur leur boîte aux lettres, dans les cinq centres de services municipaux.

ICI-Nos-Quartiers

Né à Gatineau, iCi-Nos-Quartiers (iCiNQ) est un réseau d'échanges de biens, de services et d'informations d'hyperproximité. Il consiste en un système d'affichage dans les fenêtres des résidences d'un quartier couplé à un site Internet permettant aux voisins d'entrer en contact entre eux pour :

- s'informer de ce qui se passe dans leur milieu;
- se prêter des biens à usage épisodique;
- se rendre service.

La caractéristique principale des sites internet Ici-Nos-Quartiers est d'offrir un outil de recherche permettant de trouver des voisins ayant des intérêts en commun et de les contacter pour, par exemple, offrir des plantes ou des surplus de récoltes ou s'informer des ventes de garage du quartier.

La Ville de Gatineau a octroyé un appui financier, par le biais de son Fonds vert, à ce projet visant la réduction à la source de la production de déchets. En mettant en contact des citoyens d'un même quartier, la plateforme web favorise l'échange et le prêt de biens à usage épisodique entre voisins ou citoyens dans plusieurs quartiers de la ville.

Ventes-débarras

Pour soutenir le réemploi, la Ville de Gatineau organise en juin chaque année une campagne faisant la promotion de ventes-débarras dans le cadre de la Fête des voisins. Lors de cette fin de semaine désignée, les citoyens sont invités à organiser une vente-débarras sur leur propriété. Les ventes-débarras constituent une belle façon de détourner des objets réutilisables du site d'enfouissement. En 2014, 120 ventes-débarras ont été organisées lors de cet événement et en 2015, plus de 300 ont été organisées.

Après une vente-débarras, il est conseillé aux citoyens de ne pas jeter les objets et vêtements invendus aux ordures, mais de les apporter plutôt aux dépôts du réemploi des écocentres, ou de consulter le Bottin vert pour connaître d'autres façons écologiques de s'en départir ou de les offrir à des organismes communautaires.

Réduction et réemploi – Diagnostic résidentiel et ICI

Puisque les encombrants, les textiles et les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel, la façon la plus facile pour les citoyens de disposer de telles matières est de les déposer dans le cadre de la collecte municipale des déchets. Bien qu'une grande part de la population gatinoise semble au fait des bonnes pratiques en matière de tri à la source à la maison surtout, des efforts supplémentaires semblent requis afin de sensibiliser les citoyens à la réduction à la source et au réemploi.

Les organismes qui font la collecte, qui reçoivent des dons ou qui revendent de telles matières individuellement ne peuvent pas toujours les utiliser à leur plus grande valeur selon la hiérarchie des 3RV-E, soit par manque d'espace d'entreposage, d'espace de vente au détail ou de tri ou de réparation, ou de débouchés économiques ou de ressources humaines. Il semble donc que les freins les plus importants au déploiement de réseaux de réemploi soient :

- les besoins en espace physique pour la gestion des matières, comme l'entreposage, le tri, la réparation ;
- la notoriété des organismes ou réseaux de réemploi existants pour que des offres et demandes de biens, meubles, équipements usagés, matériel excédentaire, surplus d'inventaires, surplus de production et matières résiduelles en vue de leur réemploi ou recyclage soient affichées, visibles et connues des preneurs et acheteurs potentiels.

Pour ce faire, la Ville de Gatineau devrait soutenir efficacement le secteur du réemploi sur son territoire et en faciliter l'utilisation pour tous les citoyens en vue de réduire le plus possible les quantités de matières résiduelles de bonne valeur envoyées à l'enfouissement, en permettant aux citoyens d'économiser et de désencombrer leurs demeures, et en soutenant l'entraide communautaire et ceux dans le besoin. Tout cela est bon d'une part pour l'économie, car l'argent reste à l'intérieur des frontières, et d'autre part pour l'environnement, car les objets sont réutilisés plutôt que jetés.

La Ville de Gatineau souhaite donc que le PGMR contribue à :

- consolider un réseau d'organismes qui sont impliqués dans le réemploi sécuriser le développement d'installations de dépôt, de récupération, de réparation et de recyclage sur son territoire;
- faciliter le réemploi des matières résiduelles et non l'élimination de ces matières, en :
    - encadrement règlementaire qui interdirait la mise aux ordures ménagères d'encombrants et de matières réutilisables, articles et vêtements usagés, ceci afin de afin de sécuriser ou séparer le gisement de matières réutilisables à destiner au réemploi, en vue de les détourner de l'élimination;
    - soutien informationnel, financier et logistique pour promouvoir le réemploi (don entre organismes communautaires) ainsi que la revente, la réparation ou le recyclage d'articles et vêtements usagés.
- augmenter la notoriété des acteurs du réemploi, afin que ces organismes puissent faire connaitre leurs services sur le territoire et puissent aménager des lieux de vente commerciaux ouverts au grand public, pour vendre les articles récupérés.

Réduction et réemploi – Organisationnel

Portrait organisationnel

Plusieurs politiques, programmes ou initiatives pilotés au niveau corporatif à la Ville de Gatineau, permettent de réduire les déchets produits ou permettent de rendre possible leur réutilisation.

- Intégration d'un Énoncé écoresponsable au sein de la Politique d'approvisionnement municipale;

- Réutilisation des copeaux de bois résultant des opérations d'arboriculture municipales en paillis pour les opérations d'horticulture;
- Système de location des imprimantes et photocopieurs au lieu d'achat et de disposition de ces appareils ;
- Procédures mises en place dans toute la Ville pour l'échange des cartouches d'encre (système de récupération par la poste);
- Beaucoup de services accessibles à l'interne dans les ateliers municipaux (ex : mécaniciens, soudeurs, menuisiers) pour réparer et améliorer les outils de travail (voitures, meubles de bureau, etc.);
- Distribution de cruches d'eau dans toutes les cuisines pour réduire la consommation de bouteilles d'eau jetables ;
- Pratique de l'herbicyclage pour les opérations de tonte de gazon et pratique du feuillicyclage par les équipes du Service des travaux publics sur les terrains municipaux ;
- Déploiement en 2011-2012 de distributeurs en vrac de produits d'entretien ménager dans tous les bâtiments municipaux autrement munis de bouteilles individuelles de savons, solvants, nettoyants, cire, etc., entreposées pour les opérations de conciergerie surtout. Ce projet a permis de réduire considérablement les contenants de produits à recycler;
- Politique municipale interne SF-2006-09 : POLITIQUE DE DISPOSITION DES BIENS EN SURPLUS, qui privilégie la revente, le don ou la réutilisation des biens à disposer avant de les recycler ou les jeter aux ordures ménagères.

Très peu de données permettant de mesurer la performance de réduction ou réemploi grâce à ces initiatives sont disponibles à l'interne. Les matières résiduelles produites par les opérations municipales sont assimilées au service municipal résidentiel et donc comptabilisées globalement dans ces collectes. De plus, il est toujours malheureusement plus facile de disposer des matières résiduelles dans les déchets ou ordures ménagères car ce réseau de contenants est le plus accessible dans tous les bâtiments municipaux et donc le plus facilité.

Diagnostic organisationnel

Afin de voir à la faisabilité d'accroitre le réemploi lors de la disposition des surplus d'actifs et des biens municipaux, il faut pouvoir collecter des données relatives aux opérations municipales. Mais l'expertise disponible au sein du service de l'environnement pour les meilleures pratiques de GMR, les données précises liées à la GMR municipale organisationnelle sont manquantes.

De plus, le portrait des articles qui pourraient être vendus ou donnés ou réutilisés selon la hiérarchie des 3RV-E de par les opérations municipales n'a pas été réalisé. Comme il est parfois difficile de mettre un prix sur un lot de mobilier ou sur des équipements usagés, sans parler de la difficulté de trouver des repreneurs ou débouchés intéressants dans la région, les besoins de recherche et de connaissances du territoire en termes de possibilités de réemploi sont grands. Hors, certains entreprises ou organismes se spécialisent dans des services de mise en lien d'organisations intéressés à se départir de biens ou matériaux usagés, et d'organisations qui veulent disposer de façon responsable et éviter que leurs résidus soient simplement recyclés ou tout bonnement éliminés. Encore une fois, la Ville de Gatineau aurait tout intérêt à soutenir le déploiement de telles initiatives en adhérant à leurs services et ainsi montrer l'exemple auprès des entreprises gatinoises aussi.

Réduction et réemploi – Enjeux

Les enjeux de la réduction et du réemploi dans tous les secteurs :

Enjeux – Réduction et réemploi

- *Conformité du PGMR via le respect de la hiérarchie des 3RV-E et les objectifs provinciaux de réduction des matières résiduelles éliminées*
- *Facilitation ou déploiement de réseaux de réemploi (échange, réutilisation) de matières résiduelles*
- *Soutien à des activités de réemploi à différents niveaux : la revente de produits d'occasion et la promotion de ceux-ci auprès d'acheteurs individuels ou d'entreprise.*
- *Augmentation de la notoriété des acteurs du réemploi, non seulement pour le don, mais aussi pour la vente et le rachat*
- *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration envers une gestion des matières résiduelles plus responsable*
- *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR 2016-2020*

Réduction et réemploi – Actions

Réduction

Les consultations publiques ont révélé que les gatinois souhaitent que le PGMR insiste davantage sur la réduction à la source. Afin de soutenir et encourager la prévention de la production de matières résiduelles davantage, et même à voir à réglementer, les actions 4. et 5. proposent la recherche et la mise en œuvre de mesures qui permettront de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau, telles :

- Accroître l'accessibilité à l'eau municipale non-embouteillée dans les lieux publics;
- Analyser la faisabilité de règlementer certaines matières non-recyclables, telles le styromousse et les sacs de plastique à usage unique;
- Mettre en œuvre des actions visant à réduire l'utilisation des couches jetables;
- Concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation à la réduction des matières résiduelles : l'objectif principal des campagnes d'ISÉ seront la réduction, le réemploi, la consommation responsable et l'économie circulaire. Ces campagnes seront diffusées à tous les secteurs ciblés, en continu toute l'année.

Réemploi

Un intérêt manifeste des organismes du milieu pour faciliter l'économie circulaire sur le territoire de la municipalité a été observé par la Ville et lors des consultations publiques[23]. Les actions de réemploi proposées aux Actions 6., 7. et 8.visent donc à soutenir et encourager l'économie circulaire et de seconde main sur le territoire de Gatineau, en en faisant la promotion et en facilitant le développement du domaine du réemploi. D'ailleurs, l'Action 6. a été modifiée suite aux consultations publiques afin que la Ville octroie dès 2016, un contrat municipal de collecte à domicile sur demande (et non à coût nul comme prévu au départ) à un ou des organismes œuvrant dans le réemploi, pour offrir ce service de collecte d'encombrants et d'articles réutilisables ou recyclables sur le territoire de Gatineau, tels :

- Électroménagers, encombrants métalliques
- Produits électroniques
- Meubles, articles de maison

[23] Rapport commission PGMR. (2016).

- Petits appareils électriques
- Jouets, articles pour enfants
- Vélos, articles et équipement de sport
- Vêtements, textiles et accessoires

Ces matières seront interdites d'enfouissement (donc de la collecte d'ordures ménagères) dès la mi-2018 : une collecte d'encombrants « déchets » sera offerte quatre fois par année dès l'interdiction en 2018; les encombrants déchets sont des encombrants non réutilisables qui seront ramassés en bordure de rue dans la collecte des ordures ménagères. Cette action modifiée résulte en une augmentation des coûts de mise en œuvre du PGMR modifié pour les deux premières années, soient 2016 et 2017, par rapport au projet de PGMR initial.

RÉDUCTION	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objectif du PGMR	**Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E**		
Objet	***Soutenir et encourager la prévention de la production de matières résiduelles***		
Actions	**4.**		**5.**

Actions	**Recherche et mise en œuvre de mesures qui permettraient de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau, telles :**
	• **Analyser la faisabilité de règlementer certaines matières non-recyclables, telles le styromousse et les sacs de plastique**
	• **Mettre en œuvre des actions visant à réduire l'utilisation des couches jetables**
	• **Concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation à la réduction des matières résiduelles, telles :**
	  • **Cadeaux immatériels à Noël**
	  • **Non aux prospectus!**
	  • **Sacs d'emplettes réutilisables**
	  • **Achats en vrac, consommation responsable**
	  • **Vaisselle et contenants réutilisables dans les lieux publics et les événements**
	• **Participer activement au sein des unions municipales et aux recherches nationales pour promouvoir la réduction à la source**
			Analyser la faisabilité d'accroître l'accessibilité à l'eau municipale non-embouteillée dans les lieux publics municipaux

RÉEMPLOI Objet	*Soutenir et encourager l'économie circulaire et de seconde main*		
Actions	**6.**	**7.**	**8.**
	Récupération d'articles usagés et d'encombrants dans le secteur résidentiel en vue du réemploi de ces matières : • Dépôts du réemploi aux écocentres • Collecte à domicile sur demande d'encombrants et articles réutilisables ou recyclables dès 2016 • Interdiction de mise aux ordures ménagères des encombrants dès 2018 • Collecte d'encombrants déchets en bordure de rue, 4 fois par année;	**Soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire :** • Développement d'un portail électronique du réemploi (Bottin vert) • Règlementation des boîtes de dons et d'entraide • Subventions annuelles à des organismes de réemploi du territoire	**Priorisation des réseaux d'économie circulaire régionaux et provinciaux pour disposer des matières résiduelles générées par la Ville de Gatineau :** ▪ Adhésion à Second Cycle et au Centre de services partagés du Québec pour disposition des biens ▪ Octroi de la gestion de la disposition de certains biens à des organismes de réemploi : ○ Biens sur le carreau ○ Surplus d'actif ○ Résidus de CRD en bon état

De plus, des modifications à l'Action 7. ont été apportées pour règlementer la disposition des boîtes de collecte ou de dons des organismes d'entraide afin de connaître et communiquer à tous les gatinois, la localisation, les propriétaires, la destination et les matières admises dans les boites de collecte sur son territoire et veiller à ce que seules soient permises les boites dont les propriétaires sont des organismes locaux d'entraide ou de réduction de déchets.

Matières recyclables

Matières recyclables – Description

Les matières recyclables sont des matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur, telles :

- Papiers et cartons (fibres) : contenants, emballages et imprimés tels que le papier journal, les revues et les magazines, le papier de bureau, le carton plat et ondulé, les contenants multi-couches et autres emballages de papier;
- Plastiques : contenants et emballages de plastique, bouteilles de boisson, bouteilles et contenants alimentaires (no 1 à 7), pellicules et sacs d'emballage, et autres matières plastiques;
- Verre : contenants et bouteilles en verre, tels que des pots de confiture ou de cornichons, bouteilles de vin, vitre, etc.
- Métal : Papier et contenants d'aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles en métal, contenants de métal, ferraille, etc.

Dans le secteur résidentiel, ce sont des contenants, des emballages, imprimés et journaux assujettis au Régime de compensation pour la collecte sélective, ainsi que les livres. Ces produits sont faits de papier ou carton, de métal, de plastique ou de verre et générées dans le secteur résidentiel ou hors-foyer, et assimilables au secteur résidentiel si elles sont générées dans le secteur ICI.

Contenants consignés

Les contenants consignés sont toujours constitués de matières recyclables mais nécessitent une gestion particulière et distincte de la collecte sélective, selon la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique*. Le programme consiste, pour les embouteilleurs, brasseurs, détaillants et consommateurs de bière et de boissons gazeuses, à percevoir ou payer une consigne sur les contenants et à la récupérer lorsqu'ils retournent ce dernier[24]. Les données relatives à la consigne ainsi que les taux de récupération de ces matières ont été calculées avec l'outil de RECYC-QUÉBEC et lors de la caractérisation 2013.

Le PGMR prévoira des mesures qui:

- *Répondent à la mise en place d'un* ***bannissement du papier et du carton*** *de l'élimination;*
- *Contribuent à l'atteinte de l'objectif national de* ***recycler 70 % des matières recyclables;***

[24] Programme de consignation des contenants de bière et de boissons gazeuses, RECYC-QUÉBEC : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/a-propos/gouvernance/lignes-affaires/consigne

- *Visent à contribuer à **l'augmentation des quantités de matières récupérées et à l'amélioration de la qualité** de celles-ci pour favoriser leur valorisation par le recyclage;*
- *Outre des mesures visant à **optimiser les services de collecte sélective municipale**, le PGMR doit proposer des mesures visant à **responsabiliser les ICI**. De plus, l'adoption par les municipalités de la **Charte des matières recyclables** permettrait d'harmoniser et d'améliorer la récupération de ces matières par la collecte sélective.*

Matières recyclables – Organismes et entreprises

Plusieurs organismes et entreprises s'affairent à la collecte, la récupération, le tri, la mise en ballot et la revente de matières recyclables, en particulier des matières ayant une forte valeur de revente (métal, papier et carton) sur le territoire gatinois. La plupart des matières quittent la région pour être recyclées. Que ce soit pour la collecte de papier de bureau, de carton, ou de matières recyclables pêle-mêle, ces services permettent de réduire les volumes et quantités de déchets à disposer et les coûts de gestion qui y sont associés.

La collecte des matières recyclables nécessite toujours des outils de collecte et d'entreposage distincts des déchets, ce qui signifie des coûts supplémentaires liés à la mise en place d'une autre collecte. Toutefois, puisque le papier et le carton ont souvent une valeur intéressante en raison d'une ristourne monétaire pour le carton ou des coûts très bas pour les matières recyclables à trier, les coûts de traitement des matières recyclables sont peu élevés pour le secteur ICI qui ne bénéficie pas du service municipal résidentiel de GMR.

Tableau 16 : Organismes et entreprises œuvrant dans la gestion des matières recyclables à Gatineau

Nom	Matières gérées	Activités	Clientèle
3R Québec inc.	Carton, métaux et plastiques	Collecte, récupération, tri et recyclage	Résidentiel, ICI
Bérard & Jémus (La Boîte à rebuts)	Métaux, ferraille	Location de conteneurs, récupération et recyclage de métaux	ICI
ÉVOLU-TIC Outaouais	Papier et carton, service de déchiquetage de documents confidentiels	Collecte, récupération et mise en ballots de matières recyclables	ICI
Malex	Carton, métaux	Location de conteneurs, collecte, récupération et tri de matières recyclables	ICI
Progressive Waste	Carton	Location de conteneurs, collectes et mise en ballots de carton	ICI
Recy-Shred	Papier, carton	Collecte et destruction de documents confidentiels et recyclage	Résidentiel, ICI
Re-Source Intégration	Papier, carton et plastiques et métal	Collecte, récupération et mise en ballots de matières recyclables	ICI
Waste Management	Papier, carton et plastiques, verre et métal	Location de conteneurs, collecte, récupération de matières recyclables	Résidentiel, ICI, municipal

Matières recyclables – Installations

Le tableau suivant illustre les installations de traitement de matières recyclables existantes sur le territoire de la Ville de Gatineau ou à proximité. Ce sont en grande majorité des centres de tri de matières recyclables. Quelques entreprises privées font également la récupération et le tri des métaux. Ces métaux ne sont pas recyclés sur le territoire de la Ville de Gatineau : ils sont envoyés à Ottawa ou encore dans la grande région de Montréal.

Tableau 17 : Installations de tri et de traitement des matières recyclables (incluant métaux et ferrailleurs)

Nom	Adresse de l'installation	Ville, province	Activités	Matières acceptées	Clientèle
3R Québec inc.	266 chemin St-Louis	Gatineau, QC	Centre de tri des matériaux secs et des matières recyclables	Résidus de CRD, carton, métaux et plastiques	Résidentiel, ICI
AIM Gatineau	36, rue Bécan-cour	Gatineau, QC	Centre de tri et de recyclage de métaux	Métaux, ferraille, automobiles, batteries, électroménagers	Résidentiel, ICI, municipal
AIM Ottawa Est	2575 chemin Sheffield	Ottawa, ON	Centre de tri et de recyclage de métaux	Métaux, ferraille, automobiles, produits électroniques, batteries, électroménagers	Résidentiel, ICI, municipal
AIM Ottawa Ouest	120, avenue Bentley	Ottawa, ON	Centre de tri et de recyclage de métaux	Métaux, ferraille, automobiles, produits électroniques, batteries, électroménagers	Résidentiel, ICI, municipal
Bérard & Jémus (La Boîte à rebuts)	925 boul. Maloney Est	Gatineau, QC	Récupération et recyclage de métaux	Métaux, ferraille	ICI
Cascades Recovery inc.	2811, chemin Sheffield	Ottawa, ON	Centre de tri de matières recyclables	Papier, carton, métal et plastiques	ICI
Centre de tri Pontiac	152, chemin de l'Industrie Nord	Litchfield, QC	Centre de tri de matériaux secs	Résidus de CRD, carton, métaux et plastiques	Résidentiel (privé) et ICI
Centre de tri R.M.S.O. (Myral)	815, rue de Vernon	Gatineau, QC	Centre de tri de matériaux secs	Résidus de CRD, carton, métaux et plastiques	Résidentiel (privé) et ICI
ÉVOLU-TIC Ou-taouais	444, boulevard Saint-René Est	Gatineau, QC	Récupération et mise en ballots de matières recyclables	Papier et carton, service de déchiquetage de documents confidentiels	ICI
Malex	418-1, rue St-Louis	Gatineau, QC	Récupération et tri de matériaux secs	Résidus de CRD, carton, métaux	ICI
Re-Source Intégra-tion	312, rue Saint-Louis	Gatineau, QC	Récupération et mise en ballots de matières recyclables	Papier, carton et plastiques et métal	ICI
Tricentris	45, rue Pierre-Ménard	Gatineau, QC	Centre de tri	Papier, carton, verre, métal et plastiques	Résidentiel, ICI, municipal

Cascades Recovery Inc. (Metro Waste) Ottawa

Cette usine de tri située à Ottawa reçoit une partie des matières recyclables du secteur commercial (non résidentiel) du territoire de la Ville de Gatineau. Ce centre de tri fonctionne actuellement au deux tiers de sa capacité, et peut accueillir deux filières de matières séparées, soit les fibres (papier, carton) ou les contenants mélangés (plastique, verre, métal). Ainsi, présentement, il n'est pas possible pour ce centre de tri de recevoir des matières recyclables pêle-mêle provenant de bacs bleus gatinois. Cascades Recovery Ottawa possède aussi une flotte de camions permettant la collecte des matières sur le territoire de Gatineau dans le secteur commercial.

Évolu-TIC

Evolu-TIC Outaouais offre le service de collecte de papier de bureau et de carton depuis 1992 dans la région de Gatineau; plus de 450 entreprises de Gatineau, d'Ottawa et des environs font appel à leurs services de recyclage. EVOLU-TIC Outaouais récupère ainsi près de 400 tonnes de papier et de carton par année de nature ICI. L'entreprise assure le tri des matières, la mise en ballot et revend ses matières aux papetières à l'extérieur de la région.

Re-Source Intégration

Re-Source Intégration propose ses services de recyclage aux secteurs commercial, institutionnel et industriel. Cet organisme peut effectuer la collecte de certaines matières recyclables (carton, papier et plastique) dans ces établissements et il est aussi possible pour leurs clients de déposer leurs matières recyclables directement sur place. Leur capacité de traitement est de 1 500 tonnes de matières recyclables par année. Les matières sont mises en ballot et revendues à l'extérieur de la région de l'Outaouais.

Tricentris

En avril 2012, Tricentris a inauguré officiellement son nouveau centre de tri de Gatineau, dans un bâtiment mieux adapté au volume toujours croissant des matières recyclables reçues. Cette construction offre des innovations et des technologies de pointe qui contribuent à l'amélioration de la qualité du tri. On y retrouve des lecteurs optiques reconnaissant différents plastiques, un courant de Foucault pour trier mécaniquement l'aluminium et un système Andela pour le conditionnement du verre. De plus, Tricentris, en partenariat avec la SAQ, a incorporé un trommel à ses équipements. Ce tamis rotatif géant accomplit une ségrégation dès le début de la chaîne de tri et permet, entre autres, d'en retirer le verre concassé. D'ailleurs, Tricentris est le premier centre de tri canadien à compter cette technologie parmi ses installations.

Tricentris est le seul centre de tri des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Gatineau. En plus de trier les matières recyclables provenant de la collecte résidentielle de la Ville de Gatineau, Tricentris accepte les matières recyclables de la MRC des Collines, et depuis peu, de la MRC Rouyn-Noranda ainsi que de quelques ICI du territoire.

Le bâtiment, d'une superficie de 50 000 pi^2, reçoit près de 900 tonnes de matières recyclables par semaine. La capacité actuelle de l'usine, d'environ 80 000 tonnes de matières par année, est encore suffisante pour accepter davantage de matières des secteurs résidentiels ou des ICI. Par contre, Tricentris ne possède aucun camion de collecte et n'a pas d'entente avec un transporteur régional pour collecter des matières recyclables sur le territoire gatinois.

Diagnostic – Installations

Puisque la Ville de Gatineau est membre de Tricentris, cette entente sur cinq ans garantit un excellent coût d'entrée des matières à trier résidentielles. L'industrie du tri est une industrie de volume; il n'est pas rentable de morceler les tonnages à trier et traiter, au contraire. Les petits centres de tri ne survivent pas ou difficilement, à moins d'être des entreprises d'économie sociale; et ces dernières ne récupèrent habituellement pas toutes les matières recyclables. Le seul centre de tri capable d'accepter toutes les matières recyclables pêle-mêle en Outaouais est donc Tricentris. Aussi, Cascades Recovery à Ottawa possède suffisamment de capacité pour trier toutes les matières recyclables gatinoises générées mais triées à la source selon les fibres et le plastique-verre-métal, à ses installations.

Matières recyclables – Résidentiel

Portrait résidentiel

Les quantités de matières recyclables récupérées dans le cadre de la collecte sélective résidentielle étaient à la hausse depuis la mise en œuvre du premier PGMR en 2006, mais ont depuis subi une baisse régulière pour la première fois en 2012. La Ville a collecté 28 000 tonnes de matières en 2013. Toutes les matières recyclables collectées au niveau résidentiel par la Ville de Gatineau sont acheminées au centre de tri Tricentris, situé dans l'aéroparc, secteur de Gatineau. Si on évalue la performance du recyclage au niveau résidentiel, en calculant les quantités de matières recyclables récupérées par personne, une baisse des matières récupérées par citoyen est aussi remarquée depuis 2011[25].

Figure 14 : Matières recyclables récupérées par personne et par logement

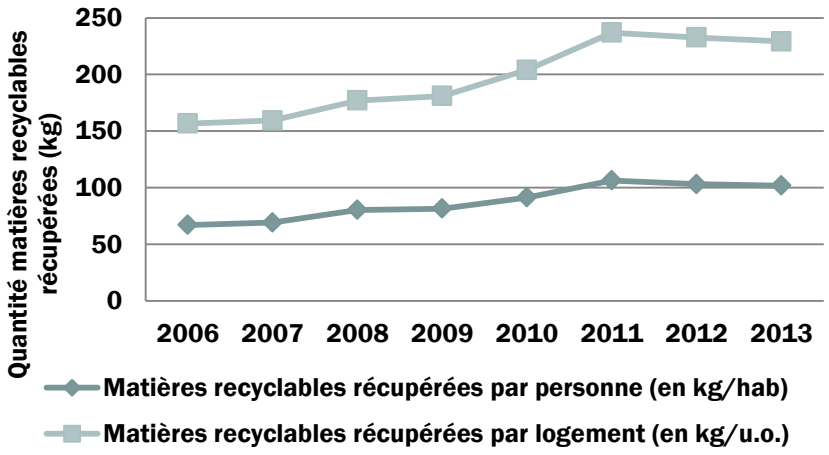

La baisse de matières recyclables déposées dans les bacs bleus ces dernières années par personne s'explique par le fait qu'une diminution de la quantité de contenants et emballages générés (ou produits) par les foyers est observée au Québec; le poids et le volume des emballages produits au Québec et au Canada sont en constante diminution par contre, d'environ 2 % par année selon ÉEQ[26].

Taux de contamination et rejets

Par ailleurs, la Ville de Gatineau évalue les quantités de matières recyclables qui se retrouvent dans les ordures ménagères au niveau résidentiel. Le tableau suivant présente les résultats issus de la caractérisation résidentielle réalisée en 2013[27]. Il est à noter que la Ville entend par taux de capture, le taux de matières réellement mises dans les bons contenants et donc acheminées dans la bonne filière de traitement. De plus, le taux de participation a été défini lors de la réalisation de l'étude de caractérisation résidentielle en 2013 par la présence ou non des outils de collecte à la rue le jour de collecte.

[25] Bilan GMR. (2013).
[26] ÉEQ. (2012-2013).
[27] Caractérisation résidentielle. (2013).

Tableau 18 : Évaluation des quantités de matières recyclables mises aux ordures selon les résultats de la caractérisation résidentielle 2013

Type d'unités desservies	Matières recyclables dans les ordures ménagères	Taux de capture	Participation au programme	Accès aux outils de collecte
Unifamiliales (collecte à la rue)	**7,8 % des ordures sont des matières recyclables**	**90 %**	**85 % - 99 %**	**100 % des unités ont des outils de collecte**
Immeubles à logements multiples (collecte par conteneurs)	**18,3 % des ordures sont des matières recyclables**	**45 %**	**85 - 90%**	**84 % ont accès à des outils de collecte**

L'étude de caractérisation a permis d'évaluer le taux de rejet (matières déposées dans les bacs bleus qui ne sont pas admissibles à cette collecte) des matières résidentielles. Le taux s'élève à 15 % (en poids) pour les maisons unifamiliales et à 17 % dans les *multiplex* (immeubles de neuf logements et plus desservis par conteneurs). Ces rejets sont des matières non admissibles à la collecte des matières recyclables mais qui sont retrouvées dans les bacs bleus au centre de tri. En partenariat avec Tricentris, la Ville de Gatineau fait de la sensibilisation et de la publicité régulièrement pour réduire les contaminants dans les bacs bleus et les risques associées à leur manipulation lors des collectes et au centre de tri. Ces contaminants sont les plus fréquents et les plus problématiques à Gatineau :

- Produits électroniques;
- Des vêtements, chaussures et accessoires de textiles;
- Jouets, outils, équipements de sport;
- De produits d'entretien de piscine ou de jardinage.

Les rejets au centre de tri sont gérés par Tricentris et résultent de leurs activités commerciales. Ils ne sont donc pas inclus dans le tonnage des ordures ménagères résidentielles.

Participation au programme de collecte sélective

Selon les données du sondage sur les obstacles à la participation[28], les citoyens se sentent très sensibilisés et très bien informés à l'importance du recyclage, comme l'illustre la figure ci-dessous.

Figure 15 : Perception de l'importance de l'information disponible et de la complexité du recyclage chez les Gatinois

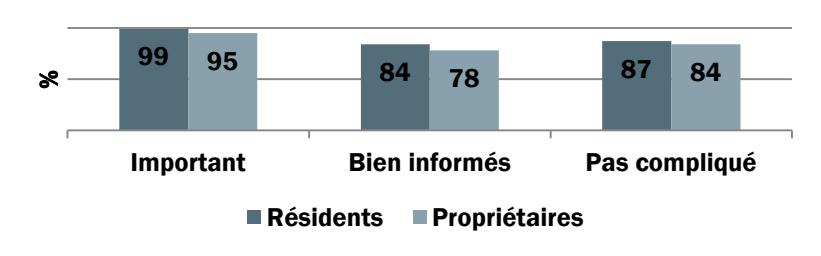

[28] Sondage Léger. (2013).

Quantités de matières recyclables récupérées et éliminées

Afin de mieux comprendre quels sont les tonnages des différentes matières recyclables que la Ville doit récupérer et afin de mieux estimer quel serait l'impact d'un bannissement de l'élimination du papier et du carton, nous avons utilisé les données de notre caractérisation résidentielle (2013) et les avons compilées selon leur composition pour le secteur résidentiel exclusivement, mais réparti sur le tonnage réel.

Parmi les tonnages de matières recyclables récupérées dans le service municipal résidentiel, sont incluses les tonnes de matières récupérées dans les écoles desservies par ce service et les matières récupérées dans le cadre des opérations municipales dans le secteur organisationnel.

Tableau 19 : Quantités estimées des différents types de matières recyclables qu'il reste à récupérer au niveau résidentiel

Matières recyclables	Tonnage récupéré	Tonnage éliminé	Tonnage généré	Tonnage que représente l'objectif provincial de 70 %	Tonnage que représente 100 % de récupération *(bannissement du papier et carton de l'élimination)*
Papier et carton	18 896	5 000	23 896	16 727 Objectif atteint	23 896 Il reste 5 000 tonnes à récupérer
Contenants de métal	1176	1047	2223	10 734 Il reste 1636 tonnes à récupérer	
Contenants de plastique	2967	3856	6823		
Contenants de verre	4955	1333	6288		
Total	**27 994**	**11 235**	**39 230**		

Tonnage récupéré : Quantités pesées de matières recyclables récupérées dans la collecte résidentielle, (incluant les petits commerces, les écoles et les bâtiments municipaux) en 2013; ce sont donc des données réelles, ventilées par types de matières à l'aide de la composition évaluée dans la caractérisation 2013.

Tonnage éliminé : Quantités évaluées selon la caractérisation 2013 car ce sont des matières recyclables retrouvées dans les ordures ménagères, ventilées par types de matières à l'aide de la composition évaluée dans la caractérisation 2013.

Tonnage généré : Somme des quantités récupérées envoyées au centre de tri et des quantités de matières recyclables éliminées.

Tel que le démontre ce tableau, l'objectif global de récupérer 70 % des matières recyclables est présentement atteint au niveau résidentiel, avec 71% de récupération. Cependant, 5 000 tonnes de papier et carton se trouvent encore dans les ordures ménagères et devraient être mises dans les bacs bleus advenant le bannissement de l'enfouissement de ces matières.

Compensation des coûts de collecte sélective

S'appuyant sur les principes et orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* à l'effet de responsabiliser davantage les producteurs de contenants, emballages et imprimés, le *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* exige que ces derniers assument la majeure partie des coûts de la collecte sélective des matières recyclables. Ce régime de compensation vise ainsi à compenser les municipalités pour les coûts qu'elles assument pour la délivrance des services de récupération et de valorisation des produits visés.

Selon le principe de pollueur-payeur, ces entreprises sont tenues par la loi, depuis 2005, de contribuer aux frais associés à la collecte sélective. Leur contribution a augmenté au fil des années pour passer, en 2013, à un remboursement de 92,5 % des coûts liés à la collecte, au transport, au tri et au conditionnement des matières recyclables.

La Ville de Gatineau doit produire et transmettre à RECYC-QUÉBEC, au plus tard le 30 juin de chaque année, une déclaration des coûts nets de la collecte sélective des matières recyclables; cette déclaration fait l'objet d'un audit par un vérificateur externe. Certaines dépenses sont toutefois exclues des coûts admissibles à compensation, soit les dépenses engagées par une municipalité pour l'achat de contenants, (par exemple, les bacs de récupération), celles pour des activités d'ISÉ ainsi que celles pour l'octroi des contrats de service et au suivi des paiements. Toutefois, un montant correspondant à 8,55 % des coûts admissibles est ajouté au montant à compenser afin d'indemniser les municipalités pour leurs frais de gestion liés aux services fournis ainsi que pour l'achat de contenants.

La figure suivante illustre les coûts déclarés par la Ville de Gatineau et les compensations reçues au fil des années.

Figure 16 : Coûts de collecte et de tri déclarés à RECYC-QUÉBEC pour la collecte sélective et compensations reçues depuis 2006

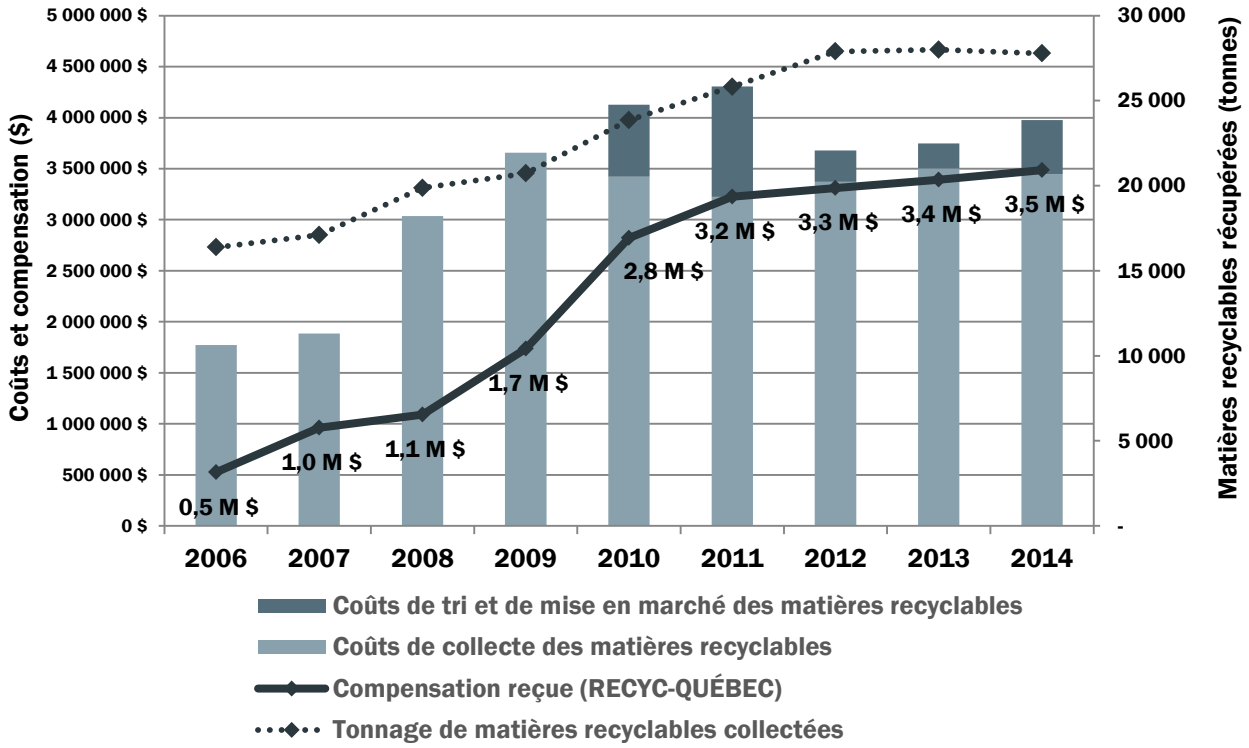

Il apparaît donc que les coûts reliés à la prestation du service de collecte des matières recyclables à Gatineau dans le secteur résidentiel, ont grandement diminué depuis la signature d'une entente avantageuse avec Tricentris pour le tri des matières collectées, et aussi surtout depuis que ces coûts sont compensés par le programme provincial, à plus de 90 %. Par contre, les coûts de collecte attribués au transport des matières, constituent toujours la plus grande partie des coûts de la prestation d'un programme de collecte sélective.

Diagnostic résidentiel

Malgré les taux élevés de participation au programme de collecte sélective à Gatineau, il semble que la principale raison de ne pas participer à toutes les collectes de matières recyclables est ne pas avoir assez de matières dans le bac bleu[29]. Chez les propriétaires d'immeubles multilogements, le principal irritant à la collecte des matières recyclables est la responsabilité de devoir gérer le bac bleu. Le taux de récupération des matières recyclables n'est donc pas attribuable à un manque de sensibilisation ou d'information sur le tri pour le bac bleu, mais plutôt à un certain sentiment de **déresponsabilisation** en ce qui a trait à cette collecte. En effet, les données suggèrent que selon cette (fausse) perception des citoyens récalcitrants :

- la responsabilité du recyclage reposerait sur les citoyens qui produisent davantage de matières recyclables;
- certains citoyens ne croient pas produire suffisamment de matières recyclables, jugement qui n'est pas nécessairement exact selon les matières admissibles dans le programme municipal.

Près de 100 % des unités résidentielles (85 % dans les multilogements par contre) et des bâtiments municipaux sont desservis par la collecte des matières recyclables et le taux de participation y est très élevé. Les coûts liés à cette collecte sont très bas pour la Ville de Gatineau (compensation des coûts de collecte sélective et prix avantageux des services de tri avec Tricentris, voir section Compensation plus haut). De plus, la réglementation municipale rendant obligatoire le recyclage est déjà en vigueur depuis 2011; il n'y a donc pas lieu de modifier la réglementation municipale, mais plutôt d'intensifier son application.

L'objectif de récupérer 70 % des matières recyclables semble atteint, malgré qu'encore 11 % des ordures ménagères soient des matières recyclables potentielles ; comme il est beaucoup plus économique de gérer des matières recyclables, la Ville de Gatineau a tout à gagner à accroitre les quantités de matières recyclables récupérées et diminuer les rejets ou contaminants dans cette collecte.

Puisque les quantités de matières recyclables collectées par citoyen par année sont stables depuis 2011, il n'y a pas d'amélioration des performances de récupération à prévoir à moins de changements dans les programmes : la population gatinoise est fortement informée et sensibilisée à l'importance du recyclage mais semble « déresponsabilisée » par rapport à l'importance de sa participation.

Enjeux résidentiels

Les enjeux de gestion de cette filière de matières résiduelles sont donc :

Enjeux matières recyclables – Secteur résidentiel	▪ *Incitation à trier et participer au détournement des matières recyclables de l'enfouissement* ▪ *Optimisation du programme de collecte des matières recyclables municipal* ▪ *Augmentation de la quantité et de la qualité des matières recyclables récupérées dans les bacs bleus* ▪ *Acceptabilité sociale (courant de société, perception du "recyclage")*

La Ville souhaite responsabiliser les citoyens face au tri et à la gestion de leurs matières résiduelles, et ce, peu importe les quantités de matières recyclables produites par foyer. Malgré un taux de participation aux collectes de matières recyclables très élevé, il reste donc potentiellement plus de 11 200 tonnes de matières recyclables à récupérer dans le secteur résidentiel à Gatineau, dont plusieurs milliers de tonnes de papier et carton qui seront bannis de l'enfouissement.

[29] Sondage Léger. (2013).

Matières recyclables – Secteur ICI

Portrait

Il est apparu, à la lumière des résultats du Sondage web ICI[30], que 21,2 % des répondants faisaient la récupération du papier ou du carton distinctivement des autres matières. Les récupérateurs de papier et carton sont nombreux à Gatineau et se partagent la clientèle. En revanche, pour la collecte des matières recyclables pêle-mêle, 39 % des répondants ont affirmé y participer. De ceux-là, plus du deux tiers sont desservis par une entreprise privée de recyclage alors que le tiers restant est desservi par la collecte municipale (petits commerces, établissements scolaires, CPE et apport volontaire à la résidence). Les collecteurs de matières pêle-mêle sont beaucoup moins nombreux à Gatineau.

Il est ressorti aussi que près de la moitié (46 %) des ICI ne récupèrent ni le papier et carton, ni les matières recyclables pêle-mêle dans leurs opérations. Seuls 20% des participants aux ateliers de travail de concertation[31] étaient au courant des objectifs de récupération que le gouvernement provincial a établis pour 2015 ainsi que des bannissements de l'élimination de certaines matières à venir. Les ICI ne sont donc pas assez sensibilisés ou informés à la bonne GMR dans leurs activités.

Quantités de matières recyclables récupérées et éliminées

Selon l'outil RECYC-QUÉBEC version 2 (excluant les petits commerces desservis par le service municipal, ces derniers ayant ont été assimilés au secteur résidentiel), 75 % des matières recyclables auraient été récupérées par le secteur ICI et donc 25 % des matières recyclables produites ont été éliminées. L'étude de caractérisation démontre que 14 % des déchets des ICI sont du papier et du carton et 6% sont des contenants de plastique, de verre ou de métal. La ventilation (composition) des matières recyclables éliminées provient de l'étude caractérisation des ICI[32] apposée aux données d'élimination 2013 du MDDELCC[33].

Dans la portion de matières recyclables éliminées, près de 70 % sont des fibres, soient du papier et du carton qui devront être détournées de l'élimination en vue du bannissement. Cette quantité s'élève donc à près de 8 000 tonnes de fibres en 2013. Les papiers et cartons sont générés en grande partie par les secteurs des Épiceries, Commerces et vente au détail et de la Restauration, alors que les matières recyclables (film recyclables, contenants de verre, plastique numéro 1, et grande partie), sont générées surtout par le secteur des services médicaux, de santé et socio-professionnels.

[30] Sondage web. (2012).
[31] Concertation PACE. (2014).
[32] Caractérisation ICI. (2013-2015).
[33] Données d'élimination MDDELCC, 2013 : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013_MUNS.pdf

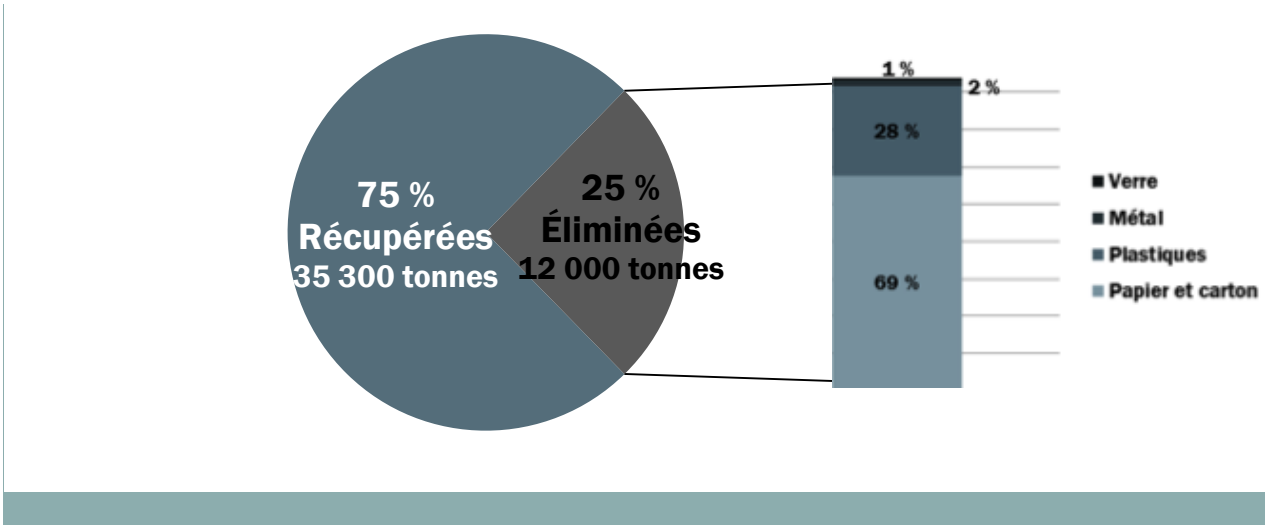

Diagnostic – ICI

Les centres de tri ou les entreprises qui collectent et récupèrent le papier et le carton sont nombreux sur le territoire. Le coût de tels programmes par contre, semble élevé si on considère que les ICI n'ont pas d'avantages à les implanter actuellement. Les bâtiments fédéraux possèdent leur propre programme de recyclage sur le territoire gatinois et toutes les matières triées à la source (fibres et contenants) sont envoyées pour tri et recyclage à Cascades Recovery Ottawa, dont nous n'avons malheureusement pas reçu les données.

Plusieurs ICI ont suggéré que la Ville offre un service de collectes sélectives pour les secteurs privés et institutionnels, ou que la Ville facilite ces services pour les petites entreprises et les petits commerçants, en négociant un contrat de collecte pour l'ensemble des commerçants, par exemple. Afin de mieux comprendre quels sont les tonnages des différentes matières recyclables provenant des ICI que la Ville doit considérer afin de mieux estimer l'impact d'un potentiel bannissement du papier et du carton, voici le portrait des matières recyclables dans le secteur ICI.

Tableau 20 : Quantités estimées des différents types de matières recyclables qu'il reste à récupérer dans le secteur ICI (petits commerces exclus)

Matières recyclables	Tonnage récupéré	Tonnage éliminé	Tonnage généré (récupéré + éliminé)	Tonnage que repré-sente l'objectif provincial de 70 %	Tonnage que représente 100 % de récupération (bannissement)
Papier et carton (fibres)	30 578 80 % de récupération	7 746	38 324	26 827 Objectif atteint	38 324 Il reste 7746 tonnes à récupérer
Contenants de métal	1 439	270	1 709	6 234 Il reste 1553 tonnes à récupérer	S. o.
Contenants de plastique	2 209	3 865	6 074		
Contenants de verre	1 033	90	1 123		
Total	35 259 t	11 971 t	47 320 t		

Tonnage récupéré : Quantités estimées de matières recyclables récupérées dans le secteur ICI en 2013, par simulation de l'Outil RECYC-QUÉBEC version 2 (en annexe).

Tonnage éliminé : Quantités de matières recyclables retrouvées dans les déchets des ICI (données d'élimination du MDDELCC 2013), ventilées par types de matières à l'aide de la composition évaluée dans l'étude de caractérisation des ICI.

Tonnage généré : Somme des quantités récupérées et des quantités de matières recyclables éliminées.

Il se trouve donc 18 % (environ 12 000 tonnes) de matières recyclables dans les déchets éliminés en provenance des ICI de Gatineau. L'objectif de récupération de 70 % des matières recyclables semble atteint à Gatineau. Par contre, il faut récupérer près de 8 000 tonnes de fibres en vue de l'atteinte de 100 % de récupération du papier et carton (bannissement), ce qui représenterait une diminution de 13% des déchets éliminés en provenance des ICI par rapport à 2013.

Les coûts de collecte et transport de ces matières sont très élevés actuellement par les collecteurs privés au sein des ICI, mais le coût de traitement ou de tri est très bas, sinon nul. Malgré la complexité d'implantation de la collecte sélective dans les ICI (contrats de collecte, formation des employés au tri, espaces d'entreposage nécessaire, signalisation, etc.), il existe des avantages économiques à diminuer les déchets en détournant les matières recyclables vers le recyclage.

Enjeux ICI

Étant donné l'absence de participation des ICI dans le processus de révision du PGMR, il est difficile d'anticiper l'intérêt des ICI à participer à une GMR responsable. Toutefois, il semble important d'inciter les ICI à participer à la collecte sélective et que la Ville influence ou réglemente ce secteur avant l'échéance du PGMR.

Enjeux matières recyclables – Secteur ICI	▪ *Incitation à trier et participer au détournement des matières recyclables et du papier et carton de l'enfouissement* ▪ *Amélioration de l'offre de services de collecte des matières recyclables pour diminution des coûts par rapport aux déchets*

Matières recyclables – Organisationnel

Portrait

Le programme de collecte de matières recyclables est déployé dans tous les bâtiments municipaux à la Ville de Gatineau; des contenants bleus dans les bureaux sont ramassés par les concierges et transvidés dans des bacs bleus roulants ou des conteneurs bleus pour la collecte. La collecte des matières recyclables est hebdomadaire et fait partie de la route de collecte résidentielle.

D'après un inventaire interne, 75 % des 108 bâtiments municipaux sont desservis par des outils de collecte. La récupération des papiers semble très bonne (85 % de capture) mais les autres matières recyclables, telles les contenants de plastique, de verre ou de métal, sont moins mises dans les bacs bleus.

Hors-foyer

Depuis 2010, des subventions de la Table de récupération hors-foyer (maintenant le Programme pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec) accordées à la Ville de Gatineau, de l'ordre de 270 000 $, ont permis d'installer près de 800 duo-bacs dans les parcs et espaces verts du territoire, tels que les terrains de jeux et terrains sportifs, les bâtiments municipaux et les artères commerciales. Ces duo-bacs ont remplacé d'anciennes poubelles à déchets ou ont été installés dans le cadre de l'aménagement de nouveaux parcs; l'installation de ces poubelles facilitant la récupération des matières recyclables permet de remplacer des poubelles désuètes qui ne permettaient que la collecte des ordures et d'encourager les citoyens et utilisateurs dans les endroits publics à trier leurs déchets dans des contenants à deux voies.

Les matières ramassées par les employés municipaux sont donc acheminées vers le centre de tri Tricentris (pour les matières recyclables) et au centre de transbordement vers l'enfouissement pour les déchets.

Fêtes et festivals

La division Fêtes et Festivals de la Ville de Gatineau possède une solide expertise en GMR événementielle; la division accompagne quatorze événements de grande envergure dans la gestion de leurs matières résiduelles et leur fournit gratuitement des conseils et des services de gestion d'événements écoresponsables (grâce à l'organisme Enviro Éduc-action) ainsi qu'un certain nombre de collectes de conteneurs pour ramasser les matières recueillies au cours des événements.

Les contrats signés avec les organisateurs d'événements incluent une clause de gestion des matières résiduelles. Cette clause comprend l'obligation de recycler et interdit l'usage de contenants en plastique de numéro 3 et 6, afin de limiter la quantité de contenants qui ne sont pas recyclables sur le site. Il est également signifié que la société (c'est-à-dire l'événement) doit avoir les ressources humaines nécessaires pour récupérer et trier les matières résiduelles sur le site. La Ville estime qu'environ 85% des événements respectent la clause et prennent en compte l'interdiction des plastiques non-recyclables. Le taux de récupération est de 24 % en moyenne.

Tableau 21 : Taux de récupération global pour tous les événements soutenus par Fêtes et festivals, 2012-2013

Matières résiduelles récupérées lors des Fêtes et festivals de Gatineau	Tonnage 2012	Tonnage 2013
Matières compostables	4	3
Matières recyclables	14	13
Ordures ménagères	54	52
TOTAL	72	69
Taux de récupération global	25 %	24 %

Les matières recyclables produites durant les événements de Gatineau sont intégrées au tonnage de matières du secteur résidentiel.

Inventaire

Il est estimé qu'avec un volume d'entreposage de près de 300 verges[3] au sein des bâtiments municipaux, ainsi qu'avec de nombreux contenants de récupération dans les aires publiques, les quantités de matières recyclables récupérées par les activités municipales s'élèvent à entre 530 et 850 tonnes, ce qui représente entre 2% et 3% du tonnage résidentiel, puisqu'aucune donnée récente et réelle n'est disponible au niveau organisationnel. Aussi, il semble que les employés municipaux soient sensibilisés au recyclage mais qu'ils ne le sont pas tous également au sujet des matières admissibles ou non dans cette collecte.

Une caractérisation partielle des matières résiduelles produites par certains bâtiments municipaux avait été réalisée en 2010 par le Service de l'environnement. Cette caractérisation avait permis d'illustrer que plus de 70 % des matières recyclables récupérées dans les bacs bleus provenant des bâtiments municipaux était constitué de papier et cartons recyclables. Cependant, la représentativité des échantillons n'a pas été suffisante pour permettre de dresser un portrait exact de la génération de matières résiduelles des activités corporatives.

Diagnostic organisationnel

Le service de collecte des matières recyclables fait partie du même service que le programme résidentiel, et donc les matières admissibles sont les mêmes qu'à la maison pour les employés municipaux. Les outils de collecte sont fournis aux bâtiments municipaux sans aucune limite, restriction de volume ou de fréquence de collecte. En revanche, il n'y a aucun incitatif ou obligation pour les employés municipaux de participer à cette collecte. Un inventaire de la production des matières recyclables sur le plan organisationnel serait nécessaire pour évaluer la performance de récupération et le taux de contamination réel des matières recyclables collectées au sein des activités organisationnelles.

Aussi, la gestion des matières résiduelles dans les opérations municipales et dans la planification ou conception des bâtiments ou espaces publics n'est que très rarement prise en compte dans la programmation, à l'élaboration des plans et devis. Hors, l'entreposage de matières recyclables ou compostables et des espaces de tri et de collectes sont nécessaires à toute occupation de bâtiment et doit être planifiée en amont de développement de projets de construction.

La Ville de Gatineau doit montrer l'exemple afin que tous les employés et citoyens aient accès à des outils de collecte de ces matières dans tous les bâtiments municipaux et espaces publics municipaux. De plus, la Ville doit se préparer en vue de l'annonce du bannissement du papier et carton des ordures ménagères afin

que toute nouvelle construction autorisée par la Ville prévoie, dès maintenant, un espace suffisant pour accueillir la collecte des matières recyclables.

Enjeux organisationnels

Enjeux matières recyclables – Ville de Gatineau	▪ *Engagement de l'administration pour maximiser le détournement des matières recyclables de l'enfouissement* ▪ *Participation des employés au détournement des matières recyclables de l'enfouissement* ▪ *Optimisation du programme de collecte des matières recyclables au sein des opérations municipales* ▪ *Sensibilisation et formation de tous les employés*

Matières recyclables – Enjeux

Puisque les programmes de récupération et surtout l'obligation de recycler est déjà présente dans le secteur résidentiel et organisationnel, il y a besoin de réactualiser les programmes et d'optimiser la collecte des matières recyclables. Au niveau des ICI par contre, le PGMR peut rendre accessible ou obligatoire un service municipal de collectes sélectives aux ICI, autofinancé, à coût avantageux afin d'induire des incitatifs à recycler dans les secteurs commercial et institutionnels surtout. En somme, pour tous les secteurs, voici les enjeux liés aux matières recyclables sur le territoire gatinois :

Enjeux
 	
Matières recyclables
	▪ *Conformité du PGMR grâce aux objectifs provinciaux relatifs aux matières recyclables :*
	  ▪ *Atteinte des objectifs provinciaux de récupération de 70 % d'ici 2015*
	  ▪ *Respect du futur bannissement provincial du papier et carton*
	▪ *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration*
	▪ *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR*

Matières recyclables – Actions

Les actions retenues pour les matières recyclables consistent à réactualiser les programmes et optimiser la collecte des matières recyclables pour tous les secteurs du territoire gatinois. Des modifications seront apportées à l'Action 10. et à l'Action 14. Suite aux consultations publiques afin que d'ici 2020, la Ville de Gatineau règlemente le secteur ICI pour leur gestion des matières résiduelles, pour obliger la récupération des matières recyclables et des matières compostables, sauf si les résultats des projets-pilote démontraient que cette règlementation soit non pertinente ou nuisible à l'atteinte des objectifs territoriaux de récupération et à la conformité aux bannissements de l'élimination de ces matières.

Matières recyclables	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objectifs du PGMR	***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** • ***70 % des matières recyclables produites seront récupérées*** ▪ ***100 % du papier et carton résiduels seront récupérés*** ***Les programmes et services de GMR responsable pour les matières recyclables seront réactualisés ainsi que l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs de provenance***		
Objet	• ***Réactualiser les programmes et optimiser la collecte des matières recyclables*** • ***Rendre accessible ou obligatoire un service municipal de collectes sélectives aux ICI, autofinancé, à coût avantageux***		
Actions	**9.**	**10.**	**11.**
	Optimisation de la desserte, renforcement de l'application règlementaire et modifications réglementaires pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective : ▪ Inventaire de la desserte actuelle selon type habitation ▪ Livraison automatique de bacs bleus dans les nouveaux projets immobiliers	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipale de matières recyclables dans les ICI :** ▪ Projet-pilote de collecte des matières recyclables en partenariat avec Tricentris, auprès des grands générateurs ▪ Analyser la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte des matières recyclables et/ou de GMR intégrée dans les secteurs ICI du territoire de la Ville de Gatineau **Règlementer la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le recyclage d'ici 2020**	**Révision de la desserte et optimisation du programme de collecte des matières recyclables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics** - Arénas - Aires publiques **12.** **Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières recyclables** - Règlements urbanisme - Permis de construction

Matières compostables

Les matières organiques putrescibles sont définies comme étant tout résidu qui se putréfie et se décompose sous l'action de microorganismes. L'appellation est réservée, en ce qui concerne le secteur résidentiel, aux résidus de table et de jardin, y compris le gazon et les feuilles mortes et autres matières compostables. En termes de planification et pour les besoins du PGMR, cela inclut également les boues ou biosolides municipaux provenant des usines d'épuration des eaux usées et des fosses septiques ou des industries du territoire, excluant le bois, qui est considéré dans les résidus de CRD, les produits sanitaires (couches) et les excréments et litières d'animaux, qui sont considérés déchets ultimes car non compostables.

Le PGMR devra prévoir des mesures permettant de :

- *contribuer à l'atteinte de l'objectif national de **recycler 60 % de la matière organique putrescible** pour 2015;*
- *tenir compte de l'**interdiction complète d'enfouir des matières organiques putrescibles, prévue pour 2020** et de la Stratégie de bannissement à venir au Québec;*
- *encourager l'herbicyclage et le compostage domestique et communautaire;*
- *veiller à ce qu'une quantité maximale de matières organiques putrescibles soit récupérée en vue de leur valorisation, en privilégiant le recyclage, par l'épandage sur le sol, par le compostage ou par la biométhanisation;*
- *s'adresser aux ICI en vue de la gestion des matières organiques putrescibles.*

Matières compostables – Organismes et entreprises

La forte majorité des entreprises qui œuvrent dans la gestion des matières compostables à Gatineau offrent des services liés au pompage des boues de fosses septiques aux propriétaires de résidences isolées sur territoire. Aussi, trois collecteurs offrent la collecte et transport des matières compostables dans le secteur ICI.

Tableau 22 : Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières compostables

Nom	Activités
Bélanger agro-consultants	Consultants en gestion des MRF
Drain All Ltd	Service de pompage de fosses septiques
Entreprises Raymond Dinel	Service de pompage de fosses septiques
Environnement et pompage Cadieux	Service de pompage de fosses septiques
Épursol	Service de pompage de fosses septiques et compostage des boues et résidus verts
Fosse septique Bowman	Service de pompage de fosses septiques
Pompage Gauthier	Service de pompage de fosses septiques
Gascon Service Septique	Service de pompage de fosses septiques
Malex	Collecte de matières organiques
Moisson Outaouais	Collecte de denrées alimentaires et redistribution aux familles dans le besoin

Oops Toilettes portatives	Service de location de toilettes mobiles
Outaouais Sanitaire	Service de location de toilettes mobiles
Pompage de fosses septiques Pierre Larabie Inc.	Service de pompage de fosses septiques
Pompage Levasseur	Service de pompage de fosses septiques
Pro-pompage MR	Service de pompage de fosses septiques
Rothsay div. Maple leaf	Collecte et récupération de graisse et d'huiles de cuisson usées
Sanimax	Collecte et récupération de sous-produits agro-alimentaires, des résidus alimentaires, des huiles de cuisson usées, location de conteneurs pour matières organiques
Septic Allen	Service de pompage de fosses septiques
Veolia	Service de pompage de fosses septiques, entretien de réseaux sanitaires
Viridis	Gestion des matières résiduelles fertilisantes
Waste Management	Collecte de matières organiques

Matières compostables – Installations

Aucune installation de traitement de matières compostables n'a élu domicile sur le territoire gatinois. En revanche, la Ville exploite le centre de transbordement du boulevard de la Carrière, où transitent les matières compostables résidentielles et commerciales à destination de l'usine de compostage Laflèche environmental Inc. à Moose Creek, en Ontario. Aussi, le centre de transbordement de Malex à Gatineau gère également des matières compostables provenant de clients commerciaux transbordés pour la même destination en Ontario.

Tableau 23 : Installations de tri et traitement des matières compostables desservant Gatineau

Nom	Adresse de l'installation	Ville, province	Activités	Matières acceptées	Clientèle
Carrière Sablière Dagenais	730, chemin Filion	L'Ange-Gardien, QC	Plateforme de compostage	Résidus verts, arbres de Noël, branches	ICI
Écocentre et centre de transbordement	860, boul. de la Carrière	Gatineau, QC	Centre de transbordement	Résidus verts et alimentaires, bois et branches	Résidentiel et ICI
Écocentre de l'Aéroparc	26, rue Pierre-Ménard	Gatineau, QC	Écocentre	Résidus verts et alimentaires, bois et branches	Résidentiel et ICI
Épursol	47, rue Albert-Ferland	Chénéville, QC	Vidange de fosses septiques, plateforme de compostage	Boues de fosses septiques, résidus verts, résidus de bois	Résidentiel (privé), ICI
Laflèche Environmental inc.	17125, chemin	Moose Creek, ON	Plateforme de compostage	Résidus verts et résidus alimen-	Résidentiel (municipal) et ICI

	Lafleche			taires	
Mironor	751, chemin de la 2e Concession	Brownsburd-Chatham, QC	Plateforme de compostage	Résidus alimentaires, résidus verts, résidus de bois, biosolides	Résidentiel, ICI et municipal
Orgaworld	5123, chemin Hawthorne	Ottawa, ON	Plateforme de compostage	Résidus verts et résidus alimentaires	Résidentiel (Ottawa)
Cèdres recyclés	312, rue Saint-Louis	Gatineau, QC	Récupération et transformation de retailles de cèdres	Retailles de cèdres	Résidentiel
Sanimax	2317, Trim Road	Orléans, ON	Récupération et traitement des huiles de cuisson usées et des matières organiques	Huiles de cuisson usées, matières organiques	ICI
Uteau		Litchfield, QC	Traitement des biosolides	Boues de fosses septiques, biosolides	Municipal
Usine d'épuration de Gatineau	858, rue Notre-Dame	Gatineau, QC	Usine d'épuration des eaux	Boues municipales et boues de fosses septiques	Résidentiel (municipal et privé)
Ville de Gatineau	chemin Pink	Gatineau, QC	Entreposage temporaire de résidus d'abattage	Résidus verts, branches, bois	Municipal
Ville de Gatineau	250, rue Charles	Gatineau, QC	Entreposage temporaire de résidus d'abattage	Résidus verts, branches	Municipal
Ville de Gatineau	52, rue de Granby	Gatineau, QC	Entreposage temporaire de résidus d'abattage	Résidus verts, branches, bois	Municipal

Ce sont donc toutes les matières compostables générées sur le territoire de Gatineau (sauf une partie des résidus verts) qui quittent la région pour être compostées. Il appert aussi que toutes les installations de traitement des matières compostables régionales sont situées très loin de Gatineau. Cette distance se reflète dans les coûts de transport et de traitement de ces matières pour le secteur résidentiel et possiblement pour le secteur des ICI.

Usines de compostage

Les installations de traitement des matières compostables sont principalement des usines de compostage en Outaouais ou dans la région de la capitale nationale.

Laflèche Environmental Inc.

Depuis 2009, l'usine Laflèche effectue le traitement des matières organiques dans son usine située à 72 km de Gatineau, à Moose Creek, en Ontario. L'établissement reçoit diverses matières compostables et agents structurants. Le procédé consiste à agiter mécaniquement la matière en décomposition, dans des tunnels fermés à aération forcée. La capacité du site est de 50 000 tonnes annuellement, mais l'entreprise est actuellement en expansion afin de recevoir davantage de matières organiques, dont des biosolides entre autres, au cours des prochaines années.

Mironor

Centre de compostage à aire ouverte situé à Brownsburg-Chatham, près de Lachute, soit à 120 km du CRT de Gatineau ou à 100 km de l'usine d'épuration, qui a débuté ses opérations en 1990, mais dont les installations se sont agrandies en 2010 pour atteindre une capacité annuelle de 55 000 tonnes par année. Le centre accepte les résidus verts, les résidus alimentaires et les biosolides municipaux ou les boues de fosses septiques. La capacité du site pourrait être agrandie advenant l'obtention de nouveaux contrats de traitement dans le futur.

Épursol

Site de compostage à aire ouverte situé à Chénéville, en Outaouais, à 95 km du CRT de Gatineau et à 78 km de l'usine d'épuration de Gatineau. Le site composte pour l'instant des boues de fosses septiques et des résidus verts de la région, mais souhaite développer davantage ses installations afin de pouvoir composter des résidus alimentaires. La capacité actuelle du centre est de 8000 tonnes, mais pourrait être augmentée puisqu'il est situé en milieu rural.

Orgaworld Ottawa

L'usine Orgaworld d'Ottawa produit chaque année 25 000 tonnes de compost d'excellente qualité. Conçue au départ pour traiter 80 000 tonnes de résidus alimentaires de la Ville d'Ottawa, l'usine a une capacité de 100 000 tonnes et pourrait traiter davantage de matières semblables à celles prévues à son entente de vingt ans avec la Ville d'Ottawa commencée en janvier 2010. Le procédé en usine complètement fermée pourrait accommoder des résidus alimentaires en sacs de plastique, mais pas de résidus verts.

Usine d'épuration de Gatineau

La Ville de Gatineau possède deux usines d'épuration des eaux usées : l'usine de Gatineau et l'usine de Masson-Angers. L'usine d'épuration de Gatineau a été construite en 1992 et produit plusieurs types de biosolides. La plupart des boues sont digérées de façon anaérobie, c'est-à-dire que la fraction carbonée des boues est récupérée sous forme de biogaz réutilisé ensuite comme source énergétique à l'usine (voir section Biosolides pour la gestion).

Diagnostic – Installations

La concertation et les consultations publiques ont fait ressortir la préoccupation des citoyens quant à l'impact qu'aurait le compostage sur la qualité de l'air, que ce soit en raison des émissions polluantes liées au transport par camion ou en raison des gaz émis par la décomposition des matières organiques dans les installations de compostage. Beaucoup souhaite voir l'implantation d'une installation de compostage de proximité sur le territoire de la Ville de Gatineau afin d'y avoir accès à un meilleur prix. Cette option avait été évaluée dans le cadre de l'étude réalisée par SOLINOV[34]. Plusieurs scénarios y ont été élaborés et des recommandations ont été faites ; les grands résultats de cette analyse sont exposés ici :

- L'espace disponible dans l'aire de salubrité de l'aéroparc (Ville de Gatineau) pour une usine de compostage en milieu fermé est suffisant;
- Le scénario de compostage à un lieu privé existant, grâce à un contrat de service, apparaît le moins coûteux des scénarios, malgré la subvention accordée par le PTMOBC si la Ville de Gatineau construisait sa propre usine de compostage dans la zone de salubrité;
- Le scénario d'une usine municipale traitant les matières compostables résidentielles et celles des ICI gatinois est plus intéressant que le scénario de traitement des matières compostables résidentielles seulement sur le plan des coûts, à cause de l'économie d'échelle et du transbor-

[34] SOLINOV. (2015).

dement des surplus de résidus verts (dont les coûts de compostage sur le marché sont moindres lorsqu'ils ne contiennent ni sac de plastique, ni résidus alimentaires);

Dans cette perspective, la Ville de Gatineau continuera à contracter les services de traitement des matières compostables à des entreprises établies dans la région et il n'y a pas d'action prévue d'ici 2020 pour construire une usine municipale de traitement des matières compostables.

Matières compostables – Résidentiel

Portrait résidentiel

La Ville de Gatineau collecte les matières compostables sur son territoire auprès des résidences unifamiliales et jumelées ainsi que des immeubles de huit logements et moins desservis à la rue depuis 2010. Même si la Ville a mis en place ce service de collecte, il est encore possible de composter chez soi en utilisant un composteur domestique. La collecte municipale composte cependant davantage de matières comme les produits laitiers, la viande, la volaille et le poisson, ce qui n'est pas le cas avec le compostage domestique. Une fois ramassées, les matières compostables sont acheminées au centre de transbordement municipal et ensuite à l'usine de traitement Laflèche, située à Moose Creek en Ontario, qui offre les conditions propices à leur décomposition (aération, température élevée et humidité). Il en résulte un engrais naturel à l'apparence et à l'odeur du terreau.

La collecte des matières compostables s'effectue toute l'année, une fois par semaine, dans tous les types d'unités. Le service municipal de GMR détermine les matières compostables admissibles à la collecte résidentielle du de Gatineau. Celles-ci sont :

- **Résidus alimentaires :** fruits et légumes, os de viandes, volaille, fruits de mer (carapaces et coquilles incluses), poissons, café, œufs et coquilles d'œufs, restes de table, coquilles de noix, etc.,
- **Résidus verts :** ensemble des résidus issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts, soit, dans l'ordre des quantités généralement produites: les herbes et le gazon coupé, les feuilles mortes, les résidus de taille d'arbres et d'arbustes, les arbres de Noël naturels et les autres résidus horticoles divers ;
- **Autres matières compostables :** fibres souillées, emballages de nourriture (boîtes de pizza, boîtes d'œufs, papiers à muffins, etc.), essuie-tout serviettes de table et mouchoirs, cendres, vaisselle de carton non-cirée, etc.

Des bacs roulants bruns de 80 litres à 240 litres et des contenants de cuisine les accompagnant sont les outils de collecte qui ont été livrés aux citoyens pour ce service. Le petit contenant de cuisine sert à mettre les résidus alimentaires qui peuvent être transvidés par la suite dans le Bio-Bac à l'extérieur. Pour éviter de salir l'intérieur du bac brun, il est conseillé d'utiliser du papier journal ou des sacs de papier double. Ces sacs, qui ne sont cependant pas obligatoires, sont en vente dans plusieurs épiceries et quincailleries de la ville. Des sacs de papier sont également disponibles pour les petits contenants de cuisine. Les sacs de plastique (ordinaires, biodégradables ou compostables) ne sont pas autorisés. Si l'éboueur en charge de la collecte constate des sacs de plastique dans les bio-bacs, le bac ne sera pas vidé.

Desserte

En 2013, 87 784 unités d'occupation avaient accès à un bac brun sur les 121 680 unités desservies par le service municipal de collectes des matières résiduelles, **soit 72 %.** La grande partie des unités non desservies par bac brun se trouve dans les immeubles de neuf logements et plus desservis par des conteneurs pour la collecte de leurs ordures ménagères.

Tableau 24 : Proportion d'unités d'occupation ayant accès à la collecte des matières compostables (accès à un bac brun) en date du 1er janvier 2014

Types d'unités résidentielles	% desserte
UNIFAMILILALES (incluant petits commerces desservis à la rue)	100 %
PETITS IMMEUBLES de 3 À 8 logements	46 %
MULTIPLEX (immeubles à logements multiples de 9 unités et plus)	5 %

Arbres de Noël

La Ville offre une collecte d'arbres de Noël depuis plusieurs années à toutes les unités résidentielles desservies. Cette collecte en bordure de rue se tient pendant les deux premières semaines complètes de janvier de chaque année, le même jour que l'enlèvement des matières compostables. Les arbres sont ramassés par le collecteur de matières résiduelles selon un prix forfaitaire annuel. Pour que les arbres soient ramassés dans cette collecte, il faut leur enlever toutes les décorations et ne pas les mettre dans des sacs de plastique.

Les quantités d'arbres de Noël ne varient pas beaucoup, à environ 100 tonnes collectées/an, et sont envoyés à une plate-forme de compostage extérieure (pour résidus verts) située à L'Ange-Gardien.

Inventaire résidentiel

Quelques 21 500 tonnes de matières compostables ont été récupérées en 2013 dans la collecte des matières compostables, soit un taux de récupération de 46 % du potentiel récupérable dans les unifamiliales. Cela signifie que seulement 46 % des résidus alimentaires et autres matières compostables se retrouvent dans le bac brun (taux de capture), alors que 100 % de ces unités ont un bac brun et sont desservies par cette collecte. Conséquemment, près de la moitié, donc 17 000 tonnes des matières compostables produites par les citoyens à la maison est encore déposée dans les ordures ménagères[35], ce qui constitue environ 35 % de ces dernières. Les quantités récupérées dans les immeubles à logements multiples sont beaucoup moindre avec la récupération de 14 % des matières compostables seulement, malgré que 42 % des unités des petits immeubles soient desservies par la collecte. Il appert dans la caractérisation des matièeres résiduelles résidentielles, que 97 % des matières compostables produites par les immeubles à logements multiples de neuf logements et plus sont déposées dans les ordures ménagères, puisque seulement 5 % de ces unités résidentielles sont desservies par des bacs bruns dans ce type d'habitations.

[35] Caractérisation résidentielle .(2013).

Rejets – contamination

Le taux de contamination du bac brun est relativement bas à Gatineau et il est évalué annuellement par l'usine de compostage[36] qui reçoit nos matières. En 2013, 4,6 % des 22 000 tonnes de matières reçues à Laflèche en provenance de Gatineau ont été rejetées. Ces matières, soit 1 025 tonnes en 2013 sont composées principalement des sacs de plastiques non admissibles ou de contenants jetables non compostables. L'usine Laflèche gère ces rejets selon leur activités commerciales (la Ville de Gatineau n'a pas pu obtenir de bilan des opérations de GMR commerciales de l'entreprise); ces quantités ne font pas partie du tonnage d'ordures ménagères en provenance de Gatineau et ne font pas partie des données d'élimination provinciales non plus, puisque l'usine est située en Ontario.

Performance résidentielle

En 2013, le taux de récupération des matières compostable a été estimé à 43 % selon la figure plus bas. Ce tableau a permis depuis plusieurs années de mesurer l'atteinte d'objectif de récupération selon une méthodologie de RECYC-QUÉBEC datant de 2006. Il n'est plus pertinent de mesurer le taux de récupération selon cette méthodologie car les matières organiques potentiellement récupérables ne sont pas toutes admissibles à la collecte des matières compostables de la Ville de Gatineau (par exemple, les couches et les produits sanitaires ainsi que les excréments et les litières d'animaux de compagnie). Le taux de récupération résidentiel des matières vraiment compostables serait donc plus élevé que 43 %.

Figure 18 : Taux de récupération des matières compostables résidentielles, 2013

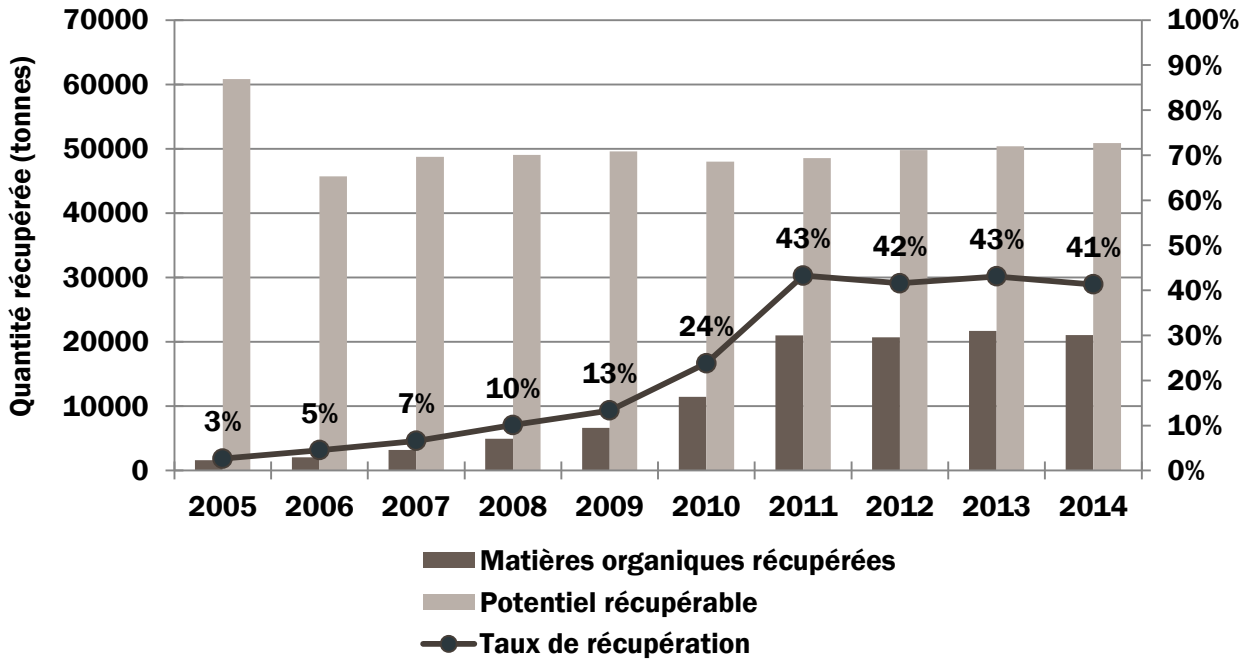

Les quantités de matières réellement récupérées par personne et par unité desservie sont illustrées ici :

[36] Communication avec Lafèche Environmental inc., 2014.

Figure 19 : Rendement des matières compostables collectées par habitant et par unité desservie

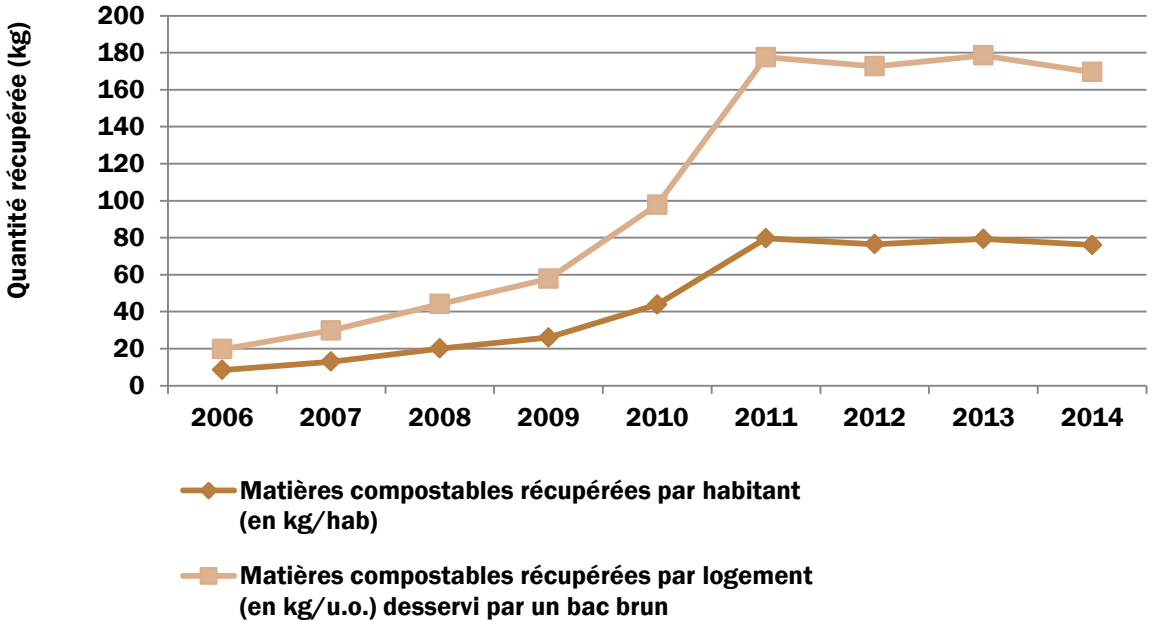

Puisque la population augmente constamment et que le nombre d'unités d'occupation desservies par la collecte des matières compostables aussi, les légères fluctuations des quantités récupérées au fil des années peuvent s'expliquer par plusieurs raisons :

- Diminution des quantités de résidus verts générés selon les saisons : les résidus verts constituent habituellement la moitié des matières compostables mis dans les bacs bruns. Des variations dans les quantités produites peuvent être attribuables à la météorologie ou aux changements dans les habitudes des citoyens (davantage pratiquer l'herbicyclage, moins couper son gazon car il y a eu moins de pluie, etc.);
- Les citoyens trient moins et mettent leurs matières compostables dans les ordures ménagères et non dans les bacs bruns;
- Les quantités de matières compostables produites, surtout les résidus alimentaires, diminuent selon les habitudes des citoyens : moins de gaspillage alimentaire, consommation d'aliments préparés dans le commerce, etc.

Par contre, depuis l'arrivée de la collecte des bacs bruns en 2010, une stagnation dans les quantités de matières comspotables collectées dans le secteur résidentiel est remarquée.

Compostage domestique

La Ville de Gatineau encourage compostage domestique; en effet les citoyens possédant et utilisant un composteur sont les maîtres d'œuvre de la valorisation des matières compostables, puisque ces dernières sont pas récupérées, ni traitées par la Ville.

Le programme de remboursement de la Ville, en vigueur depuis près de deux décennies, permettait aux citoyens de se procurer le modèle de composteur domestique de leur choix et remboursait 50 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 30 $. Une grande baisse des demandes de remboursement s'est fait remarquer depuis l'arrivée des bacs bruns dans les foyers gatinois. Plus de 2 500 composteurs domestiques ont ainsi été remboursés depuis 2005. Peu de données permettent de déterminer si les

composteurs domestiques sont en utilisation ou s'ils permettent de diminuer les ordures ménagères. Dans le sondage Léger 2013[37], par contre, plusieurs citoyens ont affirmé ne pas participer à la collecte des bacs bruns car ils faisaient du compostage domestique (10 % des citoyens « récalcitrants » dans les unifamiliales). Le programme municipal de subvention s'est terminé avec l'année 2015.

Distribution de compost

La Ville organise une fin de semaine de distribution de compost gratuit pour les citoyens au début du mois de mai de chaque année. Cet événement permet aux citoyens de bénéficier du résultat concret de leurs efforts de tri. Depuis 2011, la distribution de compost s'effectue dans quatre sites de distribution par inscription à l'avance. Les inscriptions sont faites par le biais d'une plateforme Internet ainsi qu'une ligne téléphonique dédiée quelques semaines avant la fin de semaine de distribution.

Tableau 25 : Distribution de compost 2014 en quelques chiffres :

Nombre de places disponibles pour compost	**2 800**
Quantité de compost à distribuer	**280 m³**
Quantité de compost donnée	**100 litres par foyer inscrit**
Nombre de foyers qui se sont prévalus du compost	**2 440**

Le compost restant après la distribution a été donné au Service des travaux publics pour son utilisation dans les plates-bandes et les aménagements horticoles de la Ville.

Diagnostic résidentiel

Selon les résultats de la caractérisation résidentielle[38], il a été observé que les citoyens qui participent à la collecte des matières compostables (environ 50 % dans les unités unifamiliales) le font très bien et déposent la totalité des matières compostables qu'ils ont générée quasi constamment dans les bacs bruns, ce qui permet de conclure aussi que les citoyens qui n'utilisent pas le bac brun ne l'utilisent jamais et ce, depuis le début du déploiement de cette collecte en 2010. De plus, il y a une grande disparité dans la participation des citoyens à la collecte des matières compostables entre les quartiers étudiés.

Fait intéressant, la totalité des résidus verts (97 %) se retrouve dans les bacs bruns ou dans des sacs de papier, ce qui permet de conclure que presque aucun résidu vert n'est déposé dans les ordures ménagères à Gatineau. Cette situation pourrait être expliquée par le fait que le Règlement n° 669-2010 stipule qu'il est interdit de déposer des matières recyclables et des résidus verts dans les ordures ménagères. Les résidus verts (gazon, feuilles d'automne, etc.) déposés dans des sacs de plastique en vue de la collecte des ordures ménagères ne sont pas ramassés par les éboueurs.

Les coûts liés à cette collecte sont assez élevés pour la Ville de Gatineau mais demeurent moins chers que la gestion des ordures ménagères. De plus, la réglementation municipale ne rend pas obligatoire le compostage, sauf pour l'interdiction de déposer des résidus verts dans les déchets.

[37] Sondage Léger. (2013).
[38] Caractérisation résidentielle. (2013)

Aussi, les citoyens se sentent moins bien informés au sujet de la collecte des matières compostables[39] et considèrent leur participation à la collecte des bacs bruns plus complexe que de participer au recyclage, qui stagne à 50 % depuis 2011. Plusieurs freins spécifiques à la participation à la collecte des bacs bruns ont été identifiés :

- Manque d'accessibilité des outils pour les citoyens résidant en multilogements;
- Manque d'information sur les matières acceptées;
- Problématiques d'odeurs, d'insectes, vermines, de mouches et de vers blancs l'été;
- Impression de ne pas produire suffisamment de matières pour justifier l'ajout et la gestion d'un autre bac.

Figure 20: Perception de l'importance, de l'information disponible et de la complexité du compostage chez les Gatinois

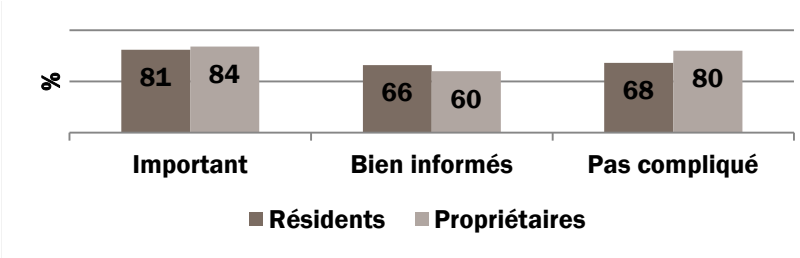

Quantités de matières compostables récupérées et éliminées

L'objectif provincial de récupérer 60 % des matières compostables n'est pas atteint, alors qu'encore 35 % des ordures ménagères des unifamiliales et 40 % des ordures provenant des immeubles à logements multiples sont des matières potentiellement compostables.

Tableau 26: Quantités estimées des différents types de matières compostables qu'il reste à récupérer au niveau résidentiel

Matières compostables	Tonnage récupéré	Tonnage éliminé	Tonnage généré	Tonnage que représente l'objectif provincial (60 %)	Tonnage que représente 100 % de récupération (bannissement en 2020)
Résidus alimentaires et autres matières compostables	9 142	15 945	25 087	15 052 Il reste 5 910 tonnes à récupérer	25 087 Il reste 15 945 tonnes à récupérer
Résidus verts (incluant les arbres de Noël)	12 477	750	13 227	7 936 Objectif atteint	13 227 Il reste 750 tonnes à récupérer
Total	21 619	16 695	38 314	22 988 Il reste 1 369 tonnes à récupérer	38 314 Il reste 16 695 tonnes à récupérer

[39] Sondage Léger. (2013).

Tonnage récupéré : Quantités pesées de matières compostables récupérées dans la collecte résidentielle, (incluant les petits commerces, les écoles et les bâtiments municipaux) en 2013; ce sont donc des données réelles, ventilées par types de matières à l'aide de la composition évaluée dans la caractérisation résidentielle 2013.

Tonnage éliminé : Quantités évaluées selon la caractérisation 2013 car ce sont des matières compostables retrouvées dans les ordures ménagères, ventilées par types de matières à l'aide de la composition évaluée dans la caractérisation résidentielle 2013.

Tonnage généré : Somme des quantités récupérées envoyées au compostage et des quantités de matières compostables éliminées.

Finalement, puisque les quantités de matières compostables collectées par la Ville sont stables depuis 2011, il n'y a pas d'amélioration des performances de récupération à prévoir à moins de changements dans les programmes et services, dans l'application règlementaire ou dans les comportements de tous les citoyens.

Compostage – enjeux résidentiel

Enjeux matières compostables – Secteur résidentiel	▪ *Incitation à trier et participer au détournement des matières compostables de l'enfouissement* ▪ *Optimisation du programme de collecte des matières compostables municipal* ▪ *Augmentation de la participation citoyenne au programme de collecte des bacs bruns*

Face à ces enjeux, il y a lieu pour la Ville de Gatineau de tenter dans les prochaines années, de trouver des incitatifs à la participation au programme de collecte des matières compostables, tels des incitatifs tarifaires ou techniques, qui pourraient faciliter la participation à la collecte existante dans le secteur résidentiel, que ce soit dans la collecte en bordure tout comme dans les immeubles à logements multiples.

Il a été observé aussi lors des consultations publiques, que les principales limites à la pratique du compostage découlent de la perception de nuisances causées par les odeurs et l'attraction des animaux sauvages. Ces enjeux risquent d'être considérablement plus importants dans les multiplex, ce qui demandera d'apporter une attention particulière à ce sujet. Le PGMR pourrait permettre d'outiller les gestionnaires de multiplex, lesquels seront responsables de la mise en place d'installations permettant la collecte des matières recyclables et des matières compostables dans leurs immeubles.

Matières compostables – Secteur ICI

Portrait – ICI

Les matières organiques générées par les ICI sont surtout des résidus alimentaires (industries de transformation alimentaire, grossistes et marchés d'alimentation, restaurants, cafétérias des établissements de santé et d'éducation, services de traiteur, etc.)[40]. Les résidus verts d'origine autre que résidentielle sont habituellement gérés par les entreprises d'entretien paysager, d'arboriculture et d'horticulture, dans le cadre de leurs activités et ne sont pas répertoriés dans le présent document, car probablement tous les résidus de ces opérations sont valorisés régionalement.

Seulement trois collecteurs transporteurs de matières résiduelles offrent des services de collecte de matières compostables au secteur privé à Gatineau. Cependant, peu d'entreprises font appel à ces services étant donné les coûts très élevés de collecte et la complexité de la gestion des outils d'entreposage et de collectes dans les secteurs ICI[41]. De tels services pourraient tout de même permettre de réduire les volumes

[40] Caractérisation ICI. (2013-2015).
[41] Caractérisation ICI. (2013-2015).

et quantités de déchets à disposer, et donc les coûts de gestion des déchets, mais nécessitent toujours des outils de collecte et d'entreposage distincts des déchets, ainsi que des collectes séparées, et donc des coûts supplémentaires. De plus, les coûts de traitement dans le cas des matières compostables sont élevés à Gatineau (voir Installations compostage).

Les CPE et garderies en milieu familial qui sont desservis par les collectes résidentielles municipales sont nombreux à participer au compostage et au recyclage. Par contre, les CPE non desservis, tout comme les établissements scolaires qui doivent payer pour le service auprès de la Ville, sont peu nombreux à souhaiter implanter une collecte de ces matières car elle est très coûteuse pour leur institution (bien que le service soit plus abordable pour le recyclage). La figure suivante montre les taux de participation aux collectes des matières recyclables et compostables selon ces deux types de CPE.

Figure 21 : CPE participant aux collectes des matières recyclables et compostables

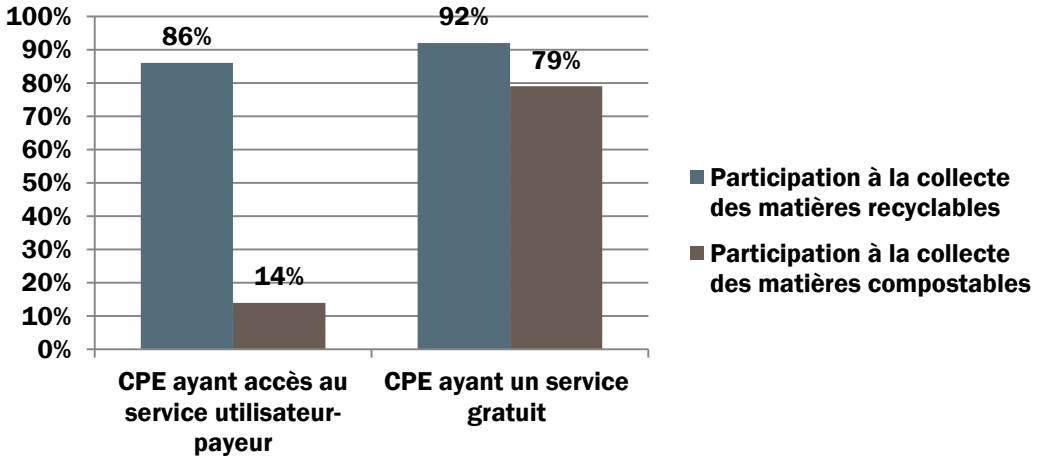

On peut noter que si le service de collecte des matières compostables était gratuit ou à un prix plus abordable aux établissements scolaires et CPE non-desservis, il est probable que davantage de CPE embarqueraient.

Inventaire – ICI

Afin d'évaluer les quantités et les types de matières compostables générées et gérées dans le secteur ICI, plusieurs études ont été réalisées, des outils ont été utilisés par le Service de l'environnement et les résultats sont présentés dans la présente section.

Dans la portion de matières compostables éliminées, près de 90 % sont des résidus alimentaires et autres matières compostables et très peu de résidus verts sont éliminés. Par contre, toutes ces matières devront être détournées de l'élimination en vue du bannissement. Cette quantité s'élève donc à près de 23 000 tonnes en 2013.

Le sondage web[42] réalisé en 2012 auprès des ICI a permis d'évaluer que 18 % des entreprises disent faire la récupération des matières compostables. De celles-ci, seulement 36 % faisaient affaire avec un collecteur privé pour ces matières spécifiques : les autres organisations bénéficiaient de la collecte municipale en tant que petits commerces ou bien faisaient leur compostage sur place. Les bacs roulants sont les plus communs pour l'entreposage des matières compostables en vue d'une collecte. Aussi, quelques répondants ont affirmé participer à la récupération des huiles et graisses de cuisson qui sont gérées par des entreprises

[42] Sondage web. (2012).

spécialisées dans la région. Les données de ces programmes ne sont pas divulguées par le sceteur apr contre.

Le schéma ci-dessous illustre les résultats obtenus en simulant la production de matières compostables[43] et des données de la caractérisation des ICI. L'outil octroie un taux de récupération de 0 % des matières compostables en 2013 dans le secteur ICI, sauf dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire. Aussi, plusieurs épiceries et restaurants gatinois, sans compter les Galeries de Hull et le Casino et l'Hôtel du Lac Leamy, ont des programmes de récupération de ces matières; près de 900 tonnes de matières compostables ont été acheminées par le secteur commercial ou institutionnel à des installations de compostage en provenance de Gatineau en 2013[44]. Au total, 15 % des matières compostables auraient été récupérées par le secteur ICI et 85 % ont été éliminées. L'étude de caractérisation démontre que 11 % des déchets des ICI sont des résidus verts et 89% sont des résidus alimentaires. La ventilation (composition) des matières compostables éliminées provient de l'étude caractérisation des ICI[45] apposée aux données d'élimination 2013 du MDDELCC[46].

Figure 22 : Matières compostables produites par les ICI (excluant les boues de papetières), 2013

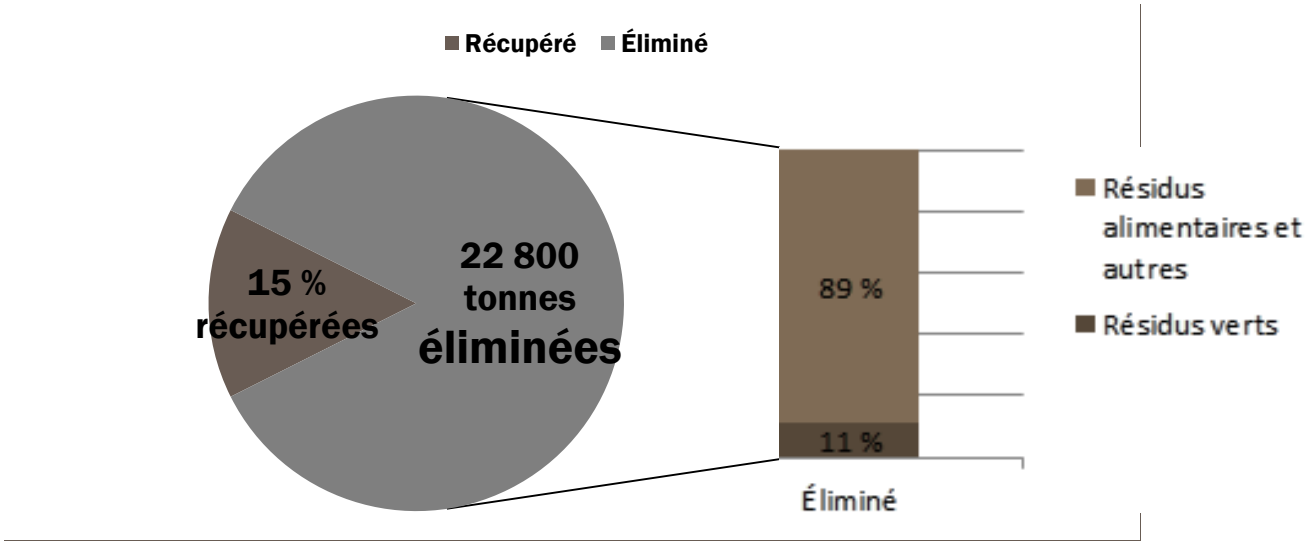

Bref, près de 27 000 tonnes de matières compostables ont été produites par les ICI de Gatineau en 2013. Cette quantité inclue les résidus de l'industrie agroalimentaire qui sont en très grande partie récupérés et réutilisés dans l'industrie, et dont les matières éliminées ne pourraient être récupérées par un programme de collecte et compostage. Les matières compostables sont générées à Gatineau en grande partie par les commerces et la vente au détail (plus de la moitié de la génération de ces matières à Gatineau), les restaurants et les épiceries[47].

Voici le tableau illustrant la génération et la composition des matières compostables provenant du secteur des ICI :

[43] Outil RECYC-QUÉBEC version 2 (excluant les petits commerces desservis par le service municipal)
[44] Caractérisation ICI. (2013-2015)
[45] Caractérisation ICI. (2013-2015)
[46] Données d'élimination du MDDELCC, 2013 :http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013_MUNS.pdf
[47] Caractérisation ICI. (2013-2015).

Tableau 27 : Quantités estimées des différents types de matières compostables qu'il reste à récupérer dans le secteur ICI (petits commerces exclus)

Matières compostables	Tonnage récupéré	Tonnage éliminé	Tonnage généré	Tonnage que représente l'objectif provincial (60 %)	Tonnage que représente 100 % de récupération (bannissement en 2020)
Résidus alimentaires et autres matières compostables	896	22 292	23 188	13 913 Il reste 13017 tonnes à récupérer	23 188 t Il reste 22 292 tonnes à récupérer
Résidus verts (données non disponibles)	0	146	146	88 t Il reste 88 tonnes à récupérer	146 t Il reste 146 tonnes à récupérer
Total (potentiel de collecte)	896	22 438	23 334	14 000 Il reste 13 104 tonnes à récupérer	23 334 Il reste 22 438 tonnes à récupérer
Industrie agroalimentaire	3 066	308	3 374	2 024	3 374 Il reste 308 tonnes à récupérer
Total (matières organiques - ICI)	3 962	22 746	26 708	16 025 Il reste 12 063 tonnes à récupérer	26 708 Il reste 22 746 tonnes à récupérer

Diagnostic du secteur ICI

Très peu de collecte de matières compostables se fait en milieu ICI. De plus, les services de collecte sont très chers au privé dans la région, car il n'y a pas de route de collecte commerciale bien développée et parce que l'usine de compostage est située assez loin de Gatineau, à Moose Creek en Ontario.

Aussi, il existe peu de contenants d'entreposage et de collecte adaptés aux matières compostables dans le secteur privé et surtout commercial; la récupération des résidus alimentaires et autres matières compostables semble difficile dans ces secteurs, sauf si les petits ICI sont desservis par la collecte de la Ville de Gatineau. D'après les entreprises qui ont mis en place des programmes de collecte des matières compostables[48], les taux de rejet ou de contamination sont élevés en provenance de leur secteur car les matières sont moins bien triées au départ, à la source, surtout si elles proviennent d'espaces publics (foires alimentaires, centres commerciaux, lieux de travail, etc.).

Il se trouve donc 40 % (environ 23 000 tonnes) de matières compostables dans les déchets éliminés en provenance des ICI de Gatineau. L'objectif de récupération de 60 % des matières compostables est très loin d'être atteint. Sans compter qu'il faut récupérer plus de 22 000 tonnes de résidus alimentaires et autres

[48] Concertation PACE. (2014).

matières compostables en vue de l'atteinte de 100 % de récupération des matières organiques putrescibles (bannissement) d'ici 2020.

Seuls 20% des participants aux ateliers de travail[49] étaient au courant des objectifs de récupération que le gouvernement provincial a établis pour 2015 ainsi que des bannissements de l'élimination à venir. Plusieurs ICI ont suggéré que la Ville :

- offre un service de collecte (recyclage et compostage) pour les secteurs privés et institutionnels;
- facilite le service pour les petites entreprises et les petits commerçants (négocier un contrat de collecte pour l'ensemble des commerçants par exemple);
- facilite la création d'une plateforme de compostage régionale ou de proximité;
- permette l'utilisation de sacs de plastique pour le compostage.

Enjeux du secteur ICI

Plusieurs entreprises gatinoises ont implanté avec succès des programmes de tri et de collecte de matières compostables et l'industrie agro-alimentaire semble très bien gérer ses matières dans l'industrie. Cependant, la plupart des ICI s'en remettent à la Ville de Gatineau pour les aider à mieux connaître le PGMR sur le territoire et s'adapter aux objectifs de GMR qui seront adoptés. Finalement, il semble que les coûts liés à la collecte des matières compostables doivent être inférieurs à ceux associés à celle des déchets ultimes afin d'encourager le compostage au sein des ICI[50].

Enjeux matières compostables **Secteur ICI**	- *Accompagnement (soutien) au détournement des matières compostables de l'enfouissement* - *Amélioration de l'offre de services de collecte des matières compostables pour diminution des coûts et de la complexité*

Matières compostables – Secteur organisationnel

Portrait organisationnel

C'est le même service résidentiel de collecte des matières compostables qui est déployé au sein des activités organisationnelles et dans les bâtiments municipaux principaux (36 bâtiments sur 108, soit environ un tiers) de la Ville. Des contenants de cuisine et des bacs bruns roulants sont accessibles aux employés dans tous les bâtiments principaux. Aussi, des ilôts de tri acceptant les matières compostables sont accessibles en aire publique à la Maison du citoyen et à la Maison de la Culture de Gatineau.

Un accompagnement de l'équipe de conciergerie par l'équipe de GMR du Service de l'environnement avait été réalisé lors de la mise en place du programme en 2011 par :

- La fourniture de contenants de collecte;
- L'adaptation des chariots d'entretien (conciergerie) pour la collecte;
- L'achat de sacs de papier la première année.

La collecte hebdomadaire des bacs bruns municipaux fait partie de la route de collecte résidentielle et les quantités de matières sont donc assimilées aux tonnages résidentiels.

[49] Concertation PACE. (2014).
[50] Rapport commission PGMR. (2016).

Les équipes d'horticulture au Service des travaux publics utilisent du compost distribué lors de l'événement annuel (voir Distribution de compost) ainsi que les copeaux de bois ou le paillis produit par les opérations d'élagage d'arbres pour leurs besoins opérationnels saisonniers. Aussi, l'herbicyclage (résidus de tonte de gazon laissés sur place) est pratiqué pour toutes les opérations municipales de tonte de gazon sur le territoire). Finalement, un ssoutien à la gestion des matières compostables dans les Fêtes et festivals est offert par l'équipe de GMR par le biais de formation, de prêt d'outils d'entreposage et d'accompagnement pour les collectes.

Les écocentres et le centre de transbordement municipal reçoivent des surplus de matières compostables apportés par les citoyens, comme les feuilles ou les branches. La Ville entrepose ses copeaux de bois et ses branches (résidus d'élagage d'arbres municipaux) ainsi que ceux apportés par les citoyens de façon saisonnière dans ses trois sites municipaux. Les matières sont ensuite mises en copeaux et envoyées pour valorisation énergétique dans la région quelques fois au cours de l'année.

La gestion des matières résiduelles dans les opérations municipales ou la planification des bâtiments ou espaces publics n'est que très rarement prise en compte dans la programmation des développements, surtout en ce qui a trait à la collecte des matières compostables. Il en résulte des espaces de tri insuffisants pour tous les contenants de collecte, des besoins de salle à déchets réfrigérée, etc.

Performance organisationnelle

Les données relatives à la participation municipale à cette collecte et au taux de contamination du bac brun restent inconnues. Il est estimé, d'après les volumes de bacs de collecte utilisés au sein de l'organisation, qu'environ 200 tonne de matières compostables soient collectées chaque année, soit moins de 2 % du tonnage résidentiel collecté en 2013.

Une caractérisation partielle des matières résiduelles produites par certains bâtiments municipaux avait été réalisée en 2010 par le Service de l'environnement. Cette caractérisation avait permis d'illustrer que plus de 50 % des ordures ménagères provenant des bâtiments municipaux étaient constitués de matières potentiellement compostables[51]. Cependant, la représentativité des échantillons n'a pas été suffisante pour permettre de dresser un portrait exact de la génération de matières résiduelles des activités organisationnelles. Une telle étude de caractérisation serait essentielle pour cibler les gisements de matières compostables qui pourraient être détournés des déchets.

Diagnostic organisationnel

Ce ne sont donc pas tous les bâtiments municipaux qui sont desservis par des contenants de collecte des matières compostables et il semble y avoir encore beaucoup de résistance et de craintes (odeurs, petites mouches) parmi les employés municipaux de déployer davantage cette collecte aux services municipaux. La Ville de Gatineau n'offre aucun soutien pour la collecte de matières compostables auprès des événements communautaires de moindre envergure que les Fêtes et festivals, ces derniers sont davantage soutenus pour la GMR événementielle.

Malgré tout, certains employés sont très motivés et il y a volonté de la part de l'administration municipale de montrer l'exemple des meilleures pratiques de GMR en tant qu'organisation. Mais tout comme dans le secteur résidentiel, aucune obligation de participer à cette collecte, ni aucune directive municipale auprès des employés ne sont en vigueur. Il manque des ressources pour faire le suivi de l'implantation de cette collecte, qui est plus récente que le recyclage. Finalement il semble y avoir un manque d'adhésion des services partenaires confrontés à des difficultés de roulement de personnel (concierges et contremaîtres) et un manque de formation continue pour bien gérer ces matières résiduelles organisationnelles. Pourtant,

[51] Caractérisation résidentielle. (2010)

la Ville de Gatineau a tout à gagner à détourner davantage les matières compostables des déchets, car les coûts de traitement de ces matières sont moindres que l'enfouissement des ordures ménagères.

Enjeux organisationnels

Enjeux matières compostables **Ville de Gatineau**	▪ *Engagement de l'administration pour maximiser le détournement des matières compostables de l'enfouissement* ▪ *Participation, sensibilisation et formation des employés au détournement des matières compostables de l'enfouissement* ▪ *Optimisation du programme de collecte des matières compostables au sein des opérations municipales*

Biosolides

Les biosolides sont des matières organiques résultant du traitement des eaux usées. Les matières résiduelles épandues au Québec doivent avoir des propriétés d'engrais ou d'amendement reconnu pour être considéré comme une MRF. En plus, elles doivent répondre à un ensemble de critères conçus pour protéger la qualité de l'environnement.

Les biosolides provenant du secteur résidentiel et des secteurs autres que résidentiels sont tous gérés par le réseau municipal de traitement des eaux à Gatineau; les résidus sont acheminés à l'usine d'épuration des eaux de Gatineau ou à l'un des étangs de Masson-Angers où ils sont traités et valorisés.

Plusieurs entreprises de vidange de fosses septiques sont actives sur le territoire gatinois. Elles desservent des clients résidentiels et autres, non pas seulement sur le territoire de la Ville de Gatineau, mais aussi en Outaouais. Par contre, seules les boues provenant d'adresses du territoire gatinois sont autorisées à l'usine d'épuration de Gatineau aux fins de traitement.

Le PGMR devra prévoir des mesures permettant de :

- *Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de* ***recycler 60 % de la matière organique putrescible*** *pour 2015.*
- *Tenir compte* ***l'interdiction complète d'enfouir des matières organiques putrescibles,*** *prévue pour 2020 et de la Stratégie de bannissement à venir au Québec.*
- *Favoriser* ***l'épandage des biosolides*** *municipaux et des biosolides des papetières.*

Biosolides – Organismes, entreprises et installations

Propriétaire	Adresse	Activités	Clientèle ou provenance
Bélanger Agro-consultants inc.	277, Chemin Industriel, local 8, L'Ange-Gardien, QC	Consultants en agronomie et gestion des MRF	ICI et municipal
Environnement Viridis inc.	205, chemin Montréal Est, Gatineau, QC	Consultants en agronomie et gestion des MRF	ICI et municipal
Third High Farms	L'Iroquois, ON	Gestion des MRF et des granules	Ville de Gatineau (usine d'épuration)
Centre de transbordement de Gatineau	860, boul. de la Carrière, Gatineau, QC	Centre de transbordement pour sables et détritus des dégrilleurs	Ville de Gatineau (usine d'épuration)

Étangs d'aération Masson-Angers	**150, chemin de la Rive, Gatineau, QC**	**Usine d'épuration de Gatineau, secteur Masson-Angers**	**Ville de Gatineau**
Usine d'épuration - biométhanisation et granulation	**858, rue Notre-Dame Est, Gatineau, QC**	**Boues municipales et boues de fosses septiques**	**Ville de Gatineau (usine d'épuration)**

Boues municipales

De grandes quantités de biosolides (ou boues) sont produites, en continu, à l'usine d'épuration de Gatineau, et doivent donc être traitées; cette station mécanisée dessert les secteurs de Gatineau, Hull et Aylmer et possède une capacité de 160 000 m^3 par jour et traite en moyenne 120 000 m^3 d'eau par jour. C'est l'une des six municipalités au Québec qui a recours à la digestion anaérobie de ses biosolides municipaux. L'usine comprend une unité de séchage thermique qui lui permet de granuler 60 % des boues digérées centrifugées produites : les granules sont en fait le résultat du traitement par biométhanisation d'une partie des boues produites. La capacité de granulation actuelle à l'usine d'épuration ne permet pas de granuler la totalité des boues produites, ce qui explique qu'une quantité de boues épaissies et non granulées doive être transportée afin d'en disposer. Voici un graphique qui illustre le procédé et le type de boues produites à l'usine d'épuration de Gatineau :

Figure 23 : Modes de gestion des boues et coûts selon les étapes du procédé à l'usine d'épuration de Gatineau, 2013

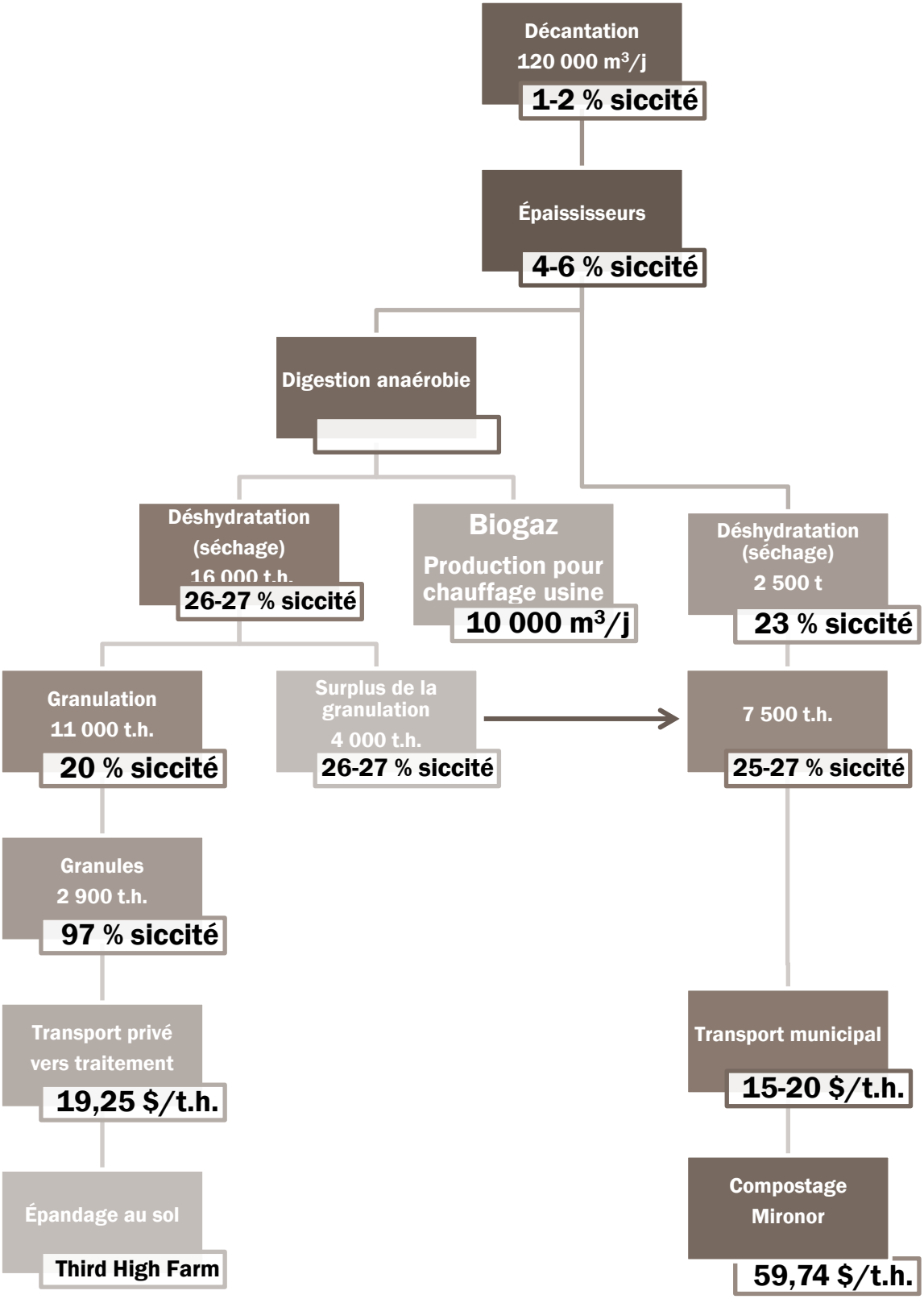

La plupart des boues ont donc été digérées de façon anaérobie, c'est-à-dire que la fraction carbonée des boues a été récupérée sous forme de biogaz, réutilisé ensuite comme source énergétique à l'usine. Jusqu'à 2012, les boues non granulées étaient envoyées à l'enfouissement (au LET de Lachute), mais depuis le 1er janvier 2013, grâce à l'octroi d'un contrat de valorisation, les boues sont acheminées à l'usine de compostage Mironor, située près de Lachute. Les granules, quant à elles, sont utilisées en tant que matière fertilisante ou amendement par une entreprise d'aménagement paysager (Third High Farms) depuis quelques années déjà.

L'année 2013 marque donc la première année où la totalité des matières résiduelles fertilisantes produites est recyclée. Par contre, les sables et résidus des dégrilleurs de l'usine d'épuration demeurent des résidus ultimes et sont, depuis 2013, transportés au centre de transbordement municipal afin d'y être acheminés à l'enfouissement. Les quantités fluctuent selon le niveau de contamination dans le réseau et selon les bris d'équipement en cours d'année.

Figure 24 : Production et transport des biosolides à l'usine d'épuration (tonnes humides)

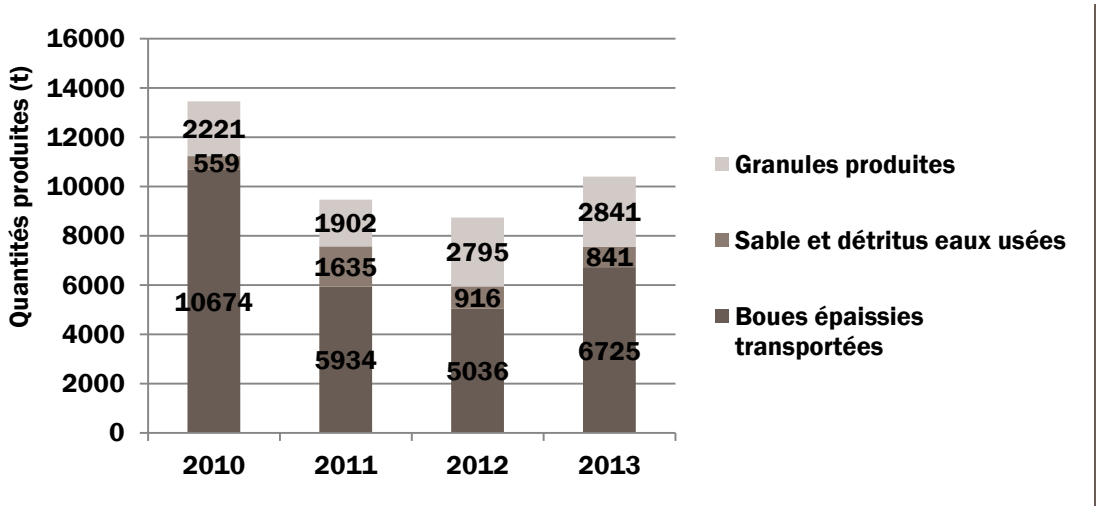

Aussi, Gatineau possède deux étangs d'aération à Masson-Angers, dont un a été vidé en 2013. Le mode de disposition des boues des étangs d'aération de Masson-Angers se résume à récupérer les boues par dragage, à les déshydrater à plus ou moins 22 % de siccité et à les transporter au fur et à mesure dans les champs agricoles. La Ville octroie des contrats de vidange et disposition des boues ainsi récoltées régulièrement par appels d'offres. Environ 3 500 tonnes de boues résultant de cette opération ont été épandues dans des fermes agricoles de la région.

Les boues digérées et épaissies font l'objet d'un recyclage commun à l'usine d'épuration, alors que ce sont deux produits qui présentent des propriétés différentes. Le mélange à proportions variables des boues digérées et non digérées donne un produit variable à recycler ce qui représente un défi lors de la caractérisation du recyclage du produit. La présence de salmonelle détectée dans les boues épaissies ou dans un mélange de boues épaissies et digérées nécessite un épandage ou l'enfouissement dans les six heures après le déversement. Cette contrainte ne s'appliquerait pas aux boues digérées où l'analyse n'a pas révélé de présence de salmonelle; les boues digérées présentent un produit de meilleure qualité à recycler.

En analysant le mode de gestion des biosolides, on constate l'absence de recyclage régional. Les granules sont recyclées en Ontario alors que les boues sont compostées puis épandues dans les Laurentides. La région de l'Outaouais ne bénéficie pas des matières organiques produites par la principale usine de traitement d'eaux usées située sur son territoire.

Épandage

Il ne se fait actuellement pas d'épandage de boues municipales sur le territoire gatinois. Cependant, des biosolides de provenance autre que municipale ont été épandus dans les champs et fermes du territoire. En 2013, 11 000 tonnes (25 % siccité) provenant de plusieurs régions du Québec et de l'Ontario[52], telles que les villes de Repentigny et de Terrebonne, ont été épandues sur le territoire gatinois.

Scénarios de gestion des boues de l'usine d'épuration

Des experts en agronomie ainsi que l'administration municipale ont analysé[53] la gestion des boues générées par la station mécanisée et retenu cinq scénarios de gestion des biosolides de Gatineau en plus du scénario de gestion actuel, qui consiste à granuler 60 % des boues et à envoyer à un centre de compostage 40 % de boues digérées et épaissies. Ces scénarios ont été choisis dans le but de comparer la gestion actuelle à l'épandage direct, à la granulation totale, au compostage et à la gestion mixte granulation et épandage direct. Un autre scénario a été ajouté afin d'évaluer la pertinence de la certification CAN/BNQ 0413-400 pour les granules. Les scénarios retenus ont été analysés à l'aide d'une grille de dix critères de développement durable.

Les résultats de cette analyse ont démontré que la granulation totale, à l'usine d'épuration, des boues produites représente le meilleur scénario du point de vue du développement durable pour la Ville de Gatineau, mais il nécessite des investissements importants à l'usine d'épuration. La Ville utilise le gaz provenant de la digestion anaérobie pour le chauffage de ces bâtiments ou le séchage des granules, ce qui fait en sorte que l'élimination de la digestion anaérobie ne constitue pas une solution durable pour la Ville. Aussi, avec le commencement de la planification des travaux de réfection de l'usine d'épuration, l'augmentation des capacités de digestion et de granulation (afin d'être en mesure de granuler la totalité des boues digérées produites) sur place est prévue pour 2018. Une fois produites, les granules sont très faciles à gérer, entreposer, transporter et épandre comme fertilisant; d'ailleurs le transport des granules (à 97 % de siccité) comparé aux boues à 25 % de siccité est diminué de quatre pour la même matière solide produite à l'usine.

L'analyse a aussi montré que le compostage des boues est le mode de gestion le moins durable. Donc, d'ici à ce qu'il soit possible de granuler la totalité des boues, l'épandage direct des boues digérées pourrait être une solution à préconiser. L'acceptabilité sociale est un élément clé pour le succès d'un programme de recyclage au champ comme en témoigne l'interdiction d'épandage parvenue au Québec suite aux plaintes des citoyens (boues d'Ottawa et Toronto). Une bonne gestion des odeurs et un bon programme de communication seront les éléments clés de la réussite d'un programme d'épandage. L'expertise de Bélanger Agroconsultant inc., a permis de montrer que les boues épaissies et digérées de Gatineau peuvent être épandues directement aux champs en Outaouais, ce qui présente un avantage économique et agroenvironnemental évident puisque le secteur agricole est le marché à cibler pour le recyclage des matières organiques résiduelles à cause de sa grande capacité de réception. Cela permettrait aux entreprises agricoles de l'Outaouais d'avoir accès à un amendement organique et fertilisant, en plus de permettre à la Ville de réaliser des économies substantielles par rapport au compostage; la Ville pourrait jouer un rôle de levier du développement régional.

---

[52] Biosolides Bélanger. (2015).

[53] Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable en vue de l'obtention du grade de maître en environnement : *PERSPECTIVES DE RECYCLAGE RÉGIONAL ET DURABLE DE LA MATIÈRE ORGANIQUE MUNICIPALE PRODUITE PAR LA VILLE DE GATINEAU,* Fatma Boujenoui, Janvier 2015

Étangs d'aération

La vidange d'un étang de Masson-Angers produit en moyenne 3 000 tonnes humides, soit 700 tonnes de matières sèches de boues à disposer. Lors des campagnes de vidanges précédentes, près de 66% des boues ont été épandues en Outaouais. Malgré le fait qu'il y a assez de terres pour recycler la totalité des boues à proximité des étangs, une partie a été quand même épandue dans la région d'Alfred en Ontario. Afin d'éviter cela, la Ville pourrait adopter une approche proactive afin de favoriser le recyclage régional, et ce en l'indiquant dans l'appel d'offres de disposition. Le prochain étang à vidanger le sera en 2016 et il semble y en avoir un par cinq ans à vidanger.

Boues de papetières

Toutes les données liées à la gestion des boues des papetières situées sur le territoire gatinois en 2013 n'ont pu être obtenues ou divulguées par les générateurs. Cependant, quelques données rendues disponibles par la province démontrent que peu de boues sont éliminées à l'enfouissement en provenance de Gatineau. Les boues des papetières gatinoises sont toutes valorisées, ainsi :

- **Produits forestiers Résolu Gatineau** a produit en 2013 près de 7 600 tonnes sèches de boues papetières qui ont été valorisées dans leur propre chaudière à biomasse pour produire de la vapeur et de l'électricité[54].
- **Papiers Masson ltée** (White Birch) a produit, en 2012, 29 264 tonnes de boues mélangées ainsi que près de 9 000 tonnes d'écorces et de résidus de bois qui ont été valorisés.
- **Produits Kruger** de Gatineau a produit en 2012, 5 436 tonnes de boues primaires qui ont été épandues[55], donc valorisées.

La totalité des boues des usines de pâtes et papier sur le territoire gatinois, soit 42 295 tonnes en 2013 a donc été valorisées.

Matières compostables – Enjeux

Matières compostables
Enjeux
	▪ *Conformité du PGMR via les objectifs provinciaux relatifs aux matières organiques putrescibles :*
	  ▪ *Atteinte des objectifs provinciaux de récupération de 60 %*
	  ▪ *Respect du futur bannissement provincial des matières organiques putrescibles d'ici 2020*
	  ▪ *Soutien à la promotion de l'épandage des biosolides municipaux et des biosolides des papetières*
	▪ *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration*
	▪ *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR*
	▪ *Maintien du détournement de l'enfouissement de tous les biosolides municipaux*
	▪ *Optimisation de la chaîne de traitement (avant compostage) des*
	▪ *biosolides à l'usine d'épuration*

[54] Selon données de PF Resolu Gatineau, 2014
[55] Selon données provinciales, 2012 : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/pates.htm

Matières compostables – Actions

Les enjeux reliés aux matières compostables à Gatineau sont importants. Gérer ce type de matière est complexe et la perspective d'un bannissement de l'élimination de ces matières démontre qu'il y urgence d'agir. Les actions proposées pour atteindre les objectifs provinciaux et prendre en compte les enjeux identifiés visent principalement à faciliter ou simplifier la participation de tous les citoyens au tri des matières compostables, à rendre plus accessible ou obligatoire un service municipal de collecte de ces matières triées aux ICI et à optimiser la gestion de la chaîne des biosolides selon la hiérarchie des 3RV dans le secteur organisationnel pour la Ville de Gatineau.

Matières compostables	Secteur résidentiel	Secteur ICI
Objectifs du PGMR	***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** • ***100 % des matières compostables et des biosolides seront détournésde l'élimination*** ▪ ***100 % du bois résiduel sera récupéré*** ***Les programmes et services de GMR responsable pour les matières compostables seront réactualisés ainsi que l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs de provenance***	
Objet	▪ ***Faciliter la participation de tous les citoyens au tri des matières compostables*** ▪ ***Rendre accessible ou obligatoire un service municipal de collectes sélectives aux ICI, autofinancé, à coût avantageux*** ▪ ***Optimiser la gestion des biosolides selon la hiérarchie des 3RV***	
Actions	**13.**	**14.**
	Optimisation du programme de récupération des matières compostables et facilitation de la participation des citoyens au tri des matières compostables : • **Interdiction des matières compostables aux ordures ménagères** • **Obligation d'accès à des outils de collecte (bacs bruns)** • **Desserte de toutes les unités d'occupation (incl. multiplex) desservies avec bacs bruns** • **Permettre utilisation sacs plastique compostables pour résidus alimentaires** • **Offrir lavage bacs bruns dans multiplex l'été**	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipal de matières compostables dans les ICI** • **Projet-pilote de collecte des matières compostables auprès des grands générateurs** • **Analyser la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte des matières compostables et/ou de GMR intégrée dans les secteurs ICI du territoire de la Ville de Gatineau** **Règlementer la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le compostage d'ici 2020**

Matières compostables	Ville de Gatineau		
Objet	▪ *Faciliter la participation de tous les citoyens au tri des matières compostables* ▪ *Optimiser la gestion des biosolides selon la hiérarchie des 3RV*		
Actions	**15.**	**16.**	**18.**

	Favoriser l'épandage régional des boues et réactualiser la gestion de la granulation à l'usine d'épuration :
	• Politique municipale : Interdire l'enfouissement ou l'élimination des biosolides
	• Favoriser l'épandage des boues dans la région au lieu de les transporter et de les composter
	• Optimiser la chaine de traitement des biosolides de l'usine d'épuration de Gatineau afin de pouvoir :
	  • Digérer la totalité des boues produites afin de produire du biogaz
	  • Sécher (granuler) la totalité des boues digérées produites afin de diminuer le transport des matières produites
	  • Certifier les granules BNQ
		Optimisation du programme et poursuite du déploiement de la collecte des matières compostables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics
		• Bibliothèques
		• Centres communautaires
		17.
		Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières compostables
		• Règlements d'urbanisme
		• Permis de construction
			Développement d'une politique de GMR événementielle et révision du soutien municipal à la GMR aux événements se déroulant sur le territoire de la Ville
			• Événements de Fêtes et Festivals (stratégie événementielle)
			• Petits événements, événements communautaires

Des modifications ont été apportées à l'Action 10. et à l'Action 14. suite aux consultations publiques afin que d'ici 2020, la Ville de Gatineau règlemente le secteur ICI pour leur gestion des matières résiduelles, pour obliger la récupération des matières recyclables et des matières compostables, sauf si les résultats des projets-pilote démontraient que cette règlementation soit non pertinente ou nuisible à l'atteinte des objectifs territoriaux de récupération et à la conformité aux bannissements de l'élimination de ces matières.

Résidus de CRD

Les résidus de CRD proviennent du secteur des infrastructures municipales, non municipales et du secteur du bâtiment. Ils sont composés de :

- Agrégats (pierre, brique, béton, asphalte) ;
- Bois vierge (non-traité), bois peint, teint, enduit de colle, bois traité ;
- Gypse, plâtras
- Morceaux et bardeaux d'asphalte
- Métaux
- Autres résidus de CRD, tels que la céramique, les plastiques, etc.

Le PGMR devra prévoir des mesures permettant de :

- *Contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux de :*
  - ***recycler ou de valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.***
  - ***trier 70 % des résidus de CRD*** *du segment du bâtiment.*
- *Veiller à ce que les résidus CRD générés par le segment du bâtiment soient triés sur place ou* ***dirigés vers un centre de tri*** *autorisé à les recevoir ;*
- *Tenir compte* ***l'interdiction d'éliminer le bois d'ici 2015****.*
- ***Responsabiliser les ICI*** *au regard des résidus de CRD; à ce sujet, la Ville de Gatineau est interpellée en tant que maître et donneur d'ouvrage, ainsi qu'en vertu de ses pouvoirs réglementaires.*

Résidus de CRD – Organismes et entreprises

Plusieurs entreprises de location de conteneurs sont présentes sur le territoire de Gatineau. Les entreprises fournissent donc des outils de collecte et d'entreposage mobiles, nécessaires à la gestion de résidus de CRD sur les chantiers et dans les lieux de CRD. Elles desservent davantage le secteur résidentiel, puisque les entreprises de CRD ont souvent leurs propres équipements de collecte pour les résidus qu'elles génèrent. Les débouchés de valorisation pour ces matières ainsi récupérées sont par contre limités dans la région : un seul centre de tri complet de résidus de CRD est accessible dans l'ouest de la Ville. Autrement, il appert que certaines entreprises acheminent les matières récupérées vers un dépôt de matériaux secs, ce qui constitue de l'élimination par enfouissement.

Certaines entreprises sont aussi preneuses de morceaux de béton et d'asphalte résiduels à Gatineau; ces résidus sont complètement recyclés en matériaux granulaires pour travaux de construction ou de remblai dans la région. On remarque aussi es opérations d'une entreprise gatinoise de transport de matériaux de CRD réutilisables, soit Éco-transpo et plusieurs récupérateurs de métaux (ferrailleurs). Dans le secteur des agrégats, les entreprises de génie civil et d'infrastructures routières gèrent les résidus de leurs opérations : les entreprises de travaux de voirie par exemple, et la très grande proportion de ces résidus est valorisée. Deux sites de gestion des agrégats (DJL et Lafarge) réutilisent les morceaux de béton ou d'agrégats pour des utilisations dans le domaine de la voirie surtout.

Tableau 28 : Organismes et entreprises qui œuvrent dans la gestion des résidus de CRD

Nom	Activités
Boîtes à Rebuts Gatineau	Location de conteneurs de résidus de CRD
DJL	Récupération et recyclage d'agrégats et d'asphalte
Éco-Transpo	Récupération, déconstruction, réutilisation ou revente de résidus de CRD
Lafarge	Récupération et recyclage des agrégats
Location Godmaire	Location de conteneurs pour résidus de CRD
Location Richer	Location de conteneurs pour résidus de CRD
Location Condor - Malex	Location de conteneurs pour résidus de CRD
Myral	Récupération et tri de résidus CRD, location de conteneurs et recyclage en vrac
Pavage Inter-cité	Récupération et recyclage d'agrégats et d'apshalte
Rebuts Débarras Québec	Collecte de résidus CRD à domicile
Tomlinson Group	Collecte de résidus de CRD commerciaux
Unibac	Location de conteneurs de résidus de CRD

Résidus de CRD – Installations

Un seul centre de tri de matériaux secs ou de résidus de CRD est implanté sur le territoire gatinois[56] alors qu'il existe un dépôt de matériaux secs (considéré de l'élimination) qui dessert bon nombre d'entreprises de la CRD de l'est Gatineau puisque situé à Val-des-Monts.

Tableau 29 : Installations de gestion de résidus de CRD

Nom	Adresse de l'installation	Ville, province	Activités	Matières acceptées	Clientèle
Centre de tri Pontiac	152, chemin de l'Industrie Nord	Litchfield, QC	Centre de tri de matériaux secs	Asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, bois, débris de CRD, gypse, tapis.	Résidentiel (privé) et ICI
Centre de tri R.M.S.O. (Myral)	815, rue de Vernon	Gatineau, QC	Centre de tri de matériaux secs	Asphalte, bardeaux d'asphalte, béton, bois, débris de CRD, gypse	Résidentiel (privé), municipal et ICI
Écocentre de Hull	860, boul. de la Carrière	Gatineau, QC	Écocentre temporaire	Résidus de CRD, bois et branches	Résidentiel et ICI
Écocentre de l'Aéroparc	26, rue Pierre-Ménard	Gatineau, QC	Écocentre	Résidus de CRD, bois et branches	Résidentiel et ICI

[56] Étude CREDDO CRD. (2012).

Écocentre de l'Ange-Gardien	187, chemin Industriel, Route 309	L'Ange-Gardien, QC	Écocnetre: centre de dépôt pour matières recy-clables en vrac	Résidus de CRD, métaux, électroménagers, bois	Résidentiel (privé), municipal et ICI
Location Condor (Malex)	418, rue Saint-Louis	Gatineau, QC	Centre de tri	Résidus de CRD, béton, asphalte, gypse	Résidentiel (privé), ICI
Thibault Démoli-tion	135, chemin Saint-Antoine	Val-des-Monts, QC	Dépôt de maté-riaux secs DMS (enfouissement)	Résidus de CRD	Résidentiel (privé), ICI
Produits fores-tiers Résolu Gatineau	79, rue Main	Gatineau, QC	Cogénération - valorisation énergétique	Bois, copeaux de bois, écorce	ICI

Centre de tri et de récupération de matériaux secs de l'Outaouais (RMSO)

Le centre de tri de **RMSO – MYRAL** est en opération depuis 1994. Le centre accepte toute matière infer-mentescible provenant des ICI et de l'industrie de la CRD sur une plate-forme de béton, mais est doté aussi d'un parc à conteneur pour les citoyens ou les petits entrepreneurs. Une tarification en fonction de la matière apportée, du tri effectué et du type de véhicule est appliquée à l'entrée. Le centre reçoit entre 15 et 20 conteneurs par jour à son site (il possède aussi 300 conteneurs en location). Le site est autorisé à recevoir jusqu'à 100 000 tonnes de matières par année, mais traite environ 35 000 tonnes avec un taux de récupération de 85 %. Les opérateurs visent un taux de récupération de 90 %.

Malex

MALEX (TRANSFORCE-MATREC) opère un centre de tri par l'intermédiaire des entreprises Condor, d'une capacité de 500 tonnes par jour ou 50 000 tonnes par année. La capacité autorisée est de 150 000 tonnes, mais la capacité actuelle de tri est limitée par le manque de mécanisation. Le site est en fait un centre de transbordement pour matériaux secs et déchets commerciaux où un certain tri manuel est effectué par les employés sur une dalle de béton en surface intérieure. Le centre atteint un taux de récupération de 15 % à 25 % des matières entrantes. Les apports de matières par les citoyens ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

Écocentres municipaux

Les écocentres de la Ville de Gatineau sont accessibles aux résidents désirant se départir de leurs résidus de CRD, (qu'ils soient triés ou non), de RDD, de surplus de recyclage ou de compos-tage, de produits électroniques et d'articles et textiles usagés en bon état destinés au réemploi.

Écocentre de Hull

L'écocentre temporaire du 860 boulevard de la Carrière (secteur Hull), inauguré en 2009, est ouvert seulement durant la saison plus estivale, soit du début avril à la fin octobre. Cet écocentre a connu une légère baisse au niveau des visites en 2013 (-6% par rapport à 2012) probablement à cause de l'ouverture de l'écocentre de l'Aéroparc, qui dessert plus aisément les secteurs de Gatineau de Buckingham et de Masson-Anger. L'ouverture de ce deuxième écocentre a permis d'enregistrer une hausse de 30% de

nombre total de visites aux écocentres en 2013; cette hausse est corrélée à l'augmentation du tonnage global de matières reçues et traitées.

Écocentre de l'Aéroparc

L'écocentre de l'Aéroparc est devenu le premier écocentre permanent de la Ville de Gatineau en juillet 2013. Contrairement à l'écocentre de Hull, il offre une plateforme de déchargement. Cette plateforme surélevée permet aux citoyens de décharger leurs matières de manière sécuritaire dans les conteneurs appropriés. Les quais de déchargement ont été conçus très larges afin de permettre plus de manœuvrabilité pour les citoyens mais également afin de permettre une plus grande fluidité des déplacements lors de période de fort achalandage. Au total, une dizaine de quais de déchargement ont été aménagés ainsi qu'une aire de chargement utilisée pour les remorques à bascule. L'entrepreneur chargé de la fourniture et des levées de conteneurs laisse en consigne des conteneurs sur le site afin de récupérer les matières résiduelles triées par les usagers. Afin d'accommoder les citoyens ayant des surplus de matières recyclables et compostables, deux conteneurs de recyclage ainsi que des bacs bruns de 240 litres ont été ajoutés sur le site. Un abri pour les RDD a été construit et un conteneur maritime recyclé a été aménagé pour accueillir les produits électroniques et permettre de l'entreposage supplémentaire. Finalement, un entrepôt pour le réemploi est accessible à l'extrémité est du site.

Une grille tarifaire s'applique selon les matières apportées et le tri qui a été fait ou qu'il est possible de faire sur place avant de déposer les matières dans les conteneurs; la tarification vise à inciter les citoyens à trier davantage leurs matières. Aussi, certains OBNL œuvrant dans la récupération ou la valorisation des matières résiduelles approuvés par le Service de l'environnement peuvent bénéficier d'un tarif réduit pour apporter ces matières dans les écocentres. Voici les matières acceptées aux écocentres de Gatineau :

- Matériaux secs triés :
  - Bardeaux d'asphalte
  - Béton et gravats
  - Bois
  - Branches
  - Métaux
- Matériaux secs non triés :
  - Débris de construction, de rénovation et de démolition mélangés, tels que, asphalte, céramique, gravats, gypse, laine minérale, plâtras, bois, encombrants, etc.
- Surplus de matières recyclables ou compostables
- Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous la RÉP
- Pneus

Les ordures ménagères ne sont pas acceptées aux écocentres mais peuvent être apportées au centre de transbordement, selon la grille de tarification en vigueur. La Ville gère les matériaux secs qui sont apportés aux écocentres et ceux-ci sont :

- envoyés dans un centre de tri de résidus de CRD (bois, bardeaux d'asphalte et matériaux secs non triés);
- recyclés directement par des entreprises du domaine de la CRD par le biais d'ententes spécifiques avec la Ville (béton et gravats, métaux);
- valorisés par la Ville selon certaines catégories de matières (branches);

La figure suivant illustre les visites aux écocentres, qui comprennent aussi des visites de citoyens qui ont apporté des RDD ou des produits électroniques.

Figure 25 : Nombre de visites et quantité de matières apportées aux écocentres - 2013

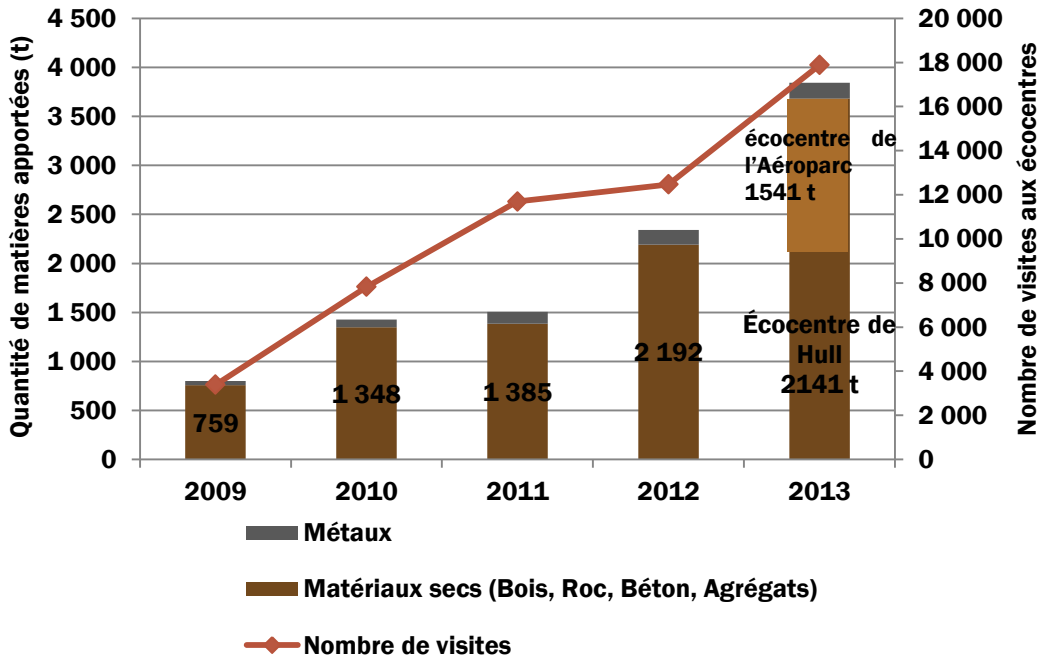

Les écocentres municipaux reçoivent beaucoup de résidus de CRD provenant de petites entreprises gatinoises. Ainsi, les matières apportées par ces clients ne sont pas strictement des résidus résidentiels ou qui sont détournés des ordures ménagères résidentielles.

Valorisation énergétique du bois

Deux usines de valorisation énergétique pour la ressource bois sont présentes dans la région, dont une sur le territoire de Gatineau, soit Produits forestiers Résolu. Les quantités de résidus valorisés à ces installations ne sont pas connues ou il est impossible de les divulguer. Les résidus « importés » proviennent de plusieurs régions du Québec et de l'Ontario.

Diagnostic – Installations et organismes

Les installations de gestion de résidus de CRD sont donc peu nombreuses à Gatineau; il y en a quelques-unes en Outaouais mais la présence d'un dépôt de matériaux secs dans la région rend peu avantageux le tri de résidus de CRD pour fins de valorisation, surtout si les résidus sont produits dans le secteur est de la Ville, c'est-à-dire éloignés du centre de tri des résidus de CRD du secteur Aylmer. Par contre, la présence de deux écocentres, dont un permanent dans le secteur est de la Ville, rend accessible aux Gatinois, le tri de résidus de CRD sur le territoire. Les matières qui y sont apportées contribuent ainsi à diminuer les quantités de matières envoyées à l'enfouissement.

Le principal frein à la réduction de la quantité de déchets ultimes générés par le secteur de la CRD tient du fait que l'information sur les besoins et les matériaux disponibles n'est pas suffisamment partagée entre les différents acteurs du milieu[57]. Face à cette situation, il semble que la Ville a un rôle à jouer afin de faciliter l'échange d'information entre ces entreprises. L'information contenue dans les permis de construction et de démolition octroyés par la Ville de Gatineau pourrait notamment être utilisée à cet effet.

Plusieurs entreprises de location et de transport de conteneurs pour résidus de CRD sont en activité sur le territoire. Par contre, ces entreprises n'ont aucune obligation de disposer des résidus entreposés et collectés dans un centre de tri pour fins de recyclage et valorisation pour l'instant. D'ailleurs les données reliées à ces activités de gestion des matières résiduelles sont manquantes et devront être recueillies dans le futur pour construire peu à peu un portrait plus précis de la gestion des résidus de CRD sur le territoire gatinois.

Résidus de CRD – Résidentiel

Portrait résidentiel

Le Règlement nº 669-2010 permet actuellement aux citoyens de déposer des résidus de CRD dans les ordures ménagères afin que ces articles (un maximum de six articles par collecte) soient ramassés en bordure de rue ou dans des conteneurs. Cependant, les résidus ne doivent pas être en vrac, doivent être plus légers que25 kg et plus courts que 1,5 mètres pour être ramassés. Les Gatinois peuvent donc disposer de leurs résidus de CRD ainsi :

- Collecte des ordures ménagères résidentielle
- Apport volontaire à deux écocentres municipaux, selon la grille tarifaire en vigueur : possibilité de trois visites gratuites par année pour les résidents de Gatineau possédant une carte Accès Gatineau + pour adultes.
- Apport possible à deux écocentres non municipaux ou centres de tri privés :
    - Écocentre RMSO dans le secteur Aylmer
    - Écocentre à L'Ange-Gardien
- Apport à un dépôt de matériaux secs (enfouissement)
- Services clé en main de gestion de résidus de CRD offert par les entrepreneurs en CRD résidentielle ; les contracteurs facturent la location des conteneurs et la disposition de résidus produits durant les travaux. Ces entreprises de CRD ne sont pas admissibles à disposer des matières aux écocentres municipaux.

Inventaire résidentiel

Le tableau suivant permet de dresser le portrait des résidus de CRD que la Ville de Gatineau gère dans le cadre de son service municipal de GMR résidentiel, qui inclut les résidus de CRD apportés aux écocentres et aussi les résidus mis dans les ordures ménagères. Les données proviennent de l'outil RECYC-QUÉBEC, de la caractérisation résidentielle 2013 et des données du bilan des écocentres municipaux de 2013. Les taux de récupération des résidus de la CRD sont difficiles à calculer en séparant le secteur résidentiel de celui des ICI car beaucoup de résidus générés dans le secteur résidentiel, par exemple des travaux de rénovation résidentielle, sont gérés et disposés par le secteur ICI.

[57] Rapport Commission PGMR. (2016).

Tableau 30 : Quantités estimées des différents types de résidus de CRD qu'il reste à récupérer au secteur résidentiel

Résidus de CRD	Tonnage			Tonnage que représente l'objectif (70 % tri ou à un centre de tri)	Tonnage que représente 100 % de récupération (bannissement bois)
	Récupéré	Éliminé	Géré		
Agrégats	687	0	687	Objectif atteint	
Bois	1 371	2 581	3 952	2 766 Il reste 1395 tonnes à récupérer	3 952 Il reste 2581 tonnes à récupérer
Gypse	0	n/d	n/d		
Bardeaux d'asphalte	847	0	847	593 t Objectif atteint	
Autres résidus de CRD*	777	1 744	2 521	1 765 t Il reste 80 tonnes à récupérer	
Métaux et encombrants métalliques	161	95	257	180 Il reste 20 tonnes à récupérer	
Total	3 844	4 420	8 263	5 784 Il reste 1 940 tonnes à récupérer	3 952 Il reste 2 581 tonnes de bois à récupérer

Tonnage récupéré : Quantités pesées de résidus de CRD récupérées aux écocentres (incluant les clients commerciaux) en 2013; ce sont donc des données réelles, ventilées par types de matières à l'aide de tonnages sortant des écocentres.
Tonnage éliminé : Quantités évaluées selon la caractérisation résidentielle 2013 car ce sont des résidus de CRD retrouvés dans les ordures ménagères, ventilées par types de matières à l'aide de la composition évaluée dans l'étude.
Tonnage généré : Somme des quantités récupérées envoyées au centre de tri et des quantités éliminées.
* Incluent les résidus de CRD mélangés mais excluent les agrégats et les bardeaux d'asphalte

Diagnostic – résidentiel

Cet inventaire n'est pas du tout représentatif de la quantité de CRD générés sur le territoire par le secteur résidentiel puisque beaucoup de résidus de CRD sont générés dans le secteur de la construction et de la rénovation résidentielle, mais ces résidus sont gérés par les contracteurs ou fournisseurs de services de CRD au secteur privé. Ces résidus sont donc comptabilisés dans la production de CRD du secteur des ICI (section suivante).

Puisque le bois et les matériaux de CRD sont acceptés dans la collecte des ordures ménagères, il n'y a aucun incitatif à récupérer les petites quantités de bois et les résidus de CRD en vue de les apporter à un centre de tri ou aux écocentres municipaux. Il reste encore beaucoup de matériaux de CRD dans les ordures ménagères mais il est difficile de départager si ces matériaux sont des encombrants difficilement valorisables ou si ce sont en effet des résidus de construction recyclables, par exemple des meubles en bois, des retailles de bois d'œuvre, etc. La caractérisation montre qu'il y a encore 8% de bois dans les ordures ménagères et près de deux milles de tonnes de résidus de CRD mélangés.

Notoriété des écocentres

Le sondage Léger Marketing illustre certains résultats liés aux écocentres. En effet, il apparait que près de 60 % des propriétaires de maisons unifamiliales et 75 % des occupants de logements n'ont jamais utilisé les écocentres à Gatineau. Parmi ces citoyens qui n'ont jamais visité les écocentres, 30 % affirment qu'ils n'en ont jamais eu besoin, alors que 27 % n'étaient pas au courant de leur existence.

Ces données démontrent que les citoyens n'ont pas une bonne connaissance de l'existence du réseau d'écocentres, des services qui y sont offerts et des matières acceptées. Des campagnes de publicité ont été élaborées et diffusées depuis 2013, et les nombre de visites et les quantités de matières apportées ont augmenté. En 2014, les campagnes de communication ont été davantage axées sur l'apport de matières réutilisables aux dépôts de réemploi puisque de nouvelles matières y sont maintenant acceptées aux écocentres, soient les textiles et les biens réutilisables en bon état.

Les services et le système de tarification des écocentres est complexes et changeants depuis quelques années, ce qui apporte à la confusion de la pertinence d'apporter ses résidus de CRD aux écocentres pour les valoriser au lieu de les mettre aux ordures ménagères.

Enjeux résidentiels

L'existence des écocentres est une des nombreuses façons de détourner de l'élimination des résidus de CRD. Cependant, aucun bilan de la performance des écocentres ou de leur pertinence n'a été réalisé jusqu'à présent pour le réseau de Gatineau. Les coûts de gestion municipale des résidus apportés aux écocentres versus ceux de gestion des matières déposées en bordure de rue ou ceux de transport vers un centre de tri de matériaux secs doivent être analysés ainsi que la performance des écocentres et les taux de récupération qui y sont atteints pour les matières qui y transitent. Ceci afin de démontrer le besoin et l'efficacité du développement d'un réseau d'écocentres à Gatineau comme façon de gérer les résidus de CRD des citoyens.

Quelques participants lors des consultations publiques ont émis le souhait que les écocentres de la Ville soient plus accessibles, notamment en réduisant ou en abandonnant pour les résidents la tarification applicable à certains types de matières apportées et en étendant leurs heures d'ouverture.

Les enjeux du secteur résidentiel en termes de résidus de CRD sont donc :

Résidus de CRD Enjeux résidentiels	▪ *Limitation de collecte des résidus de CRD aux ordures ménagères* ▪ *Incitation à trier et apporter les résidus de CRD à un centre de tri ou écocentres* ▪ *Optimisation des programmes de récupération des résidus de CRD municipal*

Résidus de CRD – ICI

Portrait

Le PGMR doit proposer des mesures visant à responsabiliser les ICI au regard des résidus de CRD. À ce sujet, la Ville de Gatineau est interpellée en tant que maître et donneur d'ouvrage, ainsi qu'en vertu de ses pouvoirs réglementaires.

L'industrie de la construction est très grande en Outaouais et à Gatineau, avec près de 2000 nouvelles unités résidentielles construites chaque année. Cependant, la Ville de Gatineau ne connait pas beaucoup ce secteur de production de matières résiduelles, ni les entreprises qui offrent des services dans ce domaine. Le gouvernement provincial rend disponible quelques données régionales concernant ces résidus en

Outaouais; les données d'élimination du MDDELCC 2013 attribuent un tonnage de 31 337 tonnes éliminées de résidus de CRD en provenance de la Ville de Gatineau.

Une des seules actions non réalisées du PGMR 2006-2010 était la recommandation *R25 - Entrée en vigueur d'une réglementation municipale obligeant le recyclage des déchets de construction pour toute maison neuve ou projet de rénovation majeur*. Malgré que la faisabilité de la mise en œuvre de cette action ait été longuement discutée par le Service de l'environnement et le Service d'urbanisme lors de l'élaboration du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles en 2010, cette recommandation n'a pas été implantée. À ce jour, aucun article de règlementation municipale ne stipule l'obligation de recycler les matériaux lors de travaux de construction ou de rénovation. Une telle règlementation devra être inscrite au règlement d'urbanisme.

Inventaire – ICI

En 2012, seulement 5 % des ICI ont affirmé récupérer leurs résidus de CRD[58], la plupart entreposant des matériaux secs mélangés dans des conteneurs ensuite transportés à un centre de tri dans le cadre d'un contrat de collecte avec une entreprise privée. Cependant, la grande majorité des répondants ont affirmé ne pas produire de ce type de résidus dans le cadre de leurs activités.

De plus, 19 % des entreprises contactées ont répondu récupérer leurs métaux dans le cadre d'un contrat de collecte spéciale pour cette matière (70 %) ou d'apport volontaire à un ferrailleur (30 %). Les métaux possèdent une forte valeur sur les marchés ce qui porte à croire que leur récupération est avantageuse. À noter que plusieurs secteurs d'activité ICI ne génèrent pas de métaux.

La production et la récupération de résidus de CRD dans le secteur des ICI ont été simulées avec l'outil de RECYC-QUÉBEC version 2. Les résultats sont basés sur la valeur des permis de bâtir délivrés sur le territoire gatinois en 2013.

Figure 26 : Résidus de CRD du secteur ICI et résidentiel (incluant les agrégats), 2013

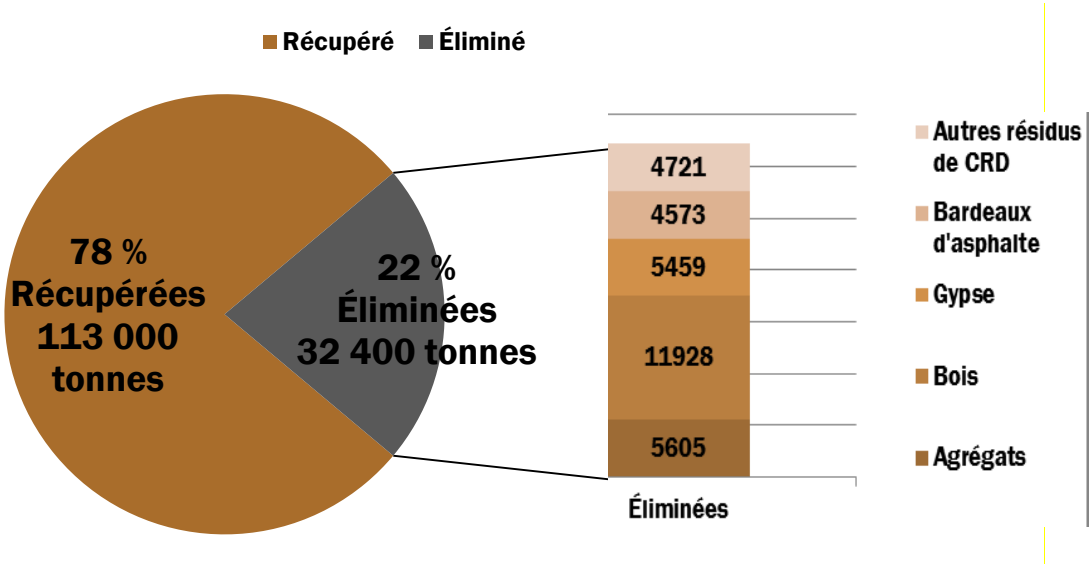

Le modèle illustre un taux de récupération de 78 % pour le secteur ICI, ce secteur inclue aussi toute l'industrie de la CRD et indirectement le secteur du bâtiment résidentiel sur le territoire de la Ville de Gatineau; ce taux de récupération est en grande partie élevé grâce à la récupération de 94 % des agrégats générés.

[58] Sondage web ICI - 2012

Le bois généré à Gatineau, soit 33 400 tonnes, semble quant à lui récupéré à 64 %. Les bardeaux d'asphalte, le gypse et autres résidus de CRD sont très peu récupérés et presque totalement éliminés, probablement enfouis dans un dépôt de matériaux secs.

Un total de 32 286 tonnes de résidus de CRD est vraisemblablement éliminé en 2013, ce qui corrobore les données d'élimination provinciales, qui affichent une quantité de 31337 tonnes de résidus de CRD éliminées en provenance du territoire de la Ville de Gatineau en 2013. Voici donc les données de production des résidus de CRD :

Tableau 31 : Quantités estimées des différents types de résidus CRD qu'il reste à récupérer dans le secteur ICI, 2013*

Résidus de CRD	Tonnage			Tonnage que représente l'objectif (70 % tri ou à un centre de tri)	Tonnage que représente 100 % de récupération (bannissement bois)
	Récupéré	Éliminé	Géré		
Agrégats	90 803	5 605	96 408	77 126 Objectif 80 % atteint	
Bois	21 524	11 928	33 451	23 415 Il reste 1 892 tonnes à récupérer	11 928
Gypse	206	5 459	5 665	3 966 Il reste 3 760 tonnes à récupérer	
Bardeaux d'asphalte	556	4 573	5 129	3 590 Il reste 3 034 tonnes à récupérer	
Autres résidus de CRD	0	4 721	4 721	3 305 Il reste 3 305 tonnes à récupérer	
Total	113 089	32 286	145 375	101 763 Il reste 11 991 tonnes à récupérer	11 928 Il reste 11 928 tonnes à récupérer

* Données issues de la simulation de la production de résidus de CRD par l'outil de RECYC-QUÉBEC, version 2

Entreprises de deuxième transformation du bois

Aucune donnée n'a pu être obtenue sur les matières résiduelles de ce secteur de la CRD, malgré l'existence de plusieurs industries gatinoises de deuxième transformation du bois, comme plusieurs menuiseries et industries de fabrication de charpentes. Le tonnage de résidus de bois attribué à ce secteur est nul. Il ne semble pas y avoir d'entreprises à Gatineau qui utilisent des résidus de bois, tels que des copeaux et des sciures, et qui seraient spécialisées dans la fabrication de granules énergétiques ou de paillis.

Diagnostic – ICI

Selon les données du tableau plus haut, il apparait que pour atteindre l'objectif provincial de trier 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment, il faut récupérer près de 10 100 tonnes de résidus non agrégats, excluant le bois. L'objectif de recycler 80 % des agrégats est atteint par contre. Et advenant l'atteinte de 100 % de détournement de l'élimination du bois (en vue du bannissement), il faut récupérer près de 12

000 tonnes de plus de bois dans le secteur de la CRD. C'est un grand tonnage à récupérer mais les possibilités de valorisation dans la région sont présentes.

Avenues de recyclage des résidus de CRD

Une fois récupéré, le bois déchiqueté est envoyé chez les papetières de la région pour valorisation énergétique. Le béton est vendu à des entreprises de béton ou des carrières de la région, ou bien réutilisé par les générateurs pour leurs propres besoins. Quant à lui, le métal est vendu aux ferrailleurs locaux. Les centres de tri qui trient les bardeaux d'asphalte et le gypse peuvent envoyer du gypse vers des recycleurs spécialisés comme Recycle Gypse Québec à Saint-Rémi ou à Joliette pour les bardeaux d'asphalte. Des marchés pour le gypse en Ontario sont actuellement en développement. Le marché du carton provenant des chantiers n'est pas très rentable pour l'instant dans la région. Les rejets des centres de tri de résidus de CRD sont constitués principalement de plastiques mélangés et de déchets (contamination)[59] mais leurs tonnages ne peuvent être rendus publics[60].

ISÉ et meilleures pratiques de GMR dans le secteur de la CRD

Seuls 20% des participants aux ateliers de travail de concertation en 2014 étaient au courant des objectifs de récupération que le gouvernement provincial a établis pour 2015 ainsi que des bannissements du bois de l'élimination à venir[61]. Il semble donc y avoir besoin de beaucoup de sensibilisation aux meilleures pratiques de GMR dans le secteur de la CRD auprès des contracteurs, citoyens, donneurs d'ouvrage, etc. Plusieurs ICI ont suggéré que la Ville :

- collabore avec la Ville d'Ottawa et l'Ontario pour arrimer les règlements et la communication au sujet des résidus de CRD dans a région;
- tire profit des associations de secteur de la CRD pour comme canaux de diffusion d'information ou de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR;
- offre des services de collecte à domicile du bois et des encombrants dans le secteur résidentiel;
- crée une table de concertation (par exemple pour mieux négocier des contrats, faire connaitre les recycleurs, mettre en lien les producteurs de résidus et les réutilisateurs ou recycleurs) avec le secteur de la CRD;
- montre l'exemple en GMR par ses propres actions ou dans ses appels d'offres de travaux dans le secteur du bâtiment;
- impose des PGMR pour l'octroi de permis de construction et d'affaires;
- permette l'accès aux petits entrepreneurs à ses écocentres.

Toutes ces suggestions ont été intégrées au plan d'action car elles représentaient des solutions aux enjeux touchant le secteur de la CRD définis ainsi :

Enjeux – ICI

Résidus de CRD Enjeux – ICI	▪ *Incitation à acheminer à un centre de tri les résidus de CRD* ▪ *Amélioration de l'offre de services de gestion des CRD pour détourner de l'enfouissement les résidus de CRD* ▪ *Sensibilisation, soutien pour une gestion responsable des résidus de CRD*

[59] Étude CREDDO - CRD
[60] Étude CREDDO - CRD
[61] Concertation PACE

Résidus de CRD – Organisationnel

Portrait organisationnel

En tant qu'institution et donneur d'ouvrage, la Ville de Gatineau génère beaucoup de résidus de construction. Ceux-ci sont triés dans les ateliers municipaux, mais seulement pour les matières reconnues comme ayant le plus de valeur (tels les métaux). La gestion des résidus de CRD provenant d'ouvrages municipaux ou de travaux donnés en sous-traitance est déléguée au fournisseur de services de CRD mandatés par contrat. Vue la présence de deux centres de tri de matériaux secs (tri et recyclage) dans la région et d'un dépôt de matériaux secs (enfouissement), il apparait probable que les résidus de CRD sont triés et valorisés en grande partie en Outaouais, malgré que la Ville souhaite obtenir davantage de données et d'informations au sujet des débouchés et des avenues de valorisation pour ces matières dans les prochaines années.

Inventaire organisationnel

Les conteneurs des ateliers municipaux et de l'usine d'épuration ou de tout autre bâtiment municipal qui génère des résidus de CRD sont envoyés pour tri et recyclage aux mêmes destinations que les matériaux secs récupérées aux écocentres. Quelques quatorze conteneurs transrouliers signalisés desservent plusieurs bâtiments municipaux. Cependant, puisque la Ville de Gatineau ne possède pas de données de caractérisation des déchets qu'elle produit et qui sont assimilés aux ordures ménagères résidentielles, les taux de récupération par matières ne sont pas disponibles pour le secteur organisationnel. Voici les quantités de matières assimilables à des résidus de CRD récupérées par les activités municipales en 2013.

Tableau 32 : Résidus de CRD récupérés par la Ville de Gatineau – secteur organisationnel, 2013

Résidus de CRD	Tonnage récupéré	Valorisation
Matériaux secs	65	Centre de tri de résidus CRD
Agrégats (incl. asphalte)	n. d.	Concassage
Métaux	383	Ferrailleurs
Total	448	

Les efforts de tri des matériaux secs, du surplus d'actif et des résidus générés par les sous-traitants de la Ville ne sont pas surveillés et suivis car non spécifiés dans les contrats au départ, ou dans le devis normalisé de la Ville. Depuis quelques années, une baisse de la récupération de ces matériaux a été observée, comme le démontre cette figure :

Figure 27 : Récupération de matériaux secs (excluant les métaux), dans les bâtiments municipaux

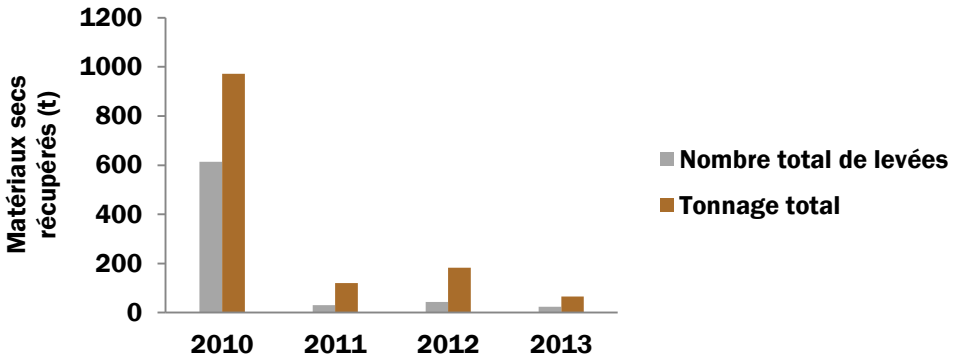

Cette baisse dramatique peut s'expliquer par le fait que davantage de travaux de CRD sont donnés en sous-traitance à l'externe par la Ville, mais peut aussi signifier que les efforts de tri des résidus de CRD ont diminué. Ceci en grande partie car les taux de contamination des conteneurs de matériaux secs étaient très élevés et ont nui au tri des résidus. Les données municipales confirment par contre que :

- 100 % des résidus agrégats et des métaux municipaux sont récupérés
- 100 % des branches sont valorisées
- beaucoup de matériaux secs non triés ou contaminés sont envoyés à l'enfouissement car les coûts de traitement des chargements de résidus de CRD contaminés sont plus élevés que ceux de l'enfouissement.

Diagnostic organisationnel

Le tri des résidus de CRD généré par les activités municipales est possible dans presque tous les bâtiments municipaux où ils sont générés. Des conteneurs sont accessibles et les contrats de transport et de traitement des matières collectées sont disponibles et gérés par la division GMR du Service de l'environnement. De plus, la récupération des métaux et de l'aluminium en particulier est très bonne. Par contre, comme il n'y a pas d'obligation de trier ou d'interdiction d'enfouir les résidus de CRD au niveau municipal, et qu'il n'y a pas de données précises (pas de suivi des résidus de CRD se retrouvant aux ordures) dans les activités organisationnelles, les taux de récupération de ces matières restent inconnus.

De plus, aucun suivi régulier n'est fait au sein des activités municipales pour maintenir une bonne GMR dans toute l'administration. Il manque de formation continue auprès des services partenaires confrontés à des difficultés de roulement de personnel (concierges et contremaîtres) et il y a absence d'incitatifs à participer (employés) au détournement des résidus de CRD de l'enfouissement.

Finalement, en tant que donneur d'ouvrage, la Ville n'a pas encore imposé d'obligation de recycler les matériaux dans des projets de construction qu'elle octroie.

CRD – Enjeux organisationnels

Résidus de CRD Enjeux **Ville de Gatineau**	▪ *Participation des employés au détournement des résidus de CRD de l'enfouissement, en fonction de la hiérarchie des 3RV-E* ▪ *Optimisation des programmes de tri et de récupération des résidus de CRD au sein des opérations municipales* ▪ *Sensibilisation et formation de tous les employés* ▪ *Fluctuation des marchés régionaux de résidus de CRD*

Résidus de CRD – Enjeux

Les enjeux du domaine des résidus de CRD concernent l'adaptation de tous les secteurs au bannissement du bois de l'élimination et à l'atteinte des objectifs de récupération provinciaux. Aussi, le développement de marchés de réutilisation des résidus de CRD (par la déconstruction par exemple), la sensibilisation aux meilleures pratiques de GMR dans ce domaine et le partage d'information sur les besoins et les matériaux disponibles entre les différents acteurs du milieu sont essentiels.

Résidus de CRD
Enjeux
	▪ *Conformité du PGMR via les objectifs provinciaux relatifs aux résidus de CRD*
	  ○ *Atteinte des objectifs provinciaux de tri de 70 % d'ici 2015 et de valorisation de 80 % des agrégats*
	  ○ *Respect du futur bannissement de l'élimination du bois d'ici 2015*
	▪ *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration*
	▪ *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR*
	▪ *Sécurisation des débouchés d'utilisation des résidus de CRD : information, formation, développement de marchés, etc.*

Résidus de CRD – Actions

Les actions proposées pour tenir compte des enjeux ci-haut dans le domaine des résidus CRD visent à officialiser l'interdiction d'enfouissement des résidus de CRD sur tout le territoire gatinois et à obliger le tri de ces résidus afin de favoriser leur gestion selon la hiérarchie des 3RV.

La Ville de Gatineau veut aussi, à travers le PGMR, encourager et soutenir le détournement de l'enfouissement des résidus de CRD générés sur son territoire par diverses mesures, telles que décrites ici :

Résidus de CRD	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objectifs du PGMR	***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** • ***70 % des résidus de CRD seront triés en vue d'être valorisés*** • ***80 % des agrégats seront recyclés*** • ***100 % du bois résiduel sera récupéré*** ***Les programmes et services de GMR responsable pour les résidus de CRD seront réactualisés ainsi que l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs de provenance***		
Action	**19.**		
Objet	***Interdire l'enfouissement des résidus de CRD et obliger le tri***		

	Modifications règlementaires afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD - plus spécialement les résidus de bois - pour en interdire l'élimination :
	• **Obliger le tri et interdire la mise aux ordures ménagères des résidus de CRD dans le secteur résidentiel et au sein des activités corporatives**
	• **Modification règlementaire des conditions d'octroi de permis de construction afin d'obliger le tri ou la récupération des résidus de CRD en vue de leur réutilisation, recyclage ou valorisation :**
	  • **Permis de construction (valeur de travaux supérieurs à 5 000 $)**
	  • **Lors d'octroi de contrats de construction quand la Ville de Gatineau est donneur d'ouvrage**
	  • **Dans la gestion des surplus d'actifs (Ville de Gatineau)**		

Objet	**Encourager et soutenir le détournement de l'enfouissement des résidus de CRD générés sur le territoire**		
Actions	**20.**	**21.**	**22.**

	Facilitation de l'accessibilité à des services de récupération, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD pour les citoyens :
	• **Offrir gratuité pour les citoyens aux écocentres**
	• **Collecte de résidus de CRD en bordure de rue 4 fois/an;**
	• **Accès à un écocentre ou centre de tri à l'ouest du territoire**
		Soutien informationnel et technique aux initiatives contribuant au détournement de l'élimination des résidus de CRD générés sur le territoire dans les ICI :
		• **Création d'une Table de concertation régionale portant sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD, coordonnée par la Ville de Gatineau, et regroupant des intervenants des secteurs:**
		  • **Architecture et génie**
		  • **Construction, rénovation, démolition**
		  • **Location de conteneurs, transport et entreposage**
		  • **Centres de tri**
		  • **Recycleurs, valorisation des résidus**
			Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des résidus de CRD municipaux :
			• **Formations aux employés, aménagement des espaces de tri et développement de lignes directrices municipales**
			• **Étude de faisabilité d'implanter des sites municipaux de valorisation de filières de matières résiduelles "organisationnelles" en vue du réemploi et du recyclage:**
			  • **Résidus d'abattage**
			  • **Résidus de balai de rue**
			  • **Asphalte (morceaux et bardeaux)**
			  • **Agrégats (béton, pierre)**

Déchets ultimes

Les déchets ultimes devraient être des matières qui ne sont pas admissibles à d'autres programmes de réutilisation, recyclage ou valorisation, ou selon la politique québécoise de GMR : *Résidu qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux*[62].

Les déchets ultimes, dans le cadre de la révision du présent PGMR, sont assimilés à toutes les matières résiduelles qui ont été éliminées en provenance du territoire de Gatineau en 2013. Ce sont donc les ordures ménagères (déchets du secteur résidentiel) et les déchets des ICI.

Le PGMR devra prévoir des mesures permettant de :

- *Mettre un terme au gaspillage des ressources*
- *Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime*
- *Réduire la quantité totale de matières envoyées à l'élimination (enfouissement) en provenance du territoire de la Ville de Gatineau.*

Les déchets ultimes sont, par soustraction dans le cadre du présent document, des matières résiduelles non réutilisables, non-recyclables, non-compostables ou non valorisables dans le contexte gatinois actuel, et donc vouées à l'élimination par enfouissement. Dans le secteur résidentiel, les ordures ménagères sont, par exemple :

- Excréments et litières d'animaux
- Couches et déchets sanitaires
- Encombrants non métalliques, meubles composés
- Jouets, équipements de sport
- Tapis, meubles rembourrés, résidus de CRD
- Textiles, chaussures et cuir
- Porcelaine et céramique
- Vinyle, styromousse, plastiques mélangés

Déchets – Organismes et entreprises

Quelques entreprises, dont deux majeures sur le territoire, œuvrent en gestion des déchets à Gatineau. Ce sont des entreprises qui font la collecte, le transbordement et le transport des déchets vers les lieux d'élimination, dont ils sont respectivement propriétaires.

Tableau 33 : Organismes et entreprises qui œuvrent dans la gestion des déchets

Entreprise ou organismes	Activités
Boîtes à Rebuts Gatineau	**Location et transport de conteneurs de déchets**
Malex	**Collecte d'ordures ménagères et de déchets commerciaux, transbordement et enfouissement;** **Location et transport de conteneurs de**

[62] Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

	déchets
Progressive Waste (anciennement BFI)	Collecte de déchets comemrciaux Location et transport de conteneurs de déchets
Rebuts Débarras Québec	Collecte d'ordures ménagères et de déchets commerciaux
Waste Management	Collecte d'ordures ménagères et de déchets commerciaux, transbordement et enfouissement; Location et transport de conteneurs de déchets

Déchets – Installations et capacité de traitement

Les déchets ultimes provenant de la Ville de Gatineau n'ont accès à aucune destination définitive sur le territoire de la ville, ni même en Outaouais. De fait, les seules infrastructures d'élimination existantes à Gatineau sont des centres de transbordement ou des lieux d'enfouissement sanitaires fermés. Depuis 1991, les déchets ultimes de Gatineau sont transbordés vers des sites d'enfouissement (lieux d'enfouissement technique (LET) ou dépotoirs) privés, le plus près étant situé à Lachute, à 136 km du centre de Gatineau.

Tableau 34 : Installations de tri et traitement des déchets accessibles pour Gatineau

Nom	Adresse de l'installation	Ville, province	Activités	Matières acceptées	Clientèle
Centre de transbordement Gatineau	860, boulevard de la Carrière	Gatineau, QC	Centre de transbordement	Ordures ménagères, déchets commerciaux	Résidentiel (municipal) et ICI
Centre de transbordement Malex	418-1, rue St-Louis	Gatineau, QC	Centre de transbordement	Déchets commerciaux	ICI
LES Cook (fermé)	1050, chemin Cook	Gatineau, QC	Lieu d'enfouissement sanitaire (Fermé)	Site fermé en 1991	-
LES La Baie (fermé)	1215, rue Jacques-Cartier	Gatineau, QC	Lieu d'enfouissement sanitaire (Fermé)	Site fermé en 1982	-
LET Lachute (Transforce)	6985, chemin des Sources	Lachute, QC	Lieu d'enfouissement technique LET	Ordures ménagères, résidus de CRD	ICI
LET Lachute (Waste Management)	6985, chemin des Sources	Lachute, QC	Lieu d'enfouissement technique LET	Ordures ménagères, résidus de CRD	Résidentiel (municipal) et ICI
LET Sainte-Sophie (Waste Management)	2535, 1ere Rue	Sainte-Sophie, QC	Lieu d'enfouissement technique LET	Ordures ménagères, résidus de CRD	Résidentiel (municipal) et ICI

Bien qu'en théorie n'importe quel exploitant de lieu d'élimination puisse soumissionner lorsque la Ville lance un appel de proposition pour le transport et l'élimination des déchets ultimes, un examen de la liste des LET autorisés produite par le MDDELCC confirme que le marché demeure assez restreint. Ceux qui se situent à 250 km et moins de Gatineau sont énumérés au tableau ci-après :

Tableau 35 : LET autorisés potentiellement accessibles de Gatineau

LET	Exploitant	Adresse	Distance routière du CRT	Décret
Lachute	RIADM*	6985, chemin des Sources	136 km	918-2003
Sainte-Sophie	Waste Management	2535, 1ere rue	168 km	829-2009
Lachenaie	BFI	3779, chemin des Quarante Arpents	202 km	976-2014
Saint-Thomas	Groupe EBI	1001, ch. St-Joseph	252 km	338-2005

* La Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes a cédé ses droits sur l'enfouissement

Par ailleurs, la possibilité de transborder les déchets ultimes par voie ferroviaire fut brièvement explorée en 2005 et jugée peu praticable en raison des investissements requis pour adapter le CRT à un chargement ferroviaire et le service très peu flexible que pouvait offrir le transporteur. Le CRT a cependant toujours accès à la voie ferrée en marge immédiate du terrain municipal.

Autre réalité qui exacerbe la fragilité du marché gatinois : trois des quatre LET énumérés au tableau ci-haut (i.e. tous sauf Lachute) desservent l'île de Montréal et ses environs, une région qui génère plus de 2 millions de tonnes de déchets par année.

Les sections suivantes résument les problématiques pour ces différentes installations et les perspectives d'avenir dans l'horizon 2016-2020 et à moyen terme.

Centres de transbordement

Un centre de transbordement constitue un intermédiaire entre les camions de collecte et les sites d'enfouissement. Les camions de collecte viennent y déposer leur contenu dans des remorques d'une capacité d'environ 30 tonnes qui sont dirigées, par la suite, vers un lieu d'enfouissement technique, et ce, afin de diminuer le transport. Des installations informatisées permettent de contrôler la provenance des chargements, de mesurer avec précision les volumes et poids transités et de produire des rapports détaillés pour tous les types de clientèles et de types de matières qui y transitent.

Centre de transbordement de la Ville de Gatineau (CRT)

Le centre de récupération et de transbordement (CRT) de la Ville de Gatineau, situé au 860, boulevard de la Carrière dans le secteur Hull, sert depuis 1990 de poste de transbordement pour les ordures ménagères destinées à l'enfouissement et depuis 2010 y transitent les matières compostables destinées au traitement par compostage. Propriété municipale et géré et opéré par des employés de la Ville de Gatineau, le CRT possède une capacité prévue au départ de plus de 100 000 tonnes de matières résiduelles par année.

Tous résidents, petites entreprises ou même grandes entreprises de Gatineau peuvent y apporter des ordures ménagères au coût de 125 $/tonne (2015). Les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans la récupération ou la valorisation des matières résiduelles approuvés par le Service de l'environnement peuvent bénéficier d'un tarif réduit de moitié pour l'enfouissement de leurs déchets. L'apport de

matières compostables est tarifé à 105$/tonne pour les entreprises, sauf pour les résidents, qui peuvent bénéficier de la gratuité (surplus de matières compostables acceptés sans frais) sur preuve de résidence.

Le tonnage de déchets transbordé au CRT a beaucoup diminué depuis l'implantation des collectes sélectives; la fraction des matières recyclables collectée est apportée directement au centre de tri Tricentris mais les matières compostables sont transbordées au CRT. Le tonnage commercial qui y transite a aussi diminué beaucoup depuis plusieurs années. Il semble que le tarif d'enfouissement au CRT n'est pas compétitif pour les entreprises de collecte de déchets commerciaux desservant Gatineau, par rapport à d'autres services sur le territoire. En 2013, 66 600 tonnes de déchets ont été transbordées au CRT et plsu de 22 000 tonnes de matières compostables :

Tableau 36 : Matières résiduelles gérées au CRT de Gatineau, 2013

Matières résiduelles	Quantités 2013 (tonnes)	Destination
Ordures ménagères résidentielles	60 572	Sites d'enfouissements : • LET de Lachute (Québec) • LET de Sainte-Sophie (Québec)
Déchets commerciaux	4 046	
Rejets du centre de tri	1 144	
Sable et détritus de l'usine d'épuration	842	
Total de déchets	**66 604**	
Matières compostables résidentielles	21 619	Usine de compostage Laflèche Environmental, Moose Creek (Ontario)
Matières compostables commerciales	763	
Total des matières compostables	**22 382**	

En moyenne, dix camions-remorque par jour font l'aller-retour au site d'enfouissement depuis le CRT tous les jours ouvrables (cinq jours par semaine) pour y transporter les déchets. Aussi, trois à quatre camions-remorque de matières compostables se rendent à l'usine de compostage Laflèche, à Moose Creek en Ontario chaque jour aussi.

De plus, un parc à conteneurs, ou écocentre temporaire, est aménagé sur ce site tous les printemps depuis 2009 pour la saison estivale. Les citoyens peuvent y apporter des résidus de CRD, des RDD, des matières réutilisables (réemploi), des textiles et des surplus de matières recyclables et compostables (voir Écoentres).

Puisqu'aucune solution d'élimination n'est planifiée à court-terme pour le traitement des ordures ménagères sur le territoire ou à proximité de la ville de Gatineau d'ici les dix prochaines années, il est essentiel de maintenir une installation de transbordement sur le territoire gatinois, accessible au secteur résidentiel, pour au moins dix ans. Le CRT de Gatineau sera donc opéré et entretenu pour ces fonctions jusqu'en 2025.

MALEX

Malex possède et gère un poste de transbordement pour déchets, matières recyclables, compostables et résidus de CRD au 418 chemin Saint-Louis, secteur de Gatineau. Les matières qui y transitent sont des déchets commerciaux puisque toutes les matières résiduelles résidentielles sont acheminées au CRT de la Ville de Gatineau. Nous n'avons pu obtenir les données relatives aux quantités et à la provenance des déchets qui y transitent.

Lieux d'enfouissement technique

Lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute

Situé à 136 km du ÉCT de Gatineau, et à 142 km du centre de transbordement de Malex, le LET de Lachute, exploité par RCI Environnement, propriété de Waste Management, a une capacité totale de 15 millions de mètres cubes et la zone d'enfouissement s'étend sur une superficie de 78 hectares. La capacité annuelle autorisée du site de Lachute est de 667 000 mètres cube (570 000 tonnes).

La disposition finale des matières résiduelles se fait par épandage en couches à l'intérieur de cellules étanches qui sont nivelées, compactées et recouvertes de terre ou d'un autre matériau inerte. L'aménagement de fossés de pourtour permet de capter les eaux de ruissellement. Une fois atteinte sa capacité maximale, chaque cellule est imperméabilisée avec une couche d'argile d'au moins deux mètres d'épaisseur et d'un couvert favorisant la revégétalisation. Les eaux de lixiviation qui proviennent des matières résiduelles sont collectées par des tuyaux de captage installés à la base des cellules et les eaux contaminées sont acheminées vers des bassins de traitement aéré et de sédimentation pour y être décontaminées.

Pour collecter les biogaz, le site de Lachute exploite une technologie d'enfouissement par bioréacteur. Le biogaz renouvelable contient environ 50 % de méthane. Le méthane est canalisé vers une centrale de production située sur le site où il est transformé en électricité; l'usine produit annuellement environ 10 mégawatts-heures d'électricité soit la consommation moyenne de plus de 6000 familles. Cette énergie permet d'éviter l'émission de 50 000 tonnes de CO_2 ou 430 000 tonnes de GES.

Bien que RCI environnement soit devenu une filiale à part entière de Waste Management Inc. en 2013, une portion de la capacité du site a été cédée à TransForce/Malex en vue d'utiliser environ 30 % de la capacité restante du site d'enfouissement de Lachute; en vertu des modalités de l'entente, TransForce aura 30 ans pour utiliser cette capacité, ce qui représente environ 1 875 000 tonnes. La transaction procure à Malex, unité d'affaires de TransForce, sa propre capacité d'élimination à même le site de Lachute.

Une des principales conséquences de l'acquisition de RCI Environnement par Waste Management est le fait que cette dernière entreprise se trouve à gérer les deux lieux d'enfouissement de déchets du sud des Laurentides et de l'ouest du Québec, soient à Sainte-Sophie et Lachute, les dépotoirs situés le plus près de la ville de Gatineau, et les deux seuls LET desservant l'Outaouais.

Lieux d'enfouissement technique (LET) Sainte-Sophie

Le lieu d'enfouissement est situé dans la municipalité de Sainte-Sophie sur le territoire de la MRC de la Rivière-du Nord, à 168 km du CRT de Gatineau. Le site a été acquis par Waste Management (INTERSAN à l'époque) en 1997. Depuis, le site a fait l'objet de nombreuses améliorations au plan technique et environnemental. En novembre 2004, Waste Management a obtenu un décret d'autorisation lui permettant un premier agrandissement du site pour une capacité de réception de déchets de 5 400 000 m3 et pour une durée d'exploitation d'environ cinq ans. La capacité autorisée a été comblée au début de 2010. En 2009, le gouvernement provincial a annoncé la délivrance d'un certificat autorisant l'entreprise Waste Management inc. à réaliser le projet d'agrandissement du LET de Sainte-Sophie. Le certificat d'autorisation sera valide pour une durée de dix ans. Les conditions du décret limitent la capacité d'enfouissement supplémentaire du LET à 6 millions de mètres cube de matières résiduelles et la capacité annuelle maximale à un million de

mètres cube pour les cinq premières années. Le gouvernement pourra par la suite, lors de l'autorisation pour la deuxième période, déterminer les conditions d'exploitation et réduire la capacité d'enfouissement.

Diagnostic – Installations

En acquérant RCI Environnement, Waste Management héritait de la gestion du LET Lachute, ce qui avait soulevé des inquiétudes au sujet de la situation de monopole régional qui en découlait et d'une probable augmentation des prix offerts aux villes et municipalités de l'Outaouais et autres clients de la région. L'entente avec TransForce doit préserver la concurrence en matière d'élimination de déchets dans l'ouest du Québec, en permettant à Malex d'avoir accès à une capacité d'enfouissement suffisante à Lachute. Un contrôleur indépendant est chargé de vérifier le respect de cet engagement de WM, selon le Bureau de la concurrence.

Coûts d'enfouissement

Il est intéressant de constater l'évolution des coûts d'enfouissement que la Ville de Gatineau (auparavant la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO)). Les coûts étaient très bas et stables pendant la durée du contrat avec la RIADM, mais ont augmenté graduellement mais sûrement depuis que la Régie a vendu l'exploitation du site d'enfouissement de Lachute à RCI environnement en 2008-2009 et depuis que Waste Management a acheté RCI Environnement.

Cette vulnérabilité du marché gatinois de l'élimination, avec la raréfaction du volume d'enfouissement et la difficulté d'autoriser la construction ou l'agrandissement de LET (le processus passe par l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement depuis janvier 2006), ne peut aller qu'en empirant.

Figure 28 : Évolution des coûts d'enfouissement (en $/tonnes) pour la Ville de Gatineau

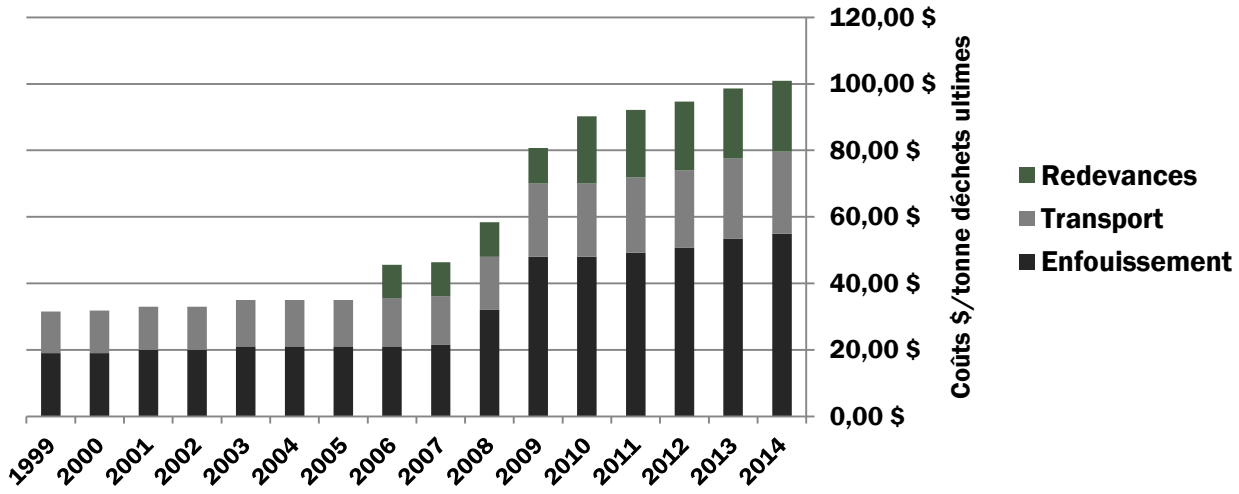

Installation régionale – déchets ultimes

En 2008, la Ville de Gatineau et les MRC des Collines, de la Vallée-de-la-Gatineau et du Pontiac se sont regroupées afin de trouver ensemble une alternative à l'enfouissement des déchets domestiques dans la région. Ce regroupement régional avait choisi une approche « clé en main », soit de mettre sur pied un processus permettant de trouver un promoteur qui devra financer, construire et exploiter sur le territoire des installations de traitement et de valorisation énergétique des matières visées, soit les résidus ultimes.

En contrepartie, la Ville et les MRC prendraient l'engagement de fournir un volume minimal de matières à valoriser, pour vingt ans suite à la mise en route des installations.

En 2010, plusieurs recherches ont été faites grâce à l'accompagnement d'un consultant expert dans le domaine; des études déjà disponibles et des technologies adaptées aux déchets ultimes ont été analysées. Suite à cette étude, un appel de préqualification (rédaction d'un devis technique) a été lancé en 2011, où trois fournisseurs et propositions ont été préqualifiés ensuite. C'est en 2012 qu'un appel d'offres final auprès de ces promoteurs a été lancé, mais aucune offre n'a été soumise suite à cet appel d'offres.

Il est apparu que les tonnages minimums garantis étaient trop faibles pour pouvoir offrir un prix compétitif à l'enfouissement et que le montage financier des entreprises préqualifiées reposait sur le minimum garanti de tonnage. De plus, la différence entre le tonnage minimum garanti par le regroupement régional et la capacité de l'usine requise pour atteindre une rentabilité était trop importante. Voici les tonnages qui avaient été estimés :

Tableau 37 : Quantités potentielles et minimales de matières résiduelles visées à valoriser en 2030 – Appel de préqualification pour les déchets ultimes, regroupement régional, 2011

Entité	Population équivalente (2030) Nbre d'habitants	Quantités potentielles de matières résiduelles visées (tonnes)	Quantités minimales garanties de matières résiduelles visées (tonnes)
Ville de Gatineau	305 918	60 000	50 000
MRC des Collines-de-l'Outaouais	58 519	15 000	8 000
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	27 183	6 000	4 500
MRC de Pontiac	22 956	7 100	2 500
Total	**414 576**	**88 100**	**65 000**

Les quantités de matières potentielles provenant des ICI n'étaient pas intéressantes par les futurs soumissionnaires, car non garanties au préalable par les entités du regroupement régional et sur du long terme. D'autres freins ont été exprimés de la part des fournisseurs préqualifiés, expliquant pourquoi ils n'avaient pas soumis de proposition officielle :

- Le cadre normatif et règlementaire provincial québécois reste encore très nébuleux en terme de reconnaissance de « valorisation » thermique des matières versus l'élimination;
- La formule de calcul finale était inquiétante pour les promoteurs car il n'y avait pas de seuil minimal de performance (taux de détournement de l'élimination en pourcentage), ce qui pouvait favoriser une technologie moins performante et moins coûteuse.

Il est apparu que le critère déterminant pour voir venir s'établir une installation de traitement des déchets ultimes de valorisation énergétique en Outaouais est le volume minimal garanti de matières à traiter. Le volume intéressant serait estimé à au moins 100 000 tonnes garanties par année. De plus, le partage de risques et des responsabilités entre le regroupement régional et les promoteurs devrait être revu. Et finalement, le regroupement régional aurait gagné à s'assurer que la technologie choisie serait bien reconnue par le gouvernement provincial comme étant de la valorisation et non de l'élimination.

Afin de reconsidérer tous ces aspects, il est recommandé de revoir, une fois de plus, le choix de traitement des déchets ultimes en réalisant une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale possible pour l'élimination des déchets ultimes gatinois en Outaouais et dans la région de la capitale nationale. De fait, ce processus sera la quatrième réflexion sur l'élimination depuis la fin des années 1980, époque où la Communauté régionale de l'Outaouais planifiait la fermeture du LES Cook. Rappelons que la région a déjà procédé :

- à une recherche d'un site d'enfouissement sanitaire régional, conclue en 1989 (étude-synthèse produite par Florian Bernard inc.);
- à l'adoption d'un mode de gestion intégrée des déchets solides, en 1994 (étude technique produite par SNC-Lavalin);
- au processus de qualification, lancé en 2011, décrit précédemment.

Cette nouvelle recherche devra couvrir un éventail très large de solutions, autant revoir des vielles solutions qu'en explorer de nouvelles. Les scénarios à étudier, de façon non limitative, comprendront :

- l'implantation d'une infrastructure publique « clé en main » : LET, incinérateur;
- le développement d'un procédé de valorisation énergétique autre que l'incinération;
- la recherche d'ententes intermunicipales pour l'exploitation conjointe d'un LET public (RGMRM, Ottawa);
- un partenariat public-privé avec Produits forestiers Résolu de Gatineau afin d'exploiter sa chaudière à biomasse (inclurait la transformation des déchets en combustible dérivé).

Une telle étude technico-environnementale serait basée sur une caractérisation des matières à éliminer et sur leur évolution prévisible, autant en masse qu'en composition, dans les 30-40 prochaines années.

Conséquence sur les besoins en infrastructure

Reprendre le processus de réflexion implique que, dans l'horizon du PGMR 2016-2020, aucun changement perceptible n'est à prévoir dans la situation de l'élimination des déchets ultimes de Gatineau. La Ville devra donc reprendre un processus d'appel d'offres et octroyer un nouveau contrat de transport et d'enfouissement, à partir du CRT.

Considérant que le développement, l'autorisation, le design et la construction d'une nouvelle infrastructure d'élimination représente un échéancier qui couvrira probablement les 8 à 10 prochaines années, par exemple :

- 2 ans pour l'étude et le processus de sélection;
- 1 an pour un mandat de conception préliminaire;
- 3½-4 ans pour le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;
- 1½-2 ans pour les plans et devis définitifs, la construction et le rodage.

Il faudra donc, dans l'intérêt public, chercher à garantir la sécurité de nos débouchés d'élimination jusqu'en 2024-2026, ainsi que maintenir l'exploitation et l'entretien du CRT pour une période similaire.

Un intérêt manifeste pour une gestion des déchets ultimes à l'échelle régionale, laquelle pourrait se traduire par l'établissement d'ententes entre les MRC de la région de l'Outaouais et les municipalités de la région de la capitale nationale, a été noté lors des consultations publiques.

Il a été aussi souligné que la Ville de Gatineau devrait réduire sa dépendance aux solutions existantes en matière de la gestion des déchets ultimes, en ayant un meilleur contrôle sur la solution choisie pour leur traitement.

Les citoyens ont exprimé leur volonté que la Ville de Gatineau trouve une solution régionale à la gestion des déchets ultimes, et ce, tant pour des raisons économiques qu'environnementales[63]. En effet, en raison de sa taille et de son influence dans la région (Outaouais et capitale nationale), la Ville doit faire preuve de leadership et proposer une telle solution régionale, élaborée en consultation avec la population et les instances provinciales afin d'en assurer l'acceptabilité.

Déchets – Résidentiel (ordures ménagères)

L'objectif ultime du PGMR 2016-2020 est de réduire la quantité totale de matières envoyées à l'élimination, soit à l'enfouissement pour Gatineau. Aussi, les divers règlements, programmes et actions entreprises doivent mener aux atteintes des objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Description – Résidentiel

L'année de 2011 fut le début de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines pour les foyers desservis en bordure de rue du secteur résidentiel à Gatineau. Le nombre maximum d'articles pouvant être mis à la rue est limité à six articles de 120 litres par collecte. Lors de ces collectes, les ordures ménagères, les encombrants, les matériaux de construction, rénovation et démolition (sauf les encombrants métalliques) mis en bordure de rue sont collectées dans les ordures ménagères et donc éliminés.

En 2013, la quantité d'ordures ménagères envoyées à l'enfouissement par les citoyens de Gatineau s'élève à un peu plus de 60 550 tonnes métriques. Il est à noter que les rejets des matières recyclables de la Ville ne sont plus considérés comme des ordures ménagères résidentielles depuis 2012; ils sont inclus dans les déchets commerciaux.

Le centre de transbordement est ouvert aux apports de déchets commerciaux selon une grille de tarification. Les quantités de déchets d'origine commerciale sont donc distinctes du tonnage d'ordures ménagères ramassées par la Ville et déclarées comme étant résidentielles. Notons toutefois que les déchets produits des opérations de la Ville et de ses activités corporatives sont inclus dans le tonnage d'ordures ménagères résidentielles.

[63] Rapport consultations publiques

Figure 29 : Ordures ménagères gérées par la Ville de Gatineau, 2013

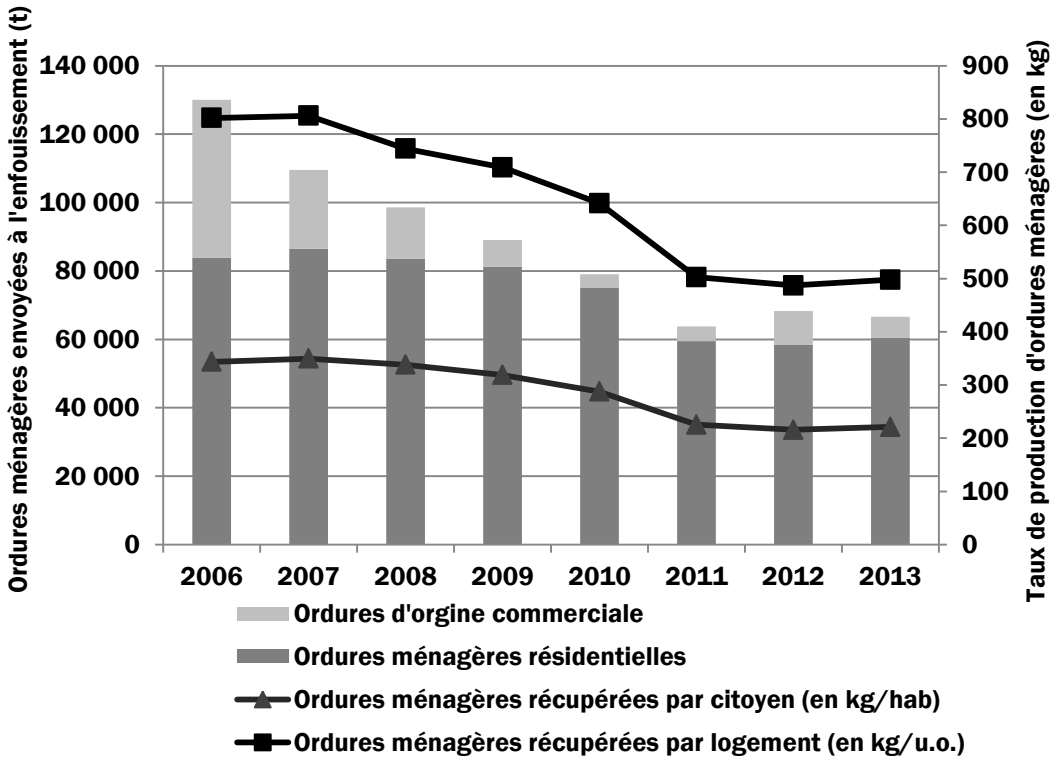

Nous observons une baisse de la production d'ordures ménagères résidentielles depuis 2008, année de l'entrée en vigueur de la collecte des matières recyclables pêle-mêle et de la livraison de bacs bleus roulants de 360 litres, et surtout en 2011, où l'implantation de la collecte des matières compostables et la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères ont contribué à diminuer de près de 20 % les déchets ramassées.

Redistribution de redevances à l'élimination

Le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* est entré en vigueur en 2006. Il a pour but de réduire les quantités de matières résiduelles qui sont éliminées au Québec et, par la même occasion, d'augmenter la durée de vie des lieux d'élimination. Les redevances permettent également de financer la préparation, la mise en œuvre et la révision des PGMR. En 2013, les redevances payables à l'élimination de chaque tonne de matières résiduelles étaient de 21,10 $ la tonne, composées ainsi :

- Redevances régulières : 11,52 $ la tonne
- Redevances supplémentaires : 9,78 $ la tonne

Tableau 38 : Évolution de la valeur des redevances de 2006 à 2014

Prix	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Redevance reg. Redevance suppl.	10,00 $	10,22 $	10,42 $	10,67%	10,73 $ + 9,50 $	10,88 $ + 9,50 $	11,19 $ + 9,50 $	11,41 $ + 9,69 $	11,52 $ + 9,78 $
Total $/tonne	**10,00 $**	**10,22 $**	**10,42 $**	**10,67 $**	**20,23 $**	**20,38 $**	**20,69 $**	**21,10 $**	**21,30 $**

Le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* a été mis sur pied à la suite de l'adoption du Règlement sur les redevances. Il permet de récompenser les municipalités qui font des efforts pour détourner les matières résiduelles de l'élimination. Il assure que 85 % des sommes reçues en redevances régulières au cours d'une année sont redistribuées aux municipalités sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur PGMR. Le solde, représentant 15 % des redevances reçues, finance des activités relatives à la gestion de matières résiduelles au Ministère.

En ce qui concerne les revenus générés par les redevances supplémentaires versées par les exploitants de lieux d'élimination, une part de 33 % est distribuée aux municipalités, jusqu'en 2020, sous forme de subventions devant aussi servir à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur PGMR. Le solde, représentant 67 % des redevances, contribue au financement du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et à la réalisation du premier plan d'action quinquennal qui accompagne la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La redistribution des sommes aux municipalités est basée sur leur performance à l'élimination :

- L'élimination par habitant de la municipalité est comparée à l'élimination moyenne de son groupe (grandes villes, éloignées de grands centres);
- Plus la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant est faible, plus la municipalité est considérée comme performante et plus la subvention versée est élevée.

Les données sur les quantités éliminées proviennent des rapports annuels des LET, des LEDCD, des incinérateurs et des centres de transfert de matières résiduelles. D'ailleurs chaque année, la Ville de Gatineau produit un rapport des quantités de matières résiduelles éliminées ayant transité par son centre de transbordement et le déclare au MDDELCC.

En 2013, pour la première fois, le total des quantités de matières résiduelles résidentielles et ICI générées sur le territoire a été comparé à la moyenne du groupe de la municipalité. Moins il y a de matières résiduelles éliminées qui proviennent d'un territoire, plus la subvention reçue est élevée. L'inclusion de quantités éliminées en provenance des ICI d'un territoire est incluse dans le calcul de performance, car :

- les données reflètent mieux la performance territoriale des municipalités dans le calcul de la subvention;
- l'écart à la moyenne incite les municipalités à contribuer à la réduction de l'élimination de matières résiduelles du secteur des ICI, afin de détourner une plus grande part de matières résiduelles des lieux d'élimination sur un territoire.

Il est présentement évalué par le MDDELCC d'inclure aussi les matières résiduelles du secteur de la CRD dans la performance, éventuellement. Il devient donc important de planifier des mesures de réduction de l'élimination concernant les ICI et les CRD dans le PGMR 2016-2020. La performance résidentielle de la Ville de Gatineau est excellente et bien au-dessus de la moyenne québécoise. Voici une illustration des subventions reçues du provincial en fonction du taux d'élimination résidentiel :

Figure 30 : Revenus de redistribution de redevances en fonction du taux d'élimination résidentielle (kg/pers)

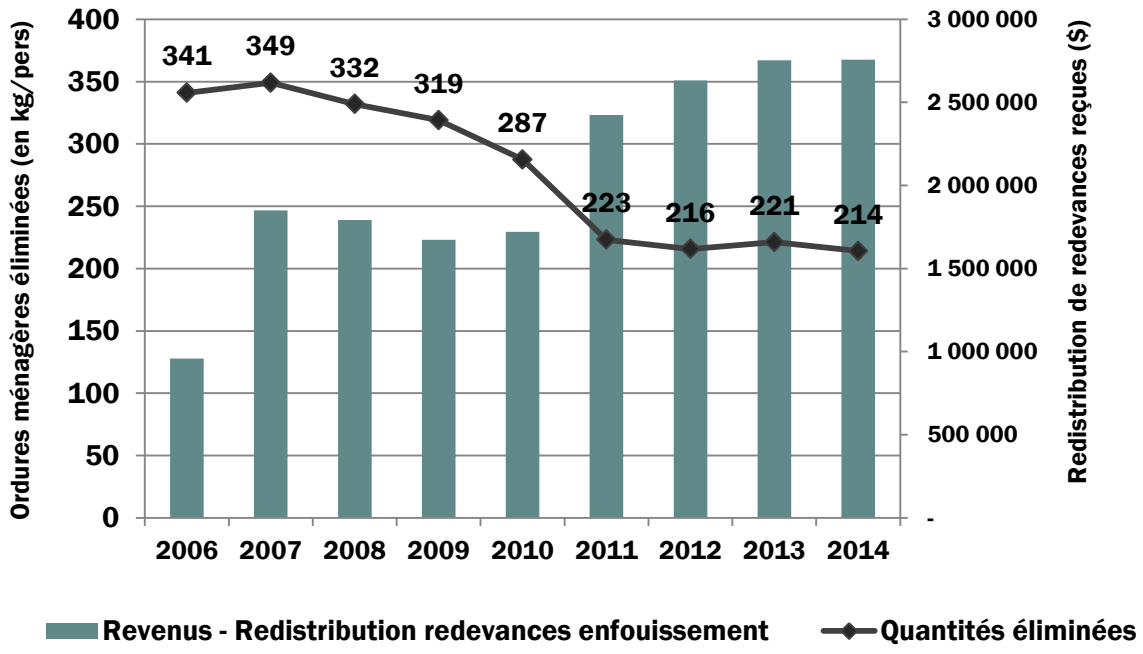

Inventaire résidentiel

Grâce à l'étude de caractérisation résidentielle 2013, le graphique suivant illustre la composition de ce qui a été déposé dans le cadre de la collecte des ordures ménagères résidentielles.

Figure 31 : Composition des ordures ménagères résidentielles selon type de logement, 2013

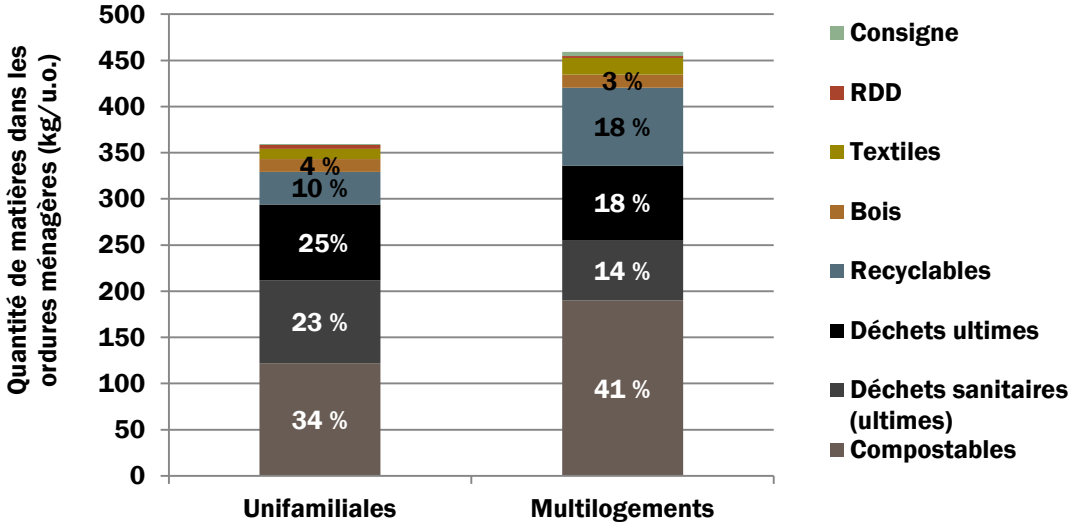

Il est intéressant de noter qu'encore près de 35 % des ordures ménagères sont des matières compostables qui auraient dû être déposées dans les bacs bruns. Par contre, presque la moitié des ordures sont des déchets ultimes qui ne peuvent être valorisés d'aucune façon, du moins pour l'instant selon les programmes et technologies disponibles à Gatineau. Dans ces résidus ultimes se trouvent énormément de déchets sanitaires (couches jetables, etc.) et de litières et excréments d'animaux, quoique ces matières soient un peu moins présentes dans les multiplex.

Si on illustre le portrait des matières résiduelles visées par des objectifs de récupération provinciaux et les bannissements à venir de l'élimination, voici le portrait de la récupération et du potentiel récupérable encore présent dans les ordures ménagères éliminées, dans les matières résiduelles résidentielles gérées en 2013.

Figure 32 : Matières résiduelles potentiellement récupérables dans les programmes actuels résidentiels, 2013

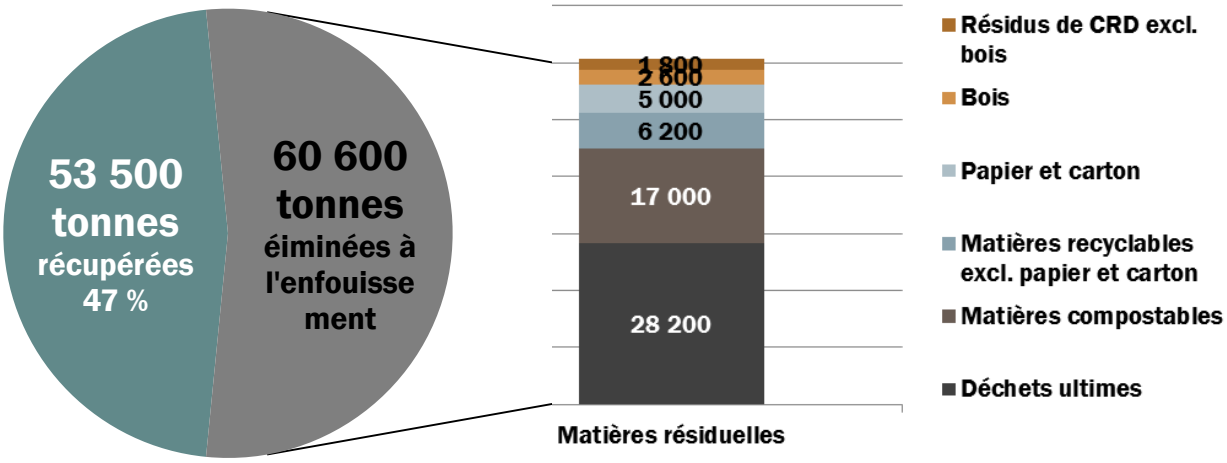

Si les matières résiduelles potentielles valorisables étaient toutes détournées des ordures ménagères dans le secteur résidentiel, selon l'atteinte des objectifs de récupération provinciaux ou des bannissements, voici les réductions attendues :

Tableau 39 : Quantités de matières résiduelles valorisables (en tonnes) à détourner des ordures ménagères pour atteindre les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements de l'élimination

Matières résiduelles	2013			2016 (atteinte des objectifs provinciaux de récupération)		2020 (atteinte des objectifs provinciaux de récupération ET des bannissements)	
Matières recyclables	Récupérées	Éliminées	Générées	70 % de récupération	À récupérer de plus	Bannissement 100 % Papier et carton	À récupérer de plus
Papier et carton	18 896	5 000	23 896	15 430	0	23 896	5 000
Contenants plastiques, verre et métal	9 098	6 236	15 334	10 734	1 079	S. o.	1 636
Total	27 994	11 236	39 230	26 164	1 636	23 896	6 636

Matières compostables	Récupérées	Éliminées	Générées	60 % de récupération	À récupérer de plus	Bannissement 100 %	À récupérer de plus
Résidus alimentaires et autres	9 142	15 945	25 087	15 052	5 910	25 087	15 945
Résidus verts	12 477	750	13 227	7 936	0	13 227	750
Total	21 619	16 695	38 314	22 988	5 910	38 314	16 695
Résidus de CRD	Récupérés	Éliminés	Générés	70 % de tri	À récupérer de plus	Bannissement 100 % du bois	À récupérer de plus
Agrégats	687	0	687	S.o	S.o	S.o	S.o
Bois	1 371	2 581	3 952	2 766	1 395	3 952	2 581
Autres résidus CRD excl. agrégats	1 786	1 839	3625	2538	752	0	752
TOTAL	3 844	4 420	8 264	5 304	2 147	3 952	3 333

Matières résiduelles	Récupérées	Éliminées	Générées	Détournées si obj. prov. atteints	À détourner de plus si objectifs prov. atteints	Détournées si bannissements 100 %	À détourner de plus si bannissements atteints
TOTAL	53 456	32 351	85 807	55 573	9 068	66 162	26 039
En 2020, par rapport à 2013	Baisse de 15 % des ordures ménagères à éliminer					34 000 tonnes à éliminer = Baisse de 43 % des ordures ménagères à éliminer	

Les hypothèses de génération de déchets d'ici 2020 sont les suivantes :

- Une hausse de population de 2 % et une hausse du nombre de logis à desservir de 2016 à 2020 de 1,5 % a été estimée par année;
- La quantité de matières résiduelles produites par personne diminuera de 2% par année grâce à la réduction de la production de déchets et de matières recyclables observée au niveau provincial.

Notons dans ces projections, que les potentiels de réduction de certaines matières actuellement envoyées à l'enfouissement, telles que les encombrants et les textiles, n'ont pas été comptabilisé dans les objectifs de réduction. En effet, le contexte régional ne permet pas, en 2013, de projeter ou de calculer que les encombrants et les textiles ont un potentiel de récupération dans le secteur résidentiel. Cependant, des actions de réduction et de réemploi ou de recyclage, comme par exemple le soutien au développement d'une écono-

mie circulaire à Gatineau, pourront permettre que ces matières soient détournées de l'enfouissement éventuellement.

Ainsi, si les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements étaient atteints à 100 % en 2020 :

- La quantité de matières résiduelles résidentielles à gérer en totalité par la ville serait la même qu'en 2013, soient 85 810 tonnes;
- plus de 26 000 tonnes de plus de matières seraient détournées de l'enfouissement et donc récupérées en vue de leur valorisation. Cette quantité résulterait en une réduction de 43 % des ordures ménagères par rapport à 2013;
- les déchets ultimes seraient donc réduits à 34 000 tonnes à envoyer à l'enfouissement
- le taux d'élimination/personne dans le secteur résidentiel serait réduit de plus de 50 %, évalué à 112 kg/personne.

Figure 33 : Composition des matières résiduelles résidentielles à détourner de plus que celles déjà récupérées en 2013, qui seraient valorisées en 2020 si atteinte prévue des objectifs de récupération ET des bannissements de l'élimination

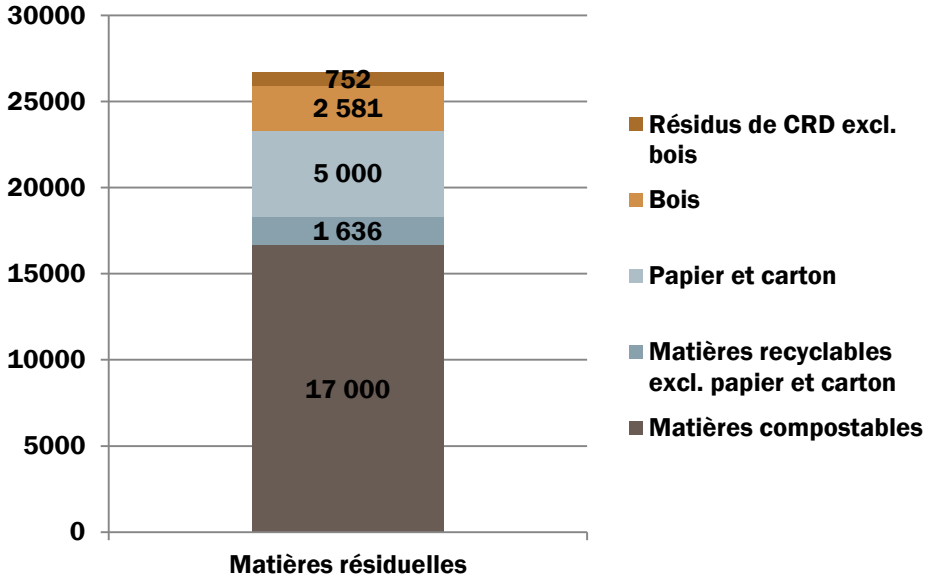

Diagnostic résidentiel

Les efforts collectifs des citoyens de la Ville de Gatineau ont permis de valoriser, en 2013, plus de 52 000 tonnes de matières résiduelles qui ont ainsi été détournées du site d'enfouissement. Ce tonnage représente un taux de récupération atteignant 45 % de la totalité des matières résiduelles résidentielles gérées par le service municipal de GMR sur le territoire. Les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ne sont pas encore atteints. On remarque, de plus, une stagnation au niveau du tonnage des matières recyclables et compostables récupérées depuis plus de cinq ans. Pourtant, les services municipaux de collectes et les programmes de gestion des matières résiduelles ont déjà été mis sur pied à Gatineau, les citoyens sont très sensibilisés à la GMR, il ne manque plus que la participation plus intensive des citoyens.

Hors, le PGMR doit viser l'atteinte des objectifs provinciaux, et les actions proposées peuvent y contribuer, pour tous les générateurs de matières résiduelles. Car en effet, « un modèle de gestion durable des matières

résiduelles suppose que chaque acteur touché assume les responsabilités qui lui incombent et qu'il en paie les coûts. »[64].

Pour ce faire, l'augmentation de la participation citoyenne à la bonne gestion des matières résiduelles résidentielles est essentielle. Le sondage Léger Marketing a amélioré la compréhension des obstacles qui freinent l'adoption des comportements visés par les différents programmes de valorisation des matières résiduelles; les rencontres, ateliers de consultations et sondages réalisés depuis quelques années ont permis de comprendre aussi pourquoi certains citoyens sont-ils réfractaires aux programmes de valorisation des matières résiduelles.

Réduction du volume d'ordures ménagères

Aussi, le volume d'ordures ménagères permis présentement par logement et par collecte est très élevé, à six items de 120 litres par collecte, et n'incite pas la réduction de la production des déchets. De plus, la fréquence de collecte des conteneurs d'ordures ménagères dans les immeubles à logements multiples et hebdomadaire, alors que la collecte en bordure de rue se fait aux deux semaines.

Incitatifs tarifaires

La tarification fixe de la collecte des déchets (la taxe municipale GMR où toutes les unités desservies par le service municipal paie le même montant) bien que simple à gérer et socialement acceptée, donne l'illusion que le coût de collecte et de traitement des déchets est nul. En effet, le comportement d'un générateur excessif d'ordures ménagères est complètement à la charge du système, tandis que les efforts d'un citoyen averti et sensibilisé ne sont pas considérés.

Il existe de multiples types de tarification incitative : au poids, au volume, au nombre de contenant ou de collecte, combinaison avec une tarification fixe, etc. Bien qu'on rencontre de nombreux exemples en Ontario (une province ayant des caractéristiques similaires à celles du Québec), on ne recense qu'un seul cas au Québec (municipalité de Potton), avec un deuxième cas en cours d'implantation à Beaconsfield. En 2015, la Ville de Gatineau octroyé un mandat à la firme NI Corporation, Division services-conseils pour identifier des solutions d'implantation d'une tarification incitative dont le but est de réduire la quantité d'ordures ménagères du secteur résidentiel[65].

Un rapport recommandant plusieurs scénarios a été soumis par les consultants et deux scénarios possibles d'implantation d'incitatifs ont été proposés afin de pouvoir illustrer comment une réduction du volume d'ordures ménagères permis à 120 litres par logement, par collecte municipale et des incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères pourraient être mis en place dans le secteur résidentiel, à partir de 2018 à Gatineau. Les deux scénarios ont permis de discuter de l'acceptabilité de cette mesure, de planifier le développement et le déploiement de cette action et de prévoir l'atteinte ou non des objectifs de réduction des déchets fixés pour 2020.

Les collectivités les plus efficaces en valorisation des matières résiduelles utilisent presque systématiquement des incitatifs tarifaires dans leurs programmes, car les facteurs tarifaires présentent l'avantage d'affecter directement l'analyse coût/bénéfice du citoyen. Bien sûr, des incitatifs techniques, de logistique et des incitatifs plus informationnels sont proposés, selon les besoins de chaque secteur. Ces incitatifs sont de trois catégories, dont voici quelques exemples:

[64] Gazette officielle du Québec, 16 mars 2011, 143e année, no 11, p. 973
[65] Rapport NI Corporation incitatifs tarifaires

Figure 34 : Exemples d'incitatifs à la réduction de la génération de déchets et d'ordures ménagères

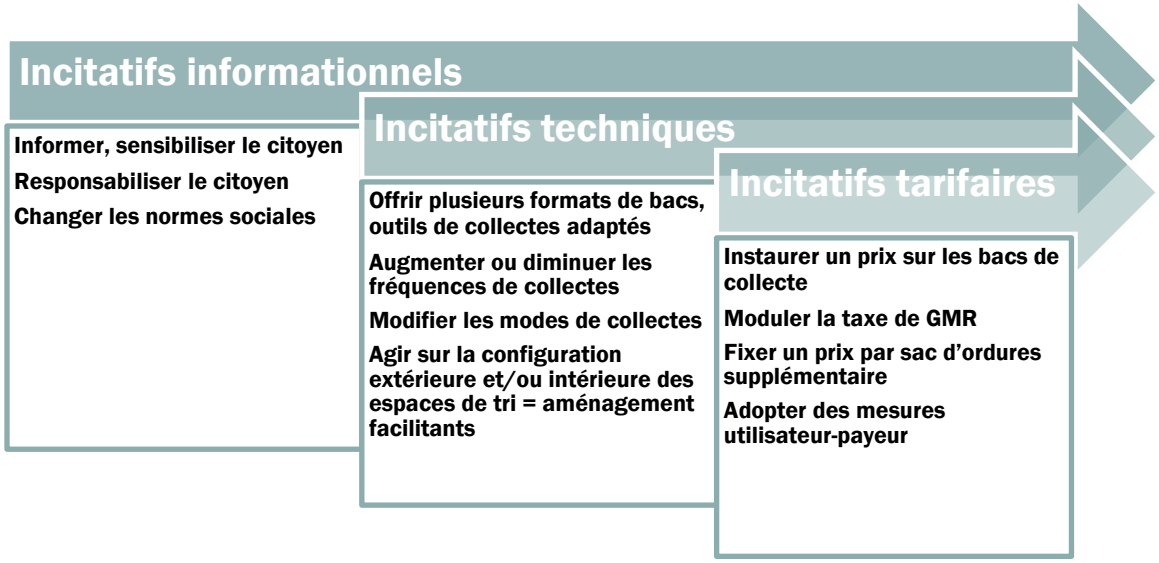

Enjeux résidentiels

Les consultations publiques ont permis de constater que les citoyens ont certaines inquiétudes face aux enjeux d'équité que peuvent représenter les mesures tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites chez certaines clientèles plus vulnérable à de telles mesures.

Aussi, la Commission recommande que la Ville aille de l'avant avec prudence dans la mise en place d'un système d'incitatif tarifaire[66] au cours du déploiement du PGMR et suggère que la Ville explore des mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables et le degré d'acceptabilité de ces mesures pour tous les Gatinois avant une telle mise en œuvre. Par contre, tous s'entendent pour réduire le volume maximal permis d'ordures ménagères par unité résidentielle.

Ordures ménagères – Enjeux résidentiels	▪ *Réduction de la production de déchets ultimes (ordures ménagères)* ▪ *Incitation à trier les matières et participer au détournement de l'enfouissement* ▪ *Favorisation d'un résultat positif de participer aux programmes de récupération suite à l'analyse coût/bénéfice faite par les citoyens* ▪ *Maintien de la performance à l'élimination résidentielle*

Déchets – ICI

Portrait – ICI

Les déchets autres que résidentiels produits par les ICI du territoire de la Ville de Gatineau sont tous gérés par le secteur privé. Chaque contrat de gestion des déchets commerciaux est négocié individuellement (par entreprise, avec un collecteur) avec des fournisseurs de services de collecte pour une longue durée, habituellement cinq ans.

[66] Rapport commission PGMR. (2016).

Données d'élimination – ICI

Chaque année, le MDDELCC compile des données sur l'origine, la nature et la quantité des matières résiduelles éliminées au Québec. Ces données proviennent des registres et rapports annuels des lieux d'enfouissement. Elles constituent une source globale et unique de renseignements sur l'élimination de ces matières, dans le secteur des ICI au Québec. Les données ne comprennent pas les boues agroalimentaires, les biosolides, les résidus d'écocentres, de compostage et de tri. Il est attribué que 57 571 tonnes ont été éliminées en provenance du secteur des ICI gatinois en 2013.

À la composition de ces tonnages (qui excluent les résidus de CRD calculés dans la section CRD des ICI) nous avons ajouté un tonnage de plus de 10 000 tonnes provenant de rejets de centres de tri de matériaux de CRD du territoire, et qui ont été envoyés à l'enfouissement.

Figure 35: Composition des déchets éliminés des ICI (excluant l'industrie de la CRD), 2013

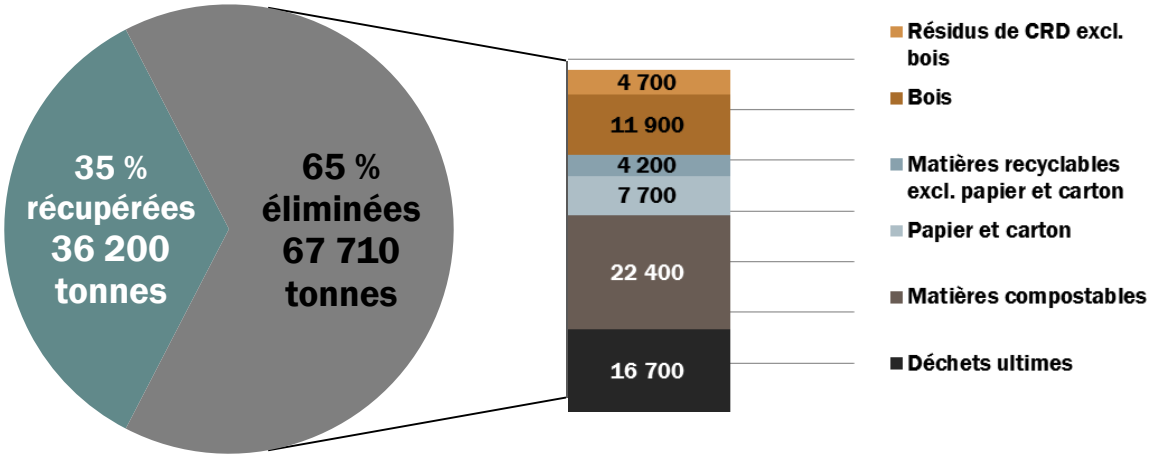

Ces données illustrent qu'encore beaucoup de matières récupérables se trouvent dans les déchets. De plus, advenant les bannissements d'élimination de certaines matières, un total de 56 % des matières actuellement éliminées ne pourront plus être enfouies, soit plus de 34 000 tonnes.

Il se trouve 18 % (environ 12 000 tonnes) de matières recyclables dans les déchets éliminés en provenance des ICI de Gatineau. L'objectif de récupération de 70 % des matières recyclables semble atteint à Gatineau. Par contre, il faut récupérer près de 8 000 tonnes de fibres en vue de l'atteinte de 100 % de récupération du papier et carton (bannissement), soit une diminution de 13% des déchets éliminés en 2013 par le secteur ICI. Près de 40 % des déchets commerciaux sont des matières potentiellement compostables; ainsi, 23 000 tonnes de ces matières devront être détournée de l'enfouissement advenant le bannissement de l'élimination des matières organiques putrescibles.

La performance du secteur ICI est calculée et comparée avec celles d'autres grandes villes à l'aide des données d'élimination. Il en ressort que le taux d'élimination du secteur ICI (excluant la CRD) à Gatineau est le plus bas de toutes les grandes villes du Québec, avec 210 kg par habitant en 2013. Cette excellente performance est attribuable à la faiblesse du secteur industriel à Gatineau, secteur qui produit d'habitude beaucoup de déchets, et à la présence du gouvernement fédéral qui a mis en place au sein de tous les bâtiments et bureaux qu'ils possèdent et gèrent, des programmes de récupération très performants en GMR.

Tableau 40 : Quantités de matières résiduelles valorisables à détourner des déchets des ICI afin d'atteindre les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements de l'élimination

Matières résiduelles	2013			2016 (atteinte des objectifs provinciaux de récupération)		2020 (atteinte des objectifs provinciaux de récupération ET des bannissements)	
Matières recyclables	Récupérées	Éliminées	Générées	70 % de récupération	À récupérer de plus	Bannissement 100 % Papier et carton	À récupérer de plus
Papier et carton	30 578	7 746	38 324	26 827	0	38 324	7 746
Contenants plastiques, verre et métal	4 681	4 225	8 906	6 234	1 553	S. o.	1 553
Total	35 259	11 971	47 230	33 061	1 553	38 324	9 299
Matières compostables	Récupérées	Éliminées	Générées	60 % de récupération	À récupérer de plus	Bannissement 100 %	À récupérer de plus
Résidus alimentaires et autres	896	22 292	23 188	13 913	13 017	23 188	22 292
Résidus verts	0	146	146	88	88	146	146
Total	896	22 438	23 334	14 000	13 105	23 334	22 438

Matières résiduelles	Récupérées	Éliminées	Générées	Détournées si obj. prov. atteints	À détourner de plus si objectifs prov. atteints	Détournées si bannissements 100 %	À détourner de plus si bannissements atteints
Total	36 155	44 548	80 703	14 658		31 737	
En 2020, par rapport à 2013	Baisse de 22 % des déchets					Reste 36 000 tonnes à éliminer = Baisse de 47 % des déchets à éliminer	

En 2020, si tous les objectifs provinciaux de récupération et de détournement de l'élimination étaient atteints et que les bannissements étaient respectés à 100 % dans les secteurs ICI, les déchets éliminés auraient diminué de 36 000 tonnes et il ne resterait plus que 31 700 tonnes à éliminer.

Dans le secteur des déchets issus de la CRD, si tous les objectifs provinciaux de récupération et de détournement de l'élimination étaient atteints et que les bannissements étaient respectés à 100 %, les déchets

auraient réduit de 22 000 tonnes et il ne resterait que 15 310 tonnes à éliminer (voir tableau suivant). Ces efforts de réduction sont considérables, dans des domaines ou le tri et les programmes de récupération ne sont pas déjà implantés

Figure 36 : Quantités de matières résiduelles valorisables à détourner des déchets de la CRD afin d'atteindre les objectifs provinciaux de récupération et les bannissements de l'élimination

Matières résiduelles	2013			2016 (atteinte des objectifs provinciaux de récupération)		2020 (atteinte des objectifs provinciaux de récupération ET des bannissements)	
Résidus de CRD	Récupérés	Éliminés	Générés	Tri 70 %	À récupérer	Bannissement bois 100 %	À récupérer
Bois	21 524	11 928	33 452	23 416	1 892	33 452	11 928
Agrégats (obj. 80 %)	90 803	5 605	96 408	77 126	S.o.	S.o	S. o.
Autres résidus CRD	762	14 753	15 515	10 861	10 099	s.o.	10 099
Total	113 089	32 286	145 375	111 403	11 991	33 452	22 027
Matières résiduelles de la CRD	Récupérées	Éliminées	Générées	Détournées si obj. prov. atteints	À détourner de plus si objectifs prov. atteints	Détournées si bannissements du bois 100 %	À détourner de plus si bannissement du bois 100 %
Total	113 089	32 286	145 375	11 991		22 027	
En 2020, par rapport à 2013	Baisse de 36 % des déchets de CRD éliminés					Reste 15 310 tonnes à éliminer = Baisse de 67 %	

Diagnostic – ICI

Toute entreprise doit gérer ses matières résiduelles, mais la grande majorité de ces dernières ne gèrent que leurs « déchets » en se procurant des outils d'entreposage et des services d'enlèvement des déchets seulement. Cette filière unique est destinée inévitablement à l'enfouissement et donc à l'élimination. Ainsi, l'implantation d'un programme ou d'un service de collecte des matières recyclables ou compostables, la formation des employés à ces changements, l'acquisition d'outils de tri et de collecte et d'entreposage, sans parler de coûts de collecte supplémentaires, sont toujours vus comme des coûts additionnels à la gestion actuelle de leurs déchets; la gestion des déchets est souvent perçue comme la plus économique par les ICI en comparaison avec l'implantation de programmes de récupération. De plus, il n'existe pas d'avantages ou d'incitatifs à implanter des mesures de détournement de l'élimination en milieu commercial présentement.

Établissements scolaires et CPE

Les contrats de gestion des déchets commerciaux dans le réseau scolaire sont négociés individuellement par les commissions scolaires avec des fournisseurs de services de collecte, pour une longue durée, et les

économies liées à une diminution des déchets ne sont pas comptabilisées. Les établissements scolaires, qui peuvent bénéficier des services municipaux de collecte des matières recyclables et compostables (utilisateur-payeur), ne font pas le calcul des économies liées au détournement puisqu'ils ne voient aucun avantage financier à diminuer les quantités de déchets. Par contre, la bonne GMR en milieu scolaire fait office de sensibilisation à tous les résidents de Gatineau par le biais des enfants et leurs familles.

La plupart des ICI sont sensibilisés à l'importance de faire le tri, de recycler les matières recyclables et de contribuer à la réduction des déchets produits, sans compter l'image corporative plus verte que cela pourrait illustrer, mais aucun avantage financier ou règlementaire n'encourage ces institutions à modifier leurs façons de faire actuelles.

Enjeux – ICI

Les ICI incluant les industries de la CRD ont émis le souhait que la Ville, à travers le PGMR :

- prenne l'initiative d'informer et de sensibiliser tous les ICI à la GMR responsable, aux objectifs provinciaux, et aux bannissements de l'élimination à venir;
- facilite la collaboration avec les partenaires du secteur ICI et fournisse des incitatifs afin de les aider à effectuer la transition et à adopter de nouvelles pratiques de bonne gestion des MR
- facilite l'accessibilité à des services de récupération ou de recyclage à bas coût pour les petites entreprises et les petits commerçants surtout;
- modifie la règlementation et l'applique de façon graduelle pour motiver le secteur à adopter de bonnes pratiques de GMR.

Puisque la performance à l'élimination dans le secteur des ICI est déjà très bonne par rapport à la moyenne provinciale, les enjeux se situent davantage au niveau de la récupération des matières valorisables en vue d'atteindre les objectifs provinciaux et de s'adapter aux bannissements de l'élimination des matières générées.

Enjeux déchets – Secteur ICI	
	▪ *Favorisation d'un résultat positif d'implanter des programmes de récupération suite à l'analyse coût/bénéfice faite par les ICI* ▪ *Amélioration de (l'accessibilité) l'offre de services de programmes de récupération moins coûteux que les déchets* ▪ *Réduction de la production de déchets ultimes* ▪ *Amélioration de la performance à l'élimination des ICI*

Déchets – Organisationnel

Portrait organisationnel

C'est le service municipal résidentiel de collecte des déchets qui est offert dans tous les bâtiments et terrains municipaux. Plusieurs contenants d'entreposage et de collecte sont disposés partout à travers la Ville, tels :

- Conteneurs à chargement avant dans les bâtiments municipaux principaux ;
- Transrouliers dans les ateliers municipaux et à l'usine d'épuration ; les déchets des ateliers municipaux sont issus des activités d'opération (nettoyage de terrains publics en grande partie et des opérations internes);
- Poubelles dans tous les espaces publics, parcs et terrains sportifs et chalets communautaires principaux
- Vidange de poubelles d'ordures individuelles non offerte (chaque employé doit vider ses ordures dans un espace commun, alors que le recyclage est vidé dans chaque bureau) à l'intérieur des bâtiments.

Malgré que tous les déchets produits par la Ville de Gatineau soient inclus dans le tonnage résidentiel d'ordures ménagères, il est possible d'estimer les quantités produites par les activités organisationnelles; avec près de 110 bâtiments municipaux desservis par une collecte de déchets, totalisant plus de 560 verges cubes de volume d'entreposage de ces résidus, la production de déchets annuelle est estimée à plus de 3 800 tonnes par année, soit 5,5 % des ordures ménagères résidentielles.

Une caractérisation partielle des matières résiduelles produites par certains bâtiments municipaux avait été réalisée en 2010 par le Service de l'environnement[67]. Cette caractérisation avait permis d'illustrer qu'entre 20 et 30 % des déchets provenant des bâtiments municipaux étaient constitués de matières potentiellement recyclables par la collecte sélective. Cependant, la représentativité des échantillons n'a pas été suffisante pour permettre de dresser un portrait exact de la génération de matières résiduelles. Une telle étude de caractérisation serait essentielle pour cibler les gisements de matières récupérables qui pourraient être détournés des déchets et ainsi récupérés en vue d'une valorisation.

Diagnostic organisationnel

Il est très facile de déposer des matières résiduelles dans les poubelles d'ordures ménagères partout à la Ville de Gatineau. C'est dans une perspective de propreté et de salubrité que les contenants de poubelles sont nombreux et régulièrement vidés. Cependant, puisque les données des matières qui y sont déposées ne sont pas disponibles, il est difficile de poser un diagnostic sur le potentiel de valorisation ou de réduction de ces déchets. Comme les coûts de gestion des ordures ménagères sont beaucoup plus élevés que les coûts de gestion des autres matières recyclables, la Ville a tout à gagner à réduire les déchets le plus possible. Les enjeux sont donc les suivants :

Enjeux déchets – Ville de Gatineau	▪ *Amélioration de la performance à l'élimination (réduction de la production de déchets)* ▪ *Incitation à la participation, sensibilisation et formation des employés au détournement de l'enfouissement*

Déchets - Enjeux

L'enjeu dans le domaine des déchets, pour tous les secteurs, est la réduction de la production de déchets afin de diminuer la quantité de déchets éliminés par personne sur le territoire. Les raisons sont évidemment environnementales; réduire le gaspillage des ressources, diminuer l'enfouissement, mais aussi économiques, car la gestion des déchets est très coûteuse pour tous les citoyens.

Enjeux

- *Réduction du gaspillage de ressources*
- *Conformité du PGMR via les objectifs provinciaux relatifs aux résidus ultimes*
  - *Atteinte de l'objectif provincial de diminution des matières éliminées sur le territoire*
- *Diminution de la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets ultimes*
- *Amélioration de la performance à l'élimination territoriale (= augmentation de la redistribution de redevances à la Ville de Gatineau)*
- *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration*
- *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR*

[67] Caractérisation résidentielle. (2010).

Déchets – Actions

Les actions proposées pour réduire les déchets selon les secteurs résidentiels, ICI ou de la CRD sont des incitatifs adaptés à chaque secteur de provenance qui permettraient de répondre aux enjeux de chacune des filières de matières résiduelles, qui visent tous à réduire les quantités de déchets éliminées par personne sur le territoire gatinois.

DÉCHETS	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objectifs du PGMR	▪ ***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** ▪ ***Les déchets éliminés auront diminué, par rapport à 2013, de :*** ○ ***45 % au secteur résidentiel*** ○ ***50 % au secteur ICI*** ○ ***55 % au secteur CRD (excluant les agrégats)*** ▪ ***La vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets ultimes aura diminué*** ▪ ***La meilleure solution régionale possible pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais aura été identifiée*** ▪ ***Un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous les citoyens, par la mise en place d'incitatifs tarifaires, techniques et informationnels, aura été favorisé***		
Objet	***Réduire l'élimination/pers résidentiel***	***Réduire l'élimination/pers secteur ICI***	***Réduire l'élimination/pers territorial***
Actions	**23.**	**24.**	**25.**
	Mise en place d'incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens: • **Interdire encombrants réutilisables et résidus de CRD dans la collecte des ordures ménagères** • **Limiter volume d'ordures ménagères à 120 l/unité par collecte bord de rue** • **Réduire de moitié la fréquence de collecte des conteneurs d'ordures ménagères dans les multilogements** • **Implanter un système d'incitatifs tarifaires (utilisateur-payeur) pour surplus de déchets par collecte** • **Projet pilote 2018-2019 : exploration de mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables**	**Améliorer l'offre de services et de programmes de récupération moins coûteux que l'enfouissement des déchets dans les établissements scolaires :** • **Inclure les coûts de collecte des matières recyclables et compostables dans le contrat 2017 de collectes résidentielles, afin de diminuer les coûts du service offert dans les écoles et les CPE;** • **Entamer des négociations avec les commissions scolaires pour offrir un service municipal intégré aux établissements scolaires (incluant la collecte des déchets)**	**Mise en place d'incitatifs informationnels et techniques au détournement des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement au sein des opérations municipales :** • **Acquisition de données organisationnelles** • **Incitation à la participation, sensibilisation et formation des employés au détournement de l'enfouissement, à la réduction des déchets (Voir Action 3.);** • **Responsabilisation des employés. Exemples : implanter un système d'ilots à 3 voies dans les centres de service et les ateliers municipaux**

Objet	***Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets ultimes***
Actions	**26.**

	Réalisation d'une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale en vue de proposer l'élimination des déchets ultimes à Gatineau, en Outaouais ou dans la région de la capitale nationale, en analysant plusieurs scénarios :
	- **La valorisation des matières par le tri, le recyclage**
	  - **Réduction et réemploi**
	  - **Centres de re-tri (tricompostage)**
	- **La valorisation énergétique**
	  - **Potentiel d'usines niveau régional (Résolu, Ville d'Ottawa)**
	  - **Technologies éprouvées**
	  - **Mode de financement (PPP, public, privé)**
	- **L'enfouissement**
	  - **Sites existants**
	  - **Partenariats publics potentiels**

RDD et RÉP

Description

Les résidus domestiques dangereux sont des matières dangereuses et des produits qui doivent être éliminés de façon sécuritaire ou récupérés et recyclés dans le cadre d'un programme de responsabilité élargie des producteurs, comme:

- Peintures, huiles et antigels, produits électroniques, lampes au mercure, piles et batteries
- Pesticides, solvants, colles, etc.
- Pneus hors d'usage

Ces matières sont interdites à l'enfouissement, et donc ne doivent pas être déposées dans le cadre de la collecte des ordures ménagères ou dans les déchets du secteur ICI ou de la CRD. Aucun objectif provincial de récupération ne vise directement les RDD. Cependant, le *PGMR peut prévoir des mesures :*

- *visant à accroître l'accessibilité des citoyens aux services de récupération des RDD;*
- *encourageant la disposition adéquate des RDD et des pneus;*
- *veiller à ce qu'un service de récupération soit accessible aux petits ICI générant des produits assimilables aux RDD selon les conditions d'admissibilité établies par la Ville de Gatineau.*

Responsabilité élargie des producteurs

Le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, en vigueur depuis juillet 2011, attribue la responsabilité de la gestion de certains produits en fin de vie aux entreprises qui les produisent ou qui les mettent en marché au Québec.

Ainsi, la récupération et le recyclage de plusieurs catégories de produits est maintenant assurée par différents programmes provinciaux, tels :

- les huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres sont récupérés par la Société de gestion des huiles usagées, SOGHU;
- les pneus hors d'usage : récupérés par RECYC-QUÉBEC par le biais du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage;
- les peintures et contenants : récupérées par Éco-Peinture Québec
- les piles, acceptées par l'organisme Appelàrecycler;
- les ampoules au mercure (fluocompactes et fluorescents) dont le programme RecycFluo gère la récupération;
- les produits électroniques, ARPE Québec.

Les points de dépôt accessibles aux citoyens à Gatineau sont tous répertoriés dans le Bottin vert de la Ville.

Les données de récupération des produits sous la RÉP en provenance du territoire de Gatineau n'ont pas pu être obtenues de la part des organismes qui gèrent les programmes. Ainsi, les données que la ville possède sont celles liées aux matières gérées dans les écocentres principalement, telles qu'illustré dans les sectiosn suivantes.

RDD – Organismes, entreprises et installations

Quelques entreprises de collecte et traitement des RDD sont présentes sur le territoire gatinois : ChemTech Environnement, Veolia Services à l'environnement par exemple. Cependant, aucune installation de traitement ou d''élimination de ces produits n'est présente sur le territoire et dans la région. Tous les programmes de la RÉP sont présents à Gatineau par le biais de points de dépôt ou de services de collecte incluant le recyclage des produits ramassés.

Certains services privés de collecte, transport et traitement des RDD sont disponibles aux ICI, et tous les programmes de récupération et recyclage des produits sous la RÉP sont aussi accessibles aux ICI. Finalement, deux usines de démantèlement, de recyclage et de remise à neuf de produits électroniques sont installées sur le territoire.

Tableau 41 : Installations de gestion de certains RDD

Nom	Adresse de l'installation	Ville, province	Activités	Matières acceptées	Clientèle
Écocentre et centre de transbordement	860, boul. de la Carrière	Gatineau, QC	Écocentre	Aérosols, ampoules fluocompactes, huiles usées, peintures, piles, pesticides, produits chimiques et solvants, produits électroniques	Résidentiel (privé)
Écocentre de l'Aéroparc	26, rue Pierre-Ménard	Gatineau, QC	Écocentre	Aérosols, ampoules fluocompactes, huiles usées, peintures, piles, pesticides, produits chimiques et solvants, produits électroniques	Résidentiel (privé)
ÉVOLU-TIC Outaouais	444, boulevard St-René Est	Gatineau, QC	Centre de récupération	Lampes fluo-compactes et tubes fluorescent des ICI pour le programme provincial RecycFluo et produits électroniques	ICI
Service technologique La Relance STLR	45, boulevard Sacré-Cœur	Gatineau, QC	Récupération, réparation et remise à neuf d'ordinateurs et de matériel informatique	Produits électroniques (dans le cadre du programme fédéral *Ordinateurs pour les écoles*)	ICI
Valoritec	700 boulevard Gréber	Gatineau, QC	Usine de démantèlement et de recyclage des produits électroniques	Produits électroniques	Résidentiel, municipal, ICI

Tableau 42 : Organismes et entreprises œuvrant en gestion des RDD et des produits sous la RÉP

Nom	Activités	Matières gérées
Appel À Recycler	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Piles
ARPE Québec	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Produits électroniques
Drain-All	Récupération, recyclage et élimination de résidus domestiques dangereux	RDD
Éco-Peinture	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Peintures et leurs contenants
Environnement E L B	Récupération de résidus domestiques dangereux	RDD
Propane Outaouais	Récupération de bonbonnes de propane	Bonbonnes de propane
Recyc-Fluo	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Lampes au mercure
SOGHU	Organisme reconnu pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation	Huiles, antigels, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres
Supérieur Propane	Récupération de bonbonnes de propane	Bonbonnes de propane
Veolia Services à l'environnement	Récupération et gestion des matières dangereuses résiduelles	RDD

RDD – Résidentiel et ICI

Les résidus domestiques dangereux (RDD), les pneus et les produits électroniques ne peuvent être mis aux ordures ménagères, ni au recyclage, ni au compostage. En plus d'être nocifs pour l'environnement, certains RDD représentent un réel danger. Le chlore, par exemple, peut provoquer un incendie lorsqu'il entre en contact avec des liquides. Même placé dans un contenant bien fermé, il représente un risque d'incendie puisque le contenant peut se briser dans le camion sous l'effet de la compaction. Il convient donc d'apporter ses matières dangereuses, préférablement dans leur contenant d'origine, aux écocentres durant les heures d'ouverture. En effet, les gatinois et les employés municipaux peuvent se départir gratuitement de leurs RDD de toutes sortes, tels les produits chimiques, pesticides, essence, solvants, goudron, pneus, produits électroniques, etc. aux écocentres municipaux. Les RDD récupérés dans les écocentres sont envoyés pour traitement et disposition sécuritaire à une entreprise de traitement des déchets dangereux. De plus, les piles et les produits électroniques sont aussi acceptés dans quelques bâtiments municipaux ouverts au public et dans d'autres points de dépôts commerciaux sur le territoire. Les ICI du territoire ne peuvent par contre apporter leurs RDD aux écocentres.

En 2013, la Ville de Gatineau a géré 670 tonnes de RDD, pneus et produits électroniques. Des RDD ont été trouvés dans les ordures ménagères lors de la caractérisation des matières résiduelles résidentielles et cette quantité s'élève à 507 tonnes qui auraient dû être détournées de l'enfouissement.

Figure 37 : Composition des RDD gérés par la Ville de Gatineau, 2013

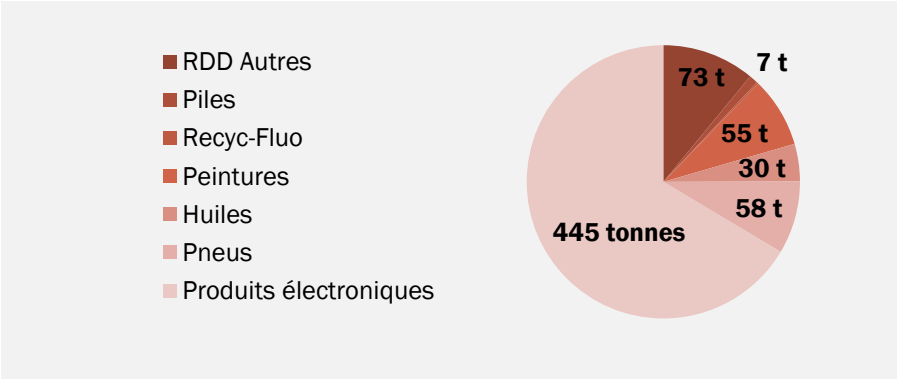

Produits électroniques

En 2013, le tonnage recueilli de produits électroniques en fin de vie utile s'élève à 445 tonnes. Cette quantité représente majoritairement les produits électroniques déposés par les citoyens aux différents points de dépôts municipaux, mais également, en moindre proportion, les surplus d'actifs de la Ville de Gatineau. Plusieurs commerces de grande surface acceptent les produits électroniques mais les produits apportés par les citoyens gatinois dans ces dépositaires ne sont pas comptabilisées dans les statistiques municipales.

L'Association pour le Recyclage des Produits Électroniques, ARPE-Québec gère le programme; ses activités sont entièrement financées par l'application des frais de gestion environnementale, ou « écofrais », au coût d'achat des nouveaux produits électroniques visés. Les « écofrais » financent ainsi la mise en place des points de dépôts officiels de l'ARPE-Québec à travers toute la province, la prise en charge des coûts de collecte, du transport et de la valorisation des produits électroniques. Ces produits sont par la suite acheminés à différentes entreprises certifiées par le Bureau de la qualification des recycleurs de l'ARPE pour leur réemploi, leur remise à neuf ou encore leur recyclage responsable.

L'ARPE-Québec a officialisé la mise en place de deux points de dépôt pour la Ville de Gatineau;

- Écocentre de l'Aéroparc au 26 rue Pierre-Ménard
- Écocentre temporaire au 860, boulevard de la Carrière

La Ville continue à rendre accessibles des points de dépôts pour produits électroniques dans certains bâtiments municipaux. L'ARPE-Québec a aussi déployé une campagne de publicité et d'information provinciale contribuant à sensibiliser davantage les citoyens à l'apport et la récupération des produits électroniques. Rappelons qu'à Gatineau il est interdit de déposer des produits électroniques dans les ordures ménagères ou les matières recyclables, et ce, depuis 2011.

Pneus

Le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage vise la prise en charge des pneus rebutés annuellement au Québec. D'ailleurs, depuis 1999, un droit environnemental de 3 $ à l'achat de

chaque pneu neuf d'un véhicule routier est exigé au Québec afin de financer le programme de recyclage et ainsi rendre le service de récupération des pneus hors d'usage un service gratuit.

Les pneus sont interdits dans la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel mais les pneus de voiture et de motocyclette, sans jante, ainsi que les pneus de vélos et leurs chambres à air peuvent être apportés gratuitement aux écocentres. Plusieurs commerçants et garages récupèrent aussi les pneus usés. Les écocentres municipaux ont récupérés 58 tonnes de pneus en 2013. Les pneus récupérés aux écocentres sont collectés par Transport Charrette pour le programme provincial de recyclage.

RECYC-QUÉBEC compile les quantités de pneus récupérés sur le territoire de la Ville de Gatineau, ainsi (incluent les tonnages récupérés aux écocentres) :

Tableau 43 : Quantités de pneus récupérés à Gatineau, 2013

Type pneu	Nombre pneus	Poids moyen	Poids total récupéré (tonnes)
Pneus auto	129 917	9 kg	1 169
Pneus camion	6 887	52 kg	358
Petit pneu	271	5 kg	1
TOTAL			1 529

Notons que PF Resolu de Gatineau possède un certificat d'autorisation environnementale pour valorisation énergétique de copeaux de pneus à son usine de la rue Main. Cependant, nous n'avons pas de données sur les quantités de pneus qui auraient été valorisés en 2013.

RDD – Diagnostic

La récupération des RDD dans le secteur résidentiel semble trop faible considérant qu'elle devrait être de 100 %. Les données de caractérisation des ICI ne permettent pas d'évaluer le taux de récupération ou les quantités de RDD éliminées dans leurs déchets non plus.

Malgré la gratuité de l'apport des RDD aux écocentres, il semble que les citoyens et les ICI ne sont pas tous informés ou motivés suffisamment pour entreposer, accumuler et apporter volontairement leurs RDD dans les points de dépôts autorisés ou aux écocentres. Les coûts de traitement des RDD, qu'ils soient gérés par la Ville ou par le privé, sont très élevés et la complexité de gérer ces substances est parfois grande. Cependant, un peu plus de 20% des ICI ont affirmé récupérer les déchets dangereux dans leur entreprise[68].

[68] Sondage web. (2012).

RDD –Enjeux

Enjeux

- *Conformité du PGMR via les objectifs provinciaux relatifs RDD, afin que ces matières ne soient pas enfouies mais soient plutôt réduites, réutilisées, recyclées ou éliminées de façon sécuritaire*
- *Favorisation d'un résultat positif de détourner les RDD de l'enfouissement suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous citoyens*
- *Incitation à trier et apporter les RDD aux points de dépôt autorisés ou aux écocentres pour traitement approprié*
- *Favorisation de la mise en place de points de dépôt de produits sous la RÉP sur tout le territoire*
- *Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration*
- *Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR*

RDD - Actions

Il convient donc d'inciter tous les citoyens, qu'ils soient à la maison, au travail ou dans les ICI, à trier et apporter les RDD aux points de dépôt autorisés ou aux écocentres pour traitement approprié. Pour ce faire, les actions proposées cherchent à favoriser un résultat positif de détourner les RDD de l'enfouissement suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous citoyens.

RDD	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objectif du PGMR	***Ré-actualiser (optimiser) les programmes et services de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs et pour les grandes filières de matières résiduelles :*** ▪ ***RDD***		
Objet	• ***Favorisation d'un résultat positif de détourner les RDD de l'enfouissement suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous citoyens*** • ***Incitation à trier et apporter les RDD aux points de dépôt autorisés ou aux écocentres pour traitement approprié***		
Actions	**27.**		**28.**
	Soutien technique et informationnel au tri et à la récupération des RDD et des produits sous la REP : • **Diffusion de campagnes d'information aux citoyens et aux ICI qui génèrent des RDD afin de faciliter le tri et d'augmenter la notoriété des points de dépôt et des produits sous la RÉP** • **Facilitation de l'accès à des points de dépôt autorisés aux citoyens et aux ICI pour disposer de leurs RDD et de leurs produits électroniques**		**Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des RDD municipaux :** • **Harmonisation des collectes de RDD et de produits sous la REP dans les ateliers municipaux** • **Information et responsabilisation des employés**

Matières nécessitant une gestion particulière

Véhicules hors d'usage

Voici les entreprises œuvrant dans la récupération et le recyclage des véhicules hors d'usage (VHU) à Gatineau. Aucune de ces entreprises n'a transmis de données sur les quantités de VHU récupérées ou éliminées.

Nom	Adresse de l'installation	Ville, province	Activités	Matières acceptées	Clientèle
Centre de pièces recyclées de l'Outaouais	65, rue Audet	Gatineau, QC	Recyclage de VHU - installation de démantèlement	Véhicules usagés	Résidentiel (privé)
Garage Louis Guay	380, boulevard Labrosse	Gatineau, QC	Recyclage de VHU - installation de démantèlement	Véhicules usagés	Résidentiel (privé)
Howard Auto Wrecker	601, chemin Klock	Gatineau, QC	Installation de démantèlement	Carcasses et pièces automo-biles	Résidentiel (privé)

Cependant, selon l'outil de RECYC-QUÉBEC pour évaluer les quantités de VHU hors d'usage générés et récupérés à Gatineau, la grille de calcul permet d'estimer à 12 820 tonnes les VHU récupérés en provenance du territoire de Gatineau, et à un peu plus de 6 000 tonnes éliminées, pour un taux de récupération d'environ 47 % en 2013. Les tonnes éliminées de ce type de matières (*fluff*) sont incluses dans les déchets provenant des ICI.

La Ville de Gatineau souhaite connaître davantage cette industrie dans le futur afin d'obtenir des données de production de matières résiduelles liées aux VHU et en apprendre davantage sur leur gestion.

Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles

Résidus de centre de tri

Tous les centres de tri (centre de tri de résidus de CRD, de matières recyclables) produisent des rejets qui sont envoyés à l'enfouissement. Malgré que les centre de tri de Gatineau aient transmis certaines données liées aux quantités de déchets envoyés à l'enfouissement en provenance de leurs activités, aucun centre de tri œuvrant sur le territoire gatinois ou qui gère des matières provenant de Gatineau n'a autorisé la divulgation des quantités de rejets produits en 2013.

Compost

Aucune usine de compostage n'est en opération en 2013 sur le territoire gatinois. Les matières compostables en provenance de Gatineau ont été compostées dans une usine privée en Ontario dont il a été impossible d'obtenir les quantités de compost produites ou les quantités totales de rejets.

Cendres et chaleur, gaz, énergie, eau chaude, vapeur

L'usine de pâtes et papiers PF Resolu à Gatineau produit de grandes quantités de cendres industrielles qui ne sont pas considérées comme des matières dangereuses par le Règlement sur les matières dangereuses. Ainsi, en 2013 (l'usine n'ayant été en opération qu'une partie de l'année 2013, le total n'est pas représenta-

tif d'une année de production en opération normale), l'usine a disposé de 15 300 tonnes de cendres qui ont été valorisées par épandage agricole dans l'est ontarien[69].

Résidus d'activités municipales

Résidus de balayage de rue

La Ville de Gatineau génère chaque année, au printemps, de grandes quantités de résidus de balayage de rue – ou poussières de rue, résultant du nettoyage des rues par les équipes d'entretien de la Ville au printemps et tout au long de la saison estivale. Environ 10 000 tonnes de ces résidus sont collectées chaque année par la Ville de Gatineau, qui doit les gérer. Jusqu'à 2013, ces résidus composés de pierre de riz, de matières organiques (feuilles, herbe), de sable et de déchets étaient utilisés dans un lieu d'enfouissement pour remblai et remplissage.

Afin de gérer ces matières dans une perspective de recyclage, une caractérisation préliminaire a été faite en 2014 et permis d'avoir un aperçu préliminaire des qualités environnementales de cette matière. Les résultats permettent de considérer la valorisation de ces résidus si leur qualité s'améliore, car la contamination est trop grande pour pouvoir les utiliser sans traitement préalable présentement.

Plusieurs avenues ont été analysées pour entreposer les résidus, les traiter (laver, décontaminer) les recycler ou les réutiliser localement. Les résultats de ces analyses seront utilisés pour définir un plan d'action pour la gestion des résidus de balayage de rue municipaux. De plus, le MDDELCC devrait publier sous peu des lignes directrices pour clarifier et faciliter la valorisation de ces matières résiduelles aux municipalités.

Résidus d'abattage – foresterie urbaine

Les copeaux de bois et les branches générées par les opérations municipales de foresterie urbaine ainsi que les branches apportées par les citoyens aux écocentres municipaux sont depuis quelques années réemployés comme paillis dans les activités d'horticulture municipales et aussi valorisées par des industries locales en cogénération (valorisation énergétique).

Trois sites d'entreposage sont utilisés par le Service des travaux publics pour gérer ces résidus au cours de l'année :

- 52, rue de Granby (secteur de Gatineau)
- Chemin Pink (secteur d'Aylmer)
- Garage municipal de Masson-Angers

Agrile du frêne

À cause de la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de Gatineau, ainsi que l'impact de cette infestation sur les frênes publics depuis quelques années déjà, des opérations d'abattage massives, ainsi que les opérations régulières d'abattage d'arbres municipaux au cours de l'été résultent en une importante quantité d'arbres abattus que la Ville doit gérer comme matière résiduelles.

La Ville de Gatineau souhaite valoriser ce bois avec la plus grande valeur ajoutée, selon les politiques municipales en vigueur et en respectant l'arrêté ministériel de l'ACIA. En effet, les arbres infestés par

[69] Données de PF Resolu, 2015.

l'agrile du frêne conservent toujours une valeur commerciale dans le marché de la fibre de bois et du bois de scierie puisque l'agrile n'infeste que les couches extérieures du bois d'aubier.

Inventaire des matières

En 2013, un inventaire a été estimé des volumes de bois qui étaient entreposés aux sites municipaux en vue d'être valorisés (valorisation énergétique).

Tableau 44 : Quantités de résidus municipaux de branches et de bois récupérés, 2013-2014

Site	Description	Quantité approx. (en m³)	Équivalent tonnes métriques
Site Granby	Copeaux	800	240 tonnes
	Branches	3300	307 tonnes
Site Pink	Copeaux	400	120 tonnes
	Branches	1000	93 tonnes
Total		5500	760 t
		Valorisation (2014)	540 tonnes de copeaux 950 tonnes de branches et copeaux

La Ville de Gatineau cherche de nouvelles avenues de valorisation de troncs afin de réemployer le bois de frêne ou de le recycler au lieu de l'utiliser pour valorisation énergétique et de devoir le faire déchiqueter auparavant. Si cette dernière option de valorisation énergétique semble plus facile étant donné les besoins en biomasse pour chauffage industriel dans la région, elle ne tient toutefois pas compte du potentiel économique du frêne, un bois de grande qualité utilisé comme bois d'ébénisterie ou architectural et pour fabriquer notamment des manches d'outil, des bâtons de hockey.

La Ville de Gatineau avait diffusé un appel des propositions de valorisation du bois de frêne entreposé aux sites de dépôt municipaux afin de choisir des fournisseurs qui favoriseraient l'utilisation du bois dans sa forme la moins transformée par rapport à des actions de valorisation thermique. La priorité aurait été donnée aux avenues proposées qui permettraient d'obtenir des revenus à partir de cette ressource plutôt que d'occasionner des dépenses pour la Ville. Aucune entreprise ne s'est montrée intéressés à soumissionner dans le cadre de cet appel de propositions. Cependant, des démarches sont en cours afin de développer ce marché dans la région.

Résidus de transformation industrielle

La Ville de Gatineau n'a pas obtenu de données liées aux résidus du secteur primaire qui sont transportés hors du lieu d'origine vers un lieu d'élimination ou vers des installations de valorisation des matières résiduelles. La Ville de Gatineau mettre en place des mesures d'acquisition de données relatives è ce secteur dans le cadre du suivi du PGMR annuellement.

CONCLUSION

Le présent PGMR fait état des matières résiduelles dont voici le portrait 2013[70] et du potentiel de récupération des matières faisant l'objet d'objectif de récupération ou de bannissement de l'élimination, en provenance des secteurs :

- résidentiel
- ICI, y compris l'industrie de la CRD
- de la Ville de Gatineau en tant qu'organisation.

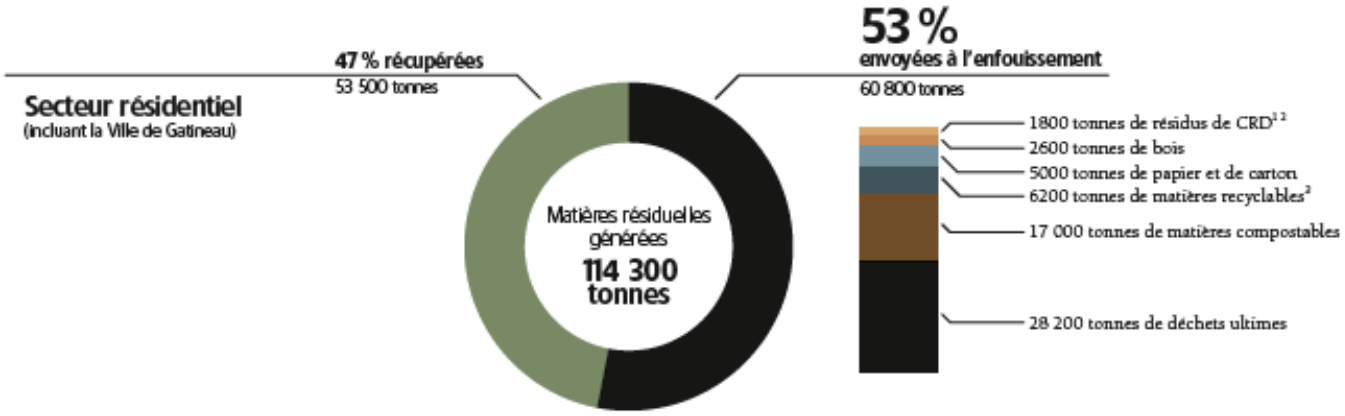

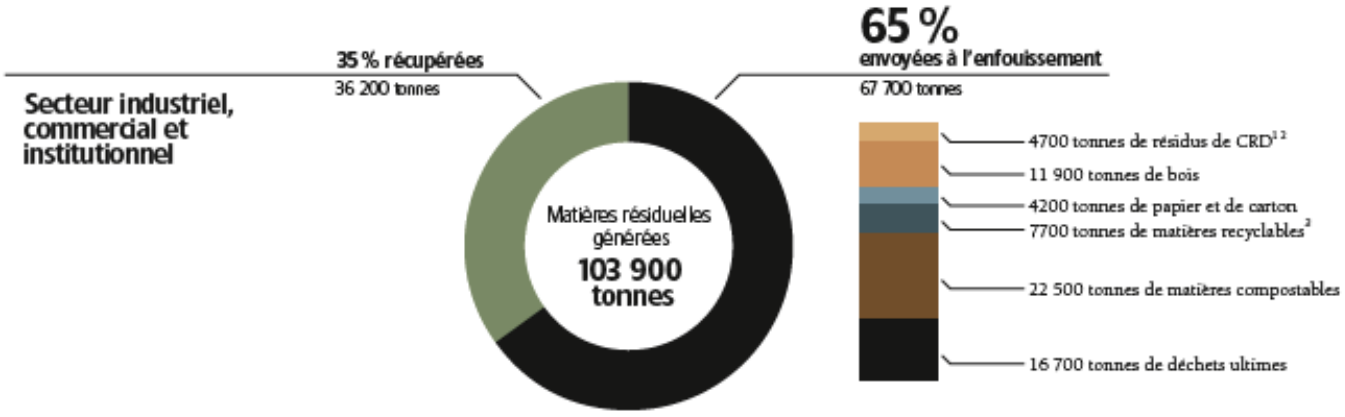

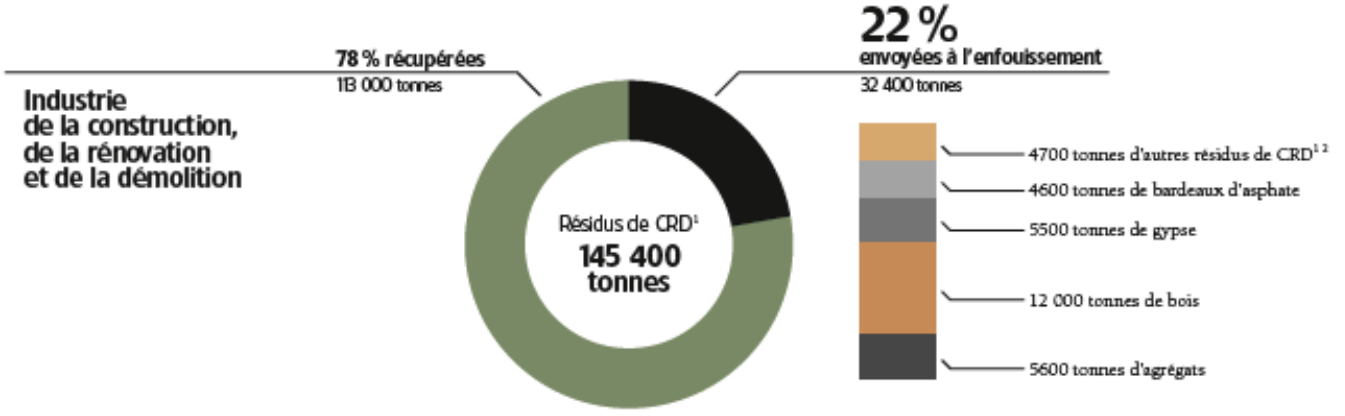

[70] Sommaire du projet de PGMR 2016-2020

ENJEUX DU PGMR 2016-2020

Plusieurs enjeux se répètent suite à l'analyse de chacune des filières de matières résiduelles, et démontrent leur importance et leur priorité pour tous les secteurs de provenance ou de génération :

1) Conformité du PGMR selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, son plan d'action et les lignes directrices :
    - Atteinte des objectifs provinciaux de récupération de toutes les matières citées
    - Respect des futurs bannissements provinciaux d'élimination de certaines matières
2) Incitation à tous les citoyens à trier en vue détourner de l'enfouissement les matières valorisables : éviter le gaspillage des ressources
3) Favorisation d'un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfices faite par tous les citoyens :
    - Participation aux programmes de récupération et de collectes municipaux
    - Implantation de tels programmes dans le secteur ICI
4) Optimisation des programmes et services de gestion des matières résiduelles offerts :
    - Au secteur résidentiel (service municipal)
    - À la Ville de Gatineau pour ses activités organisationnelles
5) Engagement des acteurs politiques, des citoyens et de l'administration
6) Disponibilité des ressources pour la réalisation et la mise en œuvre du PGMR

Cette liste d'enjeux a permis d'adopter une vision, des orientations stratégiques et des objectifs qui ont inspiré le plan d'action du PGMR 2016-2020 de la Ville de Gatineau.

De plus, en conformité avec la Politique québécoise, les actions, les installations et les programmes proposés au PGMR 2016-2020 :

- visent à éliminer, parmi toutes les matières résiduelles générées sur le territoire, que le résidu ultime;
- favorisent la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E telle que définie à l'article 53.4.1 de la LQE; le PGMR privilégie :
    - la réduction à la source et respecte ensuite, en ordre de priorité;
        - le réemploi;
        - le recyclage;
        - les autres formes de valorisation (dont la valorisation thermique);
        - l'élimination

VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Vision

Tous les Gatinois contribueront à mettre fin au gaspillage de ressources en :

- *réduisan, à la source les matières résiduelles produites ;*
- *maximisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles ;*
- *évitant le recours à l'enfouissement ;*
- *visant une ville zéro déchet ;*

Orientations

La Ville de Gatineau, par son PGMR 2016-2020, s'engage à :

1) Contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR

Objectifs

D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :

1) *70 % des matières recyclables produites seront récupérées*
    a. *100 % du papier et carton résiduels seront récupérés*
2) *100 % des matières compostables et des biosolides seront détournés de l'élimination*
    a. *100 % du bois d'œuvre sera récupéré*
3) *70 % des résidus de CRD seront triés en vue d'être valorisés*
4) *80 % des agrégats seront recyclés*
5) *Les déchets éliminés auront donc diminué, par rapport à 2013, de :*
    a. *45 % au secteur résidentiel*
    b. *50 % au secteur ICI*
    c. *55 % au secteur CRD (excluant les agrégats)*
6) *La réglementation municipale liée à la gestion des matières résiduelles sur le territoire gatinois sera révisée en fonction de l'atteinte des objectifs provinciaux*

2) Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles

Objectifs

1) *Favoriser un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous les citoyens, par la mise en place d'incitatifs tarifaires, techniques et informationnels*
2) *Informer, sensibiliser et former les citoyens et employés municipaux*
3) *Inciter les ICI à faire le suivi de leur performance de gestion des matières résiduelles et fournir des données à la Ville de Gatineau*

3) Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E

Objectif

1) *Réactualiser (optimiser) les programmes et services de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs :*
   a. *Résidentiel*
   b. *Industries, commerces et institutions (dont les établissements scolaires)*
   c. *Opérations et bâtiments municipaux*

   Et pour les grandes filières de matières résiduelles :
   a. *Matières recyclables*
   b. *Matières compostables*
   c. *Biosolides*
   d. *Résidus de CRD*
   e. *RDD*

4) Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets ultimes

Objectif

1) *Identifier la meilleure solution régionale possible pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais et dans la région de la capitale nationale, en analysant plusieurs scénarios dont :*
   a. *La valorisation des matières par le tri, le recyclage*
   b. *La valorisation énergétique*
   c. *L'enfouissement*

Afin d'atteindre ces objectifs, sont nécessaires :

- ***l'engagement politique, citoyen et administratif gatinois***
- ***la disponibilité des ressources pour la réalisation du plan et sa mise en œuvre ensuite.***

PLAN D'ACTION 2016-2020

Un plan d'action quinquennal comprenant 29 actions est intégré afin de répondre aux orientations établies et afin de viser l'atteinte des objectifs adoptés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau. Ce plan d'action du PGMR 2016-2020 permet de :

- diminuer les déchets éliminés en provenance du territoire de Gatineau, par rapport à 2013, de :
  - 45 % au secteur résidentiel
  - 50 % pour le secteur des ICI;
  - 55 % dans le secteur de la CRD;
- informer, sensibiliser et éduquer tous les générateurs sur les bonnes pratiques de GMR et sur le PGMR
- viser l'atteinte des objectifs de récupération des matières fixés par la Politique québécoise de GMR
- prendre en compte :
  - les bannissements de l'élimination de certaines matières
  - les matières résiduelles des ICI et du secteur de la CRD
  - le respect de la hiérarchie des 3RV-E

Le plan d'action permettrait d'atteindre les objectifs de détournement de l'enfouissement visés pour le secteur résidentiel seulement, soit une diminution d'au moins 45 % des ordures ménagères produites par ce secteur en 2020, par rapport à 2013.

Le PGMR contribue aussi à réduire les déchets autres que résidentiels si les secteurs ICI et CRD se responsabilisent et appliquent les actions qui les concernent; suite aux projets-pilote dans le secteur ICI, et suite aux changements règlementaires et aux initiatives de concertation dans le secteur de la CRD, des actions seront conçues et mises en œuvre par les industries, commerces et institutions eux-mêmes pour atteindre les objectifs de réduction, c'est-à-dire pour arriver à réduire les déchets éliminés de près de 50 % dans ces secteurs, d'ici 2020.

Déploiement du plan d'action

Voici donc les actions proposées, selon les filières de matières résiduelles présentées, pour les cinq prochaines années. Pour chaque action, ont été planifiés et évalués :

- le nombre de tonnes d'ordures ménagères détournées de l'élimination (t), qui ne seront plus être envoyées à l'enfouissement grâce à la mise en œuvre de l'action en question. Ces économies consistent en des dépenses évitées d'enfouissement (en $/tonne) par année. Cependant, les prévisions de tonnes détournées de l'enfouissement totales sont basées en grande partie sur la mise en place d'un système d'incitatifs tarifaires dans le service municipal de GMR résidentiel à l'Action 23. Ce système sera mis en place pour une entrée en vigueur à la mi-2018.
    - lorsque le nombre de tonnes détournées de l'enfouissement est nul ou « 0 t », c'est qu'il n'est pas possible d'estimer précisément l'impact de l'action en termes de réduction des déchets.
- le nombre total d'heures de ressources humaines (RH) : chargés de projets, techniciens, agents de sensibilisation, préposés, etc. toutes confondues, nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Le nombre d'heure a ensuite été divisé par année, pour obtenir le nombre de ressources humaines nécessaires (en personne, pour une année complète à temps plein) dans un total qui apparait au sommaire des coûts;
- le coût net de l'action ($), excluant les coûts liés aux ressources humaines : ce coût consiste en des dépenses de publicité, de services professionnels, de soutien au domaine du réemploi, de traitement des matières collectées, d'achats de contenants et de conteneurs de collecte et de coûts et économies liées aux collectes actuelles; le coût net exclue les économies liées au détournement de l'enfouissement;

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)						
Objet	***Campagnes d'ISÉ municipales personnalisées, visant la réduction, le réemploi, la consommation responsable et l'économie circulaire, déployées en partenariat avec les organismes du milieu***					
1.	**Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation, basé sur le marketing social pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens, ciblant :** - **les jeunes** - **les nouveaux arrivants** - **les immeubles à logements multiples**	**0 t** **RH : 1 755 h** **105 000 $**	**0 t** **RH : 4 485 h** **105 000 $**	**0 t** **RH : 4 485 h** **105 000 $**	**0 t** **RH : 3 575 h** **105 000 $**	**0 t** **RH : 1 755 h** **105 000 $**

2.	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles aux commerces et institutions	0 t RH : 364 h 94 500 $	0 t RH : 910 h 5 200 $	0 t RH : 910 h 5 200 $	0 t RH : 910 h 5 200 $	0 t RH : 910 h 5 200 $
3.	Création d'un guichet unique d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales, à tous les employés municipaux	0 t RH : 90 h 500 $	0 t RH : 454 h 5 200 $	0 t RH : 454 h 5 200 $		

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Réduction						
Objet	***Soutenir et encourager la prévention de la production de matières résiduelles***					
4.	Recherche et mise en œuvre de mesures qui permettraient de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau	432 t RH : 90 h 52 500 $	432 t RH: 90 h 52 500 $	432 t RH: 90 h 52 500 $	432 t RH: 90 h 52 500 $	432 t RH: 90 h 52 500 $
	Analyser la faisabilité de règlementer certaines matières non-recyclables					
	Mettre en œuvre d'actions visant à réduire l'utilisation de couches jetables					
5.	Analyser la faisabilité d'accroître l'accessibilité à l'eau municipale non-embouteillée dans les lieux publics municipaux			0 t RH : 364 h		

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Réemploi						
Objet	***Soutenir et encourager l'économie circulaire et de seconde main***					
6.	**Récupération d'articles usagés et d'encombrants dans le secteur résidentiel en vue du réemploi de ces matières**	**1 000 t RH : 273 h 153 700 $**	**1 500 t RH : 273 h 230 500$**	**2 500 t RH : 819 h (83 300 $)**	**3 000 t RH : 726 h (83 300 $)**	**3 500 t RH : 637 h (83 300 $)**
	Collecte à domicile, sur demande, d'encombrants et d'articles réutilisables ou recyclables par des organismes	1 000 t 153 700 $	1 500 t 230 500$	2 500 t 0 $	3 000 t 0 $	3 500 t 0 $
	Interdire la mise aux ordures ménagères d'encombrants et d'articles usagés en bon état					
	Collecte spéciale d'encombrants « déchets » en bordure de rue, quatre fois par année			0 t (83 300 $)	0 t (83 300 $)	0 t (83 300 $)
7.	**Soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire**	**0 t RH : 364 h 84 000 $**	**0 t RH : 182 h 84 000 $**	**0 t RH : 182 h 63 000 $**	**0 t RH : 182 h 63 000 $**	**0 t RH : 182 h 63 000 $**
	Règlementation des boîtes de dons et d'entraide					
	Subventions annuelles à des organismes de réemploi	0 t 52 000 $	0 t 52 000 $	0 t 52 000 $	0 t 52 000 $	0 t 52 000 $
	Développement et diffusion d'un portail électronique du réemploi	0 t 32 000 $	0 t 32 000 $	0 t 12 000 $	0 t 12 000 $	0 t 12 000 $
8.	**Prioriser l'utilisation des réseaux d'économie circulaire régionaux et provinciaux pour disposer des matières résiduelles générées par la Ville de Gatineau**		**100 t RH: 182 h 800 $**	**100 t RH: 182 h 800 $**	**100 t RH: 182 h 800 $**	**100 t RH: 182 h 800 $**

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Matières recyclables						
Objet	***Réactualiser les programmes et optimiser la collecte des matières recyclables***					
9.	**Optimisation de la desserte, renforcement de l'application règlementaire et modifications réglementaires pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective**	766 t RH: 1120 h	2 040 t RH: 1120 h 39 300 $ (immo)	2 577 t RH: 1120 h 78 600 $ (immo)	2699 t RH: 1120 h 82 300 $ (immo)	2699 t RH: 1120 h 82 300 $ (immo)
10.	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipal de matières recyclables dans les ICI**	0 t RH : 1 456 h 136 500 $ (126 000 $) compensation	0 t RH : 546 h 157 500 $			
	Règlementer la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le recyclage					
11.	**Révision de la desserte et optimisation du programme de collecte des matières recyclables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics**	0 t RH: 525 h	0 t RH: 91 h 10 200 $ (immo) (55 400 $) subvention	0 t RH: 70 h 10 200 $ (immo)	0 t RH: 70 h 10 200 $ (immo)	0 t RH: 70 h 10 200 $ (immo)
12.	**Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières recyclables**	RH : 364 h 5 200 $	RH : 180 h	RH : 180 h		

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Matières compostables						
Objet	***Réactualiser et optimiser les programmes de récupération des matières compostables***					
13.	**Optimisation du programme de récupération des matières compostables et facilitation de la participation des citoyens au tri des matières compostables**	1 439 t RH: 3 215 h 0 $	4 150 t RH: 2 935 h 576 800 $	4 518 t RH: 1 181 h 548 100 $	4 886 t RH: 999 h 585 400 $	8 795 t RH: 964 h 981 900 $
	Interdiction des matières compostables aux ordures ménagères et obligation d'accès à des bacs bruns					
	Permettre l'utilisation des sacs de plastique compostables pour résidus alimentaires					
14.	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipal de matières compostables dans les ICI**	0 t RH: 1092 h 136 500 $	0 t RH: Voir Action 10.			
	Règlementer la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le compostage					
15.	**Modification règlementaire ou politique municipale afin d'interdire l'enfouissement ou l'élimination des biosolides et optimisation de la chaîne de traitement des biosolides de l'usine d'épuration**	0 t RH: 180 h				
16.	**Optimisation du programme et poursuite du déploiement de la collecte des matières compostables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics**	0 t RH : 176 h	0 t RH : 176 h	0 t RH : 105 h	0 t RH : 105 h	0 t RH : 105 h

17.	**Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières compostables**	(voir Action 12.)				
18.	**Développement d'une politique de GMR événementielle et révision du soutien municipal à la GMR aux événements se déroulant sur le territoire de la Ville**	0 t RH : 210 h	49 t RH : 245 h 81 900 $	54 t RH : 140 h 81 900 $	54 t RH : 140 h 81 900 $	54 t RH : 140 h 81 900 $

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Résidus de CRD						
	Interdire l'enfouissement des résidus de CRD et obliger le tri					
19.	**Modifications règlementaires afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD - plus spécialement les résidus de bois - en vue d'interdire l'élimination de ces résidus**	0 t RH : 182 h	0 t RH : 182 h	0 t RH : 182 h		
20.	**Facilitation de l'accessibilité à des services de récupération, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD pour les citoyens**		1 140 t RH : 0 h 337 300 $	2 491 t RH Action 6. 382 800 $	3 756 t RH : Action 6. 505 600 $	5 053 t RH : Action 6. 587 600 $
	Offrir gratuité aux citoyens pour l'apport de résidus de CRD triés ou non aux écocentres		1 140 t 337 300 $	1 140 t 337 300 $	1 140 t 337 300 $	1 140 t 337 300 $
	Collecte des résidus de CRD en bordure de rue, 4 fois par année		0 t 0 $	1 351 t 45 500 $	2 616 t 168 300 $	3 913 t 250 300 $

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Résidus de CRD						
	Encourager et soutenir le détournement de l'enfouissement des résidus de CRD générés sur le territoire					
21.	**Soutien informationnel et technique aux initiatives contribuant au détournement de l'élimination des résidus de CRD générés sur le territoire dans les ICI : mécanisme de concertation régionale sur les résidus de CRD**	0 t RH : 91 h 10 500 $	0 t RH : 91 h 10 500 $	0 t RH : 91 h 10 500 $	0 t RH : 91 h 10 500 $	0 t RH : 91 h 10 500 $
22.	**Optimisation des installations de tri et de la gestion des résidus de CRD municipaux**	0 t RH : 140 h	0 t RH : 700 h 36 700 $	0 t RH : 525 h	0 t RH : 525 h	0 t RH : 525 h
Déchets ultimes						
	Réduire l'élimination des matières résiduelles par personne					
23.	**Mise en place d'incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens**		0 t RH : 546 h	2 288 t RH : 180 h 722 000 $	4 576 t RH : 180 h 831 300 $	10 982 t RH : 180 h 1 089 000 $
	• Réduction du volume permis d'ordures ménagères par collecte à 120 l/unité • Réduction de moitié de la fréquence de collecte dans les multilogements		0 t	2 288 t 722 000 $	4 576 t 184 100 $	10 982 t 441 800 $
	• Livraison de contenants de 120 litres aux unités bordure de rue • Exploration de mesures d'atténuation pour groupes vulnérables		0 t	0 t 0 $	0 t 647 200 $ (immo)	0 t 647 200 $ (immo)
	• Projet pilote un an pour le scénario de tarification incitative partielle et excédent $ en sacs		0 t	0 t 0 $	0 t 0 $	0 t 0 $

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
24.	Améliorer l'offre de services et de programmes de récupération moins coûteux que l'enfouissement des déchets dans les établissements scolaires	0 t RH : 150 h 43 600 $	0 t RH : 300 h 130 800 $	0 t RH : 300 h 0 $	0 t RH : 300 h 0 $	0 t RH : 300 h 0 $
25.	Mise en place d'incitatifs informationnels et techniques au détournement des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement au sein des opérations corporatives	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h
26.	Réalisation d'une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale en vue de proposer l'élimination des déchets ultimes à Gatineau, en Outaouais ou dans la région de la capitale nationale	0 t RH : 364 h 157 500 $	0 t RH : 364 h			
	Étude préliminaire : définition de l'étendue appropriée et des paramètres concluants au niveau environnemental, économique, technologique et social	RH : 364 h 57 500 $	RH : 0 h 0 $			
	Identification de solutions de traitement des déchets ultimes	RH : 0 h 0 $	RH : 364 h 100 000 $			

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Résidus domestiques dangereux (RDD)						
27.	Soutien technique et informationnel au tri et à la récupération des RDD et des produits sous la REP	0 t RH : 35 h 5 200 $	0 t RH : 35 h 5 200 $	0 t RH : 35 h 5 200 $	0 t RH : 0 h 5 200 $	0 t RH : 0 h 5 200 $
28.	Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des RDD municipaux	0 t RH : 45 h 42 000 $	0 t RH : 35 h	0 t RH : 35 h	0 t RH : 35 h	0 t RH : 35 h
Suivi et reddition de compte						
29.	Mécanismes de suivi et de reddition de compte annuels liés au PGMR	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $

Cadre financier

Le plan d'action du projet de PGMR comprend un modèle complet d'estimation des coûts pour les cinq années de sa mise en œuvre. Les coûts évalués comprennent :

- l'indexation selon l'IPC pour les cinq prochaines années;
- une hausse de population ou une hausse du nombre de logements à desservir évalués à 2 % par année, qui vient annuler la baisse de production des ordures ménagères (déchets ultimes prévus de diminuer de 2 % par année grâce à la réduction globale observée au niveau provincial);
- les ressources humaines additionnelles nécessaires à la mise en œuvre des actions proposées;
- les efforts de sensibilisation (actions de ISÉ);
- le soutien au réemploi sur le territoire;
- les modifications (réactualisation) au service de gestion des matières résiduelles résidentiel (collectes, incitatifs tarifaires);
- les projets-pilote au sein des ICI;
- l'achat de contenants et bacs pour inciter à la participation aux programmes de récupération;
- les économies potentielles liées aux coûts évités d'enfouissement.

Tableau 45 : Cadre financier du plan d'action du projet de PGMR 2016-2020 modifié

	Actions	2016		2017		2018		2019		2020		
	RESSOURCES NÉCESSAIRES	Nbre RH	Coût	Nbre RH	Coût	Nbre RH	Coût	Nbre RH	Coût	Nbre RH	Coût	TOTAL 2016-2020
RH	SALAIRES ADDITIONNELS	4	295 300 $	4,5	501 000 $	5	464 100 $	4	405 100 $	3	308 400 $	1 973 900 $
COÛTS	COÛTS DES ACTIONS PROPOSÉES	635 300 $		967 500 $		608 700 $		381 200 $		(288 500 $)		2 304 200 $
	TOTAL DES COÛTS NETS	930 600 $		1 468 500 $		1 072 800 $		786 300 $		19 900 $		4 278 100 $
	TOTAL DÉTOURNÉ DE L'ENFOUISSEMENT *	(3 737 tonnes)		(9 411 tonnes)		(12 460 tonnes)		(16 503 tonnes)		(28 115 tonnes)		
	TAUX DE DÉTOURNEMENT RÉSIDENTIEL *	- 6 %		- 16 %		- 21 %		- 28 %		-47 %		

* Par rapport à 2013

Les coûts tiennent compte de la ristourne de TVQ de 50 % aux municipalités et des coûts d'immobilisation, qui ont été planifiés dans l'année de l'emprunt pour acheter des contenants et conteneurs de collecte. Les coûts nets tiennent compte d'économies financières liées à la réduction des quantités de déchets qui seront détournées de l'enfouissement; ces prévisions de tonnes détournées de l'enfouissement (tonnage évité d'enfouissement) sont basées en grande partie sur la mise en place d'un système d'incitatifs tarifaires dans le service municipal de GMR résidentiel (Action 23.).

Financement

Les coûts prévus au PGMR sont financés en partie par les contribuables, au moyen de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles aux logements desservis et en partie par les ICI (par le biais de la taxe non-résidentielle) pour financer les actions qui les visent tout particulièrement.

Tableau 46 : Impact financier du PGMR 2016-2020

Résidentiel	2016	2017	2018	2019	2020
Coût actions (secteur résidentiel)	386 100 $	1 041 400 $	906 800 $	643 000 $	(56 300) $
Impact sur les taxes municipales résidentielles	± 0,01 %	± 0,01 %	± 0,01 %	± 0,01 %	± (0,1) %
ICI					
Coût actions (secteur ICI)	544 500 $	427 100 $	190 700 $	192 900 $	195 000 $
Impact sur les taxes municipales non résidentielles		± 0,3 %			

La mise en œuvre du plan d'action du PGMR 2016-2020 modifié tel que prévu permettra d'obtenir des économies en 2020, grâce à l'atteinte des objectifs de réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel seulement. Le plan d'action du PGMR permet donc d'éviter que les coûts de gestion des matières résiduelles augmentent inévitablement dans les cinq prochaines années, si le statut quo était choisi.

Aussi, une partie des actions du plan d'action proposé cible particulièrement le secteur des ICI; malgré que le projet de PGMR 2016-2020 vise à faciliter les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans ce secteur, les actions proposées ne permettent pas encore de déterminer si elles seront suffisantes pour contribuer à diminuer les quantités de déchets produits par les ICI.

Ce modèle financier ne remplace pas les exercices budgétaires annuels à venir. Les efforts demandés par Québec à la Ville de Gatineau pour atteindre les objectifs provinciaux en GMR sont très importants. Par contre, avec des coûts de plus de 4 millions de dollars sur cinq ans, le PGMR proposé pourrait engendrer des économies sur les coûts du service municipal de GMR à partir de 2020.

Service municipal de GMR modifié - 2016-2020

Le plan d'action du projet de PGMR modifié constitue une base d'actions qui seront déployées et surtout précisées au cours des années de mise en œuvre. Plusieurs actions viendront modifier le service municipal de gestion des matières résiduelles encadré par le Règlement nº 669-2010 lorsqu'elles seront implantées; voici les principaux éléments de modifications :

- Mise sur pied d'un programme de collecte à domicile sur demande en vue du réemploi, dès l'été 2016;
- Limiter à 120 litres par unité, par collecte, le volume d'ordures ménagères permis en bordure de rue et ramassage de surplus de déchets ponctuels moyennant le paiement d'une étiquette ou de sacs spécialement identifiés (incitatif tarifaire) dès la mi-2018;
- Réduction de moitié de la fréquence de collecte des ordures ménagères dans les multilogements (par conteneur) à une levée par deux semaines et levées supplémentaires de conteneur de déchets moyennant un surplus de coût pour les propriétaires (incitatif tarifaire);
- Interdire les encombrants réutilisables (réemploi) de la collecte des ordures ménagères;
- Interdire les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) de la collecte des ordures ménagères;
- Mise en place de deux collectes spéciales, quatre fois par année chacune, en bordure de rue, pour toutes les unités desservies dans le secteur résidentiel :
    - Collecte de résidus de CRD en vue de leur valorisation
    - Collecte des encombrants « déchets » dans le cadre de la collecte des ordures ménagères

Ainsi, les modifications proposées au service municipal de gestion des matières résiduelles sont indiquées en rouge dans les tableaux suivants. Ces changements seront progressivement mis en œuvre entre 2017 et 2020, surtout à partir de la mi-2018.

Figure 38 : Modifications (en rouge) de la collecte résidentielle des matières recyclables, 2016-2020

Matières recyclables		Collecte en bordure de rue		Collecte par conteneurs
		1 à 2 logements	3 à 8 logements	9 logements et plus (multilogements)
	Collecte	à la rue	à la rue	à la cour
	Fréquence	1 fois/2 semaines		1 fois/semaine
	Contenant	Bac bleu de 360 l fourni par la Ville		Conteneur bleu fourni par la Ville
	ENJEUX du PGMR	Obligatoire		Obligatoire de mettre suffisamment d'outils et de contenants d'entreposage pour les matières recyclables selon nombre de logis
		AVANT : Interdiction de mettre des matières recyclables aux ordures ménagères PGMR : Les ordures ménagères ne seront pas ramassées si elles contiennent des matières recyclables		AVANT : Interdiction de mettre des matières recyclables aux ordures ménagères PGMR : Les conteneurs ne seront pas vidés s'ils contiennent des matières recyclables

Figure 39 : Modifications (en rouge) de la collecte résidentielle des matières compostables, 2016-2020

Matières compostables		Collecte en bordure de rue		Collecte par conteneurs
		1 à 2 logements	3 à 8 logements	9 logements et + (multilogements)
	Collecte	à la rue	à la rue	à la cour
	Fréquence	1 fois/semaine		
	Contenant	Bac brun de 80 l fourni par la Ville	Bac brun de 240 l fourni par la Ville	Bac brun de 240 l fourni par Ville
	ENJEUX du PGMR	Obligatoire		Obligatoire de mettre suffisamment d'outils et de contenants d'entreposage pour les matières compostables selon le nombre de logements desservis
		AVANT : Participation volontaire PGM R: Les ordures ménagères ne seront pas ramassées si elles contiennent des matières compostables		AVANT : Participation volontaire PGMR : Les conteneurs d'ordures ménagères ne seront pas vidés s'ils contiennent des matières compostables

Figure 40 : Modifications (en rouge) de la collecte résidentielle des ordures ménagères, 2016-2020

Ordures ménagères		Collecte en bordure de rue		Collecte par conteneurs
		1 à 2 logements	3 à 8 logements	9 logements et + (multilogements)
• Volume maximum par collecte : 1 article de 120 l en bordure de rue • Fréquence de collecte réduite de moitié par conteneur	Collecte	à la rue	à la rue	à la cour
	Fréquence	1 fois/2 semaines		1 fois/2 semaines
	Contenant	Fourni par la Ville - bacs noirs 120 l		Fourni par le propriétaire; volume de conteneur à limiter selon nombre de logements desservis
• Incitatifs tarifaires si surplus de déchets	ENJEUX du PGMR	Réduction de volume de 720 l à 120 l permis par logement, par collecte		Réduction de la fréquence de collecte et du volume permis par logement
		AVANT : Collecte de tous les encombrants et des déménagements, toutes les collectes PGMR : Collecte des encombrants « déchets » 4 fois/année seulement; Collecte des CRD 4 fois/année seulement Surplus déchets ponctuel : $ par sac supplémentaire		AVANT : Collecte de tous les encombrants et des déménagements, toutes les deux semaines PGMR : Collecte des encombrants « déchets » 4 fois/année seulement; Collecte des CRD 4 fois/année seulement, en bordure de rue Volume conteneurs insuffisant pour fréquence : $ par levée supplémentaire

Encombrants « déchets »		Collecte en bordure de rue		Collecte par conteneurs
		1 à 2 logements	3 à 8 logements	9 logements et + (multilogements)
	Collecte	à la rue	à la rue	à la rue
	Fréquence	Collecte 4 fois par année		
	Contenant	En vrac, volume illimité Certaines matières seulement : matelas, tapis, baignoires, etc. destinées à l'enfouissement		
	ENJEUX du PGMR	Espace illimité en bordure de rue		Enclos à déchet restreint
		AVANT : Collecte aux deux semaines = TOUT était ramassé (salubrité) PGMR : Seules certaines matières destinées à l'enfouissement seront ramassées. Le bois sera interdit aux ordures ménagères, donc interdit dans cette collecte		
		AVANT : Collecte « nettoyage » durant la période des déménagements PGMR : La fréquence prévue des collectes spéciales (4 fois par année) couvre la période des déménagements mais seules certaines matières destinées à l'enfouissement seront ramassées seulement		

Résidus de CRD		Collecte en bordure de rue		Collecte par conteneurs
		1 à 2 logements	3 à 8 logements	9 logements et + (multilogements)
	Collecte	à la rue	à la rue	à la rue
	Fréquence	Collecte 4 fois par année		
	Contenant	En vrac, volume maximal à déterminer		
	ENJEUX du PGMR	Espace illimité en bordure de rue		Enclos à déchet restreint
		AVANT : Collecte aux deux semaines; TOUT était ramassé (salubrité) PGMR : Seules certaines matières destinées à un centre de tri de matériaux secs seront ramassées pour valorisation; Le bois sera interdit aux ordures ménagères		
		AVANT : Collecte « nettoyage » durant la période des déménagements PGMR : La fréquence prévue des collectes spéciales (4 fois par année) couvre la période des déménagements mais seules certaines matières destinées à un centre de tri de matériaux secs seront ramassées		

Ce nouveau cadre de service municipal de GMR résidentiel permettra de responsabiliser davantage tous les citoyens à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles. La limitation du volume d'ordures ménagères permis par collecte est d'ailleurs l'action (Action 23.) qui permettrait la plus grande réduction d'ordures ménagères par citoyen. Cette action prévoit de mettre en place un système d'incitatifs tarifaires en limitant le volume d'ordures ménagères permis par collecte et en permettant aux citoyens qui génèrent davantage de déchets, de les faire ramasser en achetant une étiquette ou un sac à un coût qui reste à déterminer. Voici un tableau récapitulatif des modifications (en rouge) à venir au service municipal de GMR :

Tableau 47 : Récapitulatif des modifications (en rouge) du service municipal résidentiel de GMR pour 2016-2020

Type de collecte		Collecte bordure de rue		Conteneurs	Matières acceptées	Matières refusées
		1-2 unités	3-8 unités	9 unités +		
Ordures ménagères Volume max. = 1 article x 120 l /collecte ou moins selon multilogis	**Collecte**	à la rue	à la rue	à la cour	S. o.	• Matières compostables • Matières recyclables • RDD, Pneus, TIC • Encombrants réutilisables/recycl. • Résidus de CRD - bois
	Fréquence	1 fois/2 semaines		1 fois/2 semaine		
	Contenant	fourni par la Ville (bacs noirs)) ou homologués par la Ville ou fourni par le proprio				
Matières recyclables Obligatoire	**Collecte**	à la rue	à la rue	à la cour	• Contenants, imprimés et emballages : • Papier, carton, plastiques, verre, métal	• Plastiques code 3 et code 6 • Matières compostables • Textiles • Verre plat, etc.
	Fréquence	1 fois/2 semaines		1 fois/semaine		
	Contenant	bac bleu 360 l fourni par la Ville		conteneur bleu fourni par Ville		
Matières compostables Obligatoire (sacs plastiques compostables permis)	**Collecte**	à la rue	à la rue	à la cour	• Résidus alimentaires • Résidus verts • Autres matières compostables	• Couches, produits sanitaires • Sacs de plastiques non compostables • Textiles • etc.
	Fréquence	1 fois/semaine				
	Contenant	bac brun 80 l fourni par Ville	bac brun 120 l ou 240 l - Ville	bac brun 240 l fourni par Ville		
Arbres Noël	**Collecte spéciale**	À la rue - 2 semaines en janvier			Arbres de Noël sans décorations	
~~**Encombrants métalliques**~~	~~**Collecte spéciale**~~	~~À la rue - sur appel~~			~~• Électroménagers~~ ~~• Métaux~~	~~Encombrants non-métalliques~~
Écocentres	**Apport volontaire**	• 2 écocentres (dont 1 permanent à l'est) • Apport gratuit (excl. déchets) • Dépôts du réemploi			• Résidus de CRD • RDD, TIC • Réemploi • Ordures ménagères ($)	
Résidus de CRD	**Collecte spéciale**	• Collecte de résidus de CRD 4 fois/an • En vrac, volume maximal à déterminer			• Résidus de CRD triés ou non	• Ordures ménagères
Encombrants réutilisables	**Collecte à domicile sur demande**	• Organisme désigné par la Ville pour récupérer à domicile les matières réutilisables en bon état et/ou recyclable			• Meubles, maison • Appareils et outils d'entretien et jardinage • Articles et équipements de sport, jouets • Électroménagers	• Ordures ménagères • Résidus de CRD
Encombrants - déchets	**Collecte spéciale**	• Collecte d'encombrants déchets 4 fois /an • En vrac, volume maximal à déterminer			• Tapis, prélarts • Matelas, meubles rembourrés • Fibre de verre, toile de piscine, bâches, miroir	• Matières recyclables • Réemploi • Bois • Matières ompostables

Beaucoup de soin est mis à planifier le déploiement de ces projets et à accompagner tous les citoyens dans les changements qui surviendront au cours des prochaines années. Par exemple, des campagnes d'information, sensibilisation et éducation aux possibilités de réduire les déchets seront largement diffusées à tous les citoyens, les propriétaires de multilogements seront accompagnés par la Ville de Gatineau dans l'installation de bacs de compostage et dans la réduction de volume de leur conteneurs de déchets; la participation aux programmes de compostage (sacs de plastiques compostables acceptés) sera facilitée, la notoriété des écocentres (gratuité pour l'apport de résidus de CRD) sera augmentée et des mesures d'atténuation pour certains groupes de citoyens plus vulnérables à la réduction du volume permis d'ordures ménagères et aux incitatifs tarifaires, seront explorées.

Surveillance et suivi

Des mesures de surveillance de la mise en œuvre du PGMR ainsi que de l'atteinte des objectifs fixés sont prévues en continu tout au long des cinq prochaines années. D'ailleurs, un poste de chargé de projets – PGMR au Service de l'environnement est dédié à la coordination de la mise en œuvre du PGMR depuis 2007 et cette même personne sera responsable de la reddition de compte associée au PGMR. Voici les mesures de suivi qui sont prévues pour 2016-2020 (Action 29.) :

- Réaliser, chaque année de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020, un Rapport de suivi annuel faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR, qui comportera l'analyse et le suivi de chaque indicateur ainsi que de chaque action;
- Diffuser ce Rapport de suivi au conseil municipal et à tous les citoyens;
- Fournir les données et faire parvenir aux destinataires appropriés, les documents suivants :
  - Redditions de comptes relatives aux PGMR demandées par le gouvernement provincial :
    - Rapport annuel pour les exploitants d'un lieu d'élimination de matières résiduelles – centre de transbordement de la Ville de Gatineau (31 mars);
    - Indicateurs de gestion municipale – Hygiène du milieu, matières résiduelles (MAMOT) (31 mars);
    - Vérification et déclaration des coûts de collecte sélective (portail GMR de RECYC-QUÉBEC) (30 juin);

Aussi, les ressources nécessaires à la réalisation d'études de caractérisation biannuelles permettant de suivre l'évolution des performances à l'élimination des secteurs résidentiel, ICI et organisationnel gatinois, sont planifiées dans le plan d'action 2016-2020 à l'Action 29.

Surveillance et suivi – Actions

	Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Suivi et reddition de compte						
29.	**Mécanismes de suivi et de reddition de comptes annuels liés au PGMR**	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $	RH : 300 h 31 500 $

RÉFÉRENCES

- Bilan GMR 2013. (2014). Bilan 2013 de la gestion des matières résiduelles, Ville de Gatineau. Service de l'environnement, février 2014. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/plan_gestion_matieres_residuelles/bilan_2013.pdf

- Bilan GMR 2014. (2015). Bilan 2014 de la gestion des matières résiduelles, Ville de Gatineau. Service de l'environnement, février 2015. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/compostage_recyclage_ordures/plan_gestion_matieres_residuelles/bilan_2014.pdf

- Biosolides Bélanger. (2015). Ville de Gatineau. Analyse comparative – Gestion des biosolides de la Ville de Gatineau, Bélanger Agro-Consultant, février 2015.Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/Gestion_des_biosolides.pdf

- Caractérisation ICI. (2013). Ville de Gatineau. Rapport sommaire de l'étude de caractérisation des matières résiduelles des secteurs institutionnel et commercial. Étude de caractérisation des matières résiduelles autres que résidentielles. Les Services I.E.W.S, hiver 2013 – printemps 2015. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/Caracterisation_ICI_2013-2015.pdf

- Caractérisation résidentielle. (2010). Ville de Gatineau. Rapport sommaire de l'étude de caractérisation des matières résiduelles. Les Services I.E.W.S, Automne 2010

- Caractérisation résidentielle. (2013). Ville de Gatineau. Rapport sommaire de l'étude de caractérisation des matières résiduelles résidentielles, Les Services I.E.W.S., automne 2013. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/CaracterisationResidentielle2013.pdf

- Concertation PACE. (2014). Ville de Gatineau. Révision du Plan de gestion des matières résiduelles – Phase 1, Rapport de consultation publique. PACE Affaires publiques et relations communautaires. Automne 2014. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/RapportConcertationAutomne2014.pdf

- ÉEQ. (2012-2013). Éco Entreprises Québec. Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013. Août 2015. Rapport synthèse. http://www.ecoentreprises.qc.ca/documents/pdf/caracterisation_2012-2013_rapport_synthese_fr_final.pdf

- Étude CREDDO CRD. (2012). CREDDO. Guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles de construction, de rénovation et de démolition, 2014. Tiré de http://www.creddo.ca/fr/projets/afficher.php?id=25

- Incitatifs tarifaires. (2015). Ville de Gatineau. Accompagnement dans l'identification de solutions d'implantation d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur, NI Environnement, 2015. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/Tarification_incitativeGatineau_2015.pdf

- ISQ Démographie. (2015). Institut de la statistique du Québec, perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036 (édition 2015) : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.html

- Outil RECYC-QUÉBEC version 2. (2015). Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (fait par RECYC-QUÉBEC), Ville de Gatineau, automne 2014

- Profil de l'habitation : http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/profil_secteur_habitation/profilhabitation_synthese.pdf

- Rapport commission PGMR. (2016). Commission sur la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau. Rapport de consultation publique. Janvier 2016. Tiré de http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles

- SADR. (2015). Ville de Gatineau. Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Gatineau. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/reglements_urbanisme/pdf-nouveau/R-2050-2016_schema/R-2050-2016.pdf

- Sommaire du projet de PGMR. (2015). Ville de Gatineau. Sommaire du projet de PGMR 2016-2020de la Ville de Gatineau. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/PGMR_Cahier_Complet.fr-CA.pdf

- SOLINOV. (2015). Ville de Gatineau. Analyse comparative des coûts de deux options de compostage : infrastructure municipale dédiée et contrat de services privés, SOLINOV, Avril 2014. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/UsineCompostageSOLINOV.pdf

- Sondage Léger. (2013). Ville de Gatineau. Accompagnement dans l'identification des obstacles reliés à la participation des citoyens à certains programmes de valorisation des matières résiduelles. Rapport diagnostic. Juillet 2013. Tiré de http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publiques/consultations_publiques_2015/plan_gestion_matieres_residuelles/SondageLegerMarketingGMR.pdf

- Sondage téléphonique. (2013). Sondage téléphonique sur la gestion des matières résiduelles dans les industries, Ville de Gatineau, hiver 2013.

- Sondage web. (2012). Sondage web sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI, Ville de Gatineau, automne 2012.

ANNEXES

1. Fiches actions du PGMR 2016-2020
2. Rapport de simulation avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, version 2.
3. Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2014
4. Règlement municipal no 669-2010 qui encadre la gestion des matières résiduelles

Annexe 1.

Fiches action

Projet de PGMR 2016-2020 modifié

Ville de Gatineau

Cadre financier

Les fiches actions sont des annexes du projet de PGMR 2016-2020 modifié, soutenant le cadre financier proposé. Les coûts illustrés dans chacune des fiches ont été évalué sans taxes, pour des raisons de planification seulement, et le coût d'achat d'immobilisations (immo), comme les contenants, les bacs roulants et les conteneurs de collecte, ont été inscrits dans l'année où l'achat sera fait; les coûts seront amortis sur dix ans suite à des emprunts pour ces achats.

Secteurs

Chaque filière de matière résiduelle présente des actions qui ciblent un des trois secteurs de provenance, soient :

Secteur résidentiel

Le secteur **résidentiel** comprend les résidents de Gatineau, presque tous desservis par le service municipal de gestion des matières résiduelles, qui génèrent donc : des ordures ménagères, des matières recyclables (collecte sélective), des matières compostables, des encombrants, des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), des résidus domestiques dangereux (RDD), etc.

Les actions du secteur résidentiel reflètent toutes une réactualisation des programmes et du service municipal résidentiel de collecte, encadré présentement par le règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

Secteur des ICI

Le secteur des **Industries, Commerces et Institutions (ICI)** implique tout autre générateur de matières résiduelles desservis par une ou des collectes privées; les ICI génèrent des déchets, des matières recyclables telles que du papier, du carton, des plastiques, du verre et des métaux assimilables ou non à la collecte sélective, des matières organiques putrescibles assimilables ou non aux matières compostables résidentielles, des résidus de CRD provenant de cette industrie, des déchets industriels, etc. Le plan d'action comporte quelques actions visant spécifiquement le secteur des ICI.

Les actions reflètent une volonté municipale de faciliter la bonne gestion des matières résiduelles au sein des plus importants générateurs de matières résiduelles assimilables aux matières résidentielles, soient : les établissements scolaires, le secteur commercial et de la vente au détail, les épiceries et les restaurants; les matières provenant du secteur industriel étant déjà très bien gérées par les industries.

Secteur organisationnel

Le secteur organisationnel gatinois inclut toutes les matières résiduelles produites dans le cadre des opérations de la Ville de Gatineau en tant qu'institution, incluant les matières assimilable au secteur résidentiel, institutionnel et certains résidus d'opérations municipales (résidus d'abattage, de balayage de rues, de CRD, etc.). La mise en œuvre de l'ensemble des actions touchant le secteur organisationnel municipal sera concrétisera en élaborant un PGMR organisationnel et en faisant la mise en œuvre dès 2016.

Plan d'action du projet de PGMR 2016-2020 modifié

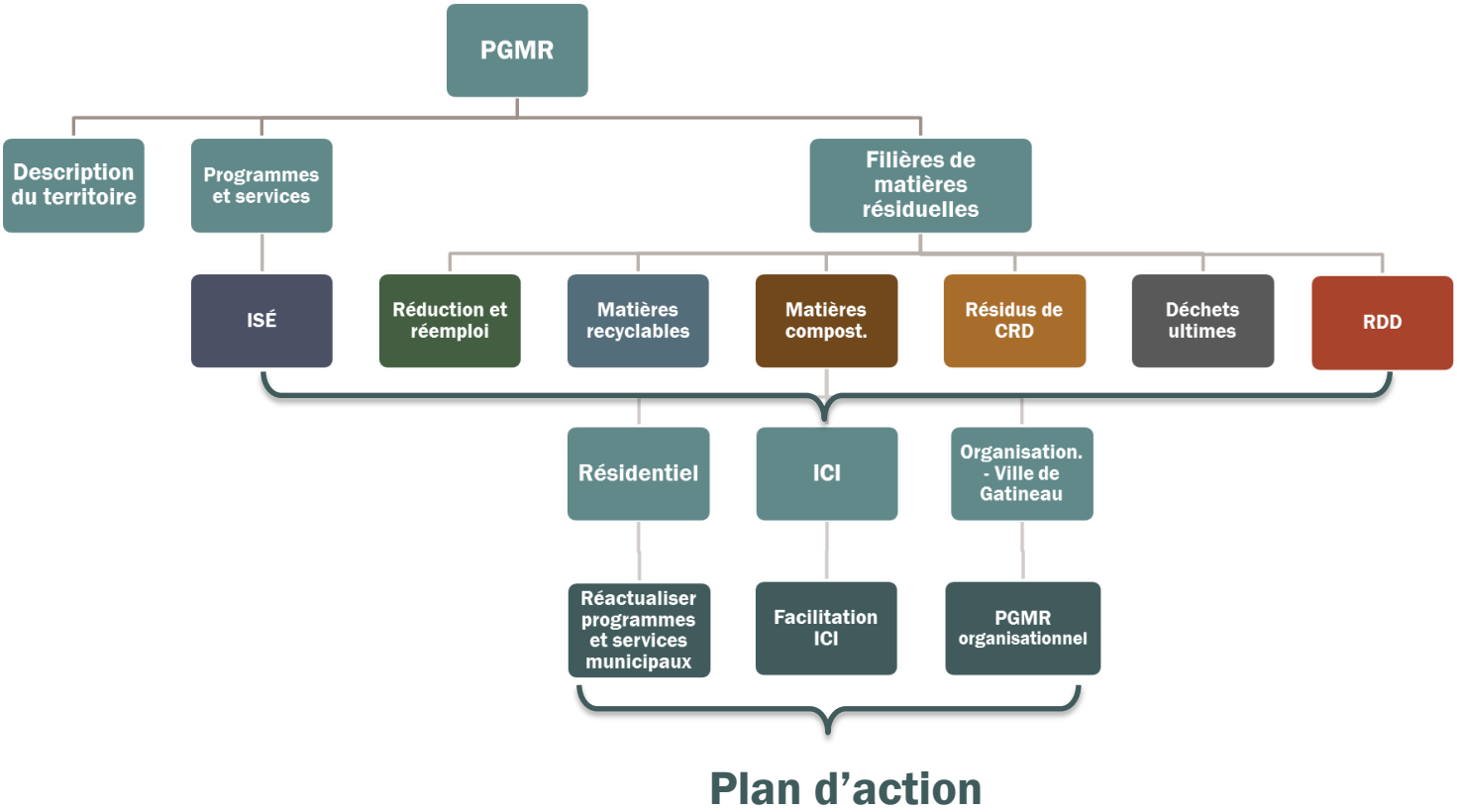

Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

ISÉ	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Orientations du PGMR	2) Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles 3) Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E		
Objectifs du PGMR	2) Informer, sensibiliser et former les citoyens et employés municipaux		
Objet	*Campagnes d'ISÉ municipales personnalisées visant la réduction, le réemploi, la consommation responsable et l'économie circulaire, déployées en partenariat avec les organismes du milieu*		
Actions	**1.**	**2.**	**3.**
	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation, basé sur le marketing social pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens, ciblant : - les jeunes - les nouveaux arrivants - les immeubles à logements multiples	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles aux commerces et institutions	Création d'un guichet unique d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales, à tous les employés municipaux

ISÉ	Résidentiel
Action 1.	**Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation, basé sur le marketing social pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens, ciblant les jeunes, les nouveaux arrivants et les occupants et propriétaires d'immeubles à logements multiples**

Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Les bilans annuels de participation et performance de récupération de matières résiduelles réalisés par la Ville de Gatineau démontrent depuis cinq ans une stagnation dans la participation aux programmes de collectes et dans la performance des quantités d'ordures ménagères produites par habitant, et ce, malgré la poursuite continue de programmes d'ISÉ sur les matières résiduelles.
	• Les citoyens veulent être informés et outillés à la réduction, au réemploi, à la consommation responsable et à l'économie circulaire pour mieux gérer leurs matières résiduelles.
	• Des études et recherches sur les méthodes de sensibilisation ont été réalisées :
	  o La très grande majorité des citoyens gatinois se considèrent très sensibilisés, informés et motivés à trier leurs matières et utiliser leurs bacs bleus et bruns, mais ils ne le font pas nécessairement;
	  o Les citoyens non participants sont informés et sensibilisés à la GMR (mais pas également pour tous les programmes municipaux);
	  o Il semble y avoir un sentiment de déresponsabilisation des récalcitrants par rapport à l'importance de leur participation; ils n'y voient pas d'avantages à participer.
	• Pour favoriser la participation de tous les citoyens, des incitatifs doivent être mis en place pour :
	  o Avoir un effet concret sur le calcul coût/bénéfice de chaque citoyen de participer;
	  o Tenir compte des freins et obstacles identifiés dans les sondages et études réalisées, et ce, pour maximiser les effets des mesures à adopter.
	• Les techniques de sensibilisation les plus efficaces pour induire des changements de comportement sont :
	  o D'éveiller un esprit de (saine) compétition parmi les citoyens ou quartiers;
	  o De personne à personne; l'intervention est beaucoup plus efficace quand le citoyen est rencontré en personne plutôt que lorsque de la documentation lui est laissée.
	• Plusieurs organismes du milieu sont déjà expérimentés pour offrir des services d'ISÉ mais ils considèrent ne pas disposer d'un financement suffisant pour mener leurs activités d'ISÉ auprès de la population.
	• La Ville doit cibler son programme de marketing social vers les jeunes, les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multiplex, les clientèles vulnérables et les ICI.

Quoi? (Bien livrable, description)	1. **Conception d'un programme annuel d'ISÉ en continu, sur la réduction à la source, le réemploi, la consommation responsable et l'économie circulaire**, selon les meilleures pratiques de sensibilisation connues (et à tester), c'est-à-dire qui démontrent des résultats et un véritable changement de comportement pour un meilleur tri et une augmentation de la participation à la GMR responsable, qui ciblera :
	  ▪ Les jeunes
	  ▪ Les nouveaux arrivants
	  ▪ Les gestionnaires et occupants d'immeubles à logements multiples
	  ▪ Les clientèles vulnérables
	2. **Déploiement annuel (continu) des campagnes**, de service-conseil et de soutien personnalisé aux citoyens, en partenariat avec les organismes du milieu;
	  ▪ Règlementation et service municipal de collectes;
	  ▪ Mise à jour continue des sources municipales d'information de GMR :
	  • Site web gatineau.ca et Bottin vert
	  • 3-1-1 et ligne Info-bacs
	  • Écocentres municipaux
	  • Lieux publics municipaux

Sous actions	1. Programme d'ISÉ	2. Déploiement annuel

Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Développer une campagne d'information majeure lors de changements à la règlementation en 2017 (nouveau contrat de collectes) et pour communiquer les impacts sur le service municipal de GMR (voir Action 23.);
	• Mise à jour continue des sources municipales d'information de GMR:
	  • Site web gatineau.ca et Bottin vert
	  • 3-1-1 et ligne Info-bacs
	  • Employés aux écocentres
	  • Lieux publics municipaux
		• Embauche d'agents de sensibilisation spécialisés offrant service-conseil personnalisé en GMR toute l'année;
		• Partenariats avec les organismes pour déploiement des campagnes dans le milieu
		• Formation sur les programmes et objectifs du service municipal et du PGMR
		• Visites chez citoyens, propriétaires, porte-à-porte, service-conseil sur appel, kiosques de sensibilisation, etc.

Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargée de projets – PGMR,** Politique environnementale :
	  ○ changements réglementaires
	  ○ contenu des campagnes
	  ○ partenariats avec organismes du milieu
	• Division GMR :
	  ○ déploiement des services de GMR
	  ○ formation des préposés
	• Service des communications :
	  ○ plan de communication
	  ○ contenu et diffusion des campagnes
	• CANU : téléphonistes
	• Loisirs et Bibliothèque : Carte Accès Gatineau, lieux publics	

ISÉ (portion comm.)	Développement d'outils de communication selon les méthodes de sensibilisation qui seront utilisées	Campagne d'information majeure lors de changements à la règlementation (669-2010 à modifier) en 2017 (nouveau contrat de collectes) et pour communiquer les impacts sur le service municipal de GMR (Voir Action 23.)
Combien? ($)	Développement du programme et campagnes - RH : Chargée de projets PGMR : 10 %/an - RH : Agent de communication Conception publicitaire : services prof. - Graphisme, outils, impression	Déploiement • RH : Agents de sensibilisation ou organismes du milieu • RH : Chargée de projets PGMR, 10%/an • Diffusion de campagne : 100 000$/an

Résultats attendus	• **% citoyens qui se considèrent**
	  ○ **Informés, sensibilisés**
	• **% citoyens qui participent aux collectes sélectives**
	  ○ **Bacs bleus**
	  ○ **Bacs bruns**
	• **Élimination ordures ménagères en kg/hab**
	• **Nb citoyens rencontrés**
		• **Nb appels relatifs à la GMR au 3-1-1**
		• **Nb visites du site web GMR**
		• **Nb visites écocentres**

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		1,2. RH CP : 180 h RH AgS : 1575 h Coûts: 105 000 $	RH CP : 180 h RH AgS : 1575 h RH Comm: 2730 h Coûts: 105 000 $	RH CP : 180 h RH AgS : 1575 h RH Comm: 2730 h Coûts: 105 000 $	RH CP : 180 h RH AgS : 1575 h RH Comm: 1820 h Coûts: 105 000 $	RH CP : 180 h RH AgS : 1575 h Coûts: 105 000 $

Secteur ICI

Action 2.	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles aux commerces et institutions	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Très peu de données liées à la sensibilisation des ICI de Gatineau en GMR sont disponibles. • Le secteur des institutions scolaires semble le secteur le plus sensibilisé. • Très peu de ICI de Gatineau sont sensibilisés à la GMR ; seulement 20 % des parties prenantes étaient au courant des objectifs de GMR ou des bannissements de l'élimination de certaines matières. Cette période de concertation a démontré à quel point la Ville de Gatineau (ainsi que la province) ne peut pas tenir pour acquis que les secteurs privés et institutionnels se perçoivent comme des acteurs engagés dans la GMR responsable et les 3RV. • La grande majorité des ICI consultés ont suggéré que la Ville mène une campagne de sensibilisation auprès des secteurs commerciaux et institutionnels surtout (le secteur industriel est trop spécifique pour les matières qu'ils produisent), pour encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles « corporatives » et pour mobiliser l'attention sur les bannissements de l'élimination à venir. • Les techniques de sensibilisation les plus efficaces sont de personne à personne plutôt que la distribution de documentation seulement; • Les ICI voient la Ville de Gatineau comme une source d'expertise en GMR de par son expérience dans le secteur résidentiel et parce qu'elle élabore le PGMR. • Plusieurs organismes du milieu sont déjà expérimentés pour offrir des services d'ISÉ mais ils considèrent ne pas disposer d'un financement suffisant pour mener leurs activités d'ISÉ auprès de la population. • La Ville doit cibler son programme de marketing social vers les jeunes, les nouveaux arrivants, les gestionnaires de multiplex, les clientèles vulnérables et les ICI.	

Quoi? (Bien livrable, description)	1. **Conception d'un programme annuel d'ISÉ en continu pour les secteurs commerciaux et institutionnels**, selon les meilleures pratiques de sensibilisation connues (et à tester), c'est-à-dire qui démontrent des résultats et un véritable changement de comportement, sur le PGMR de la Ville de Gatineau, la règlementation et les bannissements de l'élimination à venir et les meilleures pratiques de GMR;
	  ○ Campagnes d'information sur la bonne GMR aux ICI, en ciblant les :
	  ▪ Établissements scolaires
	  ▪ Centres commerciaux
	  ▪ Épiceries
	  ▪ Restaurants
	  ▪ Industrie de la CRD
	  ○ Formation d'une équipe de service-conseil ICI et d'experts en GMR par la Ville de Gatineau
	2. **Déploiement du programme** d'ISÉ en GMR (diffusion de campagne d'information, sensibilisation, etc.) en partenariat avec les organismes du milieu en allant à la rencontre des ICI :
	  • Tournée de formation et d'information par l'équipe de service conseil et les organismes
	  • Prestation de conseils personnalisés de GMR selon le secteur de ICI, en continu
	  • Collecte des données de GMR dans ces secteurs pour raffiner le portrait du territoire, et maintenir à jour ces données durant toute la durée du PGMR.	

Sous actions	**1. Programme d'ISÉ pour ICI**	**2. Service-conseil de GMR pour ICI**

Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Développer un programme d'ISÉ
	  ○ Recherche et développement du contenu
	  ○ Recherche et développement sur la prestation, techniques de sensibilisa-
		• Embauche d'agents de sensibilisation spécialisés offrant service-conseil personnalisé en GMR dans les secteurs commercial et institutionnel, toute l'année;
		• Ententes de partenariats avec les organismes du

	tion dans ces secteurs ○ Conception du programme ○ Recherche de financement • Développer plan et outils de communication • Diffusion de la campagne de communication	milieu • Formation des agents sur le programme, des organismes • Visites dans les ICI, sur le terrain, service conseil sur appel, kiosques de sensibilisation dans les foires et salon commerciaux, présentation au regroupement de gens d'affaire, etc.
Qui? (responsable et collaborateurs)	Chargée de projets – PGMR et Division GMR ○ R&D, contenu du programme • Service des communications : ○ Contenu, plan de communication ○ diffusion de la campagne	Équipe de sensibilisation spécialisée ICI Organismes du milieu Division GMR
ISÉ (portion comm.)	• Développement d'un plan et d'outils de communication pour le programme, selon les méthodes de sensibilisation qui seront utilisées; • Diffusion d'une campagne de publicité informant les ICI de l'existence du programme de service conseil	
Combien? ($)	- RH : Chargé de projets-GMR en ICI : 20%/an - Agent de communication - Conception publicitaire : services prof., graphisme : 40 000 $ - Diffusion de campagne : 54 500 $ en 2016	Déploiement - RH : Technicien en GMR ICI : 50 %/an - Voiture/Transport : 1 voiture
Résultats attendus	• **% des ICI qui se considèrent informés ou sensibilisés** • **Nb de ICI qui participent à des programmes de collectes sélectives sur le territoire** ○ **Matières recyclables** ○ **Matières compostables** ○ **Résidus de CRD** • **Taux d'élimination des déchets des ICI en kg/hab** • **Nb appels de demandes de prestations de service** • **Nb d'entreprises rencontrées ou nb d'employés formés**	

Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		1. RH CP : 364 h Plan comm: 40 000$ Pub: 54 500 $				
			2. RH Tech : 910 h Coûts : 5200 $	RH Tech : 910 h Coûts : 5200 $	RH Tech : 910 h Coûts : 5200 $	RH Tech : 910 h Coûts : 5200 $

ISÉ	Ville de Gatineau	
Action 3.	**Création d'un guichet unique d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales, à tous les employés municipaux**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Plusieurs campagnes d'ISÉ portant sur la GMR et visant les employés municipaux et les visiteurs dans les bâtiments municipaux ouverts au public ont été déployés dans les dernières années (recyclage en 2007-2008, compostage en 2011, etc.) car des services de collectes débutaient. • Les seules formations données directement pour les meilleures pratiques de GMR dans le cadre des activités organisationnelles ont été données aux concierges et employés municipaux lors de l'arrivée des bacs bruns dans les espaces de travail en 2011. Très peu de données liées à la sensibilisation des employés de la Ville de Gatineau en GMR sont disponibles. • Le Service de l'environnement est perçu comme une ressource d'accompagnement en GMR pour les opérations de la Ville, mais tous les employés municipaux ne connaissent pas les matières résiduelles qu'ils produisent ou les programmes disponibles au niveau de l'organisation. • La Ville souhaite informer et outiller les employés et l'administration à la réduction, au réemploi, à la consommation responsable et à l'économie circulaire pour mieux gérer leurs matières résiduelles.	
Quoi? (Bien livrable, description)	**1.** Conception d'un **programme interne d'ISÉ aux employés**, portant sur le PGMR de la Ville de Gatineau, les services disponibles et les meilleures pratiques de GMR au travail; o Campagnes d'information sur la bonne GMR au travail, en ciblant par ordre de priorité les : • Les employés de conciergerie et d'entretien des parcs et espaces verts • Les employés municipaux o Formation d'une équipe de service-conseil/d'experts en GMR au travail **2.** **Déploiement du programme** d'ISÉ en GMR au travail (diffusion de campagne d'information, sensibilisation, etc.) en allant à la rencontre des employés municipaux, selon les meilleures pratiques de sensibilisation connues et à tester, c'est-à-dire qui démontrent des résultats et un véritable changement de comportement pour un meilleur tri et une augmentation de la participation : • Tournée interne de formation et d'information par l'équipe de service conseil • Prestation de conseils personnalisés de GMR selon les services municipaux en continu • Collecte des données de GMR dans tous les services pour raffiner le portrait de la GMR organisationnelle, et maintenir à jour ces données pour élaborer un PGMR organisationnel	
Sous actions	**1. Programme d'ISÉ aux employés**	**2. Service-conseil de GMR au travail**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Développer un programme d'ISÉ o Recherche et développement du contenu o Recherche et développement sur la prestation, techniques de sensibilisation appropriées au secteur corporatif municipal o Conception du programme • Développer plan et outils de communication • Diffusion de la campagne interne	• Embauche d'agents de sensibilisation spécialisés offrant service-conseil personnalisé en GMR dans les secteurs d'activités municipales ciblés; • Formation des agents sur le programme, ses objectifs; • Tournée des services municipaux, sur le terrain, service conseil sur appel interne, kiosques de sensibilisation dans les lieux de travail, implantation de programmes, etc..
ISÉ (portion comm.)	• Développement d'un plan et d'outils de communication pour le programme, selon les méthodes de sensibilisation qui seront utilisées; • Diffusion d'une campagne interne	

Qui? (responsable et collaborateurs)	Division GMR et Service des travaux publics ○ R&D, contenu du programme • Service des communications : ○ plan de communication ○ diffusion de la campagne	Division GMR
Combien? ($)	RH : Chargé de projets GMR et des TP, 10%/an RH : Agent de communication Pub : Services prof., graphisme : interne Diffusion de campagne : 500 $	RH : Chargé de projet - GMR : 10 %/an Déploiement - RH : Agents de sensibilisation : 1 jour/sem
Résultats attendus	• **% employés qui se considèrent informés et/ou sensibilisés** • **Taux élimination des déchets municipaux en kg** • **Nb de services rencontrés ou nb employés formés**	

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		1. RH CP : 90 h Pub: 500 $				
			2. RH CP : 90 h RH AS : 364 h Coûts : 5200 $	RH CP : 90 h RH AS : 364 h Coûts : 5200 $		

Réduction

RÉDUCTION RÉEMPLOI	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objet	***Soutenir et encourager la prévention de la production de matières résiduelles***		
Actions	**4.**		

Actions	**Recherche et mise en œuvre de mesures qui permettraient de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau, telles :**
	• **Analyser la faisabilité de règlementer certaines matières non-recyclables, telles le styromousse et les sacs de plastique**
	• **Mettre en œuvre des actions visant à réduire l'utilisation des couches jetables**
	• **Concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation à la réduction des matières résiduelles, telles :**
	  • **Cadeaux immatériels à Noël**
	  • **Non aux prospectus!**
	  • **Sacs d'emplettes réutilisables**
	  • **Achats en vrac, consommation responsable**
	  • **Vaisselle et contenants réutilisables dans les lieux publics et les événements**
	• **Participer activement au sein des unions municipales et aux recherches nationales pour promouvoir la réduction à la source**		

RÉDUCTION	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Action 4.	• **Recherche et mise en œuvre de mesures qui permettraient de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau**		
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• La Ville veut insister davantage sur la réduction à la source, au sommet de la hiérarchie des 3RV-E afin de : o Prévenir la production de déchets et de matières résiduelles o Éviter la consommation de produits jetables ou à usage unique o Éviter le gaspillage alimentaire • La Commission de consultation recommande que la Ville fasse des représentations auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'une concertation des municipalités pour modifier la législation des différents paliers de gouvernement en ce qui a trait à la promotion de la réduction à la source. • Le débat étant très actif au Québec actuellement, la Ville souhaite se positionner par rapport è l'interdiction d'utiliser certaines matières non recyclables sur son territoire mais ne possède pas de données qui permettent d'évaluer la faisabilité de ces mesures. • Les campagnes de sensibilisation axée sur la réduction à la source seront déployées au cours des cinq prochaines années (voir Action1.)		
Quoi?	• Analyser la faisabilité de règlementer certaines matières non-recyclables, telles le styromousse et les sacs de plastique; • Mettre en œuvre des actions visant à réduire l'utilisation des couches jetables; • Concevoir et diffuser des campagnes de sensibilisation à la réduction : o Cadeaux immatériels à Noël o Non aux prospectus! Sacs d'emplettes réutilisables o Achats en vrac, consommation responsable o Vaisselle et contenants réutilisables dans les lieux publics et les évènements • Participer activement au sein des unions municipales et aux recherches nationales pour promouvoir la réduction à la source		
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Recherche et analyse des cas d'interdiction de l'utilisation de certaines matières résiduelles • Étude des impacts de ces mesures sur les citoyens et les ICI • Développement d'une position municipale • Développer de campagnes d'information et relative à certaines matières ou règlementation		
ISÉ (portion comm.)	• Développement d'un plan et d'outils de communication pour les campagnes, selon les méthodes de sensibilisation qui seront utilisées; • Diffusion des campagnes		
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargée de projets - PGMR** o R&D, contenu du programme **Service des communications :** o plan de communication, diffusion des campagnes		
Combien? ($)	RH CP : 5 %/an RH : Agent de communication Pub : services prof., graphisme ou diffusion : 52 500 $		
Résultats attendu	Diminution de 5 % des ordures ménagères et recyclage en décembre/janvier (campagnes de Noël) Ordures ménagères : 5 % = 432 tonnes par an et recyclables : 5 %= 240 tonnes par année		

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		2. RH CP : 90 h Pub: 10 000 $ Diffusion : 42 500 $	RH CP : 90 h Pub: 10 000 $ Diffusion : 42 500 $	RH CP : 90 h Pub: 10 000 $ Diffusion : 42 500 $	RH CP : 90 h Pub: 10 000 $ Diffusion : 42 500 $	RH CP : 90 h Pub: 10 000 $ Diffusion: 42 500 $

RÉDUCTION	Ville de Gatineau	
Action 5.	**Analyser la possibilité d'accroître l'accès à de l'eau potable non embouteillée gratuite dans les lieux publics municipaux**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Rendre les fontaines d'eau plus accessibles à la population pourrait être bénéfique à plusieurs égards tels que la santé et la qualité de vie, la réduction des déchets, la gestion sensée des ressources et la promotion de l'eau municipale. • Par leurs aménagements et services, les municipalités ont une grande influence sur les habitudes de vie des citoyens et ont des impacts importants sur leur qualité de vie et leur santé, de même que sur l'environnement; faciliter l'accès aux fontaines d'eau permet de donner un véritable choix santé, économique et écoresponsable aux citoyens pour leur hydratation. Multiplier les points d'eau offre également des bénéfices pour les municipalités en réduisant l'usage des contenants à utilisation unique tels que les bouteilles d'eau ou de boissons sucrées qui sont ultimement gérés dans les collectes collectives et les dépotoirs.	
Quoi?	1. **Dresser l'inventaire et cartographier les points d'accès à l'eau potable dans les bâtiments et les infrastructures de loisirs, de sport, de plein air et de culture municipaux.** Faire le portrait de la situation actuelle : faire l'inventaire des fontaines d'eau existantes municipales fonctionnelles (intérieures et extérieures); évaluer l'accessibilité à des équipements. 2. **Accroître l'accès à l'eau potable non embouteillée gratuite dans les lieux publics municipaux** : a. Lors des événements spéciaux plus achalandés (intérieurs et extérieurs) : abreuvoirs temporaires et mobiles b. Dans les bâtiments municipaux (espaces intérieurs) c. Le long des pistes cyclables d. Dans chaque parc extérieur	
Sous-action	**1. Inventaire de l'accès à l'eau**	**2. Accroitre l'accès**
ISÉ (portion comm.)	**n/a**	**n/a**
Qui? (responsable et collaborateurs)	• **Chargé de projets – GMR** • **Division - Qualité de vie et développement communautaire** • **Parcs, plein air et installations sportives** • **Travaux publics** • **Service des infrastructures**	
Combien? ($)	**RH CP : 380 h en 2018** **Coûts infrastructures et travaux publics à déterminer selon nombre de points à ajouter et entretien prévu**	

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
				RH CP : 364 h		

Réemploi

RÉEMPLOI	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objet	*Soutenir et encourager l'économie circulaire et de seconde main*		
Actions	**6.**	**7.**	**8.**
Actions	**Récupération d'articles usagés et d'encombrants dans le secteur résidentiel en vue du réemploi de ces matières :** Dépôts du réemploi aux écocentres Collecte à domicile sur demande d'encombrants et articles réutilisables ou recyclables dès 2016 Interdiction de mise aux ordures ménagères des encombrants dès 2018 Collecte d'encombrants déchets en bordure de rue 4 fois par année	**Soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire :** • Développement d'un portail électronique du réemploi (Bottin vert) • Règlementation des boîtes de dons et d'entraide • Subventions annuelles à des organismes de réemploi du territoire	**Priorisation des réseaux d'économie circulaire régionaux et provinciaux pour disposer des matières résiduelles générées par la Ville de Gatineau:** • Adhésion à Second Cycle et au Centre de services partagés du Québec pour disposition des biens • Octroi de la gestion de la disposition de certains biens à des organismes de réemploi : - Biens sur le carreau - Surplus d'actif - Résidus de CRD en bon état

RÉEMPLOI	Secteur résidentiel
Action 6.	**Récupération d'articles usagés et d'encombrants dans le secteur résidentiel en vue du réemploi de ces matières**

Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Puisque les encombrants, les textiles et les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte des ordures ménagères au secteur résidentiel, la façon la plus facile pour les citoyens de disposer de telles matières est de les déposer dans le cadre de la collecte municipale.
	• Afin d'éviter que ces matières soient éliminées, il semble y avoir besoin que la Ville facilite le réemploi des matières résiduelles et non l'élimination de ces matières et gère les matières déposées en bordure de rue par les citoyens, selon la hiérarchie des 3RV-E. Aussi :la Ville :
	  o pourrait sécuriser ou séparer le gisement de matières réutilisables à destiner au réemploi, en vue de les détourner des ordures ménagères et de leur élimination;
	  o règlementer le service municipal de collecte en interdisant la mise aux ordures ménagères d'encombrants, de matières réutilisables, d'articles et de vêtements usagés;
	  o Offre un soutien informationnel, financier et logistique au secteur du réemploi pour promouvoir le réemploi (don entre organismes communautaires) ainsi que la revente, la réparation ou le recyclage d'articles et vêtements usagés.
	• Près de 3 500 tonnes de matières encombrantes sont potentiellement réutilisable ou aurait suffisamment de valeur pour être collectées dans une collecte d'encombrant « remploi »
	• Le mode de collecte des encombrants doit être repensé afin de laisser la meilleure valeur aux matières ramassées, c'est-à-dire qu'elles doivent être collectées à l'intérieur des résidences à l'abri des intempéries et protégées du vol et du vandalisme
	• Les besoins sont grands pour faciliter le développement de réseaux de réemploi, soutenir les organismes communautaires œuvrant dans le domaine ainsi que les initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire et sont de nature autant financière que publicitaire.
	• en augmentant la notoriété des acteurs du réemploi, pour :
	  o les textiles (non seulement pour le don, mais aussi pour la vente et le rachat);
	  o les meubles et encombrants et articles usagés (non seulement pour le don, mais aussi pour la vente et le rachat)
	  o les résidus de CRD, dont le bois.

Quoi?	1. Offrir un service de collecte à domicile sur demande d'encombrants et articles réutilisables ou recyclables dès 2016, sur le territoire de Gatineau, en octroyant un contrat de traitement des encombrants collectés avec soin pour des matières telles :
	  • Électroménagers, encombrants métalliques
	  • Produits électroniques
	  • Meubles, articles de maison
	  • Petits appareils électriques
	  • Jouets, articles pour enfants
	  • Vélos, articles et équipement de sport
	  • Vêtements, textiles et accessoires
	
	Ces matières seront interdites d'enfouissement (donc de la collecte d'ordures ménagères) dès juin 2018 : une collecte d'encombrants « déchets » sera offerte 4 fois par année dès l'interdiction (juin 2018); les encombrants déchets sont des encombrants non réutilisables qui seront ramassés en bordure de rue dans la collecte des ordures ménagères. Cette action modifiée résulte en une augmentation des coûts de mise en œuvre du PGMR modifié pour les deux premières années (2016 et 2017), par rapport au projet de PGMR initial.
	
	Les modalités de ce service, seront détaillées au printemps 2016. Les quantités estimées d'appels à recevoir pour l'organisme qui remportera le contrat sont difficiles à estimer, ainsi que la quantité et la qualité de matières récupérées ainsi, mais ce contrat permettrait aux acteurs du réemploi de sécuriser un apport de matières ainsi que des revenus annuels pour ce

	service municipal. 2. Interdire la mise aux ordures ménagères d'encombrants et d'articles usagés en bon état (encombrants « réemploi » dès la mi-année 2018; Appliquer ce nouveau règlement : les encombrants et les résidus de CRD (sauf agrégats) ne sont plus ramassés à côté de la poubelle ou du conteneur à déchets 3. Permettre l'apport volontaire de ces matières aux écocentres municipaux et dans davantage de lieux de dépôt autorisés;
ISÉ (portion comm.)	• Campagne publicitaire portant sur la réduction et le réemploi à l'Action1., pour faire connaitre la collecte sur appel et l'organisme qui sera désigné • Campagne publicitaire aux citoyens (volet faisant partie des modifications règlementaires et/ou de collectes du service municipal qui entrera en vigueur en 2018, voir Action 23.)
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Octroi d'un contrat avec un ou plusieurs organismes de réemploi pour collecter, transporter, trier et valoriser les encombrants en bon état, réutilisables ou recyclables dont les citoyens veulent se départir • Modifier le règlement municipal de gestion des matières résiduelles afin d'interdire la mise aux ordures ménagères d'encombrants et d'articles usagés en bon état dès la mi-année 2018; • Dans le cadre du devis des collectes de matières résiduelles du secteur résidentiel, définir deux nouveaux volets, pour deux nouvelles collectes spéciales: a. collecte en bordure de rue et transport des encombrants-déchets déposés en bordure de rue (dates prédéterminées 4 fois par année) en vue de l'enfouissement b. collecte en bordure de rue et transport des résidus de CRD (voir Action CRD 20.)
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Division GMR** ○ Élaboration des devis de collectes, transport et traitement ○ Développement du service aux citoyens ou du contrat de service pour cette collecte ○ Suivi des contrats liés à ces services de collectes **Politique environnementale** ○ Soutien publicitaire aux organismes et entreprises pouvant offrir ce service sur le territoire de la Ville de Gatineau
Combien? ($)	• Modifications à la collecte des ordures ménagères actuelle = réduction de 15 % coûts collectes d'ordures ménagères dûes à la diminution des quantités à ramasser en bordure de rue surtout (encombrants) ; économies de près de 600 000 $ prévues par an à partir de la mi-2018 • Collecte en bordure de rue des encombrants-déchets: 4 collectes/an, à partir de la mi-année 2018, environ 125 000 $/collecte), pour un coût annuel d'environ 520 000 $; • Soutien à un service de collecte sur appel (entente municipale avec organismes de réemploi) à coûts nuls pour la Ville
Résultats attendus	• Augmentation du détournement des encombrants de l'enfouissement • Diminution de la quantité d'ordures ménagères déposées dans le cadre de la collecte des ordures ménagères
Défis associés à la mise en œuvre	• Acceptabilité sociale de la réduction de fréquence de collecte des encombrants-déchets • Coûts potentiellement élevés de collecte des encombrants « réemploi » sans camion compacteur sur appel, à domicile

Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		1. 1 000 t RH CP : 273 h Coût : 153 700 $	**1.** 1 500 t RH CP : 273 h Coûts 230 500 $	**2.** RH CP : 273 h RH tech : 546 h Coût : (83 300 $)	**2.** RH CP : 180 h RH tech : 546 h Coût : (83 300 $)	**2.** RH CP : 91 h RH tech : 546 h Coût : (83 300 $)

RÉEMPLOI	Secteur résidentiel et ICI	Ville de Gatineau
Actions 7. 8.	**Soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire**	**Prioriser l'utilisation des réseaux d'économie circulaire régionaux et provinciaux pour disposer des matières résiduelles générées par la Ville de Gatineau**

Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Très peu d'organismes ou entreprises œuvrent à récupérer et réutiliser les ordures ménagères ou les matériaux de construction, rénovation et démolition, alors que le territoire est très bien desservi en entreprises de réemploi au niveau des textiles et des encombrants.
	• Plusieurs installations, qui sont les mêmes établissements où œuvrent les organismes et entreprises du domaine, sont accessibles sur le territoire de la Ville de Gatineau aux citoyens pour donner, échanger ou acheter des matières qui auraient autrement été mises aux ordures ménagères.
	• Les organismes qui font la collecte ou qui reçoivent des dons ou qui revendent de telles matières individuellement ne peuvent pas toujours les utiliser à leur plus grande valeur selon la hiérarchie des 3RV-E, soit par manque d'espace d'entreposage, d'espace de vente au détail ou de tri ou de réparation, ou de débouchés économiques ou de ressources humaines.
	• Il semble que les freins les plus importants au déploiement de réseaux de réemploi soient :
	  o les besoins en espace physique pour la gestion des matières, comme l'entreposage, le tri, la réparation ;
	  o la notoriété des organismes ou réseaux de réemploi existants pour que des offres et demandes de biens, meubles, équipements usagés, matériel excédentaire, surplus d'inventaires, surplus de production et matières résiduelles en vue de leur réemploi ou recyclage soient affichées, visibles et connues des preneurs et acheteurs potentiels (exemple : portail Vancouver Re-uses)
	• Les besoins sont grands pour faciliter le développement de réseaux de réemploi, soutenir les organismes communautaires œuvrant dans le domaine ainsi que les initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire et sont de nature autant financière que publicitaire.
	• Les organismes d'entraide gatinois demandent à ce que la Ville fasse connaître et communique à tous les gatinois, la localisation, les propriétaires, la destination et les matières admises dans les boites de collecte sur son territoire et veiller à ce que seules soient permises les boites dont les propriétaires sont des organismes locaux (gatinois) d'entraide ou de réduction de déchets.	

Quoi?	1. Règlementer les boîtes de dons et d'entraide
	2. **Développer un portail gratuit du réemploi à Gatineau**, en développant le Bottin vert, en améliorant son accessibilité, sa diffusion en le maintenant à jour en continu, et en en faisant la promotion;
	3. **Soutenir financièrement, annuellement, les organismes œuvrant dans le domaine du réemploi** sur le territoire de la Ville de Gatineau
		1. **Adhérer à un réseau** transactionnel pour afficher des offres et demandes de biens, meubles, équipements usagés, matériel excédentaire, surplus d'inventaires, surplus de production et matières résiduelles en vue de leur réemploi ou recyclage
		2. **Donner la gestion de la disposition des biens suivants à une ou des entreprises de réemploi** pour ces matières :
		  a. Surplus d'actifs
		  b. Biens sur le carreau
		  c. Résidus de CRD

ISÉ (portion comm.)	• Outils de communication et d'information sur les boîtes de dons et d'entraide • Développement d'un portail de réemploi, image, signature, etc. • Campagne publicitaire et diffusion aux citoyens	Campagne publicitaire, diffusion des programmes et services de réemploi offerts aux employés pour la gestion des biens à disposer
Qui? (responsable et colla-	• Chargé de projet – GMR • Service informatique	• Chargé de projets – GMR • Approvisionnements

borateurs)	• Service des communications • Service de l'environnement	• Sécurité publique Travaux publics
Combien? ($)	• RH CP : 10 %/an • Portail web : 30 000 $ • Subventions de 50 000 $ annuel à des OBNL œuvrant dans le domaine du réemploi: • Campagne pub (voir Actions 1. et 2.)	Abonnement annuel : 800 $ RH CP/Appros surplus d'actif: 10 %/an
Résultats attendus	• Portail du réemploi Gatineau développé et connu et utilisé par tous les citoyens • Soutien financier octroyé à un ou des organismes consolidant le réemploi sur le territoire	• Utilisation d'un portail d'échange de biens par l'équipe des approvisionnements • Transactions effectuées pour se départir de biens municipaux à bon prix • Réduction des biens/surplus d'actif enfouis ou éliminés • Diminution **100 t** ordures ménagères évitées d'enfouissement par année

Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		7. RH CP : 364 h Portail 32 000$ Soutien 52 000$	RH CP : 182 h Pub : 32 000 $ Soutien 52 000 $	RH CP : 182 h Pub : 12 000 $ Soutien 52 000 $	RH CP : 182 h Pub : 12 000 $ Soutien 52 000 $	RH CP : 182 h Pub : 12 000 $ Soutien 52 000 $
		8. RH CP : 182 h 100 t	RH CP : 182 h 100 t	RH CP : 182 h 100 t	RH CP : 182 h 100 t	RH CP : 182 h 100 t

Matières recyclables

RECYCLAGE	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Orientations	1) **Contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR** ***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** ***1) 70 % des matières recyclables produites seront récupérées*** ***a. 100 % du papier et carton résiduels seront récupérés*** 2) **Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles** 3) **Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E**		
Objectif du PGMR	***1) Favoriser un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous les citoyens, par la mise en place d'incitatifs tarifaires, techniques et informationnels*** ***1) Réactualiser (optimiser) les programmes et services de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs, et pour les grandes filières de matières résiduelles :*** ***a. Matières recyclables***		
Objet	• ***Réactualiser les programmes et optimiser la collecte des matières recyclables*** • ***Rendre accessible ou obligatoire un service municipal de collectes sélectives aux ICI, autofinancé, à coût avantageux***		
Actions	**9.**	**10.**	**11.**
Actions	**Optimisation de la desserte, renforcement de l'application règlementaire et modifications réglementaires pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective**	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipal de matières recyclables ou de gestion intégrée des matières résiduelles dans les ICI** **Règlementer la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le recyclage d'ici 2020**	**Révision de la desserte et optimisation du programme de collecte des matières recyclables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics** **12.** **Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières recyclables**

RECYCLAGE	Résidentiel	
Action 9.	**Optimisation de la desserte, renforcement de l'application règlementaire et modifications réglementaires pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	**Programme municipal de collecte sélective des matières recyclables** • La Ville a changé son règlement en 2011 et a ainsi rendu le recyclage obligatoire. On a remarqué une stagnation du taux de récupération des matières recyclables depuis les dernières années, en dessous de l'objectif de récupération visé. **Bannissement de l'élimination du papier et carton** • La Ville doit se préparer en vue de l'annonce du bannissement du papier et carton dans les ordures. **Règlementation** • Il faut aller plus loin dans l'application du règlement. Pour s'assurer que toutes les unités d'occupation sont desservies selon les dispositions du règlement 669-2010, il faut avant tout réaliser un inventaire des outils d'entreposage et de collecte disponibles sur le territoire. Cet inventaire nous servira à cibler les unités non desservies (ou pas suffisamment) par cette collecte ... Dès cette étape de franchie, la division de GMR appliquera le règlement et s'assurera que toutes les unités sont desservies sous peine d'amendes.	
Quoi?	1. **Optimisation de la desserte du programme municipal de collecte sélective :** a. Réalisation d'un inventaire des outils d'entreposage et de collecte sur le territoire selon le type de bâtiment desservi; b. Amélioration du programme de collecte sélective résidentiel; 2. **Renforcement de l'application du règlement 669-2010 et modifications réglementaires** pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective	
Sous-action	**1. Optimiser la desserte**	**2. Renforcer l'application règlement**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Inventaire des outils de collecte sur le territoire (en cours en 2015) • Voir à ce que toutes les unités d'occupation existantes aient accès à des outils de collecte pour les matières recyclables, notamment dans les multiplex et que ces outils soient d'un volume suffisant. • Livraisons automatiques de bacs bleus ou de conteneurs bleus dans tous les nouveaux projets immobiliers (dès leur occupation)	• Appliquer les articles 13 et 14 du règlement 669-2010 (desserte et volume suffisant) de façon plus stricte • Ne plus ramasser les matières recyclables apparentes situées à côté de la poubelle le jour de la collecte des ordures • Ne pas commencer la collecte des ordures dans les multiplex tant qu'il n'y a pas d'outils de collecte pour les matières recyclables sur la propriété. • Lorsque les bannissements du papier-carton et du bois entreront en vigueur, la Ville évaluera la possibilité d'inspecter visuellement les poubelles le jour de la collecte des ordures afin de vérifier qu'elles ne contiennent plus de papier-carton (ni de bois) et de ne pas les ramasser le cas échéant. • Il pourrait être obligatoire d'utiliser des sacs de plastique transparents pour faciliter l'inspection visuelle.
ISÉ (portion comm.)		Information sur les modifications règlementaires (incluse dans Action 1, 2016-2017)

Qui? (responsable et collaborateurs)	Division GMR ○ Inventaire ○ Distribution outils, discussions avec propriétaires			Chargé de projet – PGMR et Division GMR - Collaboration Waste Management		
Combien? ($)	RH CP : 140 h RH tech : 980 h	Immobilisation Bacs bleus : 100 bacs/an Conteneurs : 300, soit 603 500 $ au total Livraison de bacs				
Résultats attendus	• **Détournement des tonnes de matières recyclables de l'enfouissement vers le centre de tri (coût du traitement prévu à 0 $/tonne)** • **100% des unités desservies par des outils de collecte des matières recyclables** • **3% de papier-carton dans les ordures au lieu de 8% (caractérisation)** • **Diminution des ordures et augmentation des matières recyclables (10%)**					
Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
	1.	RH CP : 140 h RH tech : 980 h 766 t	RH CP : 140 h RH tech : 980 h Immo: 39 300$ 2 040 t	RH CP : 140 h RH tech : 980 h Immo: 78 600$ 2 577 t	RH CP : 140 h RH tech : 980 h Immo: 82 300$ 2 699 t	RH CP : 140 h RH tech : 980 h Immo: 82 300$ 2 699 t

RECYCLAGE	Secteur ICI	
Action 10.	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipale de matières recyclables dans les ICI et règlementation de la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le recyclage**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Il se trouve 18 % (environ 12 000 tonnes) de matières recyclables dans les déchets éliminés en provenance des ICI de Gatineau. L'objectif de récupération de 70 % des matières recyclables semble atteint à Gatineau. Par contre, il faut récupérer près de 8 000 tonnes de fibres en vue de l'atteinte de 100 % de récupération du papier et carton (bannissement), soit une diminution de 13% des déchets éliminés en 2013 par le secteur ICI. • Les papiers et cartons sont générés en grande partie par les secteurs d'activités suivants : o Épiceries o Commerces et vente au détail o Restauration • Les coûts de collecte et transport de ces matières sont très élevés actuellement par les collecteurs privés, mais le coût de traitement (ou tri) est très bas, sinon nul. De plus, les coûts de collecte sélective municipale pourraient être compensés.	
Quoi?	• Réaliser un projet-pilote de collecte des matières recyclables en partenariat avec Tricentris, auprès des secteurs : o Commerces et vente au détail o Épiceries o Restaurants • Analyser la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte des matières recyclables dans les secteurs ICI du territoire de la Ville de Gatineau et voir à règlementer la gestion des matières recyclables au sein des ICI du territoire en vue d'obliger le recyclage ou interdire la mise aux déchets de matières recyclables	
Sous-action	**1. Projet-pilote**	**2. Faisabilité et règlementation**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Élaborer méthodologie du projet-pilote • Définir secteur géographique représentatif pour zone de collecte (20 lieux d'affaires) • Élaborer un contrat de transport des matières recyclables (20 collectes de conteneurs par semaine pour 15 semaines environ) • Fournir les outils d'entreposage et de collecte, la signalisation et l'information et sensibilisation (prêt d'outils existants municipaux) • Déployer la collecte auprès des ICI choisis • Faire le suivi des données : caractérisation des matières résiduelles, sondage	Selon les résultats du projet-pilote : - évaluer la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte - déterminer le coût d'un tel service et les ressources nécessaires o Prix, outils de collecte, nombre de ICI à desservir, modifications règlementaires nécessaires, etc. o Planifier le déploiement d'un service - Evaluer la faisabilité, les besoins et analyser les impacts d'une règlementation
ISÉ (portion comm.)	Développer outils de communication pour les ICI du projet-pilote	
Qui? (responsable et collaborateurs)	Chargé de projets – GMR et technicien GMR o Méthodologie, coordination o Contrat de collecte o Ententes/négociation avec ICI • Technicien (ou Consultants en GMR–ICI) o Caractérisation o Suivi collecte/service • Collaboration Tricentris	Chargé de projet – GMR - Consultants – service professionnels

Combien? ($)	**RH :** Chargé de projets – GMR : 30 % **RH :** Technicien, suivi terrain : 50 % **Contrat de collecte :** ($ compensés à 92,5%) : 130 000$ -92,5%=10 000 $ **Traitement** = 0 $ **Outils de communication :** 5 000 $	**RH :** Chargée de projet 30 %/an **Contrat d'étude de faisabilité** : 150 000 $
Résultats attendus	• Coûts estimés d'un service de collecte des matières recyclables en milieu ICI • Quantité de ICI (nombre d'emplacements et volumes de matières) potentiellement intéressés à utiliser les services de collecte des matières recyclables municipaux • Augmentation du nombre de ICI sensibilisés à la GMR et au tri des matières recyclable	
Défis associés à la mise en œuvre	• Complexité de l'implantation de tri des matières recyclables au sein des ICI (information, salubrité, sensibilisation et formation des employés, etc.) • Coûts potentiellement élevés d'un tel service	

Quand?

2015	2016	2017	2018	2019	2020
	1. RH Tech : 910 h RH CP : 546 h Collecte : 138 500 $ (126 000 $) Compensation	**2.** RH CP : 546 h Contrat SP 157 500 $			

RECYCLAGE	Ville de Gatineau	
Action 11.	**Revoir la desserte et le programme de collecte des matières recyclables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics et les optimiser**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	**Programme municipal de collecte sélective des matières recyclables** • Il faut que la Ville montre l'exemple et que les employés et citoyens aient accès à des outils de collecte pour la récupération des matières recyclables dans tous les bâtiments municipaux. • La performance des équipements de récupération des matières recyclables dans les aires publiques du territoire n'a pas été évaluée ni les résultats et la qualité du tri. **Bannissement de l'élimination du papier et carton** • De plus, la Ville doit se préparer en vue de du bannissement du papier et carton des ordures ménagères.	
Quoi?	**1.** Revoir la desserte et le programme de collecte des matières recyclables dans les bâtiments municipaux **2.** Revoir la desserte et le programme de collecte des matières recyclables dans les aires publiques	
Sous-action	**1. Optimiser la desserte interne**	**2. Optimiser desserte aires publiques**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Adoption de lignes directrices internes en vue du bannissement du papier et carton (PGMR organisationnel) • Promotion de la division GMR comme guichet unique pour les questions des employés (Action 3.) • Inventaire des outils de collecte existants dans les bâtiments municipaux et les espaces publics et déploiement d'ilots de tri permanents dans les bâtiments accessibles au public • Rendre la participation au programme de recyclage plus facile que pour les ordures • Ententes avec organismes qui gèrent certains centres communautaires pour qu'ils fassent du recyclage	• Révision du mode de fonctionnement de la collecte des poubelles deux voies (surtout en bordure de rue) et optimisation
ISÉ (portion comm.)	Voir Action 3.	
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargé de projets – GMR** ○ PGMR interne, inventaire outils de collecte ○ Ententes et négociation avec les services • **Service des travaux publics, Loisirs** • **Responsables collectes (TP et collecteurs)**	
Combien? ($)	**RH :** Chargé de projets – GMR : 30 %, diminuant avec les années **Immobilisations :** 79 200 $ (subvention possible de 55 440 $)	
Résultats attendus	• **100% des bâtiments municipaux desservis par le programme de recyclage** • **100% des ententes incluent le recyclage dans la gestion des centres communautaires** • **Diminution des matières recyclables dans les ordures**	

Défis associés à la mise en œuvre	• Pas de données suffisantes pour estimer un tonnage de matières actuellement valorisées ou éliminées au sien des activités municipales • Implication et formation continue des concierges dans les bâtiments municipaux (car il y a un roulement important de personnel). Les concierges constituent un maillon indispensable dans le suivi de de la présence ou non des outils de collecte dans les bâtiments. • Il peut y avoir des difficultés à modifier les ententes avec les organismes qui gèrent certains centres communautaires (ex : droits acquis)					
Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		RH CP : 525 h	RH CP : 525 h Immo : 10 200 $ (55 400 $ subv.)	RH CP : 70 h Immo: 10 200 $	RH CP : 70 h Immo: 10 200 $	RH CP : 70 h Immo: 10 200 $

RECYCLAGE	Ville de Gatineau
Action 12.	**Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières recyclables**
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	La Ville doit se préparer en vue des bannissements annoncés par le gouvernement provincial (papier, carton, bois en 2015, matières compostables en 2020) et toute nouvelle construction se doit de prévoir dès maintenant un espace suffisant pour accueillir la collecte des matières résiduelles à trois voies pour le futur et lors de rénovations majeurs des bâtiments existants.
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	1. Révision du règlement de zonage afin que les nouveaux projets immobiliers (y compris bâtiments municipaux) aient un système de GMR pensé à l'avance et intégré. o Des enclos adaptés à la collecte mécanisée (dimensions minimales, pas de marches devant les enclos, pas de corniche, une hauteur d'au minimum 2,8 mètres, portes avec pivot vertical ou style porte de garage, des crans d'arrêt et des tiges-retenue pour les portes, largeur suffisante, etc.) o Un accès facile pour les camions de collecte (en ligne droite, moins de 60 mètres) o Un espace intérieur suffisant pour l'entreposage des matières résiduelles, et ce pour les trois voies (voire une chambre à déchets), etc. 2. Élaboration de fiches d'analyse GMR (exigence d'aspects techniques à respecter pour la GMR) à utiliser lors du processus d'octroi des permis de construction et formations aux urbanistes et séances d'information auprès des promoteurs. Ces fiches comprendront les dimensions minimales des espaces intérieurs ou extérieurs à observer ainsi que certaines recommandations spécifiques sur : o La position du conteneur ou contenant o La base en béton (recommandée) o La voie d'accès aux camions de collecte, etc.
ISÉ (portion comm.)	Développement d'un outil d'information (guide) interne ; la Ville pourra bonifier son guide de GMR pour les nouveaux projets immobiliers à l'intention des promoteurs. Il y aura des formations aux urbanistes de la Ville sur les fiches d'analyse à utiliser lors du processus d'octroi des permis de construction. La division GMR envisage aussi des séances d'information pour les promoteurs.
Qui? (responsable et collaborateurs)	Chargé de projets – GMR et SUDD o Ententes/négociation avec SUDD • Collecteurs
Combien? ($)	RH **:** Chargé de projets – GMR : 20 % en 2016, diminuant avec les années
Résultats attendus	• Règlement de zonage modifié • Fiche d'analyse réalisée et utilisée
Défis associés à la mise en œuvre	• Formation et sensibilisation de tous les employés municipaux œuvrant dans la prestation de permis de construction • Acceptabilité sociale des règles d'aménagement de GMR auprès des promoteurs • Complexité de vérification des aménagements une fois la construction terminée et durant l'utilisation ou l'occupation

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		RH CP : 364 h Coût : 5 200 $	RH CP : 180	RH CP : 180		

Matières compostables

COMPOSTAGE	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Objet	• Faciliter la participation de tous citoyens au tri des matières compostables • Rendre accessible et/ou obligatoire un service municipal de collectes sélectives aux ICI, autofinancé, à coût avantageux • Optimiser la gestion des biosolides selon la hiérarchie des 3RV		
Actions	**13.**	**14.**	**15.**

	Optimisation du programme de récupération des matières compostables et facilitation de la participation des citoyens au tri des matières compostables :
	• Interdiction des matières compostables aux ordures ménagères
	• Obligation d'accès à des outils de collecte (bacs bruns)
	• Desserte de toutes les unités d'occupation (incl. multiplex) desservies avec bacs bruns
	• Permettre utilisation sacs plastique compostables pour résidus alimentaires
	• Offrir lavage bacs bruns dans multiplex l'été
		Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipal de matières compostables dans les ICI
		• Projet-pilote de collecte des matières compostables auprès des grands générateurs
		• Analyser la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte des matières compostables et/ou de GMR intégrée dans les secteurs ICI du territoire de la Ville de Gatineau
		• Règlementer la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le compostage d'ici 2020
			Gestion des biosolides selon les principes des 3RV-E : favoriser l'épandage régional des boues et réactualiser la gestion de la granulation à l'usine d'épuration :
			• Politique municipale : interdire l'élimination des biosolides
			• Favoriser l'épandage des boues dans la région au lieu de les transporter et de les composter
			• Optimiser la chaine de traitement des biosolides de l'usine d'épuration de Gatineau afin de pouvoir :
			  • Digérer la totalité des boues produites afin de produire du biogaz
			  • Sécher (granuler) la totalité des boues digérées produites afin de diminuer le transport des matières produites

Actions	16.
	Optimisation du programme et poursuite du déploiement de la collecte des matières compostables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics : •Bibliothèques •Centres communautaires
	17.
	Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières compostables : •Règlements d'urbanisme •Permis de construction
	18.
	Développement d'une politique de GMR événementielle et réactualisation du soutien municipal à la GMR aux événements se déroulant sur le territoire de la Ville: • Événements de Fêtes et Festivals (Stratégie événementielle) • Petits événements , événements communautaires

COMPOSTAGE	Résidentiel		
Action 13.	**Optimisation du programme de récupération des matières compostables et facilitation de la participation des citoyens au tri de ces matières**		
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• La Ville a vu son taux de récupération des matières compostables beaucoup augmenter en 2010 et 2011, lors de l'implantation de la troisième voie (24%). Cependant, ce dernier stagne depuis 2012, autour de 43%. • Le taux de participation dans les unifamiliales est de 50% depuis 2011, ce qui est confirmé par l'étude de caractérisation qui montre que 35% de matières compostables se retrouvent encore dans les ordures ménagères. • 41% des ordures ménagères des multiplex sont encore des matières compostables.		
Quoi?	**1.** Poursuite et optimisation de la desserte de la collecte des matières compostables a. Obligation d'accès à des outils de collecte (bacs bruns) dans toutes les unités desservies, incluant les immeubles à logements multiples b. Desserte (collecte) de toutes les unités d'occupation desservies avec bacs bruns c. Offrir lavage bacs bruns dans multiplex l'été **2.** Facilitation de la participation à la collecte : permettre l'utilisation des sacs de plastique compostables pour les résidus alimentaires seulement, dans la collecte des bacs bruns **3.** Modifications réglementaires et renforcement de l'application du règlement 669-2010 : interdire la mise aux ordures ménagères des matières compostables		
Sous-action	**1. Optimiser desserte**	**2. Faciliter participation**	**3. Règlement**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Desserte de toutes les unités d'occupation existantes avec bacs bruns, notamment dans les multiplex, accompagnement des propriétaires et occupants des multiplex • Livraison automatique des outils de collecte dans les nouveaux projets immobiliers	• Offrir le lavage des bacs bruns dans les multiplex deux fois par été afin de diminuer les nuisances • Autoriser les sacs de plastique compostables pour les résidus alimentaires (mais pas les résidus verts) • Personnaliser la livraison des outils de collecte (exemple : dans les multiplex, livrer un bac de cuisine à chaque unité) • Diffusion d'informations supplémentaires pour démystifier le programme des bacs bruns (exemple : guide "comment s'organiser dans sa cuisine pour bien participer au programme des bacs bruns") • Faciliter l'émergence de nouveaux outils de collecte plus adaptés aux besoins des citoyens (notamment dans les multiplex)	• Modifier la règlementation : obliger l'accès à des outils de collecte pour le programme de compostage, interdire les matières compostables aux ordures ménagères • Dès l'entrée en vigueur du bannissement provincial, mise en place d'incitatifs techniques (renforcement de l'application règlementaire)
ISÉ (portion comm.)		Développer plan et outils de communication revampés selon modifications au programme de collecte des matières compostables Voir Action 1. et Action 23.	
Qui? (responsable et collabora-	**Chargé de projets – GMR et Division GMR** • Service-conseil aux propriétaires	**Chargé de projet - GMR et Service des communications** • Contenu des modifications au programme	**Chargé de projet – GMR** - Modifications règlement

teurs)	• Sensibilisation aux résidents	• Diffusion d'information	
Combien? ($)	**RH CP :** 60 % première année **RH Sensibilisation :** 2 500 h **Immobilisation** : 128 500 $	**Lavage bacs** : 36 000 $/an **Sacs plastiques :** hausse de 15% coûts supplémentaires au traitement par compostage	**RH CP :** Voir action 9.
Résultats attendus	• Détournement des tonnes de matières compostables de l'enfouissement vers le compostage • Taux de participation : 75 % toutes unités		

Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		RH CP: 910 h RH tech : 105 h RH AgS : 2 200 h 1439 t	RH CP: 910 h RH tech : 105 h RH AgS : 1 820 h Coût : 576 800 $ 4 150 t	RH CP: 546 h RH tech : 70 h RH AgS : 465 h Coût : 548 100 $ 4 518 t	RH CP: 364 h RH tech : 70 h RH AgS : 465 h Coût : 585 400 $ 4 886 t	RH CP: 364 h RH tech : 35 h RH AgS : 465 h Coût : 981 900 $ 8 795 t

COMPOSTAGE	Secteur ICI	
Action 14.	**Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipale de matières compostables dans les ICI et règlementation de la GMR en milieu ICI en vue d'obliger le compostage**	

Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Il se trouve 40 % (environ 22 500 tonnes) de matières compostables (excluant les résidus verts) dans les déchets éliminés en provenance des ICI de Gatineau.
	• L'objectif de récupération de 60 % de ces matières est loin d'être atteint à Gatineau. Il reste encore 13 000 tonnes de matières compostables à récupérer pour atteindre cet objectif
	• Il faut récupérer plus de 22 000 tonnes de résidus alimentaires et autres matières compostables en vue de l'atteinte de 100 % de récupération des matières organiques putrescibles (bannissement) d'ici 2020, soit une diminution de 40 % des déchets éliminés en 2013 par le secteur ICI.
	• Les matières compostables sont générées en grande partie par les secteurs d'activités suivants :
	  o Commerces et vente au détail (plus de la moitié de la génération de ces matières)
	  o Restauration
	  o Épiceries
	• Les coûts de collecte et transport de ces matières sont astronomiques actuellement par les collecteurs privés à Gatineau, et le coût de traitement (compostage) est élevé aussi. De plus, la gestion et l'entretien des outils de collecte pour ces matières est très complexe pour les ICI;
	• Seuls 20% des ICI étaient au courant des objectifs de récupération que le gouvernement provincial a établis pour 2015 ainsi que des bannissements de l'élimination à venir; plusieurs ICI ont suggéré que la Ville :
	  o offre un service de collecte (recyclage et compost) pour les secteurs privés et institutionnels,
	  o facilite le service pour les petites entreprises et les petits commerçants (négocier un contrat de collecte pour l'ensemble des commerçants par exemple)
	  o facilite la création d'une plateforme de compostage régionale ou de proximité;
	  o permette l'utilisation de sacs de plastique pour le compostage.	

Quoi?	**1. Réaliser un projet-pilote de collecte des matières compostables** auprès des secteurs :
	  a. Commerces et vente au détail
	  b. Épiceries
	  c. Restaurants
	2. Analyser la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte des matières compostables dans les secteurs ICI du territoire de la Ville de Gatineau et voir à règlementer la gestion des matières recyclables au sein des ICI du territoire en vue d'obliger le compostage ou interdire la mise aux déchets de matières compostables	

Sous-action	**1. Projet-pilote**	**2. Analyse de faisabilité**

Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Élaborer méthodologie du projet-pilote
	• Définir secteur géographique représentatif pour zone de collecte (20 lieux d'affaires)
	• Élaborer un contrat de transport des matières compostables
	• Élaborer un contrat de traitement des matières collectées
	• Fournir les outils d'entreposage et de collecte (bacs roulants), la signalisation et l'information et sensibilisation
	• Déployer la collecte auprès des ICI du secteur choisi (20 levées par semaine, pour environ 15 semaines)
		Selon les résultats du projet-pilote, évaluer la faisabilité d'offrir un service municipal de collecte :
		- Ressources nécessaires
		- Déterminants du service :
		  o Prix, outils de collecte, nombre de ICI à desservir, modifications règlementaires nécessaires, etc.
		  o Planifier le déploiement d'un service
		- Evaluer la faisabilité, les besoins et analyser les impacts d'une règlementation

	• Faire le suivi des données : caractérisation des matières résiduelles, sondage	
ISÉ (portion comm.)	Développer outils de communication pour les ICI du projet-pilote	
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargée de projets – PGMR** et Division GMR ○ Méthodologie, coordination ○ Contrat de collecte ○ Contrat de traitement ○ Ententes/négociation avec ICI • Consultants en GMR dans les ICI ○ Caractérisation ○ Suivi collecte/service	**Chargé de projet – PGMR** - Consultants – service professionnels
Combien? ($)	**RH :** Chargé de projets – GMR : 30 % **RH :** Technicien, suivi terrain : 30 % **Contrat de collecte** : 20 bacs x 463 $/bac = 10 000 $ x environ 15 semaines = 130 000 $	**RH :** Chargée de projet : inclus Action 10. **Contrat d'étude de faisabilité** : inclus Action 10.
Résultats attendus	• Coûts estimés d'un service de collecte des matières compostables en milieu ICI • Quantité de ICI (nombre d'emplacements et volumes de matières) potentiellement intéressés à utiliser les services de collecte des matières compostables municipaux • Augmentation du nombre de ICI sensibilisés à la GMR et au tri des matières compostables	
Défis associés à la mise en oeuvre	• Complexité de l'implantation de tri des matières compostables au sein des ICI (salubrité, sensibilisation et formation des employés, etc.) • Coûts potentiellement élevé d'un tel service	

Quand?

2015	2016	2017	2018	2019	2020
1.	RH Tech : 546 h RH CP : 546 h Collecte : 136 500 $	**2.** Contrat SP Action 10.			

BIOSOLIDES	Ville de Gatineau	
Action 15.	**Modification règlementaire ou politique municipale afin d'nterdire l'enfouissement ou l'élimination des biosolides optimisation de la chaine de traitement des biosolides de l'usine d'épuration**	

Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Le PGMR doit prévoir des mesures permettant, entre autres, pour :
	  ○ Tenir compte l'interdiction complète d'enfouir des matières organiques putrescibles, prévue pour 2020 et de la Stratégie de bannissement à venir au Québec.
	  ○ Favoriser l'épandage des biosolides municipaux et des biosolides des papetières.
	• Toutes les biosolides générés à Gatineau quittent la région pour être recyclés, compostés ou valorisés : les champs de Gatineau ne bénéficient pas des matières organiques produites sur son territoire : des boues municipales extérieures à l'Outaouais ont été valorisées dans la région de l'Outaouais.
	• Il y a une grande distance entre l'usine d'épuration de Gatineau et toute installation de compostage des boues épaissies et granules produites qui doivent être disposées.
	
	Épandage
	• La capacité de biodigestion à l'usine d'épuration est insuffisante pour traiter la totalité des boues épaissies produites par l'usine :
	  ○ Les boues épaissies non digérées sont plus difficiles à valoriser et disposer : O3 pour les odeurs, plus de pathogènes, etc.
	  ○ …alors que les boues digérées sont classées O2, donc moins odorantes, plus faciles à gérer pour les agriculteurs
	• La capacité de granulation (séchage) est insuffisante pour tout granuler les boues digérées de l'usine d'épuration. Pourtant :
	  ○ Les granules sont très faciles à gérer, entreposer, transporter et épandre comme fertilisant
	  ○ Le transport des granules versus celui des boues est diminué de quatre pour la même matière solide produite à l'usine
	  ○ Des investissements sont déjà prévus dans l'usine d'épuration pour granuler la totalité des boues produites par l'usine d'épuration
	• Des boues de provenance autre que municipale sont épandues dans les champs et fermes du territoire soit environ 11 000 tonnes (25 % siccité) provenant de plusieurs régions, en 2013 ;
	• Les coûts de transport de ces matières sont très élevés dans la région	

Quoi?	**1. Élaborer une politique municipale afin de favoriser l'épandage régional des biosolides et en interdire leur élimination** **2. Soutenir l'optimisation de la gestion des boues de l'usine d'épuration**	
Sous-action	**1. Gestion 3RV-E des biosolides**	**2. Digestion - granulation**

Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Élaborer une directive municipale au sein du PGMR de la Ville de Gatineau
	  ○ Adapter les devis et contrats liés à la gestion des biosolides de Gatineau
	• Faire le suivi des données : caractérisation des matières résiduelles, sondage
		• Collecter des données internes liées à :
		  ○ Infrastructure et mode de gestion municipale actuelle de la granulation
		  ○ Bilan de masse des boues – granules
		  ○ Transport et disposition de toutes les matières produites
		• Réaliser une étude comparative de plusieurs scénarios de mode de gestion des boues

ISÉ (portion comm.)	S. o.	S. o.

Qui? (responsable et collaborateurs)	Chargé de projets – GMR, Infrastructure et Division Eaux usées o Coordination et collecte de données o Rédaction et adoption par la direction général • Service des infrastructures (division Eau et GMR) • Consultants en GMR dans le secteur des biosolides/infrastructures eaux usées					
Combien? ($)	RH : Responsable Eaux usées, Chargé de projets – GMR, 10 %/an					
Résultats attendus	• Épandre les boues digérées et non digérées (non granulées) dans la région de l'Outaouais		• Bio-digérer la totalité des boues produites et centrifugées à l'usine d'épuration • Granuler la totalité des boues digérées • Certifier selon la norme BNQ les granules ainsi produites			
Défis associés à la mise en œuvre	• L'acceptabilité sociale de l'épandage de boues municipales est à construire • Complexité de la gestion des boues non granulées selon les saisons, les marchés (agriculteurs) potentiels d'utilisation des boues et les infrastructures municipales déjà en place		• Démontrer la rentabilité (financière mais aussi environnementale) de granuler la totalité des boues			
Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
	1. et 2.	RH CP : 180 h				

COMPOSTAGE	Ville de Gatineau	
Action 16.	**Optimisation du programme et poursuite du déploiement de la collecte des matières compostables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	La Ville de Gatineau souhaite montrer l'exemple aux citoyens pour la gestion des matières résiduelles (notamment compostables). De plus, elle souhaite atteindre les objectifs de récupération des matières compostables fixés par le gouvernement provincial et souhaite se préparer au bannissement annoncé des matières compostables dans les ordures.	
Sous-action	**1. Suivi des outils de collecte**	**2. Optimiser la desserte**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Revoir inventaire des outils de collecte dans les bâtiments municipaux • Réactualiser la desserte actuelle dans les bâtiments municipaux	• Préparation d'un devis regroupant les 3 voies (matières recyclables, ordures, matières compostables) pour implanter le compostage dans les centres communautaires et bibliothèques, dans lesquels la conciergerie est à contrat et où la fréquence de ramassage par le concierge est supérieure à 5 jours/semaine • Faire des ententes avec les organismes qui gèrent certains bâtiments municipaux pour qu'ils fassent du compostage
ISÉ (portion comm.)	Voir Action 3.	
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargé de projets – GMR et Responsable TP** o Suivi des outils de collecte o Devis de conciergerie • **Service Loisirs** o Ententes/négociation avec organismes	
Combien? ($)	**RH :** Chargé de projets – GMR : 10 %	
Résultats attendus	• **100% des bâtiments municipaux desservis par le programme de compostage** • **100% des ententes incluent le compostage pour la gestion des centres communautaires** • **Réduction des matières compostables dans les ordures (caractérisation)**	
Défis associés à la mise en œuvre	• Pas de données suffisantes pour estimer un tonnage de matières compostables à détourner de l'élimination • Implication et formation continue des concierges dans les bâtiments municipaux (car il y a un roulement important de personnel). Les concierges constituent un maillon indispensable dans le suivi de de la présence ou non des outils de collecte dans les bâtiments. • Il peut y avoir des difficultés à modifier les ententes avec les organismes qui gèrent certains centres communautaires (ex : droits acquis).	

Quand?

2015	2016	2017	2018	2019	2020
	RH CP : 140 h RH tech : 36 h	RH CP : 140 h RH tech : 36 h	RH CP : 70 h RH tech : 35 h	RH CP : 70 h RH tech : 36 h	RH CP : 70 h RH tech : 36 h

COMPOSTAGE	Ville de Gatineau
Action 17.	Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières compostables

Voir fiche Action 12.

COMPOSTAGE	Ville de Gatineau	
Action 18.	**Développement d'une politique de GMR événementielle et révision du soutien municipal à la GMR aux événements se déroulant sur le territoire de la Ville**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• La Ville de Gatineau souhaite montrer l'exemple aux citoyens pour la gestion des matières résiduelles (notamment compostables) et souhaite être un leader dans la communauté gatinoise. • De plus, elle souhaite atteindre les objectifs de récupération des matières compostables fixés par le gouvernement provincial et souhaite se préparer au bannissement annoncé des matières compostables dans les ordures.	
Quoi?	1. Développer une **politique de GMR événementielle** 2. Revoir le **système de soutien** aux événements de **Fêtes et Festivals et aux petits événements**	
Sous-actions	**1. Politique GMR événement**	**2.Soutien GMR F&F et aux petits événements**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	Développer une politique de GMR événementielle (ex : obliger le recyclage et compostage, interdiction du styromousse, obliger les concessions alimentaires à avoir des contenants compostables, etc.) et demander de s'y conformer aux : o événements organisés par la Ville o activités et événements se déroulant dans les bâtiments municipaux o aux événements soutenus par Fêtes et Festivals Cette obligation de se conformer à la politique GMR événementielle développera l'offre de produits compostables sur le territoire	Revoir le système de soutien aux événements de Fêtes et Festivals et aux petits événements. Exemples : o Sécuriser les contenants de collecte afin d'éviter toute contamination des matières compostables pour les événements soutenus par la division Fêtes et Festivals o Faciliter l'offre de produits compostables sur le territoire. Exemple : démarcher les fournisseurs d'équipements pour les sensibiliser à devenir plus verts. o Évaluer la possibilité et la faisabilité d'aider les organisateurs d'événements avec les problèmes de RH (bénévoles ou non) attitrées à la GMR Reconnaitre et valoriser les événements verts de Gatineau (sceau, etc.)
ISÉ (portion comm.)	Développer outils de communication liés à ce cadre de soutien et diffusion aux organismes concernés	
Qui? (responsable et collaborateurs)	Chargé de projets – GMR et TP et Loisirs et Fêtes et Festivals o Élaboration politique soutien o GMR événements • Consultants en GMR événementielle : o Accompagnement (prêt de bacs inclus)	
Combien? ($)	**RH :** CP : 10 % **Communications :** 10 000 $ (voir Action 1, 2, 3.)	**RH :** CP : 10 % **Contrat SP** GMR : 78 000 $/an

Résultats attendus	• **100% des événements corporatifs organisés respectant la politique** • **60% d'événements organisés sur tout le territoire respectant la politique**		• **150 événements communautaires bénéficient d'un service d'accompagnement en GMR** • **54 tonnes de matières détournées de l'enfouissement** • **Tous les événements ont une collecte de compostage**			
Défis associés à la mise en œuvre	• Défi économique car les événements devront investir plus d'argent dans la GMR. De plus, dans le cas de Fêtes et Festivals, les concessions alimentaires pourraient décider de ne pas venir dans les événements de Gatineau car l'obligation d'utiliser des contenants compostables représente un investissement financier important. • Défi politique car avoir une meilleure GMR des événements corporatifs et soutenus par la Ville signifie plus de mécontentement des organisateurs d'événements					
Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
	1,2,3.	RH CP : 210 h	RH CP: 245 h Collecte : 81 900 $ 54 t	RH CP: 140 h Collecte : 81 900 $ 54 t	RH CP: 140 h Collecte : 81 900 $ 54 t	RH CP: 140 h Collecte : 81 900 $ 54 t

Fiche technique

Résidus de CRD

CRD	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Orientations	**1) Contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR** ***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** ***2) 70 % des résidus de CRD seront triés en vue d'être valorisés*** ***3) 80 % des agrégats seront recyclés*** **2) Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles** **3) Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E**		
Objectif du PGMR	***1) Favoriser un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous les citoyens, par la mise en place d'incitatifs tarifaires, techniques et informationnels*** ***1) Ré-actualiser (optimiser) les programmes et services de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteur, et pour les grandes filières de matières résiduelles :*** ***a. Résidus de CRD***		
Objet	***Interdire l'enfouissement des résidus de CRD et obliger le tri***		
Action	**19.**		
	Modifications règlementaires afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD - plus spécialement les résidus de bois – en vue d'interdire l'élimination de ces résidus		
Objet	***Encourager et soutenir le détournement de l'enfouissement des résidus de CRD générés sur le territoire***		
Actions	**20.**	**21.**	**22.**
	Facilitation de l'accessibilité à des services de récupération, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD pour les citoyens	**Soutien informationnel et technique aux initiatives contribuant au détournement de l'élimination des résidus de CRD générés sur le territoire dans les ICI**	**Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des résidus de CRD municipaux**

CRD	Résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau

Action 19.	**Modifications règlementaires afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD - plus spécialement les résidus de bois - pour en interdire l'élimination**	

Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Cette action est tirée du PGMR 2006-2010 car elle n'avait jamais été mise en œuvre
	• Le PGMR doit contribuer à atteindre les objectifs provinciaux de :
	  ○ Recycler ou de valoriser 80% des résidus de béton, brique et asphalte
	  ○ Trier 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment
	• Le gouvernement provincial prévoit mettre en place un bannissement du bois à l'enfouissement
	• La caractérisation résidentielle réalisée en 2013 montre qu'il y a encore 8% de bois dans les ordures ménagères
	• Puisque les encombrants, les textiles et les résidus de CRD sont acceptés dans la collectes des ordures ménagères au secteur résidentiel, la façon la plus facile pour les citoyens de disposer de telles matières est de les déposer dans le cadre de la collecte municipale destinée à l'enfouissement.	

Comment? (Démarche et étapes à suivre)	**1.** Modification du règlement 669-2010 de GMR afin de : a) Obliger le tri des résidus de CRD b) Interdire la mise aux ordures ménagères des résidus de CRD, dans le secteur résidentiel	**2.** Modification règlementaire des conditions d'octroi de permis de construction afin d'obliger le tri ou la récupération des résidus de CRD en vue de leur réutilisation, recyclage ou valorisation : a) Permis de construction (valeur travaux supérieurs à 5000 $) b) Lors d'octroi de contrats de construction quand la Ville de Gatineau est donneur d'ouvrage c) Dans la gestion des surplus d'actifs (Ville de Gatineau)
Sous-actions	**1. Modification règlement GMR**	**2. Permis de construction**
ISÉ	Campagne publicitaire liée aux modifications règlementaires GMR (voir Action 1.)	Campagne publicitaire liée aux modifications règlementaires GMR (voir Action 2.)

Qui? (responsable et collaborateurs)	• Chargé de projets – GMR
	  ○ Division GMR 10 %/an
		• SUDD – règlementation et centres de services
		  ○ Chargée de projets – PGMR
		  ○ Service des infrastructures
		  ○ Finances (approvisionnements)

Combien? ($)	**S. o.**	S. o.
Résultats attendus	• Règlements municipaux modifiés d'ici la mi-2018 • Diminution de l'enfouissement de résidus de CRD en provenance du territoire gatinois	
Défis associés à la mise en œuvre	• Acceptabilité sociale de la mesure • Difficulté liée à l'application du règlement • Enjeux liés vérification de la destination des matières une fois le permis octroyé	

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		1. → **RH : CP 182 h**	**2.** → **RH : CP 182 h**	→ **RH : CP 182 h**		

CRD	Résidentiel	
Action 20.	**Facilitation de l'accessibilité à des services de récupération, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD pour les citoyens**	
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Action du PGMR 2006-2010 pas encore mise en œuvre • Le PGMR doit contribuer à atteindre les objectifs provinciaux de : o Recycler ou de valoriser 80% des résidus de béton, brique et asphalte o Trier 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment • Le gouvernement provincial prévoit mettre en place un bannissement du bois à l'enfouissement • La caractérisation résidentielle réalisée en 2013 montre qu'il y a encore 8% de bois dans les ordures ménagères • Le sondage Léger 2013 montre que 33% des répondants ne connaissaient pas l'existence ou la localisation des écocentres (sondage réalisé avant l'ouverture de l'écocentre de l'Aéroparc)	
Quoi?	1. **Offrir la gratuité aux écocentres** pour les résidents de Gatineau, secteur résidentiel, pour l'apport de résidus de CRD (pas pour l'apport d'ordures ménagères, qui sera tarifé) dès 2017 2. **Offrir une collecte spéciale de résidus de CRD dans le cadre d'un contrat municipal de collecte et de tri,** récupérés en bordure de rue, 4 fois par année chez les résidents gatinois : a. Interdire la mise aux ordures ménagères des résidus de CRD; b. Application du nouveau règlement : les encombrants et les CRD (sauf agrégats) ne sont plus ramassés à côté de la poubelle ou du conteneur à déchets; c. Offrir une collecte spéciale de résidus de CRD avec volume maximal 4 collectes par année à partir de la mi-année 2018. 3. **Analyser la meilleure solution de facilitation de l'accessibilité à des services de tri de résidus de CRD: écocentres, centres de tri, service de collecte, etc.** **Exemples :** donner accès à un écocentre ou centre de tri à l'ouest du territoire (construction ou entente avec un écocentre privé)	
Sous-actions	**1. et 3. Accessibilité écocentres**	**2. Accessibilité récupération à domicile**
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Modifier le règlement de tarification afin d'offrir un accès gratuit pour les citoyens aux écocentres de la Ville pour l'apport de résidus de CRD dès 2017 • Diffuser une campagne de publicité pour faire connaitre les écocentres et leurs services aux citoyens • Analyser la faisabilité de donner accès à un écocentre à l'ouest du territoire (construction ou entente avec un écocentre privé)	Octroyer un contrat de collecte des résidus de CRD, en bordure de rue, dont les matières seront destinées à un centre de tri des matériaux secs
ISÉ	Campagne d'information pour inviter les citoyens aux écocentres en tout temps et faire connaitre la gratuité	Campagne d'information pour faire connaitre cette nouvelle collecte de résidus de CRD (voir Action 23.)
Qui? (responsable et collaborateurs)	• **Chargée de projets – GMR** o Bilan écocentres et plan de déploiement de la gratuité o Campagne d'ISÉ écocentres	**Division GMR** o Élaboration du devis de collecte, transport et traitement o Développement du service aux citoyens cette collecte o Suivi des contrats liés à ce service de collecte

Combien? ($)	**RH CP :** voir Action 6. **Coût gratuité:** environ 200 000 $ perte de revenus liées visites aux payantes aux écocentres	• Modifications à la collecte des ordures ménagères actuelle : réduction de 15 % coûts collectes d'ordures ménagères dûes à la diminution des quantités à ramasser en bordure de rue surtout (résidus de CRD = ramassés manuellement) ; économies de près de 600 000 $ prévues/an à partir de mi-2018 • Collecte porte-à-porte des résidus de CRD sauf agrégats : 4 collectes/an, à partir de la mi-année 2018, environ 125 000 $/collecte), pour un coût annuel d'environ 520 000 $; • Destination des matières = centre de tri de résidus de CRD.
Résultats attendus	• Augmentation des visites aux écocentres • Augmentation du tonnage de résidus de CRD apportés aux écocentres • Augmentation du détournement des résidus de CRD de l'enfouissement	• Détournement de 70 % des résidus de CRD résidentiels de l'enfouissement et de 100 % du bois des ordures ménagères

Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		1. et 2.	RH Voir Action 6. Gratuité : 337 300 $ 1 140 t	RH Voir Action 6. Gratuité : 337 300 $ Collecte : 45 500 $ 2 491 t	RH Voir Action 6. Gratuité : 337 300 $ Collecte : 168 300 $ 3 756 t	RH Voir Action 6. Gratuité : 337 300 $ Collecte : 250 300 $ 5 053 t

CRD	Secteur ICI
Action 21.	**Soutien informationnel et technique aux initiatives contribuant au détournement de l'élimination des résidus de CRD générés sur le territoire dans les ICI : mécanisme de concertation régionale sur les résidus de CRD**
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	Besoin dans la région, d'un mécanisme de concertation nécessaire pour mettre en lien les différents intervenants de la CRD : • pour mieux négocier des contrats de recyclage ou de tri des résidus de CRD • pour faire connaitre les organismes et entreprises qui œuvre dans le domaine • pour mettre en lien les producteurs de résidus et les utilisateurs ou recycleurs au sein de l'industrie de la CRD
Quoi?	**Création d'une Table de concertation régionale portant sur les meilleures pratiques de gestion des résidus de CRD**, coordonnée par la Ville de Gatineau ou les organismes du milieu, et regroupant des intervenants des secteurs : • Architecture et génie • Construction, rénovation, démolition • Location de conteneurs, transport et entreposage • Centres de tri • Recycleurs, valorisation des résidus

Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Dresser le portrait de l'industrie de la CRD et de leur gestion des résidus de CRD à Gatineau et en Outaouais
	  ○ Mise à jour d'une étude du CREDDO en 2012 par des services professionnels
	  ○ Collecte de données de GMR de la CRD à Gatineau
	  ○ Rencontres et discussions avec les intervenants de CRD
	  • Constructeurs
	  • Centres de tri et dépôt de matériaux secs
	  • Recycleurs, etc.
	• Mise sur pied d'un comité = Table ronde, comité de travail régional, etc.
	  • Définition des besoins, mission, objectifs de la Table et résultats attendus
	  • Rencontres régulières et publications

ISÉ	**S. o.**

Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargé de projets – GMR**
	  ○ Coordination
	  ○ Collecte de données et portrait
	• Consultant - Accompagnement services professionnels
	• Partenariats possibles

Combien? ($)	**RH CP : 5%/an** **Services professionnels : 10 000 $/an**
Résultats attendus	• Création d'un mécanisme de concertation sur la gestion des résidus de CRD selon les meilleures pratiques et la hiérarchie des 3RV-E

Quand?

2015	2016	2017	2018	2019	2020
		RH CP : 91h Consultants : 10 500 $	RH CP : 91h Consultants : 10 500 $	RH CP : 91h Consultants : 10 500 $	RH CP : 91h Consultants : 10 500 $

CRD	Ville de Gatineau
Action 22.	**Optimisation des installations de tri et de la gestion des résidus de CRD municipaux**
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Il n'y a pas de données précises (pas de suivi des résidus de CRD se retrouvant aux ordures) dans les activités corporatives ; les taux de récupération de ces matières restent inconnus. • Aucun suivi régulier n'est fait au sein des activités municipales pour maintenir une bonne GMR dans toute l'administration ; il manque de formation continue auprès des services confrontés à des difficultés de roulement de personnel (concierges et contremaîtres) et il y a absence d'incitatifs à participer (employés) au détournement des résidus de CRD de l'enfouissement et manque d'éducation aux employés sur les bannissements du bois de l'élimination • En tant que donneur d'ouvrage, la Ville n'a pas encore imposé d'obligation de recycler les matériaux dans des projets de construction qu'elle octroie.
Quoi?	1. Optimisation de la gestion des flux et des filières de résidus de CRD au sein des opérations municipales : • Optimisation de la gestion des résidus de CRD au sein des opérations de travaux publics et dans les ateliers municipaux • Mise en place de formations, de sensibilisation aux employés des différents services liés • Aménagement des espaces de tri aux ateliers municipaux • Développement de lignes directrices municipales : octroi de contrats de CRD (ville = donneur d'ouvrage) 2. Étudier la faisabilité d'implanter deux sites municipaux de valorisation de plusieurs filières de matières résiduelles "corporatives" en vue de privilégier le réemploi et le recyclage (hiérarchie des 3RV-E) telles: • Résidus d'abattage (bois, branches, paillis, copeaux) • Résidus de balai de rue • Asphalte (morceaux et bardeaux) • Agrégats (béton, ciment, pierre)
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Développer des lignes directrices municipales et faire la tournée de formation employés concernés • Dresser le portrait de la gestion actuelle des résidus de CRD et étude de faisabilité (avec consultants): • Selon résultats étude de faisabilité, créer comité de travail interne pour : • Identifier les terrains • Planifier l'achat de terrain pour valorisation ou l'achat d'équipement • Planifier les opérations des sites
ISÉ	**S. o.**
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargé de projets – GMR et Service des TP** ○ Collectes de données ○ Élaboration de lignes directrices municipales ○ Coordination comité de travail et de l'étude de faisabilité
Combien? ($)	**RH CP : 10 %/an** **RH tech : collecte de données internes** **RH AgS: formation aux employés**
Résultats attendus	• Mise sur pied d'un comité de travail sur l'optimisation de la GMR corporative au niveau des CRD • Recommandations présentées au conseil municipal pour solutions d'optimisation

Quand?

2015	2016	2017	2018	2019	2020
	RH CP : 140 h	RH CP : 105 h RH tech: 280 h RH AgS : 140 h Étude : 35 000 $	RH CP : 105 h RH tech: 280 h RH AgS : 140 h	RH CP : 105 h RH tech: 280 h RH AgS : 140 h	RH CP : 105 h RH tech: 280 h RH AgS : 140 h

Déchets ultimes

DÉCHETS	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Orientations du PGMR	**1) Contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de GMR** ***D'ici 2020, sur le territoire de la Ville de Gatineau :*** ***1) Les déchets éliminés auront donc diminué, par rapport à 2013, de :*** ***a. 45 % au secteur résidentiel*** ***b. 50 % au secteur ICI*** ***c. 55 % au secteur CRD (excluant les agrégats)*** **2) Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles** **3) Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E** **4) Diminuer la vulnérabilité régionale liée au traitement des déchets ultimes**		
Objectif du PGMR	***2) Favoriser un résultat positif de gérer les matières résiduelles de façon responsable suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous les citoyens, par la mise en place d'incitatifs tarifaires, techniques et informationnels*** ***1) Identifier la meilleure solution régionale possible pour l'élimination des déchets ultimes en Outaouais, en analysant plusieurs scénarios dont :*** ***a. La valorisation des matières par le tri, le recyclage*** ***b. La valorisation énergétique*** ***c. L'enfouissement***		
Objet	**Réduire l'élimination/pers résidentiel**	**Réduire l'élimination/pers secteur ICI**	**Réduire l'élimination/pers territorial**
Actions	**23.**	**24.**	**25.**
	Mise en place d'incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens	**Améliorer l'offre de services et de programmes de récupération moins coûteux que l'enfouissement ou l'élimination des déchets dans les établissements scolaires**	**Mise en place d'incitatifs informationnels et techniques au détournement des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement au sein des opérations corporatives**
	26.		
	Réalisation d'une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale en vue de proposer l'élimination des déchets ultimes à Gatineau, en Outaouais ou dans la région de la capitale nationale, analysant plusieurs scénarios dont : **- La valorisation des matières par le tri, le recyclage** **- La valorisation énergétique** **- L'enfouissement**		

DÉCHETS	Résidentiel
Action 23.	**Mise en place d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères**

Pourquoi? (Contexte et justificatif)

Résidentiel

- Depuis 2011, 45 % de la totalité des matières résiduelles résidentielles gérées par le service municipal de GMR sur le territoire sont récupérées : 55 % des matières résiduelles des gatinois sont donc éliminées à l'enfouissement.
- Malgré la bonne performance résidentielle relative aux taux de récupération de plusieurs matières, cette performance atteint un « plafond » qui est en deçà des cibles de réduction des déchets fixées dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- Hors, le PGMR doit viser l'atteinte des objectifs provinciaux, et les actions proposées doivent y contribuer, pour tous les générateurs de matières résiduelles.
- Les services municipaux de collectes et les programmes de gestion des matières résiduelles ont déjà été mis sur pied à Gatineau, les citoyens sont très sensibilisés à la GMR, il ne manque plus que la participation plus intensive des citoyens.
- Pour ce faire, la Ville doit imaginer des mesures qui pourront avoir un effet plus concret et plus direct sur le calcul coût/bénéfices que font tous les citoyens et qui détermine leur participation aux efforts de tri et de gestion responsable de leurs matières résiduelles.
- Les incitatifs tarifaires présentent l'avantage d'affecter directement l'analyse coût/bénéfice du citoyen; la tarification fixe de la collecte des déchets (comme c'est le cas quasiment partout au Québec), bien que simple à gérer et socialement acceptée, donne l'illusion que le coût de collecte est nul. En effet, le comportement d'un générateur excessif d'ordures ménagères est complètement à la charge du système, tandis que les efforts d'un citoyen averti et sensibilisé ne sont pas considérés.
- Il existe de multiples types de tarification incitative : au poids, au volume, au nombre de contenant ou de collecte, combinaison avec une tarification fixe, etc.
- Le portrait de la situation actuelle à Gatineau a été évalué : le tableau ci-dessous présente l'évaluation de la génération de déchets selon les facteurs de conversion poids-volume appliqués à l'ensemble des unités résidentielles desservies (124 059 unités d'occupation en 2014), en supposant des bacs de 360 L , 240 L ou 120 litres remplis au maximum de leur capacité chaque deux semaines.

Quantités d'ordures ménagères générées selon volume maximal permis/collecte aux deux semaines

Volume max permis en l/collecte	Potentiel (t)	Actuel 2014 (incl. encombrants)	Variation par rapport à 2014
360 l	73 349 t	59 200 t	**+ 14 149 t**
240 l	48 899 t	59 200 t	**- 10 301 t**
120 l	24 450 t	59 200 t	**- 34 750 t**

Les données présentées dans ce tableau correspondent à la quantité maximale d'ordures qui pourrait être générée selon une limite à 360 L, 240 L ou 120 L par deux semaines.
Il est possible de constater qu'en autorisant uniquement un volume de 360 L, soit la moitié de la quantité permise selon le règlement 669-2010, les citoyens n'ont en général aucun incitatif à réduire leur production d'ordures ménagères. Qui plus est, la Ville peut se retrouver avec plus d'ordures que ce qui est généré en ce moment, ce qui est à l'opposé d'un incitatif à la réduction des ordures.

- Malgré les réserves et inquiétudes soulevées lors des consultations publiques, la Commission de consultation recommande d'aller de l'avant avec la réduction des ordures ménagères à un volume maximal de 120 litres par unité résidentielle, à condition que le projet pilote évaluant ce scénario tienne compte des préoccupations exprimées lors de la consultation et que celui-ci permette de juger de l'acceptabilité de cette mesure. La Commission recommande à la Ville de faire preuve de prudence dans l'application d'une telle mesure.

Comment? (Démarche et étapes à suivre)

1) Modifications règlementaires :
    - Interdire les encombrants « réemploi » et les résidus de CRD de la collecte des ordures ménagères, dès la mi-2018

- Limiter le volume d'ordures ménagères à 120 l/unité desservie/collecte à la rue
- Réduire de moitié la fréquence de collecte des conteneurs d'ordures ménagères dans les immeubles à logements multiples, pour une levée à chaque deux semaines

2) Implanter un système d'incitatifs tarifaires (utilisateur-payeur) pour disposer des surplus de déchets selon les collectes :
   a. Projet pilote en 2018-2019 afin d'explorer des mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables à cette mesure :
      - Planification de la mise en œuvre
      - Diffusion de campagnes de ISÉ sur le projet pilote
      - Déploiement des outils nécessaires au projet pilote (sacs, contenants, billets) : possibilité d'utiliser des sacs supplémentaires au coût de 3 $ (exemple) pour excédent d'ordures ménagères, ponctuellement;
      - Formation d'agents de sensibilisation ou d'une patrouille de suivi, accompagnant les citoyens durant la durée du projet pilote
      - Analyse des résultats et du suivi du projet pilote;
      - Ajustements et recommandations d'implantation
   b. Implantation du système choisi sur tout le territoire de la Ville de Gatineau
      - Planification de la mise en œuvre
      - Mise en œuvre et suivi des résultats

Sous-actions	1. Modifications réglementaires	2. Implantation du système
Qui? (responsable et collaborateurs)	Identification de solutions et changements règlementation : chargée de projets – PGMR • Équipe division GMR • Finances (dont équipe Taxation)	Projet-pilote : chargée de projets - PGMR et équipe division GMR • Consultants professionnels • Politique environnementale (agents de sensibilisation) • Service des communications Implantation du système : chargée de projets - PGMR et équipe division GMR • Équipe division GMR (commis, inspecteurs, etc.) • Finances (dont équipe Taxation) • SUDD (règlementation) • Service des communications • Politique environnementale (agents de sensibilisation) • Centres de services, 3-1-1 • Points de vente (si nécessaires) pour billets ou sacs acceptés
Défis associés à la mise en œuvre de l'action	• Accessibilité à des informations récentes, précises et applicables au contexte gatinois pour l'analyse territoriale des impacts d'une réduction des volumes ou de la limitation des contenants à utiliser : première étape cruciale pour tout le reste du projet • Évaluation des coûts et revenus liés à la facturation : analyse financière très importante • Acceptabilité de cette mesure et impacts de sur les groupes vulnérables • Sensibilisation des citoyens pour meilleure compréhension du système • Représentativité des résultats du projet pilote versus l'implantation massive du système ensuite • Conséquences négatives (temporaires) : dépôts sauvages, contestations, appels au 3-1-1	
ISÉ (portion comm.)	• Campagne de sensibilisation lors de la réalisation du projet-pilote pour préparer l'arrivée de ce système (secteur touché ou toute la population) • Campagnes d'ISÉ lors du déploiement territorial du système (ampleur similaire au déploiement de la collecte des matières compostables 2010-2011)	

Combien? ($)	• RH CP : 546 h : • Selon système choisi : livraison d'outils de collecte (bacs noirs 120 l) : 5 M $ (immobilisation sur 10 ans)	• Campagnes d'ISÉ = 600 000 $ en 2018 • RH CP : 20 %/an • Entretien TP (dépôts illicites) • Coûts traitement des matières détournées dans autres filières Trait.)
Résultats attendus	• Modification règlementaires faites • 10-20 % de réduction quantité ordures ménagères produites • Augmentation matières recyclables dans bacs bleus • Augmentation compostables dans bacs bruns • Augmentation résidus de CRD aux écocentres et dans collecte • Diminution coûts collecte ordures ménagères • Revenus provenant des incitatifs tarifaires ($ excédent déchets)	

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			1.			
			RH CP : 546 h	2)		
				3) RH CP : 546 h Comm 600 000 $ SP : 122 000 $ 2 228 t	Trait. : 184 100 $ Immo : 647 200 $ 4 576 t	Trait. : 441 800 $ Immo : 647 200 $ 10 982 t

DÉCHETS	Secteur ICI		
Action 24.	**Améliorer l'offre de services et de programmes de récupération moins coûteux que l'enfouissement ou l'élimination des déchets dans les établissements scolaires**		
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	- Le service municipal est accessible déjà selon principe utilisateur-payeur dans les écoles et les CPE, mais il est perçu comme trop cher, car ces institutions ont rarement le contrôle sur les déchets, et n'ont pas d'avantages financier à réduire leurs déchets - Contrats de gestion des déchets commerciaux négociés individuellement par les commissions scolaires avec fournisseurs de services de collecte, pour longue durée, habituellement 5 ans - La gestion des déchets est perçue comme la plus économique en comparaison avec l'implantation de programmes de récupération (car sont toujours supplémentaires à gestion des déchets); pas d'avantages ou d'incitatifs à implanter des mesures de détournement de l'enfouissement en milieu institutionnel présentement; - La bonne GMR en milieu scolaire et auprès des enfants fait office de sensibilisation de tous les résidents de Gatineau par le biais des enfants et leurs familles.		
Quoi?	Offrir gratuitement dès 2017 la collecte des matières recyclables et compostables aux écoles et CPE du territoire afin de les aider à réduire leurs déchets et ce aussi, dans une perspective de sensibilisation		
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	**1.** Campagne d'information aux établissements admissibles selon les nouveaux tarifs et service offerts **2.** Déploiement des outils de collecte, accompagnement personnalisé à la mise en œuvre, collecte de données permettant de mieux connaitre ce secteur (au niveau des déchets surtout) **3.** Discussions avec les commissions scolaires et gestionnaires d'installations afin d'intégrer le service de GMR municipal aux établissements scolaires à moyen-terme		
Qui? (responsable et collaborateurs)	1. Campagne d'information : chargée de projets – GMR • Organismes du milieu ou services professionnels • Équipe division GMR • Service des communications 2. Déploiement du service : chargée de projets - GMR et équipe division GMR • Organismes du milieu ou services professionnels pour accompagner les écoles • Services professionnels : caractérisation des matières résiduelles 3. Discussions commissions scolaires : chargée de projets - GMR • Finances (dont équipe Taxation)		
Défis associés à la mise en œuvre de l'action	• Cibler les personnes ressource pour la GMR dans les établissements scolaire et les informer, sensibiliser et accompagner à adopter de meilleures pratiques de GMR responsable • Changements fréquents de personnes ressource dans les écoles (roulement de personnel) • Coûts élevés de prestation de services de récupération pour la Ville dans les écoles • Maintien difficile, au fil des ans, des initiatives de GMR mises en place par la Ville dans ces établissements		
ISÉ (portion comm.)	• Campagne d'information auprès des établissements scolaires sur les nouveaux tarifs et services • Outils de communication – service offert, signalisation, etc.		
Combien? ($)	**1. Campagne information** RH = 5 % temps chargée de projets – PGMR Comm : Conception, graphisme, diffusion	**2. Service aux écoles** Selon système choisi : • RH CP 5%/an • Coûts de collecte dans les écoles seront absorbés dans le service résidentiel à partir de 2017	**3. Discussion commissions scolaires** RH = 5 %/an (inclus dans RH CP)

Résultats attendus	• Augmentation du nombre d'écoles qui ont implanté la récupération des matières compostables • Diminution des déchets produits par école (ou en kg de déchets éliminés/élève) • Augmentation du détournement des matières recyclables et compostables de l'enfouissement				• Contrat ou entente de GMR signé entre la Ville de Gatineau et les commissions scolaires de Gatineau	
Quand?	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
		RH CP : 150 h Perte revenus : 43 600 $	RH CP : 300 h Perte revenus : 130 800 $	RH CP : 300 h	RH CP : 300 h	RH CP : 300 h

DÉCHETS	Ville de Gatineau
Action 25.	**Mise en place d'incitatifs informationnels et techniques au détournement des matières résiduelles de l'enfouissement, au sein des opérations municipales**
Pourquoi?	• Les données relatives aux déchets (composition, quantités) produits par la Ville ne sont pas disponibles • Difficile de poser un diagnostic sur le potentiel de valorisation ou de réduction des déchets issus des opérations municipales. • Les coûts de gestion des ordures ménagères sont beaucoup plus élevés que les coûts de gestion des autres matières recyclables : la Ville a tout à gagner à réduire les déchets issus des activités municipales le plus possible, pour donner l'exemple et se préparer à se confirmer aux bannissement de l'élimination de certaines matières
Quoi? (Démarche et étapes à suivre)	Élaborer un PGMR interne organisationnel de la Ville de Gatineau : • Acquérir des données organisationnelles relatives à la gestion des matières résiduelles (Voir Action 29.) • Établir un portrait diagnostique de la performance organisationnelle de toutes les filières de matières résiduelles • Produire et mettre en œuvre un plan d'action • Inciter à la participation, sensibiliser et former des employés au détournement de l'enfouissement, à la réduction des déchets (voir Action 3.) • Responsabiliser les employés ; par exemple, implanter un système d'ilots à 3 voies dans les centres de service et les ateliers municipaux avec un suivi (voir toutes les actions organisationnelles)
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Coordination et réalisation : chargé de projets – GMR** • Service de l'environnement • Travaux publics • Approvisionnement
Défis associés à la mise en œuvre de l'action	• Collecter des données statistiquement représentatives de la composition des déchets municipaux • Former et informer tous les employés municipaux à propos de l'importance de trier les matières et pour connaître les possibilités de récupération ou de détournement
ISÉ (portion comm.)	Sensibiliser et former des employés au détournement de l'enfouissement, à la réduction des déchets (voir Action 3.) Outils de communication à l'interne selon les actions du PGMR interne
Combien? ($)	RH : CP : suivi données et performance corporative
Résultats attendus	• Réduction des déchets éliminés liés aux opérations municipales • Augmentation du détournement des matières récupérables • Élaborer, faire adopter et mettre en œuvre un PGMR interne pour la Ville de Gatineau

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		RH CP : 70 h	RH CP : 70 h	RH CP : 70 h	RH CP : 70 h	RH CP : 70 h

DÉCHETS	Ville de Gatineau	
Action 26.	**Réaliser une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale en vue de proposer l'élimination des déchets ultimes à Gatineau, en Outaouais ou dans la région de la capitale nationale, en analysant plusieurs scénarios dont :** - **La valorisation des matières par le tri, le recyclage** - **La valorisation énergétique** - **L'enfouissement**	
Pourquoi?	• Besoin de diminuer la vulnérabilité de Gatineau face aux coûts de traitement des déchets ultimes (enfouissement à l'extérieur de la région de l'Outaouais) • Des études sont nécessaires pour établir le volume de déchets à éliminer pour les 5, 10 et 20 prochaines années en provenance de Gatineau • Aucune solution de traitement des déchets ultimes reconnue par le gouvernement provincial comme étant de la valorisation et non de l'élimination n'a été identifiée encore pour l'Outaouais	
Quoi? (Démarche et étapes à suivre)	**1.** Étude préliminaire : définition de l'étendue appropriée et des paramètres concluants au niveau environnemental, économique, technologique et social **2.** Service professionnel d'accompagnement à l'identification de la solution de traitement des déchets ultimes de Gatineau • Coordonner l'étude et diffuser les résultats	
Sous-actions	**1. Étude préliminaire**	**2. Étude d'identification**
Qui? (responsable et collaborateurs)	**RH : chargé de projets – PGMR** • Service de l'environnement • Services professionnels • MRC de l'Outaouais	**RH : chargé de projets – PGMR** • Service de l'environnement • Services professionnels • SUDD, Finances et DG • MRC de l'Outaouais
Défis associés à la mise en œuvre de l'action	• Définition de l'étendue appropriée pour cette étude et des paramètres concluants au niveau à la fois environnemental, économique, technologique et sociaux • Trouver des consultants pour accompagner la Ville qui possèdent l'expertise dans ces domaines • Concertation complexe avec les partenaires potentiels, les promoteurs et les citoyens	
ISÉ	S. o.	
Combien? ($)	1. Étude préliminaire : RH CP : 20 %en 2016 Service professionnel : 57 500 $	2. Réalisation de l'étude : RH CP : 20 % en 2017 SP : 100 000 $
Résultats attendus	• Élaboration d'un devis d'accompagnement (service professionnels) pour l'avant-projet, l'étude comme telle, la définition de scénarios et les recommandations • Octroi du contrat d'accompagnement	• Obtention de recommandation ou d'éléments de prise de décision • Recommandation de la part des experts pour un choix de solution • Présentation des résultats au conseil municipal pour recommandation

Quand?

2015	2016	2017	2018	2019	2020
	1. → RH CP : 364 h SP : 57 500 $	**2.** → RH CP : 364 h SP : 100 000 $			

Résidus domestiques dangereux
& assimilables

RDD	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Ville de Gatineau
Orientations du PGMR	2) Responsabiliser tous les citoyens face au tri des matières résiduelles 3) Faciliter la participation de tous les citoyens à des programmes et services de GMR permettant de gérer les matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E		
Objectif du PGMR	1) *Ré-actualiser (optimiser) les programmes et services de GMR responsable et l'accessibilité à ces programmes dans tous les secteurs et pour les grandes filières de matières résiduelles :* *e. RDD*		
Objet	• Favorisation d'un résultat positif de détourner les RDD de l'enfouissement suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous citoyens • Incitation à trier et apporter les RDD aux points de dépôt autorisés ou aux écocentres pour traitement approprié		
Actions	**27.**		**28.**
	Soutien technique et informationnel au tri et à la récupération des RDD et des produits sous la REP		Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des RDD municipaux

RDD	Résidentiel et ICI	Ville de Gatineau
Actions 27. 28.	**Soutien technique et informationnel au tri et à la récupération des RDD et des produits sous la REP**	**Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des RDD municipaux**
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Les RDD sont interdits des ordures ménagères depuis plusieurs années mais plusieurs centaines de tonnes y sont retrouvée chaque année. • Inciter tous les citoyens, qu'ils soient à la maison, au travail ou dans les ICI, à trier et apporter les RDD aux points de dépôt autorisés ou aux écocentres pour traitement approprié et sécuritaire. • Favoriser un résultat positif de détourner les RDD de l'enfouissement suite à l'analyse coût/bénéfice faite par tous citoyens.	
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Diffusion de campagnes d'information aux citoyens et aux ICI qui génèrent des RDD afin de faciliter le tri de ces matières et d'augmenter la notoriété des points de dépôt et des produits sous la RÉP (Voir Actions 1. et 2.) • Facilitation de l'accès à des points de dépôt autorisés aux citoyens et aux ICI pour disposer de leurs RDD et de leurs produits électroniques	• Harmonisation des collectes de RDD et de produits sous la REP dans les ateliers municipaux. Exemple : équiper ces derniers de petits cabanons d'entreposage temporaire des RDD • Information et responsabilisation des employés (Voir Action 3.)
Qui? (responsable et collaborateurs)	**Chargé de projets - GMR et Division GMR**	**Chargé de projets - GMR et Division GMR**
Défis associés à la mise en œuvre de l'action	• Information et sensibilisation pertinente sur le tri et les points de dépôt pour identifier les produits qui sont des RDD • Coût élevé du traitement des RDD	
ISÉ (portion comm.)	Information et sensibilisation pertinente sur le tri et les points de dépôt pour identifier les produits qui sont des RDD et où sont les points de dépôt autorisés	
Combien? ($)	• 5 200 $ par an pour achat d'outils de collecte ou pour programme de collectes	Selon système/programme choisi : • Outils de collecte : 42 000 $ • RH CP : 2 %/an • Entretien par TP
Résultats attendus	• Réduction du tonnage de RDD dans les ordures ménagères ou les déchets commerciaux	• Réduction du tonnage de RDD dans les déchets municipaux

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Ville	RH CP : 80 h Coût 47 200 $	RH CP : 70 h Coût 5 200 $	RH CP : 70 h Coût 5 200 $	RH CP : 35 h Coût 5 200 $	RH CP : 35 h Coût 5 200 $

SUIVI	Ville de Gatineau
Actions 29.	**Mécanismes de suivi et de reddition de compte annuels liés au PGMR**
Pourquoi? (Contexte et justificatif)	• Le MDDELCC a mis en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour une municipalité visée par un PGMR : le versement des subventions prévues par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est désormais conditionnel à la transmission annuelle au ministre du MDDELCC par la Ville de Gatineau, d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans son PGMR. Ce rapport de suivi (couvrant l'année civile précédente) devra être transmis par courriel, au plus tard le 30 juin de chaque année. • Ce rapport de suivi complète le bilan annuel sur la GMR résidentiel qui est effectué chaque année depuis 2008 et diffusé aux citoyens, comme mesure de suivi des performances de récupération au secteur résidentiel surtout.
Comment? (Démarche et étapes à suivre)	• Réaliser, chaque année de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020, un bilan annuel du PGMR, qui comportera l'analyse et le suivi de chaque indicateur ainsi que de chaque action. • Diffuser le bilan annuel du PGMR au conseil municipal et à tous les citoyens • Fournir les données et faire parvenir aux destinataires appropriés, les documents suivants : o Redditions de comptes relatives aux PGMR demandées par le gouvernement provincial : - Rapport annuel pour les exploitants d'un lieu d'élimination de matières résiduelles – centre de transbordement de la Ville de Gatineau (MDDELCC - 31 mars) - Indicateurs de gestion municipale – Hygiène du milieu, matières résiduelles (MAMOT - 31 mars) - Vérification et déclaration des coûts de collecte sélective (RECYC-QUÉBEC - 30 juin) - Rapport de suivi annuel faisant état de la mise en œuvre du PGMR (MDDELCC - 30 juin) - Réaliser des études de caractérisation biannuelles permettant de suivre l'évolution des performances à l'élimination de tous les secteurs : résidentiel, ICI, organisationnel
Qui? (responsable et collaborateurs)	- Chargé de projets - PGMR - Division GMR : statistiques relatives au secteur résidentiel - Finances : données financières, vérifications, coûts, revenus - Services professionnels - consultants en GMR : études de caractérisation
Défis associés à la mise en œuvre	• Collecte de données fiables et précises durant l'année (pesées, facturation, etc.) • Représentativité statistique des études de caractérisation • Obtention des données provenant des ICI
ISÉ	Diffusion des faits saillants du bilan annuel du PGMR
Combien? ($)	Chargé de projets – PGMR : 20 %/an Vérification financière : 5 000 $/an Études de caractérisation : 25 000 $/an
Résultats attendus	• Bilan annuels et documents de reddition de compte fournis au gouvernement provincial chaque année • Bilan annuel diffusé aux citoyens chaque année • Résultats et rapports d'études de caractérisation pour chaque secteur (résidentiel, ICI et corporatif)

Quand?	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		RH CP : 300 h Serv Prof : 31 500 $	RH CP : 300 h Serv Prof : 31 500 $	RH CP : 300 h Serv Prof : 31 500 $	RH CP : 300 h Serv Prof : 31 500 $	RH CP : 300 h Serv Prof : 31 500 $

Annexe 2.

Résultats de la simulation de la production 2013 de matières résiduelles du secteur des ICI et de la CRD pour la Ville de Gatineau, avec l'outil RECYC-QUÉBEC version 2.

Secteur ICI - Résultats - Gatineau

Version 2 - BÊTA

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	30 578 t	7 746 t	38 324 t
Métal	1 439 t	270 t	1 709 t
Plastique	2 209 t	3 865 t	6 075 t
Verre	1 033 t	90 t	1 123 t
Total	35 259 t	11 971 t	47 230 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	3 066 t	308 t	3 374 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	29 264 t	7 595 t	36 859 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'utilisateur)	896 t	22 438 t	23 334 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	146 t	146 t
↳ Résidus alimentaires	896 t	22 079 t	22 975 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	213 t	213 t
Total	33 226 t	30 341 t	63 567 t

RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Total			

Résultats du secteur ICI - Page 1 de 2

Secteur ICI - Résultats - Gatineau

Version 2 - BÊTA

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	6 222 t	6 222 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	43 t	43 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	8 898 t	8 898 t
Total	0 t	15 164 t	15 164 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	1 326 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	30 578 t	7 746 t	38 324 t
Métal	1 439 t	270 t	1 709 t
Plastique	2 209 t	3 865 t	6 075 t
Verre	1 033 t	90 t	1 123 t
Industries de transformation agroalimentaire	3 066 t	308 t	3 374 t
Boues de papetières	29 264 t	7 595 t	36 859 t
Résidus verts (t)	0 t	146 t	146 t
Résidus alimentaires	896 t	22 079 t	22 975 t
Autres résidus organiques	0 t	213 t	213 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	6 222 t	6 222 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	43 t	43 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	8 898 t	8 898 t
Résidus ultimes	0 t	1 326 t	1 326 t
TOTAL	68 485 t	58 802 t	127 287 t
TOTAL estimé par l'outil	29 915 t	61 055 t	90 970 t

Résultats du secteur ICI - Page 2 de 2

Secteur CRD - Résultats - Gatineau

Version 2 - BÊTA

RÉSIDUS DE CRD (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	90 803 t	5 605 t	96 408 t
Non-agrégats :	22 286 t	26 680 t	48 966 t
Bois de construction	21 524 t	11 928 t	33 451 t
Gypse	206 t	5 459 t	5 664 t
Bardeaux d'asphalte	556 t	4 573 t	5 130 t
Autres	0 t	4 721 t	4 721 t
Total	113 089 t	32 286 t	145 375 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	90 803 t	5 605 t	96 408 t
Gypse	206 t	5 459 t	5 664 t
Bardeaux d'asphalte	556 t	4 573 t	5 130 t
Autres	0 t	4 721 t	4 721 t
Bois de construction	21 524 t	11 928 t	33 451 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	113 089 t	32 286 t	145 375 t
TOTAL estimé par l'outil	113 089 t	32 286 t	145 375 t

Résultats du secteur CRD - Page 1 de 1

Annexe 3.

Rapport de suivi 2014 de la mise en œuvre du PGMR 2006-2010 de la Ville de Gatineau

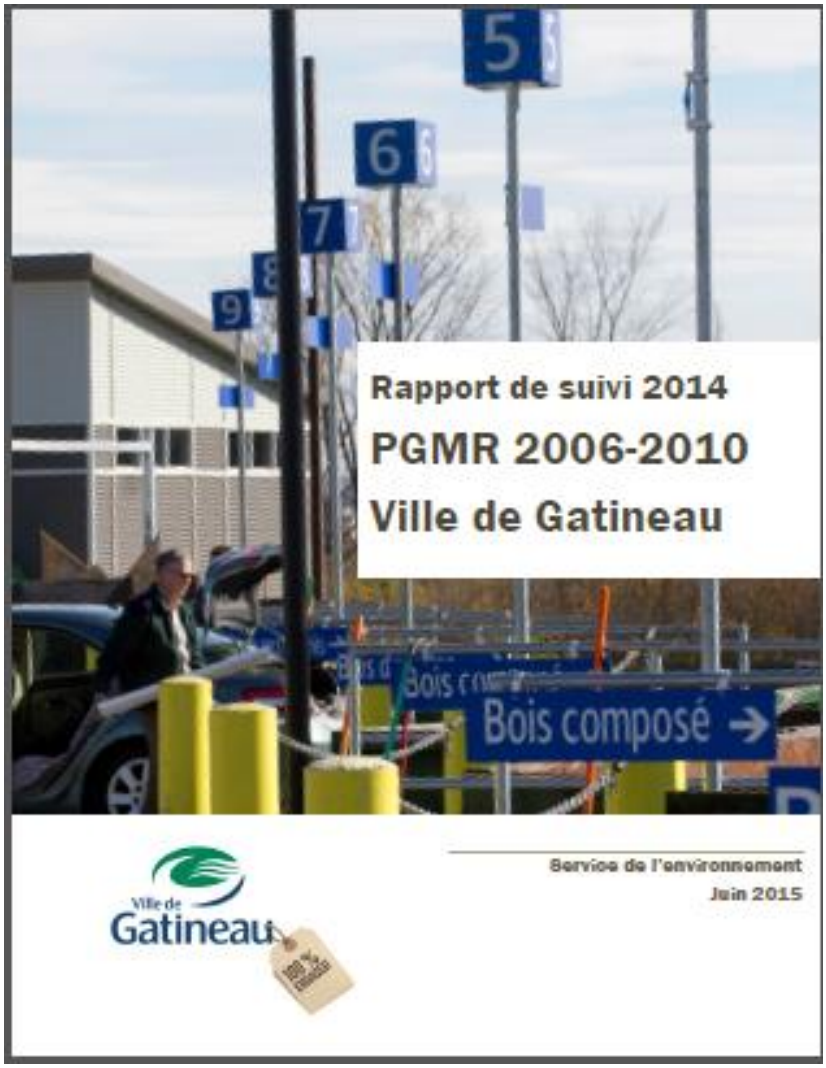

Pour consulter les dernières éditions :
https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/rapport-suivi-pgmr/2015

Annexe 4.

Règlement municipal Nº 669-2010 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Gatineau

Règlement sur la gestion des matières résiduelles

La Ville de Gatineau collecte les matières recyclables et compostables (incluant les résidus verts), les ordures ménagères ainsi que les encombrants métalliques. Par ailleurs, certaines matières non collectées peuvent être apportées aux éco-centres. C'est le cas par exemple du matériel informatique et électronique dont on peut aussi se départir dans différents autres points de dépôt sur le territoire.

Unités desservies

Tout logement ou toute habitation assujettie au paiement de la taxe municipale de collecte des matières résiduelles est desservi par ce service de collecte.
Tout établissement non résidentiel peut aussi être desservi (à la rue seulement) pour autant qu'il génère six articles d'ordures ménagères ou moins par collecte. Un article est un regroupement de matières résiduelles d'un volume approximatif de 120 litres et d'un poids maximal de 25 kilogrammes.

Obligation de trier et de récupérer

Il est interdit de mettre dans les ordures ménagères : des matières recyclables, des résidus verts, des encombrants métalliques et du matériel informatique ou électronique.
Tout propriétaire d'un bâtiment résidentiel ou à logements multiples doit fournir à ses occupants des contenants d'un volume suffisant pour l'entreposage des matières recyclables entre les collectes ainsi que les outils de collecte appropriés comme prescrit dans le règlement :

Nombre d'unités par immeuble	Type de contenant autorisé		Volume minimal d'entreposage de matières recyclables entre les collectes (en litres/unité/semaine)
	Contenant d'un volume de 360 litres et moins	Conteneurs	
De 1 à 2	Oui	Non	180
De 3 à 8	Oui	Non	150
De 9 à 24	Oui	Oui	120
De 25 à 99	Non	Oui	90
100 et plus	Non	Oui	60

Précisions relatives aux collectes des matières résiduelles

Précisions relatives aux collectes des matières résiduelles

Autres précisions

- Les matières résiduelles doivent être déposées au plus tôt à 19 h la veille du jour prévu de la collecte et au plus tard à 7 h le jour de la collecte, à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Il est interdit d'obstruer la rue ou le trottoir. Les contenants doivent être remisés avant 21 h, le jour de la collecte.
- En aucun temps, l'entreposage des matières résiduelles entre les collectes ne doit encourager la prolifération de la vermine ou de rongeurs.
- Il est interdit de déposer des matières résiduelles dans un contenant qui appartient à autrui. Il est également interdit de déposer ou d'entreposer des matières résiduelles sur le terrain d'un immeuble dont on n'est ni le propriétaire, ni le locataire, ni l'occupant.
- Il est de plus défendu de renverser ou de fouiller dans les contenants destinés à la collecte des matières résiduelles, sauf pour les représentants de la Ville ou l'entrepreneur.
- Les bacs roulants et les conteneurs fournis par la Ville de Gatineau pour la collecte des matières recyclables ou des matières compostables appartiennent à la Ville. Ils doivent demeurer sur la propriété où ils ont été livrés. Par ailleurs, il est défendu d'altérer ou de détruire un contenant fourni par la Ville.

Application du règlement

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du **Règlement 669-2010** commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 $ pour une première infraction. Cependant, l'officier responsable de l'application du règlement remettra au moins trois avis de courtoisie au contrevenant avant de donner un constat d'infraction. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Pour en savoir davantage sur le sujet, cliquez sur le **règlement complet** au
http://www.gatineau.ca/servicesenligne/doc-web/masson/documents/pdf/669-2010.pdf

PARLONS
DÉCHETS